Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13183 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   JEUDI 18 JUIN 1987

Le temps de la « mobilité »

Les débats de politique étrangère à l'Assemblée nationale sont rarement l'occasion, pour le ministre concerné, d'annoncer de grandes initiatives diplomatiques. Celui qui a eu lieu le mardi 16 juin n'a pas dérogé à la règle : c'est surtout un bilan de la politique française et un panorama de la situation internationale qu'a brossés M. Jean-Bernard Raimond.

Un maître mot émaille le long exposé que le ministre des affaires étrangères a présenté aux députés : celui de mobilité. « Mobilité » dans les relations Est-Ouest, a-t-il d'abord déclaré, faisant remonter l'origine de ce mouvement à l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir ; « mobilité » au Proche-Orient, a-t-il poursuivi, en évoquant le projet de conférence internationale sur le conflit israélo-arabe ; « mobilité » en Afrique, avec la victoire de M. Hissène Habré ; il n'est pas jusqu'à l'Amérique latine et même le Pacifique sud où M. Jean-Bernard Raimond n'ait relevé des indices de « ruptures politiques ».

Fidèle à son optimisme foncier, M. Raimond a plus insisté dans son intervention sur les raisons d'espérer que sur les incertitudes dues à tant de mobilité. En ce qui concerne les relations Est-Ouest, pourtant, il ressort tout aussi clairement de ses propos que de la réalité que l'initiative n'est plus dans le camp occidental en général, et ouest-européen en particulier. L'exercice diplomatique qui vient de se terminer laborieusement à propos des missiles intermédiaires est assez consternant de ce point de vue puisque, comme devait le faire remarquer par la suite M. Giscard d'Estaing, les Européens ont réagi en ordre dispersé aux multiples initiatives de M. Gorbatchev, relayées par un président des Etats-Unis qui a mis ses derniers espoirs de passer à la postérité dans la conclusion d'un accord de désarmement nucléaire avec Moscou.

La position française est relativement simple, ce qui n'élimine pas pour autant toutes les ambiguïtés. Les armes couvertes par la double option zéro n'étant ni françaises ni situées sur le sol français, Paris estime ne pas avoir à souscrire formellement à ce qui vient d'être entériné par le conseil atlantique à Reykjavik : il se borne à exprimer sa « solidarité » avec ses alliés à ce sujet. Mais de quelle solidarité s'agit-il ?

Si l'on veut bien se souvenir que l'allié principal de la France en matière de défense est la République fédérale d'Allemagne, force est de constater que les seules armes nucléaires qui resteront désormais sur le sol allemand seront les armes à très courte portée (moins de 500 kilomètres), dont les cibles seront les Allemands des deux bords, et eux seuls. Les objections soulevées le mois dernier à ce propos par le chancelier Kohl n'ont finalement pas été prises en compte, ou fort peu ; soucieuse de barrer la route à une dénucléarisation totale de l'Europe, la France a cru devoir, dans cette affaire, laisser l'Allemagne « seule face à ses inquiétudes et ses doutes », pour reprendre une formule de M. Giscard d'Estaing.

Tiraillé entre gaullistes orthodoxes figés dans une doctrine vieille de plus de vingt ans et européens convaincus, M. Raimond a préféré ne pas trop longtemps s'attarder sur le sujet. C'est dommage, car la question de la sécurité de l'Allemagne fédérale, qui a déjà fait couler tant d'encre et soulevé tant de polémiques, va très vite se retrouver au centre de nos préoccupations, que nous le voulions ou non. Là aussi on peut faire confiance à M. Gorbatchev...

(Lire nos informations page 12 et page 13 un point de vue de M. JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT sur les relations franco-allemandes.)

L'assassinat d'un dirigeant anti-indépendantiste après le voyage de M. Pasqua

Le gouvernement veut « mettre à la raison les responsables du terrorisme » en Corse

En Corse, Jean-Paul Lafay, un des chefs de file des anti-indépendantistes, a été assassiné par des inconnus, pendant la nuit du mardi 16 au mercredi 17 juin. L'assassinat a été commis à la fin du voyage de M. Pasqua en Corse.

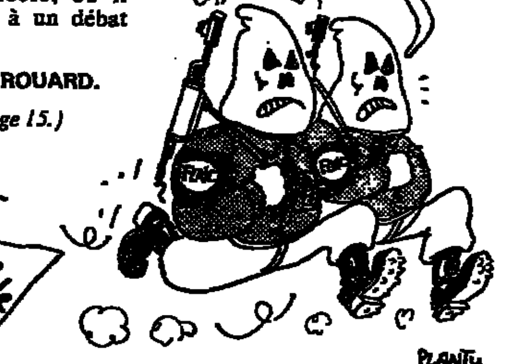
Au cours du conseil des ministres, mercredi, M. Mitterrand a déclaré : « Je souhaite que tous les moyens de la loi soient mis en œuvre pour découvrir et frapper les coupables, en même temps qu'il conviendra de rechercher, plus que jamais, les voies de l'unité de la nation et l'apaisement des esprits. » M. Pasqua, de son côté, a déclaré que cet assassinat « ne fera que renforcer notre détermination » pour « mettre à la raison les responsables du terrorisme ».

AJACCIO
de notre envoyée spéciale

Un homme assassiné à bout portant, le mercredi 17 juin, à 0 h 30 ; la tension des dernières heures du voyage de M. Charles Pasqua en Corse a brusquement tourné au drame : le docteur Jean-Paul Lafay, vétérinaire, quarante-neuf ans, un des chefs de file de la lutte anti-indépendantiste, a été tué de deux balles à la sortie de la station FR 3 d'Ajaccio, où il venait de participer à un débat sur la violence.

DANIELLE ROUARD.

(Lire la suite page 15.)



Un entretien avec le président de l'Uruguay

« Nous voudrions que l'Europe et les Etats-Unis s'intéressent davantage à notre démocratisation »

Le président de l'Uruguay, M. Julio Sanguinetti, était attendu, le mercredi 17 juin, à Paris, pour une visite officielle de quatre jours, au cours de laquelle il doit rencontrer le président Mitterrand et M. Jacques Chirac. M. Sanguinetti se rendra ensuite en Allemagne fédérale.

« Monsieur le président, tout le monde doit vous poser cette question. Il y a une douzaine d'années, on a vu, à peu de temps de distance, l'Espagne, le Portugal et la Grèce devenir des démocraties, qui depuis lors se sont consolidées. Le retour à la démocratie en Argentine, en Uruguay, au Brésil, au Pérou, ailleurs encore, signifie-t-il que le même phénomène est en train de se produire sur tout le continent sud-américain ?

– L'Uruguay a toujours été une île en Amérique latine, avec une longue tradition démocratique. Pourtant, dans les années 60, nous avons, nous aussi, connu la violence politique. Jusqu'en 1973 avec les Tupamaros. Un phénomène exceptionnel qui a bouleversé le pays. Maintenant, nous sommes revenus à la tradition, et il est vrai que dans le reste de l'Amérique latine souffle un grand vent de démocratie.

» Ce que l'Europe doit comprendre, c'est que nos régimes démocratiques affrontent deux défis majeurs : la dette extérieure et le protectionnisme. Même si, par magie, le problème de nos dettes était réglé, elles reviendront au même niveau dans cinq ans si les conditions du commerce international restent les mêmes.

» L'Uruguay a certes bénéficié, pour sa part, de la chute du prix du pétrole, qui lui a permis d'économiser 80 millions de dollars.

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE

(Lire la suite page 8.)

Vietnam : s'amender ou sombrer

L'Assemblée nationale élue le 20 avril s'est réunie, le mercredi 17 juin à Hanoï, pour élire le successeur de M. Pham Van Dong à la tête du gouvernement, et celui de M. Truong Chinh à la présidence du Conseil d'Etat. Cette première session doit durer une semaine.

HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

« *Au Vietnam, c'est la première fois qu'on donne à une ville le nom d'un homme, et il faut s'y faire* », constate un officiel. « *Saigon dep qua...* », « *Saigon la très belle* », dit un refrain vieux comme le jour. Rebaptisée ville Hô-Chi-Minh, Saigon a les tempes qui bourdonnent. Endormie il y a quatre ans encore, elle reprend son souffle. Le marché central a rouvert ses portes. Au tout petit matin, ballon au pied, une foule de gamins envahit les chaussées des grandes avenues du centre. Le soir, des milliers de gens prennent le frais au bord de la rivière. Partout, les petites échoppes ont retrouvé droit de cité, artisans, cafés, restaurants, marchands de sucreries, de cigarettes, de soupes, de vêtements et même de jouets. La tunique, si seyante, a pratiquement disparu, mais des hôtesses, à peine maquillées et encore un peu timides, accueillent le client sur des terrasses improvisées à même les trottoirs.

Comme toutes les autres villes du Vietnam, Saigon vit dans la cacophonie et la pénombre. A Khanh-Hoi, dans la zone industrielle, l'usine Huu-Nghi d'assemblage de bicyclettes, qui tourne d'habitude à 50 % de sa capacité de production (faute de matières premières importées et de devises pour les acheter), ne fonctionne plus depuis le 10 mai, cette fois faute de courant électrique. Pour y remédier, Soviétiques et Vietnamiens construisent la centrale hydroélectrique de Tri-An. La mise en route d'une première turbine de 100 mégawatts, à la fin de l'année, dépannera Hô-Chi-Minh-Ville. « *Selon le plan, en 1995,* explique M. Nguyên Cong Ai, vice-président du Comité populaire de la ville, *les quatre turbines seront achevées. Elles produiront 400 mégawatts. Avec cela, nous pourrons satisfaire la moitié des besoins de Hô-Chi-Minh-Ville... Après Tri-An, nous devrons construire d'autres centrales, c'est une priorité.* »

Saigon grouille de monde. L'ancien Cercle sportif saigonnais accueille, dans ses locaux, une exposition des traditions et arts des différentes régions du pays. Sur ses courts de tennis, aux filets cent fois raccommodés, on continue de jouer comme au bon vieux temps. Le dimanche, ceux qui en ont les moyens empruntent les dizaines d'autobus qui font la route du cap Saint-Jacques, à deux heures de là, pour y faire trempette dans la mer. Les « riches » ont leurs propres voitures, souvent vieilles de dix ou vingt ans, encore que des véhicules japonais neufs – comment sont-ils arrivés là ? – commencent à faire leur apparition. Ils vont sur la « plage de derrière », la plus propre, ignorant la véritable concession occupée par des Soviétiques et leurs familles près du port.

Les moins heureux traînent dans la capitale du Sud, d'un tabouret à un autre, autour d'un café glacé ou d'une citronnade, histoire d'oublier quelques instants le logement exigu, de s'afficher dans les habits du dimanche ou de jouer aux cartes, accroupis à un angle de rue. Le tout dans le bruit des haut-parleurs publics et des pétarades de motocyclettes japonaises omniprésentes, chevauchées par trois ou quatre personnes à la fois, se frayant un chemin parmi les cyclistes et les piétons.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 6.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,60 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

HAINE ET RÉVISIONNISME

Des pestilences accompagnent aujourd'hui le débat politique. Jacques Ellul s'en prend avec vigueur à M. Le Pen à propos de son exploitation du SIDA. De leur côté, Jacques Baynac et Nadine Fresco analysent les tenants et aboutissants du courant « révisionniste » qui veut la solution finale... de la « solution finale ».

La honte et la peur

Se servir des malades du SIDA pour obtenir des voix à l'élection présidentielle est une abomination

par JACQUES ELLUL (*)

JE dois dire que jusqu'ici je n'avais jamais pris très au sérieux M. Le Pen. Il ne me paraît pas avoir l'envergure d'un grand politique ni d'un dictateur, même comme Mussolini. Sa propagande me paraissait très superficielle et vieillotte. Ses derniers résultats électoraux provenaient davantage de la double déception des Français, déception provoquée d'abord par l'échec de la gauche, ensuite par la politique de M. Chirac. Aujourd'hui, il a trouvé son champ de propagande, et j'ai bien peur qu'elle ne réussisse.

Après s'être attaqué aux immigrés, le voici qui se sert de la terrible menace du SIDA. Et, dans les deux cas, c'est une propagande fondée sur la haine et sur la peur, les deux sentiments les plus forts qui ont toujours fait réussir une propagande, soulever une foule et lancer une meute. Haine contre les immigrés (fondée sur des arguments apparemment raisonnables !), peur des immigrés (qui risqueraient de nous submerger), peur du SIDA, haine contre les malades du SIDA.

Le drame possible commence lorsque l'on prétend donner des solutions politiques et autoritaires à des questions sociales ou humaines qui relèvent de tout autre chose ! Que les immigrés représentent un véritable défi à notre société, seuls des aveugles angéliques, convaincus que tout s'arrangera tout seul dans une société pluriculturelle, peuvent le nier. Que le SIDA prenne l'ampleur qu'il a, essentiellement à cause du dérèglement sexuel et pornographique de notre société, cela me paraît certain. Mais, ce sont des problèmes de société, et de morale : aucun pouvoir politique démocratique ne peut les résoudre, en tant que tel. Si on veut les traiter humainement, il s'agit de reconstituer une culture française susceptible de supporter le défi (car il faut admettre qu'il n'existe plus aucune culture chez nous) et une morale sexuelle généralisée impliquant une autodiscipline. Hors de cela, il n'y a qu'une « politique » : la dictature.

M. Le Pen fait de grandes déclarations républicaines et démocratiques. Hitler aussi, avant de prendre le pouvoir, et Salazar prétendaient établir la vraie démocratie. Ces déclarations n'ont aucune valeur en face des thèmes de propagande choisis, et comme je suis convaincu que si, par malheur, M. Le Pen accédait au pouvoir il s'attaquerait en effet à ces problèmes, il ne pourrait le faire que par l'établissement d'une dictature. Je dis que le choix des thèmes de propagande, les sentiments qui sont sollicités portent en eux une dictature immanquable. La foule soulevée exigera les réponses promises. Il ne faut pas cependant que cette perspective serve à nous donner bonne conscience, si nous sommes hostile à M. Le Pen. Car je disais qu'il s'agit de la responsabilité de toute la société française, dans sa culture et sa morale, et que la gauche est aussi coupable que la droite dans l'aventure qui risque de s'engager.

Mais si l'ombre de la dictature me paraît redoutable, ce qui m'est apparu scandaleux, c'est que l'on puisse se servir de la maladie, de la misère et de la mort dans un but purement électoraliste. Penser à l'affreuse détresse des malades du SIDA, de ceux qui simplement pourraient en être menacés, de ceux qui les entourent, et se servir de cela pour obtenir des voix à l'élection présidentielle, c'est une abomination. Présenter comme remède l'isolement de toute une population de malades, le « sidatorium », c'est revenir non pas au « sanatorium », mais à l'attitude médiévale envers les lépreux. M. Le Pen prétend être chrétien et rétablir une société chrétienne. Je dis que son attitude envers les malades du SIDA est fondamentalement antichrétienne. Et l'utilisation de la maladie et de la mort à des fins politiques est un scandale devant Dieu. Si les Français sont encore dignes d'être républicains et démocrates, cette utilisation du SIDA devrait les écarter décisivement par dégoût, et laisser M. Le Pen seul avec sa honte.

(*) Ecrivain.



Comment s'en débarrasser ?

Les révisionnistes nient la réalité qui les excède parce qu'elle excède leur théorie

par JACQUES BAYNAC et NADINE FRESCO (*)

« MENTEZ, *mentez, il en restera toujours quelque chose* », écrivait Pierre Viansson-Ponté, paraphrasant l'air de la calomnie du *Barbier de Séville* (*le Monde* daté 17-18 juillet 1977), dans un article intitulé « Le mensonge » qui traitait de ce qu'on n'appelait pas encore le révisionnisme. C'était il y a dix ans. Et c'était prophétique.

« *Il est communément admis, toute la littérature à ce sujet est formelle, que quatre millions d'êtres humains ont été assassinés par gazage puis incinérés à Auschwitz.* » C'est par cette phrase que commence une des deux lettres publiées par *Libération* dans le courrier des lecteurs et qui ont provoqué les remous que l'on sait.

Dans cette phrase, trois affirmations, trois mensonges.

La littérature à ce sujet ne parle pas de quatre, mais de un million de gens gazés à Auschwitz (cf. par exemple R. Hilberg dans *The Destruction of the European Jews*, New-York, Franklin Watts, 1973, p. 572). Il est donc faux et mensonger de dire qu'il s'agit de quatre millions, faux et mensonger d'affirmer que la littérature est formelle à ce sujet, faux et mensonger de prétendre que ce chiffre est communément admis.

Ce qui est vrai, en revanche, c'est que cette phrase résume parfaitement une des méthodes de la prétendue école révisionniste. Elle consiste à fabriquer de toutes pièces un mensonge et à proclamer que ce mensonge est une vérité officielle et communément admise. Il ne reste plus alors qu'à dénoncer comme mensongère la pseudo-vérité qu'on avait soi-même préalablement fabriquée.

Pierre Viansson-Ponté avait raison de prévoir que, « *au mieux, en résulterait un grand scepticisme à l'égard des atrocités hitlériennes (...). Au pis, la conviction que le mensonge est universel et permanent, qu'il ne faut croire personne et surtout pas l'histoire* ».

Les révisionnistes n'ont pas inventé le révisionnisme. D'une part, l'histoire est révisionniste par nature, elle procède par révision permanente des connaissances. D'autre part, le terme de « révisionnisme » désigne traditionnellement des courants idéologiques (par exemple, Kautsky dans le marxisme ou Jabotinsky dans le sionisme). Ils n'ont pas inventé non plus la révision de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Actuellement, en Allemagne, un courant grandissant propose sur les causes du génocide, et principalement sur l'origine du modèle exterminationniste, des interprétations qui ne sont pas non plus innocentes.

Sauf exception, tel ce J.B. Pérès qui, en 1827, prouva que Napoléon n'avait pas existé, le révisionnisme historique, c'est-à-dire l'histoire en train de se faire, ne nie pas l'évidence, n'invalide pas systématiquement tout ce qui atteste la réalité d'un fait, ne confond pas l'exercice du doute avec la pratique du soupçon. Pour nos révisionnistes en revanche, il s'agit « *non pas de connaître le déroulement exact des événements survenus à Auschwitz, mais de vérifier si les pièces à conviction présentées à l'appui de la thèse exterminationniste sont probantes* » (W. Stäglich, *le Mythe d'Auschwitz*, Paris, La Vieille Taupe, 1986, p. 28).

Curieux historiens en vérité que ces gens qui, au lieu de s'attacher à « connaître le déroulement exact des événements », s'instituent juges des « pièces à conviction » d'un procès qui n'a lieu que parce qu'ils nient l'existence de l'objet du litige, et qui, à l'heure du verdict, seront donc nécessairement amenés à déclarer fausses toutes les preuves contraires à l'*a priori* dont ils ne démordent pas.

Un objet historique

A défaut d'être des historiens, appartiennent-ils au moins au genre illustré par Kautsky, Jabotinsky et d'autres ?

En général, les révisionnismes idéologiques cherchent, par pragmatisme, à mieux connaître la réalité pour mieux affirmer son primat, pour mieux adapter leur théorie au monde tel qu'il est. Nos révisionnistes font l'inverse : ils nient la réalité qui les excède parce qu'elle excède leur théorie.

Au lieu d'adapter leurs idées à la réalité, ils adaptent la réalité à leurs idées. Ils sont, à proprement parler, des intégristes qui, refusant d'intégrer le réel passé, doivent désintégrer celui-ci dans le présent. Leur objectif, disent-ils, usant d'un vocabulaire religieux, est de « *désacraliser ce qui, de toute façon, fonctionne comme un mythe* » (*La Guerre Sociale*, Paris, 1981, p. 20).

Ni historique ni idéologique, le révisionnisme français est un objet mal identifié ; peut-être un objet limite, qui passe pour historique chez les idéologues et pour idéologique chez les historiens ; un objet frontière, qui glisse sans cesse ; un objet qui, attaché à un objet historique unique – cette extermination déclarée indicible par les témoins, intransmissible par les survivants, impensable par tous les autres, et qui a fini, avec le temps, par devenir inimaginable et presque incroyable, – a perdu de vue la frontière entre réalité et fiction, décrété la réalité fiction, et réalité la fiction qu'il produit.

Jugeant la réalité incohérente et incroyable, les révisionnistes ont glissé du « *tout ce qui est réel est rationnel* » hégélien à « *tout ce qui est rationnel est réel* » et produit une fiction formidable.

Il serait temps, pour comprendre la production d'une telle fiction, de constituer enfin le révisionnisme en objet de l'histoire. Et de se rendre compte que cette fiction a rencontré un marché, largement tributaire de l'ignorance.

Depuis dix ans que le révisionnisme se manifeste en France, ceux qui s'en préoccupent sont confrontés au même dilemme. Les uns estiment que moins on parlera des révisionnistes et mieux cela vaudra, qu'il est inutile de leur donner une publicité dont ils sont tellement friands et qu'ils s'évertuent chaque fois à travestir en reconnaissance de leur respectabilité scientifique. Les autres pensent que la confrontation est inévitable et s'attachent à réfuter point par point les réfutations révisionnistes et à faire, une fois de plus, la preuve de la réalité, de la nature et de l'étendue de l'extermination.

Le glissement, le tout-terrain, le contre-pied, le trompe-l'œil et le dernier mot : il est temps de comprendre que la tactique révisionniste fait que, de toute façon, les réactions des uns et des autres ont été et continueront d'être, chaque fois, manipulées et trafiquées par les révisionnistes à leur propre avantage. Le silence est raillé par eux comme lâcheté et refus du débat, les réponses comme autant de vaines tentatives d'obstruction de la vérité. Pour sortir enfin du dilemme, et de la gêne qu'il provoque, il faut traiter le révisionnisme, comme n'importe quel autre fait, en objet de l'histoire.

Les révisionnistes actifs, ceux qui écrivent et ceux qui diffusent cette fiction, sont quelques dizaines. Comment se fait-il alors que leurs idées se propagent somme toute plutôt bien dans la société française ?

Ce à quoi ils œuvrent avec tant d'acharnement, c'est à la solution finale de la solution finale. Ce programme n'est peut-être pas fait pour déplaire à tout le monde. Par quel miracle, en effet, cette société se serait-elle débarrassée de son antisémitisme, de la haine contre Dreyfus et Léon Blum à la dénonciation des voisins de palier, en même temps qu'elle sortait de ce que l'on continue encore si souvent de qualifier, dans un immuable cliché, d'« *heures les plus douloureuses de notre histoire* » ? Peut-on sérieusement penser que l'antisémitisme, bâillonné à la Libération et contraint de vivre depuis lors entre censure et refoulement, se serait miraculeusement dissous derrière les hauts murs œcuméniquement dressés contre l'infâmie de la collaboration et unanimement élevés à la gloire de la Résistance ?

Les redresseurs de morts

Quand les juifs morts se comptent par millions, ils deviennent parfois plus encombrants encore que lorsqu'ils étaient vivants. Et le poids de leur mort est tel qu'il faut attendre avant de pouvoir apprendre au monde comment s'en débarrasser. Mais près d'un demi-siècle a passé, et les morts ont une durée de vie limitée. Quand le nombre de ceux qui les ont connus s'amenuise de plus en plus, quand le refoulement de l'antisémitisme se fissure en même temps que la crise fissure la société, le temps est venu pour les redresseurs de morts. Mais que peut augurer pour les vivants qu'on s'attaque ainsi à des juifs qu'on avait déjà tués ?

Pessimisme outrancier ? Après tout, est-ce tellement grave que le néologisme sidaïque présente, aussi, l'avantage de rappeler en creux que de même que sidaïque = sida, judaïque = judas ? Est-ce tellement grave qu'un candidat à la présidence de la République, disant sa vérité en attendant son heure, voie sa cote de popularité doubler après l'exposé d'un programme fondé sur la peur et l'exclusion ? Est-ce tellement grave que, parlant de la fête de fin du ramadan, une télévision énonce machinalement que la Grande Mosquée de Paris a été « envahie » par des musulmans ?

Est-ce tellement grave ?

(*) Historiens.

COURRIER DES LECTEURS

Solidarité avec la Chine

A l'heure où tant de nos compatriotes et de téléspectateurs n'avaient d'yeux que pour le match de la « Une », dans une cour du Marais, plus de deux cents Chinois, connaisseurs ou amateurs de peinture, étaient réunis pour une vente de charité. Cette réunion dominicale était un peu exceptionnelle. Autour du grand peintre animalier Wu Zuoren, de sa femme, Xiao Shufang (1), et de plusieurs maîtres, notamment de calligraphie, il s'agissait de recueillir des fonds pour les victimes du plus grand incendie qu'ait probablement compté la longue liste des calamités naturelles et humaines de l'histoire chinoise (2).

Placée sous les auspices du Club des Chinois de Paris, de l'ambassade et de l'Amicale des anciens ressortissants de Chao-zhou, ville du sud de la Chine, d'où sont issus nombre des Sino-Cambodgiens du treizième arrondissement, une telle manifestation était d'autant plus remarquable qu'on sait les conditions dans lesquelles vivent dans la capitale nombre d'artistes d'origine étrangère et parfois totalement coupés de leur pays.

PAUL BADY,
ancien attaché culturel en Chine, professeur à l'université de Paris-VII.

(1) Leur exposition conjointe se poursuit au musée Cernuschi jusqu'au 12 juillet.

(2) L'incendie, qui a duré plusieurs semaines, a ravagé l'un des plus vastes domaines forestiers du pays, le Grand Khingan, causé la mort de près de deux cents personnes et fait des dizaines de milliers de sinistrés (*le Monde* du 21 mai).

A mes amis algériens

Compte tenu des amalgames déshonorants que fait aujourd'hui la presse algérienne (*le Monde* daté 24-25 mai), je voudrais rafraîchir la mémoire de ceux qui se permettent certaines affirmations concernant les juifs.

Même si ce ne fut pas en tant que juifs qu'ils se sont désolidarisés de leurs gouvernements (heureusement, l'Etat français n'est pas confessionnalisé), nombre des plus véhéments dénonciateurs de cette guerre ont été des juifs. Faut-il rappeler les articles de Claude Lanzman, ceux de Jean Daniel, le livre – un des tout premiers sur le sujet – de Jean-Jacques Servan-Schreiber, ou les actions menées par *L'Express* ou *France-Observateur*, par exemple. Faut-il rappeler le courage de Pierre Vidal-Naquet, l'un des fondateurs du comité Audin ou celui de Laurent Schwartz ?

Faut-il enfin jouer aux « anciens combattants » et souligner que parmi les organisateurs des réseaux de soutien au FLN figuraient des juifs (Henri Curiel, par exemple), de même que parmi les « porteurs de valises » ou les dirigeants des mouvements étudiants opposés à cette guerre ? (...)

JULIETTE MINCES,
écrivain,
cofondatrice de l'hebdomadaire
Révolution algérienne
(Paris).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 – Tapez LEMONDE

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

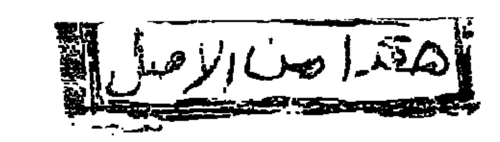
Imprimerie du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IX[e]

OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.





ITALIE : le résultat des élections législatives

Le Parti socialiste a surtout progressé au détriment des communistes

ROME
de notre correspondant

Amplifiées ici, retouchées là, les lignes de force apparues à l'échelle nationale au soir du scrutin des 14-15 juin se retrouvent à peu près dans toute l'Italie. L'observation pourrait être banale si elle concernait un pays homogène. Or c'est un cliché de dire qu'il existe « deux Italies » : celle du Sud, montant désormais jusqu'à Rome, et celle du Nord, incluant aussi l'essentiel du Centre, entre lesquelles, tous les indicateurs le disent, court la faille séparant le modernisme d'une cité comme Milan de tous les retards de régions comme la Campanie ou la Calabre.

Même s'il est vrai que la DC progresse davantage à Naples, un de ses fiefs traditionnels, qu'en Lombardie où, en revanche, les socialistes avec M. Bettino Craxi, ici chez lui, obtiennent un franc succès, les évolutions constatées dans la péninsule se vérifient à peu près partout : forte poussée du PS, nette reprise de la DC, chute du PC et des trois petits partis « laïques » de gouvernement (républicains, sociaux-démocrates, libéraux), défaite du MSI (extrême droite, percée des Verts, bonne tenue des petites formations laïques d'opposition (radicaux et démo-prolétariens d'extrême gauche). Les groupements à base régionale (au Val d'Aoste, en Sardaigne, au Sud-Tyrol) conservent à peu près, quant à eux, leurs positions traditionnelles.

A Milan, ville symbole de l'Italie du « nouveau miracle économique », le trait le plus notoire – outre naturellement le bond en avant de 7,5 points du PS par rapport aux dernières législatives de 1983 – est la primauté retrouvée de la DC au détriment du PC. La chute des communistes est ici d'autant plus notable qu'ils avaient inclus dans leurs listes des personnalités de grand prestige, indépendantes ou venues des rangs socialistes, lesquelles ont d'ailleurs, pour la plupart, été élues, tel le directeur du Piccolo Teatro, M. Giorgio Strehler, ou l'ancien président de la Commission des opérations de Bourse, le milliardaire M. Guido Rossi. Mais cette opération de séduction n'a visiblement pas suffi. Côté DC, on observe à Milan l'avalanche des « votes de préférence » dont a été l'objet M. Roberto Formigoni, leader du « mouvement populaire », le très dynamique courant populiste, aux accents parfois intégristes, du Parti démocrate-chrétien.

« Cicciolina » élue

A Turin, autre grande ville à image dynamique et productrice, siège de l'entreprise automobile Fiat, le PC demeure le premier parti, mais sa chute est dure : 4 points. Les socialistes, naguère gravement touchés par une vague de scandales, augmentent plus modestement que la DC. Trieste en revanche est la grande ville où le PS enregistre le gain le plus étonnant : il y passe de 6,1 % à 19,1 %.

A Rome, où toutes les tendances nationales sont présentes, en plus accentué, on note surtout le bond en avant des Verts (3,8 % contre 2,5 % au plan national), explicable tant par la dégradation des conditions de vie dans la capitale que par la mobilisation contre la centrale nucléaire en construction de Montalto-di-Castro, dans le nord du Latium. Une curiosité : l'élection dans les rangs du Parti radical, talonnant le « gourou » de cette petite formation, M. Marco Panella, de Mme Ilona Staller, plus connue sous son surnom de « Cicciolina ». Profession : « porno-star », selon la dénomination utilisée en Italie, qui se passe de traduction. Particularité : cette jolie blonde de vingt-sept ans supporte difficilement de garder un vêtement en public. On l'a vue se faire littéralement rhabiller par un des scrutateurs de son bureau de vote, le 14 juin. Les mauvaises langues, qui sont légion dans la capitale, prévoient une augmentation des infarctus à la Chambre dans les années à venir.

A Bologne, ville réputée la plus « rouge » d'Italie, le PC enregistre un recul plus cuisant encore (4,1 %) que la moyenne nationale. Comme dans toute la péninsule, il semble que les communistes aient cédé du terrain aux Verts et aux socialistes. Même constat pour Florence et la Toscane ainsi que pour Gênes et la Ligurie. Dans ce dernier cas, un phénomène spécifique a joué : la lutte autour d'un port à l'agonie entre un organe de gestion dominé par des socialistes et un syndicat de dockers dominé par le PC, nullement prêt à céder sur de très anciens privilèges. Tout en laissant les communistes au rang de « majorité relative générale », les électeurs ont arbitré en faveur des socialistes.

A Naples, la DC confirme, en l'accentuant, sa position prédominante. L'événement est le véritable écrasement subi par le MSI-droite nationale, qui avait là un de ses points forts et qui recule de 20 % à 11,2 %.

Les Napolitains élisaient également, les 14-15 juin, un conseil municipal après la dissolution du précédent, en novembre dernier. L'affaiblissement des partis extrêmes (PC et MSI) devrait rendre un large espace à une coalition centrée sur la DC et le PS.

En Sicile, autre forteresse démocrate-chrétienne, on observe que le PS a remonté au détriment de son ancien partenaire-adversaire en *pentapartito* dans divers fiefs traditionnellement considérés comme à « haute densité mafieuse ». Ainsi, à Palerme, la DC est en légère baisse (36,2 à 35,1 %), tandis que le PS bondit de 9,8 % à 16,4 %.

Enfin, une spectaculaire nouveauté, perceptible aux élections régionales de 1985, a trouvé cette année sa confirmation dans le Haut-Adige. Face à une majorité germanophone représentant les deux tiers environ de la population dans la province de Bolzano et qui assure la majorité absolue au Südtiroler Volkspartei (SVP, d'inspiration autonomiste), la minorité italienne remet de plus en plus son destin entre les mains du Mouvement social italien dont l'intransigeance, au moins verbale, est réputée mieux servir la cause nationale que la DC, longtemps dominante. C'est ici qu'ont eu lieu les seuls incidents violents de la campagne, mitraillage de façades et petits attentats à la bombe. Il y a là l'évidence d'une radicalisation des esprits démontrant que quarante et un ans après l'accord Grüber-De Gasperi qui avait en principe réglé avec l'Autriche la question du Haut-Adige, le problème demeure ouvert.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le nouveau Sénat

Les 14 et 15 juin, le corps électoral italien renouvelait également le Sénat. Les différences entre le pourcentage des voix, rapporté à l'échelle du pays entier, et le nombre de sièges de sénateurs attribués, s'explique par la taille plus réduite des circonscriptions électorales sénatoriales. Ainsi, par exemple, le Parti populaire sud-tyrolien obtient 3 sièges, avec 0,5 % des suffrages, du fait de son implantation dans la province du Haut-Adige, alors que d'autres formations, qui obtiennent plus de voix au total, mais réparties dans tout le pays, ont une représentation sénatoriale plus réduite.

	EN SIÈGES		EN % DES VOIX	
Partis ou alliances	1987	1983	1987	1983
Démocratie chrétienne	124	120	33,9	32,4
Parti communiste	99	107	28,3	30,8
Parti socialiste	38	38	10,7	11,4
Listes d'alliances (PSI, PSDI, PR) .	11	–	3,4	–
MSI (extrême droite)	16	18	6,3	7,3
Parti républicain	9	10	3,9	4,7
Parti social-démocrate	5	8	2,2	3,8
Parti libéral	2	6	2,1	2,7
Radicaux	3	1	1,6	1,8
Démocratie prolétarienne	1	0	1,5	1,1
Parti populaire du Sud-Tyrol	3	3	0,5	0,5
Verts	1	–	2	–
Autres	6	4	3,4	2,3

● **M. Lajoinie et le recul du PCI.** – M. André Lajoinie, candidat du PCF à l'élection présidentielle, a déploré, le mardi 16 juin, le recul du PCI aux élections législatives italiennes. « *Ce résultat, que je regrette,* a-t-il dit sur Radio-Monte-Carlo, *me confirme dans l'orientation qui est la nôtre : une orientation de combat, de lutte de classe. Nous, nous sommes un parti révolutionnaire !* » Le PCI vient d'obtenir 26,6 % des voix contre 29,9 % en 1983, le PCF a obtenu 9,8 % en 1986 et 16,1 % en 1981.

● ***Le prix Robert Schuman-Strasbourg à M. Soarès.*** – Le président portugais Mario Soarès a reçu, lundi 15 juin, à Strasbourg, le premier prix Robert Schuman-Strasbourg, destiné à récompenser une personnalité pour son action en faveur de la Communauté européenne. Le président du jury, M. Alain Poher, président du Sénat français, a salué en M. Soarès l'« *homme politique portugais le plus en vue* » et l'« *Européen clairvoyant et convaincu* ».

Le prix Robert Schuman-Strasbourg a été créé par la Fondation FVS de Hambourg (RFA). Il sera remis tous les deux ans à une personnalité différente. Son jury comprend notamment, outre M. Poher, l'ancien premier ministre britannique, M. Edouard Heath, et l'ancien président de la RFA, M. Walter Scheel. – (AFP.)

RFA

Günter Wallraff mis en cause par des Turcs...

Günter Wallraff, l'auteur de *Tête de turc*, dont le tirage en RFA atteint aujourd'hui 2 750 000 exemplaires, et dont les traductions sont aussi des succès de librairie (près de 200 000 exemplaires vendus en France), est mis en cause, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, par l'un de ses collaborateurs turcs. Ce dernier, Levent Sinirlioglu, avait servi de médiateur entre le journaliste et la communauté turque dans son entreprise de « transformation » en travailleur immigré. Sinirlioglu avait « prêté » son identité et ses papiers à Günter Wallraff, et l'accuse aujourd'hui d'avoir raconté, comme si elles lui étaient arrivées personnellement, quelques-unes des expériences vécues par lui.

Autre reproche de Sinirlioglu : Günter Wallraff n'aurait laissé à ses collaborateurs que des miettes des bénéfices considérables dégagés par la vente du livre et la diffusion du film tourné clandestinement pendant l'« aventure » du journaliste. La fondation créée par l'auteur Vivre ensemble, dotée d'une somme de 1,7 million de marks (environ 6 millions de francs) pour favoriser des projets d'intégration des travailleurs immigrés, est également critiquée par plusieurs collaborateurs turcs qui la jugent peu transparente.

YOUGOSLAVIE

La République de Slovénie écarte la notion de « délit verbal »

BELGRADE
de notre correspondant

Le fameux article 133 du code pénal fédéral sur le « *délit verbal* », prévoyant des peines allant d'un an à dix ans de réclusion, au titre duquel sont condamnés la quasi-totalité des dissidents et des contestataires et certains autres adversaires politiques du régime, ne sera plus en vigueur dans la République fédérée de Slovénie.

En effet, M. Pavle Car, procureur de cette République, vient de déclarer au quotidien *Delo* de Ljubljana qu'il refusait de faire comparaître les auteurs d'une série d'articles parus récemment dans la revue *Nova Revija*, dans lesquels d'éminents intellectuels slovènes contestent la légitimité des décisions fondamentales prises par le Parti communiste pendant la guerre et sur lesquelles aujourd'hui encore repose le système yougoslave. Il n'a pas non plus l'intention de poursuivre un groupe de jeunes qui, par une affiche et une manifestation « déplacées » auraient tenté de troubler la célébration de l'anniversaire de la naissance de Tito (*le Monde* du 18 mars). « *Dans tout cela*, a-t-il précisé, *il n'y a pas de délit pénal.* »

Les positions prises par M. Car ont suscité de vives réactions, surtout dans les milieux des anciens combattants, d'autant que le procureur de Slovénie conteste le droit d'intervention dans l'affaire du procureur fédéral, intervention qui constituerait, a-t-il dit, « *un geste de méfiance à mon égard et une pression sur les procureurs en général et l'indépendance des tribunaux* ». « *Nous*, en Slovénie, a ajouté M. Car, *nous ne voyons pas dans tout cela une tentative de propagande hostile. Nous ne sommes pas d'accord que des paroles ou des écrits puissent être interprétés comme une incitation à la destruction de l'ordre social ou comme une atteinte à la sécurité de la Yougoslavie.* »

C'est la première fois qu'un magistrat d'un rang aussi élevé fait une déclaration publique de ce genre et que le principal quotidien d'une république ouvre ses colonnes à cet effet.

L'article 133 fait l'objet, depuis des années, de vives protestations, aussi bien de la part des intellectuels que de simples citoyens. On ne compte plus le nombre de pétitions exigeant sa suppression, adressées de toutes les républiques et régions autonomes aux plus hautes instances de l'État et du parti. Le régime s'est cependant toujours refusé à procéder à une modification quelconque.

« *La loi sur le délit verbal*, nous a déclaré Mᵉ Slobodan Perovic, éminent avocat politique de Belgrade, *a été adoptée à l'époque du communisme pur et dur, après la guerre, pour défendre la révolution, mais depuis, et surtout avec l'extention de l'autogestion dans les activités sociales, la Yougoslavie s'est engagée sur la voie du libéralisme où le délit oral est devenu un anachronisme. D'autre part, des dizaines de millions de contacts annuels de ses citoyens avec le monde extérieur, leur droit de lire et de recevoir la presse étrangère, de regarder la télévision des pays limitrophes* [Italie, Autriche et Grèce), *de se déplacer où ils veulent et quand ils veulent, et enfin la souscription de la Yougoslavie aux accords d'Helsinki et à la charte universelle des droits de l'homme, ont accéléré sa démocratisation intérieure et renforcé la volonté de ses citoyens de se débarrasser des méthodes périmées de gouvernement.* »

Bien que M. Car ne l'ait pas dit expressément, il est évident que sa décision de renoncer à la poursuite des personnes mises en cause a dû obtenir au préalable l'approbation de la direction du parti de la République de Slovénie. On ne voit pas comment le procureur fédéral pourrait, dans de telles circonstances, intervenir dans le conflit, étant données les vastes compétences juridiques dont jouissent certaines des unités fédérales. M. Car n'a pas, il est vrai, le droit de modifier la loi, mais il peut lui donner une interprétation lui permettant de ne pas l'appliquer, et c'est ce qu'il vient de faire. L'intervention éventuelle du procureur fédéral risquerait donc de donner à l'affaire le caractère d'un conflit politique entre la Fédération et la Slovénie, qui ne ferait qu'aggraver la crise générale que traverse actuellement la Yougoslavie.

PAUL YANKOVITCH.

URSS

Prochaine mission en Israël d'une délégation soviétique

MOSCOU
de notre correspondant

Une délégation soviétique conduite par un diplomate d'assez haut niveau pourrait se rendre en Israël dans le première quinzaine de juillet. Les visas nécessaires ont été demandés à l'ambassade des Pays-Bas à Moscou, qui représente les intérêts israéliens en URSS, a indiqué, mardi 16 juin, M. Guennadi Guerassimov, porte-parole du ministère des affaires étrangères. Le rang du chef de la délégation mérite d'être signalé. Il s'agit de M. Evgueni Antipov, chef adjoint de la direction des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

Lors de la précédente rencontre soviéto-israélienne, à Helsinki, en août 1986, les Soviétiques n'avaient envoyé que de simples fonctionnaires de ce même organisme; les conversations prévues pour durer deux jours avaient été interrompues au bout de quatre-vingt-dix minutes. Les représentants israéliens avaient voulu aborder le sort des juifs soviétiques, et leurs interlocuteurs s'étaient alors levés et étaient partis, estimant que cette question n'entrait pas dans le cadre de la rencontre.

Le prétexte officiel invoqué pour ces contacts reste d'ailleurs le même : M. Guerassimov a répété mardi qu'il s'agissait d'une « *mission consulaire destinée à régler les problèmes relatifs au séjour des citoyens soviétiques en Israël et à étudier l'état des biens immobiliers soviétiques dans ce pays* ». L'URSS a, en effet, hérité des tsars un parc immobilier en Terre sainte composé d'édifices religieux.

L'Union soviétique a rompu ses relations diplomatiques avec Israël en 1967, après la guerre de six jours, et affirme qu'elle ne les reprendra que si l'Etat hébreu évacue les territoires occupés. Le Kremlin ne s'était guère occupé ces vingt dernières années de ses bâtiments.

Les contacts en tous genres se sont multipliés ces derniers mois. La visite de diplomates soviétiques en Israël a cependant, cette fois, un sens symbolique. Moscou cherche ainsi à tester les réactions arabes. L'opération s'inscrit donc dans le projet lancé par Brejnev et repris avec beaucoup plus de vigueur par M. Gorbatchev d'une conférence internationale sur le Proche-Orient à laquelle participerait l'URSS. Il faut, dans cette perspective, un minimum de liens officiels entre l'URSS et Israël.

Comme pour rassurer les pays arabes, inquiets de tous ces développements, Tass n'a pas manqué, mardi, d'élever un peu le niveau de sa rhétorique anti-israélienne habituelle. L'agence soviétique écrit ainsi que l'occupation, pendant trois heures, par l'armée israélienne, d'une position du contingent norvégien de la FINUL au Liban sud constitue « *une nouvelle preuve du mépris des milieux sionistes qui gouvernent Israël envers l'opinion internationale* ». Tass annonce, en outre, la tournée africaine que vient de commencer le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir. Ce dernier, selon Tass, a « *l'allure d'un agneau, mais les projets d'un loup* ».

DOMINIQUE DHOMBRES.

ESPAGNE

Le gouverneur militaire de la province de Guipuzcoa a été destitué

MADRID
de notre correspondant

Depuis leur arrivée au gouvernement, les socialistes n'avaient pas hésité à destituer plusieurs hauts responsables militaires coupables de déclarations aux relents putschistes. Cette fois, de toute évidence, c'est au contraire pour... excès de libéralisme que le ministère de la défense a annoncé, le mardi 16 juin, la destitution du général Angel Diaz Lozada, gouverneur militaire de la province basque de Guipuzcoa (Saint-Sébastien). Un poste auquel il avait accédé en novembre dernier, après que son prédécesseur eut été assassiné par l'ETA militaire.

« *Si les institutions de l'Etat acceptaient d'accorder l'autodétermination ou l'indépendance à une région déterminée, l'armée devrait respecter cette décision* », avait affirmé, le dimanche 14 juin, le général Diaz Losada à un quotidien de Bilbao. Cette phrase, isolée de son contexte, celui d'un long entretien, fut immédiatement montée en épingle à Madrid et donna lieu à de violentes critiques de la presse conservatrice. Les explications du général, soulignant qu'il avait ainsi simplement voulu rappeler que les forces armées devaient accepter les décisions de l'Etat démocratique, quelles qu'elles soient, furent vaines.

Le ministère de la défense a justifié sa décision en affirmant que le général Diaz Losada s'était immiscé dans un domaine qui n'était pas le sien, celui de la politique. Une explication d'autant plus paradoxale que ce général, dans toutes ses déclarations, poursuivait précisément l'objectif contraire : démontrer qu'il appartient aux hommes politiques, et non aux militaires, de décider du futur du Pays basque. Sa destitution ressemble plutôt à une concession du ministère de la défense aux tenants du centralisme, inquiets après l'élection du 10 juin, qui s'est caractérisée au Pays basque par une spectaculaire montée des indépendantistes de la coalition Herri Batasuna, proche de l'ETA militaire.

THIERRY MALINIAK.

● **POLOGNE : un diplomate français molesté lors de la visite de Jean-Paul II.** – Un diplomate français, M. Marc Finaud, premier secrétaire de l'ambassade de France en Pologne, a été frappé par la police, dimanche 14 juin à Varsovie, lors du dernier jour de la visite du pape Jean-Paul II dans son pays, a-t-on appris, mardi, de source informée. L'ambassade de France a transmis au ministère polonais des affaires étrangères une note verbale de protestation à la suite de cet incident.

M. Finaud avait été interpellé par la police politique en civil (SB) lors de la dispersion d'une manifestation de plusieurs centaines de militants de Solidarnosc dans le centre de Varsovie. Bien qu'il ait immédiatement argué de son statut diplomatique, M. Finaud a été emmené dans un fourgon de police, roué de coups de pied et de poing et insulté. – (*AFP.*)

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Les conditions de détention de Pierre-André Albertini se sont détériorées

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Condamné, le 20 mars dernier, à quatre ans d'emprisonnement pour refus de témoigner, Pierre-André Albertini attend toujours une hypothétique expulsion du homeland du Ciskei. Le jeune coopérant de vingt-sept ans a été transféré au début du mois de mai de Mdanstane à la prison centrale de Middledrift, au cœur de ce Bantoustan, et ses conditions de détention se sont considérablement détériorées. Désormais soumis au régime général, Pierre-André Albertini supporte de plus en plus mal son incarcération et son isolement, qui durent maintenant depuis sept mois et demi.

En compagnie de détenus de droit commun, il partage l'ordinaire de la vie d'une prison du Ciskei qui n'a rien d'un hôtel cinq étoiles. Trois repas par jour composés le plus souvent uniquement de maïs ou de porridge, pas de lecture, une lettre et une visite par mois, un morceau de ciel une demi-heure par jour et de rares possibilités d'exercice.

Un sort qui manifestement affecte le moral et la condition physique de Pierre-André Albertini, qui se demande s'il va purger l'intégralité de sa peine sous ce régime. Certains assouplissements doivent, en principe, être apportés, et il pourrait notamment se voir restituer les livres qui, à la prison de Mdanstane, lui étaient de précieux compagnons.

Pour l'instant, rien n'indique que les autorités du Ciskei soient prêtes à expulser ce sympathisant de la cause noire dont la condamnation a *« personnellement choqué »* M. François Mitterrand. Le président de la République avait, à la fin du mois de mars, indiqué qu'il comptait voir avec le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, *« quelles mesures pourraient être prises pour obtenir du gouvernement sud-africain une expulsion vers la France »*.

M. Jean-François Deniau, ancien ministre, s'était rendu à Pretoria au début du mois de mars. Au cours de cette visite, il avait rencontré M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères. Depuis, les discussions entre les deux gouvernements progressent à pas lents. Officiellement, l'Afrique du Sud considère que la France doit traiter avec le Ciskei, un homeland que Paris, comme toute la communauté internationale, ne reconnaît pas. De son côté, le Ciskei fait valoir que Pierre-André Albertini a été condamné par un tribunal, la Cour suprême de Bisho, la capitale, et qu'il doit maintenant purger sa peine.

S'il semble que Pretoria soit prêt à se débarrasser sans trop de mauvaise grâce de celui qui est considéré comme un *« apprenti terroriste »*, le Ciskei paraît faire la sourde oreille. Depuis la condamnation pour terrorisme, le 25 mai, de quatre militants nationalistes impliqués dans la même affaire que Pierre-André Albertini, les autorités du Bantoustan n'ont plus véritablement de raison de garder celui qui était considéré comme un témoin important, sinon par un respect tatillon d'une décision de justice prise par un magistrat sud-africain. Mais comment les faire fléchir et renvoyer dans son pays ce fils que ses parents qualifient d' *« otage de l'apartheid »*.

MICHEL BOLE-RICHARD.

« L'indignation » du père du jeune coopérant

« Je suis très amer. Nous en sommes au huitième mois de détention. On m'a toujours demandé d'attendre telle ou telle échéance... La dernière en date était le procès des coaccusés [*le Monde* du 27 mai], *et je ne vois rien se dessiner. Au début, on m'a dit : « Il ne » faut rien dire... » Je n'ai rien dit et je m'aperçois que ce n'est pas payant. Ou bien la France n'a plus les moyens de défendre l'un de ses ressortissants à l'étranger, ou bien le cas de Pierre-André n'intéresse plus personne. Il est parfois difficile de cacher mon indignation »*, souligne le père du jeune coopérant.

Les parents de Pierre-André Albertini, aujourd'hui, perdent patience. Ils espèrent qu'il n'y a pas *« dans tout cela des réactions politiciennes »*, parce qu'ils sont membres du Parti communiste français, qui, il est vrai, mène une forte campagne de presse, depuis plusieurs mois, pour obtenir la libération du détenu du Ciskei. Régulièrement, ses parents téléphonent au Quai d'Orsay pour avoir des nouvelles. La réponse est, semble-t-il, invariable : *« Nous faisons le maximum. »*

En fait, les autorités françaises estiment que, aujourd'hui, *« la balle est dans le camp des Sud-Africains »*, qui, seuls, ont le pouvoir d'obliger les autorités du Ciskei à relâcher leur prisonnier. Pretoria argue de relations *« difficiles »* avec les dirigeants de ce Bantoustan pour ne pas brusquer les choses. Au Quai d'Orsay, on assure que Paris ne cesse de multiplier les démarches. Ainsi, cette semaine, le ministre des affaires étrangères, M. Raimond, va recevoir le chargé d'affaires de l'ambassade d'Afrique du Sud pour lui renouveler les vives protestations du gouvernement français, notamment devant l'aggravation des conditions de détention de Pierre-André Albertini. Les négociations ne sont *« pas faciles à mener »*, mais on garde l'espoir, à Paris, de ramener Pierre-André Albertini en France *« avant le 14 juillet »*.

L. Z.

Protestation silencieuse pour le onzième anniversaire des sanglants événements de Soweto

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Johannesburg. — Onze ans après les sanglants événements de Soweto, la communauté noire a rendu, mardi 16 juin, hommage à ses martyrs. Un anniversaire placé, pour la deuxième année consécutive, sous le signe de l'état d'urgence, interdisant ainsi toute démonstration. Le 16 juin n'en a pas moins été célébré dans la cité noire de Johannesburg et à travers tout le pays.

L'activité économique a été sensiblement affectée, et le commerce tournait au ralenti. Beaucoup de magasins de Johannesburg étaient fermés. Les rues, d'habitude très animées, paraissaient vides. Le trafic était réduit, et les gares routières et ferroviaires dépeuplées. Pas tout à fait un jour férié comme le réclament les mouvements anti-apartheid, mais un jour sans vie.

De nombreuses entreprises ont accepté de faire de cette date symbole un jour chômé et payé. Mais le gouvernement se refuse encore à reconnaître le plus important événement de la lutte des Noirs. Il y a onze ans, le 16 juin, la police tirait sur un cortège d'écoliers protestant contre la mesure imposant la langue afrikaans comme langue d'enseignement. Une fusillade qui marqua le début d'une vague de violence, qui fit officiellement 575 morts.

Mardi, les habitants de Soweto ont honoré la mémoire de leurs morts en restant chez eux, en refusant d'aller travailler. Les écoles étaient vides. Les magasins fermés et les transports paralysés. Soweto avait des allures dominicales si ce n'était le va-et-vient permanent de l'armée et de la police dans les ruelles. Une présence dissuasive pour empêcher la formation de tout rassemblement. La seule apparition d'un engin blindé suffisait d'ailleurs à faire s'égailler les groupes sortant des églises, les seuls endroits où les réunions étaient tolérées, refuge unique du souvenir.

Mardi fut surtout un jour de recueillement. Cette année, les organisations politiques noires avaient particulièrement insisté sur le caractère pacifique de cette célébration. Les consignes de calme ont été observées. Aucun incident n'a été signalé. Le 16 juin est devenu en raison de l'Etat d'urgence un jour de protestation silencieuse.

M. B.-R.

La Citibank se retire à son tour

New-York, la Citibank, première banque américaine, a annoncé mardi 16 juin sa décision de se retirer d'Afrique du Sud en cédant ses intérêts dans ce pays à une banque sud-africaine. Les *« contraintes »* imposées à la banque américaine *« ont rendu de plus en plus difficile le service que la clientèle sud-africaine est en droit d'attendre »*, s'est contenté d'indiquer le président de Citibank, M. John Reed, dans un communiqué publié à New-York. Il faisait ainsi apparemment référence à la politique d'apartheid appliquée en Afrique du Sud.

Selon un accord de principe, la filiale sud-africaine Citibank N.A. Ltd doit être effectivement cédée d'ici au 30 juin à la First National Bank of Southern Africa pour un montant proche de 65 millions de dollars. Ce dernier établissement est lui-même une ancienne filiale de la banque britannique Barclays Bank, qui s'est retirée d'Afrique du Sud en novembre dernier.

La cession a déjà été approuvée par le gouvernement sud-africain, a précisé la Citibank. Celle-ci, dont les activités en Afrique du Sud apparaissent limitées, rejoint ainsi une soixantaine de groupes américains qui ont décidé de quitter le pays comme General Motors, Kodak ou plus récemment Ford. — *(AFP.)*

Asie

CHINE

Pékin et New-Delhi ont discuté de la tension sur leur frontière

PÉKIN
de notre correspondant

La visite que vient de faire à Pékin le ministre indien des affaires étrangères, M. N.D. Tiwari, au retour d'une réunion des non-alignés à Pyongyang, a permis aux deux pays de s'expliquer pour la première fois sur le regain de tension sur leur frontière. Le chef de la diplomatie indienne a rencontré M. Wan Li, qui assure l'intérim du premier ministre, en tournée en Europe de l'Est, et M. Liu Shuqing, vice-ministre des affaires étrangères.

« Faire état de points de vue différents n'est pas une chose négative, cela aide à identifier et à résoudre les problèmes », a déclaré à son départ M. Tiwari, confirmant ainsi que la position des deux pays ne s'est pas rapprochée. Du moins sont-ils convenus de reprendre leurs négociations à New-Delhi, au cours du second semestre, et ont-ils adopté un profil bas sur leur litige frontalier.

Alors qu'au début du mois de mai le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères déclarait que la Chine ne resterait pas les bras croisés, accusant l'armée indienne d'avoir stationné des unités du côté chinois de la « ligne de contrôle » qui tient lieu de frontière entre les deux pays, ce que New-Delhi avait fermement démenti, les deux parties semblent aujourd'hui s'accorder à minimiser, au moins publiquement, des divergences qui avaient, en 1962, dégénéré en guerre ouverte.

Le mois dernier, plusieurs visiteurs au Tibet avaient fait état de bruit de bottes, l'aéroport était fermé plusieurs jours par semaine, apparemment pour permettre l'acheminement de renforts à la frontière et un camion de blessés était arrivé à Lhassa. Les visiteurs les plus récents n'ont noté aucune activité exceptionnelle. M. Liu s'est contenté de demander à son interlocuteur le retrait des troupes indiennes en deçà de la « ligne de contrôle ». Des militaires chinois ont toutefois récemment indiqué à des interlocuteurs asiatiques qu'un cinquième de l'armée indienne et un quart de son aviation étaient stationnés à la frontière entre l'Inde et le Tibet, administré par Pékin. Une solution du conflit frontalier ne semble donc pas proche.

On assiste au même moment à un renouveau de tension sino-japonaise. Un climat de suspicion réciproque et des échanges de petites phrases pas toujours aimables interviennent à quelques semaines seulement du cinquantième anniversaire, le 7 juillet, de l'« incident du pont Marco-Polo », dans la banlieue de Pékin, provocation nipponne qui déclencha la guerre sino-japonaise, préliminaire au second conflit mondial. Les Japonais, qui ont ouvertement regretté le limogeage, en janvier, de M. Hu Yaobang, sont accusés par les Chinois de ne pas contribuer suffisamment au développement économique de la Chine et de laisser renaître chez eux le *« militarisme »*.

Le 4 juin, M. Deng Xiaoping, recevant le président du parti d'opposition japonaise Komeito, s'est livré à une attaque en règle de la politique de Tokyo. Un petit nombre de Japonais — très influents — veulent un retour du militarisme : nous avons l'œil sur eux, a dit en substance le numéro un chinois, qui n'a pas apprécié que le budget militaire japonais dépasse le seuil de 1 % du PNB. Nous avons abandonné nos revendications pour des dommages de guerre lors de l'établissement de relations diplomatiques avec Tokyo en 1973, a-t-il ajouté. En échange, le Japon aurait dû faire des efforts pour nous aider et réduire un déficit commercial qui s'est élevé à plus de 7 milliards de dollars en 1986. *« Franchement, je ne suis pas satisfait sur ce point, mais je ne vais pas le crier en public »*, aurait-il dit.

Vexation calculée ? M. Deng, qui est président de la commission militaire du PCC, avait refusé de recevoir le ministre nippon de la défense, en visite en Chine au même moment, invoquant son grand âge.

Le jour même, un haut responsable, non identifié, du ministère nippon des affaires étrangères a déclaré que M. Deng était *« un homme vivant dans les nuages »*, qui ne voit plus clairement les réalités et qui ne suit plus quotidiennement les activités de son gouvernement. Pékin a pris la mouche, demandant — et obtenant, le 15 juin, — des excuses officielles.

Le ressentiment des Chinois envers leurs anciens ennemis n'est pas feint, même s'il s'estompe avec le temps. Mais ce passé est également exploité dans le climat actuel, dominé par l'incertitude précédant la réunion prévue, en octobre, du XIII[e] congrès du PCC.

PATRICE DE BEER.

AFGHANISTAN

L'ancien roi rejette les ouvertures de Kaboul

L'ancien roi d'Afghanistan, Mohamed Zahir Shah, a refusé, mardi 16 juin, la proposition du numéro un afghan, M. Najibullah, de faire partie d'un gouvernement de coalition (*le Monde* du 16 juin). Selon son porte-parole, l'ancien souverain n'accepte pas de *« partager le pouvoir »* avec l'actuel dirigeant de Kaboul. Zahir Shah *« veut que l'on arrive, dans le cadre d'une solution politique négociée de la question afghane, à faire valoir la volonté d'un peuple fier et combatif de voir le retour d'un Afghanistan libre, indépendant, non soumis à quelque influence ou ingérence étrangère que ce soit »*, a ajouté le porte-parole dans une déclaration à l'agence italienne Ansa.

Sur le terrain, selon les *Izvestia*, les quatorze passagers qui se trouvaient à bord d'un hélicoptère de transport MI-8 ont tous été tués lorsque leur appareil a été abattu, le 13 juin, dans la province de Balkh, dans le nord de l'Afghanistan. Le quotidien du gouvernement soviétique a précisé mardi que l'hélicoptère avait été abattu par des mitrailleuses lourdes et qu'il avait explosé en touchant le sol.

Enfin, les services de renseignement britanniques et américains ont travaillé sur un projet de fourniture de plusieurs centaines de missiles anti-aériens de fabrication britannique et américaine à la résistance afghane, rapporte l'*Independent* de Londres dans ses éditions de mercredi. Selon le quotidien, le MI 6 (services de renseignement britannique) et la CIA (Agence de renseignements américaine) ont, depuis 1985, organisé la fourniture de plusieurs centaines de missiles sol-air Blowpipe (de fabrication britannique) et Stinger (de fabrication américaine). — *(AFP, Reuter.)*

BANGLADESH

72 orphelins de l'ethnie chakma seraient autorisés à se rendre en France

Les ambassadeurs de l'Inde et du Bangladesh à Paris ont donné, après plusieurs mois de démarches, l'autorisation à soixante-douze orphelins, âgés de six à douze ans, de rejoindre leurs familles adoptives en France (*le Monde* du 5 mai), a annoncé, mardi 16 juin, une organisation humanitaire française.

Pierre Marchand, responsable de Partage avec les enfants du tiers-monde, qui poursuit depuis samedi un jeûne pour protester contre ce qu'il appelle l'*« absurdité des Etats »*, a affirmé, au cours d'une conférence de presse, que les ambassadeurs ont donné, lundi, leur accord verbal pour que les enfants, membres de l'ethnie minoritaire chakma du Bangladesh réfugiés en Inde, puissent venir en France à *« la condition de repasser par Dacca pour des formalités administratives »*. — *(AFP.)*

CORÉE DU SUD

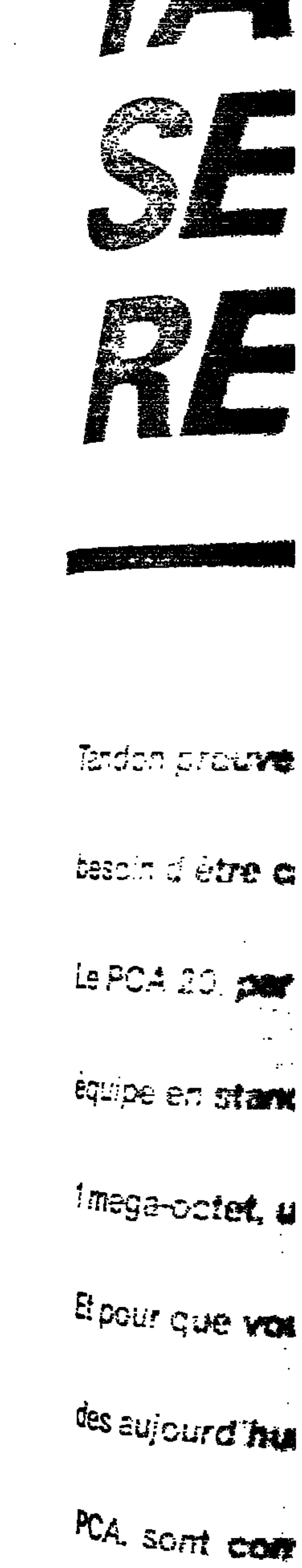
Trois cents étudiants occupent le centre catholique de Pusan

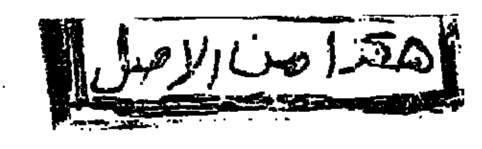
Des opposants ont occupé, dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 juin, le centre catholique de Pusan, dans le sud du pays. Trois cents étudiants ont pénétré dans ce bâtiment de neuf étages après s'être opposés à la police et avoir dressé des barricades dans les rues voisines. En outre, la police sud-coréenne a interpellé, mercredi, une vingtaine de protestataires, dont au moins trois membres du Parlement, au cours d'une manifestation devant le domicile du dissident Kim Dae-jung, assigné à résidence. Mardi, des scènes d'émeutes et de violence spontanée ont eu lieu dans tout le pays, a-t-on rapporté. Des milliers d'étudiants ont défilé dans les rues de Séoul en criant : *« A bas la dictature militaire ! »* Cinq mille étudiants de neuf universités et collèges ont manifesté, dans la soirée, en criant des slogans antigouvernementaux.

Entre-temps, les Etats-Unis ont renouvelé leurs appels à la libération du régime, déclarant que les importantes manifestations antigouvernementales de ces derniers jours étaient le signe d'un besoin urgent de réformes. *« Nous pensons qu'un progrès véritable ne peut se faire qu'au travers du dialogue et de la volonté des deux parties d'accepter un compromis. Les événements de la semaine passée démontrent une nouvelle fois l'urgence d'un tel processus »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat américain, rappelant que Washington avait demandé à plusieurs reprises à Séoul d'adopter un *« système politique plus ouvert »*. — *(AP, Reuter.)*








هكذا من الأصل

Enquête

Vietnam : s'amender

(Suite de la première page.)

En semaine, tout le monde semble vaquer à des occupations, même le soir, dans la pénombre. Alors, Saigon, ville Hô-Chi-Minh, ressemble à un théâtre d'ombres qui se déplacent sans arrêt autour de dizaines de milliers de petits commerces autorisés, surtout depuis deux ans, par le socialisme.

Parmi ces ombres se glisse celle de Huyên, effacée, qui ne compte pas. Dans les jardins publics, aux abords des marchés, dans les rues commerçantes, Huyên fait les poubelles, amassant, dans son panier, tout objet en plastique, qu'on lui rachète 100 dôngs le kilogramme, le prix de deux bols de soupe. Il parvient rarement à récolter son kilo en l'espace d'un jour et d'une nuit. Il a faim. Il respire la crasse et la sueur. Il ignore son âge. Il y a sept ou huit ans, raconte-t-il, sa mère l'a jeté à la porte quand elle s'est remariée. Il a alors quitté Nha-Trang, sa ville natale, pour Saigon où il s'est « allié » avec les autres enfants, de douze à dix-huit ans, qui vivent comme lui.

Huyên appartient à ces légions de gens en guenilles, va-nu-pieds, couche-dehors, qu'on voit traîner dans les villes du Sud, à Da-Nang, à Huê, à Cân-Tho et à Hô-Chi-Minh-Ville. Ce sont des *buu-doi*, des sans-logis, qui n'ont pas de certificat de résidence et dorment, parfois par familles entières, sur des nattes étalées à même les trottoirs ou sous des porches. Selon les chiffres officiels, le grand Saigon compte 150 000 de ces résidents illégaux, sur quelque quatre millions d'habitants.

Les laques de Mme Huong

Certains se sont enfuis des « zones économiques nouvelles » où on les avait réinstallés à partir de 1975 pour défricher d'anciennes zones de combats, mais sans vraiment leur donner les moyens de le faire. D'autres, comme Huyên, sont des enfants abandonnés. Il y a aussi les vieillards solitaires, qui attendent patiemment, autour des restaurants en plein air, la fin du repas pour vider les verres et les bols des consommateurs. Qui attendent un petit billet ou qu'on leur ordonne de circuler. Qui ne disent rien, qui regardent les autres vivre.

Au Vietnam, plus on descend par la route vers le sud, plus le riz est blanc, plus la chaussée est bonne, plus les véhicules à moteur se font nombreux. Et plus les inégalités sociales transparaissent. Les gens du Nord se sont habitués, en plus de trente ans, à se contenter de peu. Partir travailler dans un pays de l'Est européen pendant trois ou quatre ans offre des avantages, constitue peut-être un privilège. Outre une paie nettement plus élevée, les ouvriers émigrés peuvent rapatrier, sans taxes, des vélos ou des machines à coudre qu'ils revendent à des prix prohibitifs. La société du Sud n'est toujours pas policée par le socialisme. Elle a d'autres appétits. Face à la loi nouvelle, on cherche à rogner là où l'on peut. Dans le Sud, certains affichent à l'entrée de leur logis ou de leur échoppe une « adresse rouge », certificat de bonne conduite à l'époque de la résistance. Dans le Nord, cela n'existe pas, cela n'a pas de sens. La société a, depuis deux générations, pris le pli qu'il fallait au-delà du dix-septième parallèle.

A Cân-Tho, principale agglomération du delta du Mékong avec ses 260 000 habitants, Mme Huong est la comptable d'un petit atelier privé de laques situé dans une rue commerçante, au bord d'un cours d'eau. On y fabrique, en ce moment, des cadres de bois laqué pour machines à coudre. De belles laques incrustées de nacre sont suspendues aux murs. Devant un verre de café glacé, Mme Huong raconte qu'« *après la libération* » — au Vietnam, on se situe toujours « *avant* » ou « *après* » 1975, — un maître laqueur, Phan Bac Thuy, est descendu de Saigon pour relancer à Cân-Tho la tradition des laques. En 1983, dit-elle, vingt familles se sont unies pour former un « groupement » de laqueurs, conformément à la loi. « *Le terrain a été fourni par le comité populaire du quartier* », explique encore Mme Huong, et deux ateliers aménagés avec les fonds avancés par les familles.

L'affaire est rentable. Les laques de Thuy se vendent même à Hô-Chi-Minh-Ville, dans les magasins privés de la rue Dong-Khoi (ex-Catinat) ou dans les kiosques d'Etat du boulevard Nguyên-Huê, à 100 mètres de là. L'Etat, dit Mme Huong, prélève un impôt de 4 % sur la production et d'environ 20 % sur les bénéfices. Les familles sont rétribuées en fonction du travail fourni. « *Le casse-tête*, explique-t-elle, *ce sont les impôts, car les systèmes changent trop souvent.* » Mais le renouvellement annuel du permis de production ne pose pas de problème ; en échange de l'utilisation du terrain, le Comité populaire reçoit de petits dons. Pour un investissement initial pratiquement nul — de 4 000 à 5 000 dôngs, — le capital actuel du « groupement » est, aujourd'hui, estimé à 3 millions de dôngs par les intéressés.



Les autorités encouragent la formation de ces « groupements », stade intermédiaire entre l'« économie familiale », revenue à l'ordre du jour, et la coopérative de production. « *Pour que les gens s'habituent à travailler ensemble* », explique M. Trân Thiên Tu, vice-président de l'Union des coopératives, des petites industries et de l'artisanat de Hô-Chi-Minh-Ville. La grande ville du Sud compte trois mille de ces « groupements » (65 000 personnes en tout). « *Tout ce qui peut encourager la production — notre priorité — et toutes les formes de mobilisation de fonds sont souhaités* », ajoute-t-il.

On en fait tout autant à Cân-Tho, chef-lieu d'une province avant tout agricole, celle de Hau-Giang, qui a produit un surplus de 250 000 tonnes de riz en 1986 et a déjà livré à l'Etat 136 000 tonnes de riz cette année. « *En 1985, une fois nos erreurs corrigées, le petit commerce a repris* », explique M. Xuân Thuy, vice-président du Comité populaire de la province. Le leitmotiv : encourager la production et le commerce, « *pas les trafiquants* ». « *Plusieurs services privés*, dit-il, *comme les coiffeurs, les mécaniciens, les restaurateurs, sont tranquilles. Ils sont protégés par la loi.* » La confiance reviendrait-elle ? Les ateliers comme ceux de Phan Bac Thuy semblent se multiplier. « *Depuis la fin 1984, notre bilan est positif* », se réjouit Mme Huong.

Mais que faire des dôngs gagnés ? L'inflation — un taux incalculable — mange tout. « *Les gens dépensent tout ce qu'ils gagnent, car le dông perd trop vite de sa valeur. Personne n'épargne. Tous nos contrats sont basés sur la valeur-or, la population en fait autant* », explique un dirigeant de coopérative. Que faire ? A Hanoï, un ouvrier d'une entreprise-pilote peut gagner jusqu'à 3 000 dôngs par mois, plus quelques avantages en nature. Mais un vélo vietnamien coûte 13 000 dôngs et un poste de télévision soviétique 40 000 dôngs à Hô-Chi-Minh-Ville. Le même ouvrier peut gagner près de 20 000 dôngs par mois, en comptant les primes et sans avantages en nature. Mais, au taux parallèle, il faut près de 700 dôngs pour un dollar, contre 80 dôngs au taux officiel. Le dông ne peut plus être une référence.

Ce qui peut faire l'affaire des groupes de touristes — des pays socialistes — ou de viêt kiêu — les Vietnamiens de l'étranger — qui occupent les hôtels du cap Saint-Jacques, de Nha-Trang et surtout de Hô-Chi-Minh-Ville. A coup sûr, ils deviennent une manne. Des magasins — avec taux préférentiels — sont à leur disposition. Des autocars les véhiculent. « *You change money ?* », à la sortie des hôtels, on propose, comme à Saigon dans le temps, à l'étranger naïf de lui changer son argent. Ou de lui acheter des cigarettes, revendues à prix d'or sur le marché. Dans la foulée du « renouveau », le Vietnam a décidé de commencer à exploiter son fabuleux potentiel touristique. Il existe même des circuits incluant le temple d'Angkor Vat au Cambodge. Des bandes de jeunes Tchécoslovaques et des groupes de couples soviétiques méritants, déambulent désormais sur les plages ou dans les rues de l'ancienne Saigon. Les *viêt kiêu*, plus nombreux qu'auparavant et moins méfiants, rapportent sans doute plus de devises fortes.

« Ils nous fichent la paix »

« *Depuis deux ans, ils nous fichent la paix* », disent certains. « *Ils* », ce sont les autorités, le commissaire de quartier, la sécurité, les cadres politiques du régime. A l'université, on étudie les résolutions du VIe congrès du PC, qui s'est tenu en décembre. Partout figure la devise de l'« oncle Hô » : « *Rien n'est plus précieux que la liberté.* » Les petits vendeurs — cigarettes à l'unité, billets de loterie, bonbons — ont peur du flic. Mais la surveillance semble s'être un peu relâchée. « *Même les religions sont un peu plus tranquilles en ce moment* », dit un compagnon de route du régime.

A Hô-Chi-Minh-Ville, spectacle insolite, on peut voir des bonzes en robe safran mendier un bol de riz, comme cela se fait traditionnellement en Asie méridionale mais ne se faisait jamais au Vietnam. Un peu partout, les églises ont l'air d'être désertées, mais sont souvent entretenues. Les pagodes de l'ancienne Saigon sont en bon état. Bâtons d'encens et bouquets de fleurs garnissent de petits temples, dans le Nord comme dans le Sud. Les autels des génies sont apparemment tolérés, comme le culte des ancêtres. Dans les campagnes du Sud, les vieilles formes de politesse demeurent, et un enfant se présente encore, bras croisés, devant un adulte.

Reste, bien sûr, « la peur du Cambodge ». Sur la plage, cinq jeunes, après avoir parlé pendant une heure de tout et de rien, ont fini par lâcher le mot. Tout le monde essaye d'éviter le service militaire, de peur d'être envoyé au Cambodge et de ne pas en revenir. « *J'ai peur d'être pris par l'armée* », dit l'un, et les autres opinent du chef. La guerre du Cambodge est impopulaire dans ce Vietnam qui, à défaut de s'être développé, a au moins renoué avec la paix. Les écoliers veulent devenir étudiants, puis fonctionnaires pour éviter le Cambodge. Les paysans réclament les bras de leurs enfants, pour la moisson, pour la récolte... et pour qu'ils n'aillent pas au Cambodge.

Un peu partout, c'est souvent la litanie de la « *responsabilité de l'Etat* ». Traduisez, de la « *faute à l'État* ». Telle ville ou telle usine manque d'électricité ? « *C'est à l'Etat d'y pourvoir.* » Le rendement pâtit du manque de matières premières ou d'équipements importés ? « *Nous avons demandé à l'Etat mais, pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse...* » Le réinvestissement de recettes en devises fortes est-il limité ? « *Dans le cadre des objectifs de recettes fixés par le plan, l'Etat prend 50 % des recettes à l'exportation. Au-delà de l'objectif, il ne récupère que 20 % des recettes* », s'entend-on répondre.

Les campagnes se sont refaites, mais le Vietnam socialiste n'a rien d'un immense chantier. On y bricole, comme ce chercheur, à l'université de Cân-Tho, qui a fait monter un hachoir à viande sur le moteur d'une vieille Peugeot pour faire ses expériences. Les machines n'ont pas d'âge. Tout doit tourner, rouler, marcher. Chaque ustensile vaut, pour son propriétaire, une petite fortune. Même ces pèse-personnes devant lesquels sont accroupies ces vieilles, au coin des rues, à raison de 5 dôngs la pesée. Le Vietnam, à l'heure de la « priorité à la production », rêve de profits, petits et grands.

Reportage de JEAN-CLAUDE POMONTI

Une « deuxième révolution » ?

LE Vietnam prend un nouveau départ. A en croire des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires, il s'ouvre, s'intègre à la société internationale. L'un parle de « *renouveau* ». Douze ans après la fin de la guerre et la chute de Saigon, on rajeunit les cadres du communisme, on s'engage, de plain-pied, dans la lutte pour le développement. L'économie de guerre appartient, depuis le Ve congrès du PC en décembre 1986, au passé. Une économie de paix se met en place. Fini le « *gaspillage* » des aides étrangères. Place à la « *libération des forces productives* » trop longtemps « *ligotées* ». Un autre n'hésite même pas à évoquer une « *deuxième révolution* ». Le Vietnam du romantisme révolutionnaire serait-il, tout à coup, frappé d'un pragmatisme susceptible de faire vivre un peuple qui n'a, jusqu'ici, pu survivre qu'en se débrouillant, en bricolant et en subissant un Etat monolithique et tentaculaire ?

Le débat qui a précédé le VIe congrès a été houleux. Dans l'armée, les capitaines sont montés à l'assaut des généraux, au sein du PC, les secrétaires de section en ont pris pour leur grade. L'armée et le parti ont été secoués. Les accusations de corruption et d'incompétence ont fleuri. Les chapelles du communisme vietnamien ont entendu des sons de cloche peu familiers. Bref, à l'intérieur même du système, un ras-le-bol plutôt général a fini par transpercer, comme si le pays ne pouvait plus se nourrir indéfiniment que de souvenirs de résistance, des progrès de la reconstruction — lesquels sont réels — et d'objectifs illusoires de développement. A telle enseigne que, fait sans précédent, un premier projet de résolution a été repoussé par les délégués, lesquels ont demandé qu'on remette un peu plus les pieds sur terre au lieu de faire la part encore trop belle aux sempiternels autosatisfecit du socialisme. Il a même fallu sérieusement amender un deuxième projet à la demande générale.

Cette poussée de la base du PC a reflété le sentiment général de lassitude — et parfois d'exaspération — de la population. Les gens en ont eu assez de travailler pour des salaires de misère. « *Nous leur avons demandé les mêmes sacrifices qu'en temps de guerre et nous avons attendu 1981 pour corriger le tir* », nous a expliqué un haut fonctionnaire. « *Et l'Etat*, a-t-il ajouté, *n'y a rien gagné. Au lieu de vendre, il donne et, au lieu d'acheter, il pille.* » Bref, le riziculteur n'avait plus intérêt qu'à produire pour nourrir sa famille, et le salarié — qui touche, chaque mois, l'équivalent, avec la dépréciation du dông, d'une poignée de dollars en sus de subventions en nature — n'avait plus qu'à trouver un deuxième petit métier pour entretenir son foyer. « *Il n'y avait que des gains imaginaires et des pertes réelles* », poursuit le même interlocuteur.

La prise de conscience ne s'est pas faite d'elle-même. Alors que ses troupes sont encore en garnison au Cambodge et sur la frontière chinoise — et s'y battent de temps à autre, — le pays végète. Ses dirigeants ont réalisé à la fois que cela ne conduisait nulle part — surtout au cœur d'une région qui s'est rapidement développée pendant deux décennies — et que mieux valait réagir avant de connaître de sérieux pépins. Les alliés soviétiques n'ont d'ailleurs pas été les derniers à encourager une révision de la gestion. Dès le mois d'août 1986, le message du Kremlin a été clair : faute d'une remise en ordre, l'aide soviétique — estimée aujourd'hui à 2 milliards de dollars par an — serait réduite. La pression en faveur d'un changement est venue de tous les côtés.

Le VIe congrès a donc été l'occasion d'un chamboulement. Non seulement trois « dirigeants historiques » ont pris leur retraite (MM. Pham Van Dong, Truong Chinh et Le Duc Tho), mais on a commencé à faire un peu le ménage : le gouvernement a été remanié et, surtout, des mesures économiques ont été prises à l'occasion de deux plénums du comité central réunis depuis. En avril, l'élection d'une nouvelle Assemblée législative s'est déroulée dans un climat beaucoup plus détendu que par le passé — « *notre premier scrutin démocratique* », a même jugé, non sans exagération, un haut fonctionnaire. Enfin, cette assemblée doit adopter un code des investissements étrangers que les autorités vietnamiennes considèrent comme « *une réelle ouverture* » vers l'Ouest.

Autosuffisance et pénurie

Certaines réalisations du régime sont incontestables. Le Vietnam a atteint, depuis le début des années 80, le seuil de l'autosuffisance alimentaire. Il a diversifié sa production et réaménagé les zones les plus touchées par la guerre. Le coût humain a sûrement dû être élevé. Une économie rurale de subsistance fonctionne aujourd'hui, sous la haute surveillance du parti. La pénurie est présente, surtout dans les zones les plus défavorisées, mais la malnutrition est rare. Ecoles, maternités, hôpitaux, crèches, sont omniprésents, même quand ils manquent cruellement de moyens. Depuis 1985, avec la libération du petit commerce, Saigon a retrouvé une bonne partie de sa vitalité. Nha-Trang est redevenu, dans son somptueux décor, une station balnéaire propre et agréable. Sur toutes les routes, on aperçoit les nouvelles plantations d'arbres, les élevages et les rizières en culture.

Mais les handicaps demeurent. L'une des priorités est la stabilisation de la monnaie, qui s'échange, sur le marché libre, à un taux supérieur de sept fois le taux officiel. Le pays a besoin d'un nouveau réseau bancaire pour gérer cette monnaie. Son infrastructure — transports, communications et énergie — est dans un état pitoyable. Ses liens commerciaux avec les pays non socialistes sont pratiquement inexistants. Il s'était refermé sur lui-même en 1975. Son intervention militaire au Cambodge, depuis 1978, a fait le reste en l'isolant d'une bonne partie du monde.

Des efforts sont entrepris depuis quelque temps. Ho-Chi-Minh-Ville, l'ancienne Saigon, va être dotée, prochainement, d'une banque commerciale. La presse, la radio et la télévision consacrent leurs énergies à rétablir la crédibilité du régime. « *Recréer un climat de confiance* », tel semble être le mot d'ordre. Les services de sécurité se font moins voyants. Dans le Sud, le petit commerce revit. Des facilités sont offertes aux « Viêt-Kiêu » — les membres de la diaspora vietnamienne longtemps négligée — pour rendre visite à leurs familles. Un nombre croissant d'entre eux le font. Dans l'économie rurale, on a réintroduit la notion de profit et, dans les entreprises-pilotes d'Etat, on pratique déjà l'autofinancement et même l'autogestion.

Mais comment concilier cette volonté, évidente, de s'en sortir et les habitudes, la façon de voir et, souvent, les méconnaissances de cadres nourris de marxisme-léninisme et de hauts faits guerriers ? « *Chaque époque a ses héros* », reconnaît un membre du gouvernement. Mais le message est-il déjà passé ? En outre, dans ce pays de dissertation, les dirigeants réalisent-ils que c'est la gestion de l'économie, dans son ensemble, de l'économie qui est à refaire ? L'adoption de textes, si pragmatiques soient-ils, n'est pas la condition suffisante d'un démarrage économique tant souhaité en haut lieu, pourvu qu'il ne remette pas en cause les structures politiques du pays.

Le régime demeure fort soucieux de sa sécurité, même quand il encourage un vent de libéralisme. A l'étranger, notamment à l'Ouest, son image de marque en a souffert. L'intervention militaire au Cambodge reste un sujet tabou. Une demi-douzaine de milliers de personnes seraient encore, douze ans après la chute de Saigon, en « rééducation ». On n'en parle pas davantage. Enfin, chaque année, par milliers, des Vietnamiens fuient encore leur pays en bateau. Les officiels vietnamiens rétorquent que la « libération du Sud » n'a pas donné lieu à des exécutions sommaires, comme dans d'autres lieux... Mais douze années sont passées, et le bilan de cette période de paix est difficile à digérer, pour les officiels comme pour la population. Les premiers ont du mal à comprendre le procès fait à d'anciens résistants couverts de gloire. La population commence à respirer, mais en redoutant un retour de bâton...

« *Nous sommes capables de relever le défi. Cette fois-ci, ou bien nous sombrons ou bien nous nous hissons dans le peloton de tête* », résume un membre du gouvernement. Mais la bonne volonté — apparemment indiscutable — n'y suffira sûrement pas. Réorganiser la gestion, « *normaliser* » les relations avec l'Ouest, créer un climat de confiance, — « *tout cela demande du temps* », juge un économiste. Pour les officiels de Hanoï, une page est tournée. Ils se disent prêts à se lancer dans une nouvelle aventure, moins glorieuse pour de vieux combattants communistes que la résistance, mais dont ils reconnaissent le caractère inévitable. Ils demandent qu'on leur donne leur chance. Ils répètent à l'envi que ce qui se trame depuis six mois n'est qu'un début. « *Prenez-nous au mot* », affirment-ils. Pour leur part, les Japonais, dont les grandes sociétés commerciales sont déjà présentes et qui investissent partout ailleurs dans la région, ont été les premiers à accepter le message. Sait-on jamais...



Enquête

ou sombrer...

Près du 17e parallèle

Les cicatrices de la guerre

JUSTE au sud du 17e parallèle, sur des collines desséchées par le vent chaud du large, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de la « route mandarine » – la route nº 1, qui relie Hanoï à Saïgon, – les Vietnamiens ont construit, à l'écart de tout, au bout d'une piste de terre rouge, un vaste cimetière regroupant les tombes de 10 356 soldats tombés sur la piste Ho-Chi-Minh. Déjà envahies par les herbes – le budget d'entretien est très maigre, – elles s'alignent autour d'une pièce d'eau entourée d'arbres. Pour gagner cet endroit désolé, on traverse une « nouvelle zone économique », dont les habitants – d'anciens réfugiés, des déshérités amenés de Da-Nang ou de Hué – s'acharnent à planter des eucalyptus, un arbre qui ne rend qu'au bout de sept ans

Le cimetière de « Truong Son » – la cordillère indochinoise – remémore le gigantesque travail de ceux qui sont morts, – depuis 1959, dit le guide – pour la reconquête du Sud. Une carte y retrace les 16 000 kilomètres de pistes qui, pour la plupart, couvrent une bonne partie du Sud laotien et l'est du Cambodge. Trois maisons typiques – une laotienne, une vietnamienne et une khmère – ont été élevées – « *de façon symbolique* », dit le gardien-chef, – car les « pays frères » ont contribué à la « *lutte commune* ». Mais le terrible typhon qui s'abattit en 1985 sur cette région du Vietnam a détruit la cambodgienne et sérieusement endommagé la laotienne. Seule la vietnamienne a tenu bon.

Ce cimetière se trouve dans l'une des régions les plus bombardées de la planète. La ville voisine de Quang-Tri a été entièrement détruite. « *Sa citadelle*, explique M. Nguyên Dinh Ngo, vice-président du comité populaire de la province de Binh-Tri-Thien, *a reçu, sur 3 kilomètres carrés, l'équivalent de sept bombes atomiques du type Hiroshima.* » « *Depuis 1975*, ajoute-il, *nous avons déminé plus de dix millions de bombes et de mines.* » Tous ces explosifs ont fait, depuis la fin de la guerre, précise-t-il, quatre mille tués et blessés. Il est vrai que cette région, sur le 17e parallèle, était une « *zone blanche* », de bombardement libre, où de furieux combats ont eu lieu de 1968 à 1975. Dans le district de Quang-Tri, aucun des 580 villages n'était intact à la fin des combats, et 230 000 hectares de terres, selon les Vietnamiens, ont été victimes de défoliants chimiques.

La partie centrale du Vietnam ne s'est visiblement pas encore remise de la guerre douze ans après la fin des combats. Elle constitue un goulot d'étranglement dangereux – car le riz du Sud doit remonter vers le Nord surpeuplé – et demeure une région de sous-production. En outre, c'est la zone la plus sensible aux calamités naturelles, typhons, sécheresse et parasites. En quittant Vinh, au nord, pour gagner Hué, on a l'impression de marcher sur de la porcelaine. Le Nghê-Tinh et le Binh-Tri-Thiên, terres de mandarins et de révolutionnaires, forment comme un obstacle entre le delta surpeuplé du fleuve Rouge, au nord, et ce que l'on appelle toujours le Sud riche du pays.

« *Notre production de riz*, dit Ho Ngoc Hy, président du comité populaire de Dong-Hà, *est suffisante pour nourrir les producteurs et leurs familles. Mais restent les fonctionnaires, les commerçants, la population urbaine...* » Or, sur 75 000 habitants de ce district, une trentaine de milliers résident au chef-lieu, la bourg de Dong-Hà, qui se reconstruit tant bien que mal, le bâtiment le plus imposant, qui n'est pas terminé, étant, bien entendu, la mairie, un ouvrage dont M. Hy estime le coût à plus de 30 millions de dôngs. « *Les écoles*, dit M. Hy, *ne manquent pas d'enseignants et les locaux sont suffisants, même quand ils ne sont pas en bon état ou appropriés.* » Ce qui manque, comme partout ailleurs dans la région, c'est le matériel scolaire et les médicaments pour les hôpitaux et les dispensaires.

La « route mandarine »

La « route mandarine » est déjà étroite, encombrée de gens et peu carrossable entre Hanoï et Vinh. Mais après cette ville – évacuée pendant la guerre, à cause des bombardements américains, et qui se rebâtit aujourd'hui autour de larges avenues, – la reconstruction du pont de Binh-Thuy, qui enjambe le fleuve Ca, est en cours. Elle devrait s'achever en 1989, mais, faute de matériaux, les travaux n'avancent guère. Piétons et cyclistes franchissent le fleuve par un pont flottant. Voitures, autobus et camions font la queue, parfois pendant des heures, pour accéder à un ferry rouillé – une barge manœuvrée par un petit bateau-remorqueur – qui ne prend que quatre ou cinq véhicules. Il y a un autre bac, nettement plus rapide celui-là, sur la route de Hué.


PAC

La plupart des ponts n'ont été que retapés et ne peuvent supporter que des véhicules d'un poids inférieur à 13 tonnes. La chaussée, toujours étroite, ressemble en ce temps de moisson, à une véritable cour de ferme, les paysans étalant la paille à perte de vue pour la faire sécher et récupérer les derniers grains de riz qui sautent sous les pneus. On ne peut circuler que lentement. Autocars et camions, en piteux état, sont surchargés. Les voitures sont rares, les vélos nombreux. Une fois franchi le 17e parallèle, il faut attendre l'agglomération de Dong-Hà pour trouver une chaussée en état correct léguée par le génie militaire américain.

Tout le long, c'est un Vietnam bien traditionnel qui défile sous les yeux. Gamins sur leurs buffles ou se baignant dans les mares d'eau, buffles au labeur dans les rizières, femmes aux pantalons larges et au chapeau conique s'adonnant à la moisson sous un soleil torride, grappes d'enfants se rendant à l'école. Chaque bourgade ressemble à un alignement de cahutes où les voyageurs se restaurent à des prix exorbitants pour les gens du coin et dérisoires pour l'étranger. Entre Dong-Hà et Hué, les récoltes sont déjà achevées. On commence le repiquage de la deuxième moisson. Puis, sur des kilomètres, les rizières font place à un paysage plus sec fait de dunes de sable blanc. C'est un pays de salines et de pêcheurs de lagune. Un peu partout, les cicatrices de la guerre demeurent apparentes, des carcasses de blindés, de ponts flottants, de barges, des tas d'obus qui rouillent sur les bords des routes et des cours d'eau.

Que ce Vietnam-là, le plus pauvre avec celui des minorités ethniques de la « Truong Son », revive est évident. La guerre est derrière et, avec elle, la peur. Dans cette région de typhons, les paysans réinvestissent leurs maigres économies dans de petites maisons en brique : on en voit un peu partout qui affichent fièrement leur année de naissance, le plus souvent à compter de 1983. L'Etat a reboisé des centaines d'hectares, comme en témoignent des plantations de jeunes eucalyptus ou de conifères. Les rangées d'arbres brise-vent réapparaissent, souvent des filaos résistant à la sécheresse. A Vinh, avec l'aide de l'Europe socialiste, vingt-deux bâtiments de cinq étages – des HLM – sont sortis de terre. « *La vie est nettement meilleure qu'à la fin de la guerre, mais il reste encore beaucoup d'efforts à fournir* », explique notamment M. Khuyên, administrateur général du Nghê-Tinh.

Car cette région demeure particulièrement sous-développée. Le soir, les villes continuent de vivre dans la pénombre pour économiser l'électricité. Sur la route, on aperçoit des gens travaillant, les mains nues, dans des carrières à ciel ouvert. Ils vivent, en général, de peu de chose. Dans le nord du Nghê-Tinh, les stations de pompage manquent pour l'irrigation. Au Binh-Tri-Thien, le typhon de 1985 a fait 5 milliards de dôngs de dégâts, selon les autorités locales, renversant notamment 350 pilônes électriques. Il y a eu mille morts, et il a fallu s'employer à réparer.

Les gens en sont réduits à se débrouiller et à bricoler en attendant que l'Etat, omniprésent, dote la région d'une véritable infrastructure. Dans le nouveau bâtiment de la Maison des hôtes de Vinh – 180 lits pour 100 chambres, – la plomberie et la climatisation commencent à battre de l'aile. Les baignoires s'effondrent et les charpentes se déchaussent. Deux grands congélateurs pourrissent dans le hall d'entrée. Les coupures de courant et même d'eau sont fréquentes, les réseaux de distribution n'ayant pas encore été restaurés. Et pourtant, ce bâtiment ne date que de 1985...

Amériques

Un entretien avec le président de l'Uruguay

« Nous voudrions que l'Europe et les Etats-Unis s'intéressent davantage à notre démocratisation »

(Suite de la première page.)

» Mais, en même temps, il a perdu de 100 à 120 millions de dollars du fait de la baisse du prix de ses produits agricoles. La politique de la CEE, dans ce domaine, nous touche donc de très près. Bien sûr, nous sommes réalistes, nous savons que personne ne va tuer ses agriculteurs pour faire vivre les nôtres. Mais nous sommes très préoccupés par ce problème des excédents agricoles qui entraînent des baisses de prix fantastiques.

« Nous souhaitons un protectionnisme raisonnable »

– Vous allez naturellement aborder cette question des échanges lors de votre visite en France ?

– Oui, je dirais que c'est un thème principal. Il est naturellement lié à celui de la dette, avec un grand contenu politique. Pouvez-vous imaginer ce que cela signifie de gouverner un pays comme celui-ci, où toutes les tensions sociales ont été réprimées pendant les douze années de la dictature ? Un pays qui, en trois ans, de 1982 à 1984, avait perdu 14 % de son produit brut. Un pays dont le salaire réel était tombé de près de 40 %, avec un taux de chômage de 14 %. Heureusement, ce taux est retombé à 9 %.

– Moins qu'en France...

– Oui, un peu moins. Mais croyez bien qu'il est vraiment très difficile d'obtenir un taux de croissance de l'économie, qui a été de 6 % en 1986, tout en s'employant à juguler les tensions syndicales, politiques, sociales et militaires. Je pense qu'en Uruguay nous avons réussi une expérience très utile. Personne ne peut en douter, mais il y a ici des gens qui ne sont pas d'accord. Qui critiquent notre modèle économique et politique.

– Que proposent-ils d'autre ?

– Notre projet économique est réaliste et rationnel. Les autres sont populistes ou de tendance socialiste.

– C'est-à-dire avec davantage d'initiative de l'Etat ?

– Exactement. Il existe une grande tradition étatique en Uruguay. Mon propre parti a créé au début de ce siècle, bien avant le Mexique, un Etat-providence de grande ampleur.

Ce que nous souhaitons, c'est un protectionnisme raisonnable. La réponse à nos problèmes ne peut se trouver dans le marché interne, d'autant que ce marché est étroit. Encore une fois, notre modèle est fondamentalement exportateur.

– Il paraît logique que vous développiez de plus en plus vos relations économiques et votre coopération avec vos deux principaux voisins.

– Ce processus d'intégration avec eux est en effet de plus en plus important.

– Cela veut-il dire que vous envisagez une sorte de Marché commun ?

– Oui. Pour le moment, il s'agit d'un processus de réduction des taxes douanières.

– L'Uruguay, qui est peu peuplé, trouve en face de lui un géant : le Brésil. Cette inégalité ne rend-elle pas l'intégration difficile ?

– Nous n'avons pas peur. Nous pensons qu'un petit pays comme le nôtre peut, grâce à son niveau culturel, affronter ce défi dans des conditions favorables. Nous sommes un pays vendeur de services et nous pouvons concurrencer nos voisins les plus grands si nous faisons les bons choix. C'est peut-être un paradoxe, mais c'est en Uruguay qu'il y a le plus d'enthousiasme pour cette intégration.

– Les Etats-Unis encouragent-ils cette intégration ?

– Ils se contentent de regarder.

« Le problème militaire est surmonté »

– Sur le plan intérieur, votre problème principal reste la fin de la liquidation de la question militaire ?

– Non. Je dirais que le problème militaire est surmonté. Ce qui ne l'est pas, c'est la *discussion politique* sur le problème militaire. Nous avons défini une politique très équilibrée, dont je crois qu'elle a donné une grande stabilité au pays. Nous avons été très généreux envers tous ceux qui ont été impliqués dans de vieux affrontements.

– Des deux côtés ?

– Exactement. Des deux côtés. On a décrété une amnistie absolument générale pour tous ceux qui ont été détenus pour subversion. Elle s'étend même à ceux qui avaient commis des crimes et quitté le pays.

– Les Tupamaros ont-ils maintenant disparu ?

– Pas du tout. Ils sont ici. Et ils agissent dans le cadre d'un mouvement politique petit, mais très actif.

– Comment expliquez-vous ce mouvement insurrectionnel ?

– Ce fut un phénomène très particulier. Je dirais qu'il n'y a pas une seule cause, mais plusieurs. Aucune pourtant ne peut le justifier. Je crois que ce fut une erreur dramatique, un processus de radicalisation qui a coûté très cher au pays.

– Les guérilleros ont-ils reçu un appui extérieur ? De Cuba, notamment ?

– Au début, oui ; mais ensuite ce fut un mouvement essentiellement national. Au début, des gens ont été entraînés et ils étaient, d'une certaine manière, liés à Cuba. Mais ensuite, non. Les Tupamaros apparaissent comme un mouvement issu de la bourgeoisie et non pas de secteurs marginaux.

– Des fils de famille scandalisés par les privilèges dont bénéficiaient leurs parents ?

– Exactement. Ce fut un processus de radicalisation politique d'origine universitaire.

– Le nombre total des victimes a été relativement limité...

– Oui, en dix ans de conflits, on a compté 100 morts environ. 50 du côté militaire, 50 du côté des Tupamaros et des civils.

« Un référendum ne pourrait que confirmer la loi d'amnistie »

– Vous dites qu'il reste encore un problème politique...

– Absolument. En décembre dernier, on a voté une loi pour en finir avec les procès contre les militaires. Les secteurs de gauche ont protesté, et ils sont en train de préparer un référendum sur cette question. Aux termes de la Constitution, il leur faut obtenir la signature de 25 % du corps électoral. Ils ont un délai d'un an pour y parvenir. La gauche contrôle plus ou moins 20 % de l'électorat. Un secteur du parti « blanco » qui appuie cette position peut en contrôler environ 5 %. Mais je pense qu'après cinq mois de campagne ils n'ont pas obtenu le nombre de signatures suffisant.

– Quelle serait la question posée au référendum ?

– L'abrogation de la loi qui rend caduque l'action contre les militaires. L'argument des opposant est d'abord que l'on ne doit jamais suspendre le cours de la justice. Ils estiment d'autre part que, du point de vue de la stabilité démocratique, il est dangereux de ne pas punir des militaires qui ont commis des excès. Nous pensons, nous, au contraire, qu'il serait injuste d'amnistier tous les subversifs sans accorder le même traitement aux militaires. La démocratie ne doit pas traiter les militaires de façon différente, ne pas créer un ghetto de frustrés et d'aigris à l'égard de la société civile. Enfin nous estimons que si les militaires ont commis de graves erreurs, ils se sont retirés pacifiquement, aux termes d'un accord de transition démocratique conclu après deux ans de conversations.

– Votre cas est très différent de celui de l'Argentine.

– Tout à fait. Nous ne pouvons pas oublier qu'en Uruguay nous avons réussi une sortie pacifique de la dictature. C'est notre tradition historique. Il y a toujours eu une amnistie générale et généreuse après nos grands conflits. S'il y a référendum, il tranchera en faveur de la loi qui a déjà été approuvée par les deux tiers des sénateurs et par trois députés sur cinq. Je crois donc que nous conclurons heureusement le processus de transition politique.

– Revenons à votre voyage en France. Vous y parlerez, bien entendu, des relations bilatérales. Nous voyons avec plaisir, de notre côté, l'enseignement du français reprendre en Uruguay.

– Effectivement. Il y a une relance du français. Mais à Paris nous parlerons aussi de toutes les questions bilatérales, commerciales, économiques. Il est vrai que l'Uruguay a une tradition de culture française très forte dans beaucoup de domaines : sciences, droit, médecine...

– Quels autres pays visitez-vous en même temps que la France ?

– L'Allemagne. En octobre ou en novembre, j'irai en Russie et au Japon.

– Quels sont vos rapports avec l'Union soviétique ?

– Bons. Sur le plan commercial, nous pensons qu'il existe des possibilités de développement. Sur le plan politique, naturellement, nous avons des systèmes différents mais nous entretenons quand même des relations normales.

– S'intéresse-t-on chez vous à ce qui se passe en URSS ? Pense-t-on qu'il y a un changement ?

– C'est un thème quotidien de conversation. Toute la presse spécule sur l'ampleur éventuelle des changements en Union soviétique. Or le problème est de savoir si le système peut résister à une véritable démocratisation. C'est ça la question.

» Fidel Castro a une opinion intéressante là-dessus. Il dit que ceux qui croient que ces réformes vont déboucher sur une réforme bourgeoise se trompent. Il dit que ce n'est pas une réforme bourgeoise, mais un processus de démocratisation à l'intérieur d'une société marxiste qui ne va pas changer.

– Pensez-vous que Cuba va évoluer ?

– Du point de vue des relations internationales, il y a évolution. Après vingt-cinq ans de gouvernement, l'élan révolutionnaire ne peut naturellement plus être le même, et je pense que Cuba est maintenant soucieux de ses relations avec les pays d'Amérique latine. Nous avons nous-mêmes renoué avec Cuba, nous entretenons des relations diplomatiques normales et nous sommes en train de développer des relations commerciales. Il me semble que Cuba n'est plus aujourd'hui un exportateur de révolution.

– Comment voyez-vous les Etats-Unis ?

– Pour nous, les Etats-Unis sont évidemment un pays très important. Surtout sur le plan financier car, sur le plan économique, leurs relations sont plus étroites avec les nations des Caraïbes et avec le Mexique. Il me semble que les Etats-Unis considèrent le problème de la dette extérieure d'une manière beaucoup plus politique. C'est donc une évolution favorable. Je n'en dirais pas autant du courant protectionniste particulièrement puissant au Congrès de Washington qui présente un danger très grand pour toute l'Amérique latine.

» Ce que nous aimerions, c'est que les Etats-Unis s'intéressent davantage au processus de démocratisation. Nous souhaitons la même chose en ce qui concerne l'Europe. Nous voudrions qu'elle aussi soit plus attentive à nos problèmes. Nous ne disons pas que c'est la faute des Etats-Unis ou de l'Europe. C'est aussi la nôtre parce que nous devrions mieux expliquer nos problèmes. Et c'est pour cela que nous autres, présidents démocrates d'Amérique latine, nous voyageons davantage. Tout est lié. La démocratie et l'économie. Et la coopération de l'Europe est très importante.

– Pensez-vous que les Etats-Unis vont vraiment pousser le Chili à la démocratisation ?

– Je pense que oui. Mais la solution sera trouvée au Chili même. Ce qu'on peut craindre, c'est que l'accord n'intervienne trop tard et que les partisans de formules radicales n'hypothèquent une solution réellement démocratique.

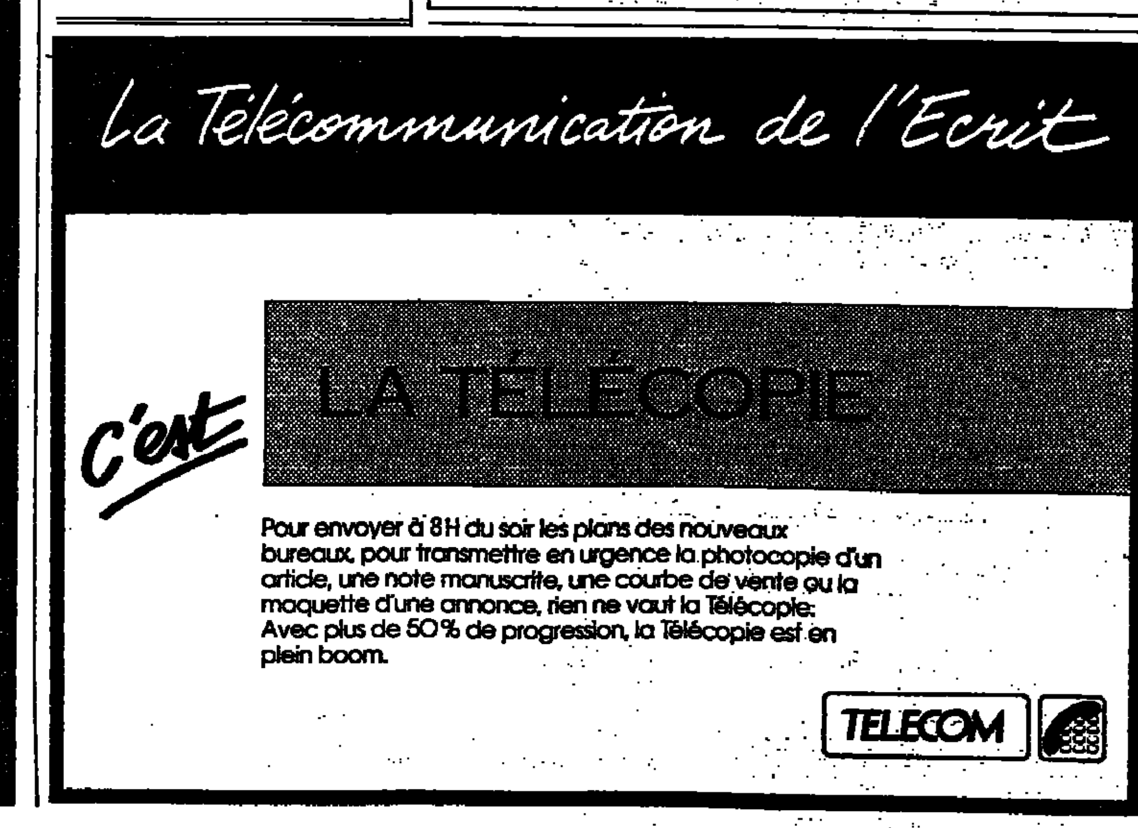
– Comment, vu d'Amérique latine, appréciez-vous le sommet de Venise ?

– J'y vois le début timide d'un chemin. On attend toujours des mesures capables de surmonter les problèmes du protectionnisme et de la dette extérieure. Mais c'est la première fois que l'on reconnaît que la dette pose un problème sérieux du point de vue politique et appelle des solutions très urgentes.

» L'Uruguay n'est pas un pays désespéré : sa dette est convenablement financée, son économie est en croissance, il ne subit pas de récession, il a amélioré les salaires réels de 27 % en deux années de démocratie. Mais, pour consolider ces progrès, il est nécessaire d'introduire dans le pays plus de technologie, de le moderniser, de transformer certaines structures afin de le rendre plus compétitif. Tout cela nécessite des investissements. A défaut, la situation actuelle risque de se renverser.

» Les pays qui ont eu de grands excédents, comme le Japon et certains Etats membres de la Communauté, sont ceux qui, aujourd'hui, doivent faire un effort pour aider notre investissement.

Propos recueillis par
ANDRÉ FONTAINE.



Amériques

PÉROU : terrorisme et trafic de drogue

Sentier lumineux se pose en défenseur des petits producteurs de coca

LIMA
de notre correspondante

Les guérilleros de Sentier lumineux se sont-ils alliés aux trafiquants de drogue de la vallée tropicale du Haut-Huallaga pour se partager le contrôle de cette région ? C'est à cette conclusion que sont arrivés policiers et journalistes locaux après l'assaut lancé contre le poste de police d'Uchiza, le dimanche 7 juin. Six policiers ont été tués et huit autres blessés. De leur côté, les guérilleros auraient perdu une cinquantaine d'hommes. Une supposition impossible à vérifier car les attaquants se sont retirés en bon ordre.

Le terme de « narco-terroristes », pour désigner les guérilleros de Sentier lumineux implantés dans cette vallée a remplacé celui de « délinquants subversifs » utilisé par l'armée dans les Andes. Il a été employé par l'ancien président Fernando Belaunde, dès 1984, lorsque la présence de Sentier lumineux a commencé à se faire sentir dans cette région avec l'apparition des premiers graffiti sur les murs signés PCP-SL, les premières menaces de mort contre les autorités locales.

Cette « alliance » entre les deux principaux fléaux du Pérou – le terrorisme et le trafic de cocaïne – n'a pourtant jamais été prouvée, comme le reconnaît le général Zarate, le chef de la lutte antidrogue.

Des objectifs contradictoires

C'est pourquoi, lorsque l'état d'urgence a été décrété dans la vallée, en 1984, l'armée a concentré son attention sur la guérilla alors que l'Umopar, le corps de police spécialisé dans la lutte antidrogue se repliait. C'est une période d'essor pour les trafiquants, qui ont tenté de faire croire que les guérilleros n'avaient pas battu en retraite. Des graffiti subversifs réapparaissaient sur les murs, mais les erreurs commises trahissent leurs auteurs : le symbole du marteau et de la faucille est à l'envers, les *« Vive le président Gonzalo »* de Sentier sont signés MRTA, du nom d'un autre groupe insurgé...

Patiemment, à partir de 1985, le PCP-SL a repris son travail politique dans la région, se posant en défenseur des petits cultivateurs de coca, victimes à la fois de la campagne d'arrachage de la plante en application du programme Corah financé par les Etats-Unis, des exactions commises par les membres de l'Umopar et de la violence exercée par les différentes mafias de la drogue.

Aujourd'hui, les guérilleros contrôlent le trafic des véhicules sur les 150 kilomètres de l'unique route, la marginale de la Selva. Les passagers sont tenus de révéler leur identité. Les indésirables – à commencer par les journalistes – sont refoulés vers la ville de Tingo-Maria.

Le Sentier a peint ses consignes sur les murs. Comme *« La coca ou la mort »* et *« Interdiction d'arracher la coca »*. Ces consignes contre l'Umopar et le Corah sont nécessaires pour séduire les paysans. Est-ce à dire que guérilleros et trafiquants ont conclu une alliance, comme le soutiennent certains journaux locaux ? En fait, il semble qu'il n'y ait entre eux qu'un pacte, tacite, de non-agression. Le général Zarate estime que les trafiquants ont cédé du terrain, pour se replier plus au nord. Quant aux bandes paramilitaires à leur service, elles ont peu à peu battu en retraite.

D'ailleurs, une alliance entre trafiquants et guérilleros aurait réglé les problèmes financiers et d'approvisionnement en armes qu'affronte Sentier lumineux. Ce qui est loin d'être le cas.

Au cours de l'assaut contre le poste d'Uchiza, le capitaine Michael Ponce assure cependant que les guérilleros ont reçu l'appui de la mafia. Ils auraient, en effet, utilisé des roquettes, alors qu'ils n'étaient équipés, jusqu'à présent, que des armes soustraites à la police et de bâtons de dynamite. Mais est-ce un indice suffisant pour conclure une collaboration logistique ?

De toute façon, « narcos » et « terroristes » ne devraient pas faire bon ménage bien longtemps parce que leurs objectifs et leurs stratégies respectives sont contradictoires. D'une part, le PCP-SL demande aux paysans de consacrer un tiers de leurs terres aux cultures maraîchères, ce qui devrait diminuer notablement les surfaces plantées de coca. D'autre part, il a fixé un prix minimum de vente de la feuille de coca pour éviter l'exploitation des petits agriculteurs par la mafia et instauré un impôt sur la fabrication de la pâte de base, servant à fabriquer la cocaïne.

NICOLE BONNET.

ÉTATS-UNIS

Le « justicier du métro » a été acquitté

NEW-YORK
de notre correspondant

Bernhard Goetz, le très célèbre « justicier du métro », a été acquitté, le mardi 16 juin, de douze des treize chefs d'accusation retenus contre lui. Innocent ou presque : balayées l'attaque à main armée et tentative de meurtre ; écartés le trouble à l'ordre public, menaces et voie de fait. Seule reste – symbolique ? – l'accusation de port d'arme prohibé : Bernhard Goetz est coupable de posséder une arme, point de s'en être servi.

L'affaire avait commencé le 22 décembre 1984 dans un wagon du métro de New-York, près de la 14e Rue. Quatre adolescents noirs repèrent leur victime, un ingénieur électronicien âgé à l'époque de trente-sept ans (il avouera plus tard qu'il *« attirait ce genre d'ennui »*), pour lui demander, racket banal, 5 dollars (30 francs). Quelques secondes d'hésitation et les coups de feu partent, faisant fuir les assaillants, tandis que le train s'immobilise à la station. L'un d'entre eux est moins rapide : alors qu'il se trouve à terre, Bernhard Goetz s'en approche et tire de nouveau sur lui : *« T'as l'air trop bien, en voici une autre ! »*

Dans la cohue, Goetz s'enfuit par le tunnel et ne reparaît que huit jours plus tard, dans le New-Hampshire, où les policiers enregistrent sur une cassette vidéo sa première déposition. *« Je voulais les faire souffrir autant que possible »*, dira-t-il, et, malgré la présence d'un avocat, il ajoutera : *« C'était un meurtre de sang-froid... Je les haïssais. »*

A l'ouverture du procès, le 27 avril dernier, l'accusé comparaît libre, auréolé d'une gloire extraordinaire, encensé même par la mère de l'un des Noirs (*« Je le comprends, vivre dans cette ville devient impossible pour d'honnêtes gens. »*) Deux des victimes – c'est la terminologie de la cour – comparaissent menottes aux poings, car ils ont, entre-temps, l'un violé une femme, l'autre attaqué un voisin à coups de chaîne. Le troisième sort à peine d'une cure de désintoxication de la cocaïne et prépare son bac. Le quatrième, Darrel Cabey, vingt et un ans, paralysé à vie par une balle logée dans la colonne vertébrale, est incapable de s'exprimer.

Couleur de peau

Le jeune procureur Waples attaque d'emblée sur le terrain de la loi : personne n'a le droit de se rendre justice lui-même, et Goetz a avoué des intentions meurtrières, il doit donc être sévèrement puni. Parfaitement sûr du soutien populaire, l'avocat de la défense, Barry Slotnick, renverse immédiatement les rôles : la victime, c'est Goetz, il faut, en réalité, poursuivre ses quatre assaillants.

Le jury écoutera avec patience et, après avoir visionné la confession de Goetz, retiendra le côté trouble du personnage, le déséquilibre de son esprit... et la *« justesse de ses idéaux »*. Mais il refusera comme *« inacceptables »* les aveux meurtriers et les cris de haine, car, diront les jurés, *« Goetz était, au moment de l'enregistrement, encore sous le coup de l'émotion »*. L'un d'entre eux affirmera, après le verdict, que *« les études balistiques n'avaient pas prouvé la culpabilité de Goetz »* et que, *« dans ce pays, les individus ont le droit de se défendre, que cela plaise ou non »*.

Le maire de New-York, Edward Koch, qui n'a nullement besoin d'un nouveau conflit racial, réplique sèchement que *« le cas Goetz ne doit pas être compris comme une autorisation de tirer dans tous les sens »*.

Bien que le racisme n'ait qu'effleuré les débats, tout le monde, dans la salle et dehors, ne pensait qu'en termes de couleur de la peau. Malgré les dénégations vertueuses des jurés, personne ne croit, bien sûr, que leur verdict eût été le même si l'accusé avait été noir et les « victimes » blanches...

CHARLES LESCAUT.

CHILI

Douze opposants tués par la police à Santiago

Douze personnes, vraisemblablement des opposants de gauche, ont été tuées lundi 15 et mardi 16 juin à Santiago, au cours de fusillades avec la police.

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

Deux morts le 15 juin, dix le lendemain : tel est le bilan d'une vaste opération de police réalisée à Santiago. Selon les autorités, les douze victimes appartiendraient au Front patriotique Manuel Rodriguez (FPMR) et auraient trouvé la mort au cours d'affrontements avec les services de sécurité. *« Etranges affrontements*, commente un opposant, *qui ne font que des morts et d'un seul côté. »*

Sept des personnes tuées le 16 juin auraient été surprises à l'aube dans une « maison de sécurité » du quartier Recoleta de la capitale, et se seraient opposées, les armes à la main, à une perquisition. Une cache d'armes importante y aurait été découverte.

L'Eglise et de nombreuses organisations politiques ou sociales ont exprimé leur consternation et demandent que la vérité soit faite sur les circonstances ayant entouré ces douze morts violentes. La semaine dernière, les deux mouvements armés chiliens, le FPMR et le MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire), avaient commis plusieurs attentats contre des établissements de la police, sans toutefois faire de victime.

La riposte du régime est autant un avertissement à l'extrême gauche qu'un rappel à tous les opposants que le général Pinochet reste le maître du jeu. *« Nous empêcherons les politiciens de s'emparer du pouvoir »*, a déclaré celui-ci quelques heures avant les premiers « affrontements ».

G. B.

● **Le sommet pour la paix en Amérique centrale pourrait avoir lieu en août.** – Les présidents du Honduras et du Guatemala ont proposé mardi 16 juin que le sommet des chefs d'Etat des cinq pays d'Amérique centrale ait lieu au début du mois d'août. Ce sommet pour la paix, qui devait se tenir les 25 et 26 juin au Guatemala, avait été ajourné à la demande des présidents du Salvador, du Honduras et du Costa-Rica qui estimaient que la réunion n'avait pas été suffisamment préparée. – *(AFP, Reuter.)*

Proche-Orient

IRAN : les tensions à Téhéran

La dissolution du Parti de la République islamique : un nouvel épisode de la lutte pour le pouvoir

La dissolution du Parti de la République islamique (PRI), le 3 juin dernier, ne constitue pas à proprement parler une surprise. Tout le monde savait à Téhéran que ce parti, fondé en 1979 par l'ayatollah Behechti en vue de rassembler la plupart de ceux qui, religieux ou laïcs, voulaient lancer l'Iran *« sur la voie de l'islam et de l'imam Khomeiny »*, était devenu, au fil des ans, une sorte d'assemblée de notables du régime où s'opposaient et se neutralisaient les différentes factions rivales du sérail politico-religieux au pouvoir en Iran. Le chef de l'Etat, le président Ali Khamenei, qui était en même temps le secrétaire général du PRI, avait d'ailleurs déploré, à la mi-mars, cet état de choses en affirmant qu'il se consacrerait désormais entièrement à la réorganisation d'un *« parti qui n'existe presque pas »*.

C'est cependant le point de vue du président du Majlis, l'hodjatoleslam Rafsandjani, qui l'a emporté. Il a expliqué au lendemain de la dissolution du parti que cette mesure avait été prise parce que le PRI avait perdu sa *« raison d'être »* et qu'en conséquence son *« effacement provisoire »* était devenu inévitable. En effet, dans l'esprit de M. Rafsandjani, qui assumait en plus de ses autres nombreuses fonctions, la présidence du parti, le PRI n'a été que *« gelé »* et pourrait renaître de ses cendres si le consensus qui avait présidé à sa création en 1979 était de nouveau réalisé. Il a réaffirmé à cette occasion que si tous les membres du parti étaient des partisans sincères du régime islamique, ils étaient en revanche profondément divisés, en ce qui concerne la gestion de l'économie, en deux tendances opposées, l'une favorable à une économie dirigée par l'Etat, et l'autre préconisant le retour à l'entreprise privée avec un contrôle étatique limité.

M. Rafsandjani, qui patronne la première tendance, alors que M. Khamenei se pose de plus en plus en chef de file des « libéraux », a révélé que le problème de la *« dualité du pouvoir »* au sein du PRI avait été porté, il y a environ un an, à la connaissance de l'imam Khomeiny. Ce dernier avait été prié de décider qui, de Rafsandjani ou de Khamenei, devait se retirer de la direction du parti afin d'entraver le processus de polarisation. L'imam avait alors refusé de se prononcer et avait suggéré de *« limiter les activités du parti »*. Près de la moitié des bureaux du PRI avaient depuis été fermés afin de réduire les divergences au minimum. Apparemment, cette solution de facilité n'a pas été suffisante pour apaiser les tensions, et l'imam a finalement accepté de *« geler »* entièrement les activités du parti, qui, selon l'expression d'un député du Majlis, était devenu le *« dernier salon où l'on critique la République islamique »*.

> *Au fil des ans, le parti unique était devenu un instrument entre les mains de la droite religieuse. Sa disparition fait le jeu de l'hodjatoleslam Rafsandjani*

M. Rafsandjani a laissé entendre que cette mesure radicale était devenue d'autant plus inéluctable que le climat électoral qui s'est installé dans le pays à l'approche des élections législatives et présidentielles, prévues pour le début de 1988, risquait d'envenimer dangereusement les conflits à l'intérieur du parti. Le président Khamenei, qui, depuis la disgrâce relative de l'ayatollah Montazeri, est devenu le principal adversaire de M. Rafsandjani dans la course pour le pouvoir, a déjà fait connaître son candidat à la présidence de la République en la personne d'un haut dignitaire religieux de Meched, l'ayatollah Tabassi, un des chefs de file de la droite conservatrice au sein du PRI.

La faillite économique

La dissolution du PRI fait donc le jeu de l'hodjatoleslam Rafsandjani, car elle prive la droite traditionaliste religieuse, groupée autour du quotidien *Rissalat* et fortement représentée au Bazar et au parti, d'une tribune idéale à partir de laquelle elle menait sa lutte contre le président du Majlis et ses partisans, dont le plus fidèle semble être M. Mir Hussein Moussavi, l'actuel chef du gouvernement. A plusieurs reprises, au cours des deux dernières années, les traditionalistes, et à leur tête M. Khamenei, ont exigé le départ du premier ministre, qui, selon eux, est le principal responsable de la faillite économique du régime et de la paupérisation constante de la population.

L'échec dans ce domaine est patent. Dressant un tableau particulièrement noir de la situation, le député Nadi Nadjafabadi, proche de l'ayatollah Montazeri, affirmait au début de l'année que l'inflation dépassait 60 % par an et qu'avec l'accroissement du déficit de la balance commerciale dû à la chute des revenus pétroliers et la régression de la production nationale, il n'existait pratiquement aucune solution pour faire face à cette inflation galopante qui lamine irrésistiblement le niveau de vie de la population. M. Nadjafabadi estime que douze millions d'Iraniens vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et que quelques vingt-deux millions d'autres n'arrivent à joindre les deux bouts que grâce aux subsides que le gouvernement accorde aux produits de première nécessité. Selon lui, seuls 1 300 000 Iraniens vivent dans une relative aisance et profitent du marché noir de plus en plus florissant.

Selon les statistiques de la Banque centrale, le pouvoir d'achat du dollar a diminué de 45 % depuis 1985, doublant et parfois triplant le prix des produits importés. En l'espace de deux ans, près de 750 000 ouvriers ont été licenciés à la suite de la fermeture des usines contraintes à arrêter leur production faute de devises étrangères, consacrées en priorité à l'achat d'armement pour le compte de l'armée et des pasdarans.

Qui est responsable de la détérioration de la situation économique ? Accusés d'incompétence et de dirigisme arbitraire, les « radicaux », groupés autour de l'hodjatoleslam Rafsandjani et du chef du gouvernement Mir Moussavi, mettent en cause certains milieux du Bazar qui, affirment-ils, sabordent l'économie nationale en organisant la spéculation et le marché noir et s'enrichissent aux dépens du peuple. C'est ainsi que, vers la mi-mai, plusieurs *bazaris* ont été arrêtés à la suite d'une soudaine fièvre du métal jaune qui s'est manifestée par le triplement du prix de la pièce d'or Pahlavi en l'espace d'une semaine.

Un autre facteur qui contribue à paralyser la vie économique est l'immobilisme du Conseil de surveillance de la Constitution, qui a, jusqu'à présent, bloqué la plupart des réformes sociales votées par le Parlement en affirmant qu'elles étaient contraires aux enseignements de l'islam et favorisaient le communisme athée. L'imam Khomeini, qui approuve sans réserve les recommandations de cette instance qui comprend six religieux désignés par lui-même et six hommes de loi *« enragés de l'islam »* nommés par le Parlement, est resté sourd aux démarches des radicaux, qui lui ont fait valoir à plusieurs reprises que tant que ce « verrou » subsistera, aucune mesure sérieuse ne pourra être adoptée en faveur des *moustazafines* (les déshérités), qui sont supposés être les principaux bénéficiaires de la révolution islamique.

Tant que durera la guerre...

En fait, les deux tendances rivales au sein du pouvoir, tout en s'accusant mutuellement d'être à l'origine de la faillite économique du régime, savent fort bien qu'aucun progrès durable ne pourra être réalisé dans ce domaine tant que durera la guerre contre l'Irak. C'est ce que, selon de bonnes sources, l'ayatollah Moussavi Ardebili, le président de la Cour suprême, a dit à l'imam Khomeini, fin avril, en ajoutant que dans la situation actuelle l'Iran n'avait plus les moyens de continuer la guerre.

Deux jours plus tard, l'hodjatoleslam Rafsandjani, qui est le représentant de l'imam auprès du Conseil supérieur de défense, informait le guide de la révolution que, après l'échec de l'« Irangate », il était de plus en plus difficile de se procurer des armements. Cette double démarche était d'autant plus significative qu'elle était faite au nom du directoire occulte de cinq membres, une sorte d'état-major de crise qui se réunit presque quotidiennement depuis près de dix mois, et qui comprend, outre MM. Rafsandjani et Moussavi Ardebili, le président Khamenei, le chef du gouvernement, M. Mir Moussavi, et le tout-puissant fils de l'imam, Ahmed Khomeini.

Cette belle unanimité – une fois n'est pas coutume – n'a apparemment pas réussi à ébranler l'imam Khomeini, qui a fait savoir à ses interlocuteurs qu'il n'existait pas d'autre solution que la poursuite de la guerre. *« Il nous faut*, a-t-il dit, *une paix victorieuse, c'est-à-dire la chute de Saddam Hussein. Si vous n'êtes pas capable de réaliser cet objectif, retirez-vous. D'autres sont prêts à prendre la relève... »* Cette prise de position catégorique que personne à Téhéran n'est en mesure de contester ne facilitera pas la tâche des dirigeants actuels, qui se trouvent confrontés à une mission impossible : assainir l'économie du pays, tout en poursuivant une guerre de plus en plus coûteuse.

JEAN GUEYRAS.

La détention des otages allemands au Liban

La cellule de crise se réunit à Bonn pour décider du sort de Mohamed Hamadei

BONN de notre correspondant

La cellule de crise constituée en janvier après l'enlèvement à Beyrouth des deux Allemands de l'Ouest Rudolf Cordes et Alfred Schmidt devait se réunir le mercredi 17 juin au plus haut niveau à la chancellerie à Bonn. Outre les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et le ministre à la chancellerie, M. Wolfgang Schäuble, chargé de coordonner l'action du gouvernement, le chancelier Kohl avait demandé aux leaders des trois partis de la majorité et du parti social-démocrate de prendre part aux délibérations.

L'objectif de la réunion était, selon les informations non confirmées rapportées ces derniers jours par les agences de presse, de décider de la marche à suivre avec Mohamed Hamadei, le présumé terroriste libanais incarcéré depuis janvier à Francfort. Hamadei, qui vivait jusque-là tantôt au Proche-Orient, tantôt en RFA où il avait une fille, avait été arrêté le 13 janvier dernier à l'aéroport de Francfort alors qu'il transportait avec lui de l'explosif liquide. Il est accusé par les Américains, qui ont réclamé son extradition, d'avoir participé en 1985 au détournement sur Beyrouth d'un appareil de la TWA, opération au cours de laquelle un plongeur de l'armée américaine, Robert Stethem, avait été froidement assassiné.

L'arrestation d'Hamadei, dont la famille serait liée au Hezbollah, avait été suivie de l'enlèvement à Beyrouth de deux Allemands de l'Ouest, MM. Cordes et Schmidt, puis de l'arrestation à l'aéroport de Francfort d'un de ses frères, Abbas. Résidant en Sarre, Abbas Hamadei, qui est de nationalité ouest-allemande, avait livré à la police une cache d'explosif située non loin de la frontière française. Les renseignements obtenus au cours de l'enquête avaient également permis à la police française d'opérer un coup de filet dans les milieux islamiques à Paris.

Au cours des négociations menées par le gouvernement allemand avec l'intermédiaire, notamment, du gouvernement iranien, est apparu le principal objectif des ravisseurs de MM. Cordes et Schmidt, qui semble avoir été d'éviter une extradition de Mohamed Hamadei vers les Etats-Unis et d'obtenir que celui-ci ne soit jugé en RFA que pour le délit relativement mineur de détention d'explosif.

Moyen terme

Soumis à d'importantes pressions américaines – tout récemment encore lors du sommet de Venise, – le gouvernement ouest-allemand semblait ces derniers jours s'orienter vers un moyen terme. Hamadei ne serait pas extradé, mais serait jugé en RFA pour sa participation présumée au détournement de l'appareil de la TWA. La législation ouest-allemande permet, en effet, d'engager des poursuites contre les auteurs d'un détournement, même si la RFA n'y est pas impliquée.

Avant de prendre sa décision, le gouvernement ouest-allemand avait donné son feu vert à une confrontation discrète, lundi, à Wiesbaden, entre Hamadei et plusieurs passagers de l'appareil de la TWA qui auraient été amenés tout spécialement des Etats-Unis.

Bien que le gouvernement, qui observe un silence total sur l'affaire, se soit refusé à toute confirmation, les agences de presse croyaient savoir, mardi, qu'Hamadei aurait été formellement reconnu par plusieurs des passagers.

HENRI DE BRESSON.

● **ISRAËL : explosion d'une voiture piégée à l'est de Tel-Aviv.** – L'explosion d'une voiture piégée mardi après-midi 16 juin dans la ville de Petah-Tiqwah, à l'est de Tel-Aviv, a fait un mort, apparemment l'homme qui avait placé la charge explosive à bord du véhicule. La responsabilité de cet attentat a été revendiquée par les « Forces 17 », organisation militaire du Fath, principale composante de l'OLP, dans un coup de téléphone à une agence de presse internationale à Jérusalem. *(AFP).*

La guerre du Golfe

Le plan américain de protection des pétroliers koweïtiens a été sérieusement critiqué au Congrès

Washington *(AFP, Reuter)*. – L'administration américaine a justifié, mardi 16 juin, sa décision d'assurer la protection des pétroliers du Koweït naviguant dans le Golfe, en faisant valoir que toute *« inaction »* aurait entraîné le risque d'une escalade des menaces iraniennes contre les pays neutres du Golfe. Selon la version expurgée d'un rapport secret transmis lundi au Congrès et rendu public mardi par M. Weinberger, le secrétaire à la défense, les forces américaines *« opéreront conformément aux ordres stipulant que tout navire ou appareil aérien en position de tirer un missile, lâcher une bombe ou utiliser son artillerie sera considéré comme manifestant une intention hostile »*. Les forces américaines seront alors autorisées à se défendre et à protéger les navires de commerce battant pavillon américain avec la force nécessaire pour « neutraliser » la menace.

M. Weinberger a déclaré que les risques courus à cette occasion par les navires américains étaient « modérés ». Il a précisé que trois navires de guerre américains seraient envoyés en renfort dans le Golfe.

Malgré ces propos lénifiants, le plan gouvernemental de protection des pétroliers koweïtiens devant passer sous pavillon américain a été soumis à un feu roulant de critiques au Congrès. *« Le plan gouvernemental est mal ficelé*, a estimé le leader de la majorité démocrate au Sénat, M. Robert Byrd. *Il est clair que le gouvernement n'a pas pris en compte tous les risques pour les forces américaines. »*

Le chef de la minorité républicaine à la chambre haute, M. Robert Dole, a été à peine moins sévère. *« Je pense qu'il existe une certaine confusion au sujet de la politique dans le golfe Persique. Il n'existe pas de consensus à ce propos au sein des Républicains, et le gouvernement doit faire un meilleur travail d'explication »*, a-t-il dit peu après avoir déjeuné avec M. Reagan. Pour M. Clairbone Pell, président (démocrate) de l'influente commission des affaires étrangères du Sénat, le plan gouvernemental de protection des navires koweïtiens *« a toutes les chances de nous entraîner dans la guerre »* entre l'Iran et l'Irak. Selon MM. Pell et Byrd, l'initiative de Washington a essentiellement pour objectif de gagner les faveurs des pays arabes modérés qui sont déçus par les ventes d'armes américaines à l'Iran.

Diplomatie

A la conférence de Genève sur le désarmement

La France précise sa position sur les armes chimiques

La France a proposé, mardi 16 juin, à la conférence de l'ONU sur le désarmement, le maintien de *« stocks de sécurité limités, homogènes et vérifiables »* pendant les dix ans qui suivront l'entrée en vigueur d'une éventuelle convention bannissant les armes chimiques.

Intervenant devant la conférence, le représentant de la France, M. Pierre Morel, a souligné la nécessité de maintenir *« un équilibre de sécurité »* pendant la période de destruction des stocks existants et estimé qu'une éventuelle convention ne devra pas être, *« à l'image du traité de non-prolifération, un traité de désarmement des pays désarmés, organisant le maintien de l'armement des uns et le désarmement des autres »*. La France, a encore dit M. Morel, reste favorable à l'élimination totale des armes chimiques, mais en attendant qu'un accord général ait lieu, elle s'est réservé le droit de se doter, dans sa loi de programmation militaire, d'une *« capacité dissuasive appropriée »*.

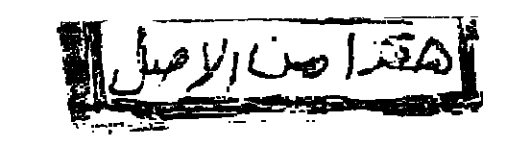
Le document français suggère que les stocks de sécurité, à *« vocation purement défensive »*, soient fixés à un niveau très bas, tout en conservant une signification militaire, c'est-à-dire entre 1 000 et 2 000 tonnes. Ces stocks seraient soumis à un régime spécifique inchangé jusqu'à la huitième année, pour être détruits par étapes au cours des deux dernières années de la période décennale. Pour faciliter le contrôle, le nombre d'emplacements pour ces stocks serait limité à cinq ; ils ne seraient pas publiquement identifiés, mais communiqués sous enveloppe scellée aux organes de surveillance de la convention. Le document français suggère encore qu'il n'y ait plus qu'une seule installation de production d'armes chimiques par pays, installation qui serait détruite à la fin de la décennie.

La vérification des stocks se fonderait, pendant les huit premières années, sur le principe de l'inspection par défi (inspection internationale sur place, dans un très bref délai, en cas de soupçons d'activités interdites).

Le problème des Pershing-1 allemands

Tandis que, toujours à Genève, les Etats-Unis proposaient officiellement à l'URSS, mardi, un accord sur les euromissiles selon l'option « double zéro » (liquidation de tous les engins de portée entre 500 et 5 000 kilomètres), à Moscou le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères a vivement critiqué, nous rapporte notre correspondant, la demande ouest-allemande de laisser les soixante-douze Pershing-1 A appartenant à la Bundeswehr à l'écart d'un accord soviéto-américain.

Cette demande *« viderait un tel accord de toute substance »*, a dit M. Guerassimov, qui a ajouté : *« Les Etats-Unis demeurent les propriétaires des ogives montées sur les Pershing-1 A et conservent le contrôle de ces missiles. Les ogives ne peuvent en aucun cas être des « armements de pays tiers » et, par conséquent, il faut les considérer comme des ogives américaines passibles de destruction. »* Le porte-parole a, enfin, agité une menace : *« En théorie, les alliés de l'Union soviétique au sein du traité de Varsovie pourraient demander à l'URSS de laisser sur leur territoire des missiles SS-12 à mettre à leur disposition et de fournir des ogives nucléaires soviétiques pour ces missiles. »*



Le contrôle du budget social de la nation par le Parlement

Le « hara-kiri » de M. d'Ornano

La proposition de loi organique de M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), qui, à l'origine, prévoyait d'autoriser le Parlement à contrôler étroitement le budget social de la nation, sera examinée à l'Assemblée nationale, le jeudi 18 juin, avec le projet Séguin sur le financement de la Sécurité sociale. Le texte du président de la commission des finances sera toutefois pratiquement vidé de l'essentiel de sa substance.

Après son passage devant la commission des lois, ne devrait, en effet, subsister qu'un dispositif léger prévoyant l'examen et le vote chaque année par le Parlement d'un rapport du gouvernement relatif aux comptes prévisionnels de la Sécurité sociale. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Séguin, a finalement gagné au *finish* ce match arbitré par Matignon.

Tout est perdu, for l'honneur ! M. Michel d'Ornano sauve la face, puisque, conformément à son vœu, sa proposition apparaît bien noir sur blanc à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en même temps que le projet Séguin. Mais, au regard de l'ambition originelle de ce texte, force est de constater que le dispositif paraîtra bien diaphane après la cure d'amaigrissement que la commission des lois va lui faire subir (1).

Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, M. d'Ornano a accepté de se faire « hara-kiri ». *« Mon projet sera globalisé. Je suis ouvert à un grand nombre d'amendements »*, expliquait-il mardi après-midi dans les couloirs de l'Assemblée nationale. L'ancien ministre giscardien s'est défendu de donner corps, par ce recul, aux *« procès d'intention »* qui voulaient le faire passer, lui, *« un libéral »*, pour un tenant de l'étatisation de la Sécurité sociale et un partisan du court-circuitage des partenaires sociaux.

Mais, compte tenu du climat social, un peu lourd ces derniers temps, notamment après l'adoption à l'Assemblée de l'amendement Pelchat-Lamassoure sur la grève dans la fonction publique, le président de la commission des finances a préféré se montrer réceptif aux arguments du groupe RPR et du ministre, Philippe Séguin, qui jugeaient sa proposition inopportune sur le plan politique au moment où le gouvernement engageait la concertation au sein des états généraux de la Sécurité sociale.

Mardi matin, le bureau du groupe RPR avait renouvelé son hostilité à la discussion de la proposition d'Ornano. Le député UDF a donc cédé, non sans se demander, dans son for intérieur, si le gouvernement ne lui avait pas opposé des arguments de circonstance pour éviter, une fois de plus, que le Parlement vienne mettre son nez dans le contrôle du budget social de la nation.

Le poblème posé par la proposition d'Ornano avait été longuement évoqué au cours du traditionnel déjeuner du mardi qui rassemble à Matignon les chefs de la majorité. Ayant pris la mesure des réactions syndicales (notamment de la CFDT) qui faisaient de cette affaire un inacceptable *casus belli*, le premier ministre ne souhaitait pas charger une barque sociale déjà bien lestée.

Une version expurgée

Il restait à trouver le biais adéquat pour donner satisfaction à M. Philippe Séguin, sans pour autant avoir l'air d'infliger à l'allié UDF un camouflet public. Et ce d'autant que, dans un premier temps, M. Chirac avait arbitré en faveur de M. d'Ornano. L'intéressé ayant accepté de faire machine en arrière, il fallait que Matignon concocte un communiqué pour bien cadrer les choses.

Deux projets ont été préparés dans l'après-midi : l'un, assez sec pour M. d'Ornano, par M. Séguin ; l'autre, nettement plus conciliant, par Mme Marie-Hélène Bérard, conseiller à Matignon pour les affaires sociales. Dans ce dernier projet, l'expression *« loi de finances sociales »* était utilisée à propos de la proposition d'Ornano. Au même moment, à l'Assemblée, le député UDF récusait vigoureusement cette expression...

C'est à M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, qu'est revenu le soin de lire mardi soir à la sortie de la conférence des présidents le communiqué de synthèse. M. Rossinot devait expliquer que la proposition d'Ornano, vesion expurgée par la commission des lois, ne serait examinée qu'en première lecture pendant cette session. Son adoption définitive ne pourra intervenir qu'après la tenue des états généraux.

« Cette lecture ne constitue pas une intervention de l'Etat dans le fonctionnement des régimes sociaux, comme on aurait pu le penser », a précisé M. Rossinot. Et cette discussion *« ne saurait en rien préjuger de la consultation des états généraux »*. Pour que les choses soient bien claires, le ministre, M. Séguin, prendra la parole longuement jeudi, en début de débat. Le projet Séguin et la proposition d'Ornano seront soumis ensuite à une discussion générale commune. Puis les députés voteront le texte du gouvernement et ensuite celui du député UDF.

De leur côté, les députés socialistes, tout en étant favorables au principe du contrôle des dépenses sociales par le Parlement, n'ont pas l'intention de soutenir la proposition d'Ornano. *« Il existe des contradictions internes dans la majorité (...), une sorte de guérilla sur la façon dont les projets lui sont soumis. Notre problème n'est pas d'entrer dans le jeu de ces discussions »*, a précisé le porte-parole du groupe socialiste, M. Jean Anciant.

P. S.

(1) Lorsqu'il s'agit d'une proposition de loi, les députés en séance publique sont saisis des conclusions de la commission qui l'a examinée et non du texte de départ.

Patronat et syndicats unanimement hostiles

Patronat et confédérations de salariés ont vigoureusement protesté contre la proposition de « loi organique » de M. d'Ornano qui, selon eux, aboutirait à une *« étatisation »* de la Sécurité sociale. Le patronat n'a pas été le moins engagé, puisque c'est à l'initiative d'un représentant du CNPF que les administrateurs de la Caisse nationale d'assurance maladie des salariés (CNAMTS), qui examinaient en commission le prpojet de décret relevant de 0,4 point la cotisation d'assurance-maladie dans le cadre des « mesures d'urgence » pour 1987 et 1988, ont, à l'unanimité, *« élevé une vive protestation »* contre la proposition de loi d'Ornano et demandé au gouvernement qu'elle ne soit pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Au cours d'une conférence de presse, M. Pierre Guillen, président de la commission sociale du CNPF, a qualifié cette proposition d'*« initiative surprenante »* : le financement du régime général à 90 % par des cotisations assises sur les salaires et prélevées à la source est pour lui *« difficilement compatible avec un contrôle du Parlement »* : *« Si nous continuons à payer et que les autres gèrent, non ! »*, a-t-il lancé.

Pour M. Paul Marchelli, président de la CGC, dans une interview au *Figaro* du 16 juin, la *« logique de l'Etat responsable de tout est condamnable (...) Il est tout de même paradoxal que l'on pérennise et que l'on accentue le rôle de l'Etat alors que, par ailleurs, on tient un discours général de moins d'Etat »*.

De son côté, la CFDT, qui, comme la CFTC, avait annoncé qu'elle ne participerait pas aux états généraux de la sécurité sociale si l'amendement d'Ornano était adopté, avait souhaité rencontrer les présidents des deux Assemblées *« pour leur demandé de rétablir un processus de décision parlementaire digne de notre état de droit »*.

Enfin le bureau de Force ouvrière demandait à M. d'Ornano *« de renoncer à donner suite à* [son] *texte »*, qui selon lui apporterait *« un changement fondamental par rapport à ce qui existe depuis la création de la Sécurité sociale »* et *« s'inscrivait dans une philosophie exactement à l'inverse des orientations affirmées par le premier ministre et le ministre des affaires sociales »*.

Le centre gauche veut s'élargir en se... séparant

Les deux branches de la famille radicale de gauche organisent désormais des manifestations séparées. Le MRG, et son président M. François Doubin, ont envisagé, lors d'une rencontre à Nantes, un rapprochement avec d'autres formations du centre gauche. MM. Michel Crépeau et Roger-Gérard Schwartzenberg, qui ont pris leurs distances avec une formation dont ils sont présidents d'honneur, ont tenu à Paris le premier colloque de Libertés pour demain, mouvement qu'ils ont lancé le 21 mars dernier.

Rapprocher les formations du centre gauche : l'idée n'est pas nouvelle ; M. Doubin ne l'a pas abandonnée. Avec les gaullistes de progrès de M. André Weil-Curiel, les gaullistes de gauche de M. Léo Hamon, les sociaux-démocrates de M. Eric Hintermann et plusieurs animateurs de divers clubs de cette mouvance, le Forum du MRG et de la Nouvelle Alliance, réunis le samedi 13 et le dimanche 14 juin, a permis de poser les premiers jalons d'une coordination.

« Les premiers éléments d'une plate-forme commune sont acquis », a affirmé M. Doubin, avant de préciser que ces grandes lignes devraient être entérinées par chaque partenaire. Quant à l'élection présidentielle, les participants sont convenus de ne pas soutenir un candidat qui ne s'engagerait pas *« à sortir au lendemain du scrutin de la mouvance dont il est issu pour devenir l'homme de la nation entière et pour former une majorité élargie sans confondre les extrêmes »*. Pour M. Hamon, qui résumait cette position et qui n'a pas exclu l'éventualité d'une candidature de M. Doubin, le choix de l'Alliance ne se fera pas avant la fin de l'année.

A. Ch.

Première réunion de la « commission Nucci »

Le rapporteur, M. Fanton (RPR), s'oppose aux auditions de MM. Pasqua, Aurillac et Chalier

Réunis pour la première fois sous la présidence de M. Jean-François Deniau (UDF, Cher), le mardi 16 juin, les quinze membres de la commission chargée d'examiner l'envoi éventuel de M. Nucci devant la Haute Cour de justice (six PS, quatre RPR, trois UDF, un PC, un FN) ont élu M. André Fanton (RPR, Calvados) comme rapporteur. Les difficultés ont commencé quand il a fallu mettre au point l'organisation des travaux.

M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, a demandé l'audition de M. Yves Chalier et de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. M. Georges Hage (PC, Nord) a souhaité entendre M. Charles Pasqua. M. Fanton a déclaré qu'il n'en était pas question.

Il a expliqué que les éléments en possession des commissaires (le réquisitoire du parquet et l'ordonnance du juge d'instruction concluant tous les deux que seule la Haute Cour pouvait juger l'ancien ministre socialiste pour les délits dont il est soupçonné) étaient suffisants pour leur information, sans que la moindre audition soit utile. Il a toutefois accepté que le principal intéressé, M. Nucci, soit entendu *« par courtoisie »*.

Le PS, s'étonnant de ne pouvoir disposer au moins du dossier pénal pour vérifier les attendus des décisions de justice, M. Fanton a fait remarquer que ce dossier était couvert par le secret de l'instruction. Il a ajouté que la commission de l'Assemblée nationale n'était pas chargée d'instruire le dossier au sens pénal du terme, mais simplement de déterminer si les faits reprochés sont justiciables de la Haute Cour. L'instruction proprement dite sera, éventuellement, le fait d'une commission de cinq magistrats de la Cour de cassation.

Les socialistes ont encore protesté et ont quitté la salle avant le vote sur l'organisation des débats.

Furieux, M. Joxe assurait dans les couloirs que *« cela ne se passerait pas comme ça »*. Il a rappelé que la proposition *« porte mise en accusation »* et que l'on ne peut accuser sans avoir sérieusement examiné un dossier. *« On procédait ainsi sous le III[e] Reich »*, affirmait, pour sa part, M. Roland Dumas, ancien ministre socialiste des relations extérieures.

L'attitude de la majorité est curieuse, aussi fondée qu'elle soit en droit. En refusant des auditions, elle semble vouloir empêcher tout débat en commission. Mais, en renvoyant la suite de ses travaux à la semaine suivante, elle rend difficile un vote dans l'hémicycle avant la fin de la session ordinaire, le 30 juin à minuit, et, en tout cas, pratiquement impossible un vote conforme par les deux Chambres du Parlement avant l'été sur la mise en accusation de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de justice. Souhaite-t-elle relancer l'affaire à l'automne ?

La majorité ne se presse pas plus pour l'autre versant du dossier. Ce n'est que le mercredi 24 juin que le bureau de l'Assemblée nationale examinera la nouvelle demande socialiste de Haute Cour pour M. Charles Pasqua et celle visant M. Robert Pandraud.

THIERRY BRÉHIER.

● **M. Wurtz, coordinateur de la campagne de M. Lajoinie.** – Le candidat du PCF à l'élection présidentielle, M. André Lajoinie, a annoncé, le mardi 16 juin dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que M. Francis Wurtz, parlementaire européen, coordonnera sa campagne électorale. Ancien secrétaire particulier de M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, M. Wurtz, qui est âgé de trente-neuf ans, est secrétaire général du comité de défense des libertés et des droits de l'homme dont le président est M. Marchais. Il est entré au Parlement de Strasbourg et au comité central du PCF en 1979.

● **RECTIFICATIF.** – Une erreur s'est glissée dans le compte rendu, publié par *le Monde* du 16 juin, de la conférence nationale du PCF. Jacques Duclos a été candidat à l'élection présidentielle de 1969 et non pas à celle de 1965.

● **L'avocat de M. Nucci récuse.** – Me Francis Szpiner, avocat de M. Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du développement, proteste contre le fait que quatre des signataires de la proposition de résolution portant mise en accusation de l'ancien ministre de la coopération devant la Haute Cour de justice sont aussi membres de la commission chargée, à l'Assemblée nationale, d'examiner cette proposition. *« S'ils ont la volonté de rendre véritablement la justice, ils doivent se récuser eux-mêmes »*, estime-t-il. Ces quatre députés sont MM. Jean-François Deniau (UDF, Cher), Michel Hamaide (UDF, Var), Albert Mamy (UDF, Tarn) et Georges-Paul Wagner (FN, Yvelines).

Politique

Le débat de politique étrangère

M. Giscard d'Estaing et M. Dumas pressent le gouvernement de préparer l'Europe de 1992

Le premier débat de politique étrangère de cette législature a été pour l'essentiel consacré, mardi 16 juin à l'Assemblée nationale, au dossier européen et à celui du désarmement. Les problèmes posés par l'endettement des pays du tiers-monde ont également été évoqués.

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a prononcé un discours très dense de près de cinquante pages, faisant le point sur la politique française dans tous les compartiments internationaux. Le débat, qui s'est poursuivi tard dans la nuit, s'est déroulé dans un climat serein, presque studieux. Si, sur l'Europe, des convergences certaines ont rapproché le président de la commission des affaires étrangères, M. Valéry Giscard d'Estaing, et son prédécesseur à ce poste, l'ancien ministre socialiste Roland Dumas, des divergences tout aussi claires ont opposé sur le dossier du désarmement le responsable de la diplomatie française à M. Alain Peyrefitte, député RPR. Quant à M. Michel Debré, il a manifesté son habituel scepticisme devant les chances de la France de trouver son salut dans l'Europe.

« Mobilité ». Pour M. Raimond, ce mot caractérise, à lui seul, la situation internationale en ce mois de juin 1987. C'est vrai, a-t-il dit, pour les relations Est-Ouest, le Proche-Orient, l'Afrique, l'Amérique latine et le Pacifique sud. Face à ce mouvement qui, dans les relations Est-Ouest, est, pour l'instant, essentiellement, voire exclusivement, le fait des Soviétiques, le ministre des affaires étrangères a appelé les Européens à se mettre à leur tour en marche pour *« sortir de la logique soviétique et rétablir les vraies priorités du désarmement »*.

A l'exception des députés communistes, ce point de vue a été partagé par les autres orateurs, qui ont souligné combien, sur le dossier du désarmement, l'Europe avait semblé piégée, le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, gardant toujours la main. *« Après une période de discussions intenses entre les alliés, il s'agit pour les pays de l'alliance de recadrer leur approche de la maîtrise des armements et de cesser de définir cette dernière un peu trop exclusivement par rapport à la logique soviétique ou aux échéances de politique intérieure. »* En outre, la constitution à l'horizon de 1992 d'un grand espace économique et social de 320 millions d'Européens doit être également, selon M. Raimond, un stimulant supplémentaire pour que l'Europe sorte de sa torpeur.

Après la décision des Européens de répondre positivement à l'option double zéro (missiles intermédiaires et missiles à plus courte portée, de 500 et 1 000 kilomètres-SRINF), M. Raimond a affirmé à la tribune que l'hypothèse d'une option triple zéro, qui concernerait cette fois les missiles d'une portée de moins de 500 kilomètres, était *« formellement écartée par le chancelier Kohl »*. Il s'agirait plutôt de parvenir, dans ce domaine, *« à des plafonds égaux, à des niveaux réduits »*, a précisé le ministre.

« Des interlocuteurs pragmatiques »

S'agissant du récent voyage effectué par le premier ministre, M. Jacques Chirac, à Moscou, le ministre des affaires étrangères a affirmé que M. Chirac avait eu en face de lui *« des interlocuteurs pragmatiques qui ne recourent qu'exceptionnellement à l'idéologie, qui se prêtent à une discussion rapide et synthétique et souhaitent, de toute évidence, faire de leur pays une puissance industrielle de pointe dans tous les domaines et pas seulement dans celui des applications militaires (...). Soucieux de mobiliser les énergies* [M. Gorbatchev] *a pris dans le domaine des droits de l'homme certaines initiatives (...). Autant de faits qui auraient paru impensables il y a peu de temps encore. Ces initiatives dans le domaine des droits de l'homme seront, nous voulons le croire, suivies de bien d'autres »*.

« Conduite avec réalisme et continuité, la politique du gouvernement s'inspire des principes fondamentaux qui ont fait la grandeur de notre pays : le souci de l'indépendance, la solidarité avec nos alliés, la fidélité à nos engagements dans le monde, et notamment en Afrique », a conclu le ministre.

S'agissant de l'Europe, on a pu voir resurgir dans l'hémicycle la ligne de fracture qui, lors de la discussion de l'Acte unique européen, avait séparé les giscardiens et les socialistes des RPR debréistes. Le président de la commission des affaires étrangères, M. Giscard d'Estaing, et le député socialiste Roland Dumas, ont manifesté tous deux leur souci de voir la France préparer activement le rendez-vous de 1992. Ils ont regretté que le gouvernement fasse preuve, peu ou prou, de pusillanimité. M. Giscard d'Estaing a exprimé en langage diplomatique ce que M. Dumas a exprimé en termes plus crus.

Tout en prenant bonne note de la volonté affichée par les gouvernements français et allemand, M. Giscard d'Estaing a estimé que l'on ressentait ici ou là *« des doutes qui se résument dans la formule : « Cela fait bien d'en parler, mais on sait qu'on ne le fera pas ! » et que l'on perçoit aussi un freinage. Ces doutes et ce freinage tiennent au fait que, dans le convoi européen, l'ordre des voitures est inversé : les wagons sont en tête et la locomotive en queue ! On trouve, de l'avant à l'arrière : l'opinion publique, notamment les jeunes, puis les milieux économiques et, enfin, les milieux politiques et administratifs, partagés entre le scepticisme et le désir de protéger leurs pouvoirs »*. *« Pour soutenir votre volonté politique, appuyez-vous sur le Parlement »*, a lancé le député du Puy-de-Dôme au ministre, déclenchant les applaudissements des députés de la majorité.

M. Giscard d'Estaing a également regretté que l'Europe se soit présentée en ordre dispersé face aux Soviétiques et a souhaité que, à l'avenir, le gouvernement fasse en sorte qu'avec ses partenaires européens *« la concertation précède la réponse »*.

« La sécurité de la France est appelée à se distinguer de moins en moins de celle de ses partenaires de la Communauté, et en particulier du plus important d'entre eux, l'Allemagne fédérale, a ajouté l'ancien chef de l'Etat. *La mise en place de l'espace unique européen rend irréaliste, à terme, la survie libre et indépendante de notre pays au milieu de nos partenaires dont les territoires seraient occupés. »* M. Giscard d'Estaing a aussi rappelé que la France devait prendre en compte la sensibilité au nucléaire de l'opinion publique allemande.

M. Debré ne désarme pas

Regrettant pour sa part l'absence dans ce débat de M. Chirac, M. Dumas (PS, Dordogne) a déploré lui aussi le manque de cohérence de l'Occident face à l'Union soviétique : *« L'Europe a laissé passer une occasion d'émerger de belle façon dans une discussion qui la concerne au premier chef. »* L'ancien ministre socialiste a ironisé sur la cacophonie du gouvernement Chirac au sujet des propositions de M. Gorbatchev. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Raimond, le député socialiste a estimé, par ailleurs, que l'option triple zéro était souhaitée par l'Allemagne fédérale, *« pas par nous ! »*, a-t-il rappelé. *« La France, et la France seule, peut lancer une grande concertation sur la sécurité en Europe. Elle ne peut se faire que sous l'égide et la conduite du président de la République. N'oublions pas que c'est le défaut de concertation qui a réveillé les craintes d'une dérive de la République fédérale d'Allemagne vers la création d'une zone dénucléarisée au centre du Vieux Continent. C'est avec la RFA que doivent commencer les consultations sérieuses, comme cela fut le cas lors du sommet franco-allemand de février 1986 »*, a ajouté l'ancien ministre socialiste.

Quant à la volonté du gouvernement de faire avancer l'Europe, elle est apparue à M. Dumas comme davantage marquée par un souci électoraliste que par une ferme volonté. *« Le gouvernement gère au jour le jour l'acquis européen (...). Une certaine nonchalance quant à l'acceptation de la date de 1992 rend les choses plus difficiles (...). Le ministre délégué aux affaires européennes me donne l'impression souvent d'être mis en tutelle comme si l'on redoutait le zèle de sa jeunesse et la contagion de sa foi européenne. »* *« Merci pour mon zèle. Quant à ma tutelle, elle me paraît bien légère »*, a répondu le ministre délégué chargé des affaires européennes, M. Bernard Bosson. *« Mais c'est vrai*, a-t-il ajouté en regardant M. Dumas, *que vous êtes jeune depuis plus longtemps que moi... »* De plus, le ministre a estimé que c'était faire *« une mauvaise querelle »* au gouvernement que lui reprocher de ne pas faire avancer la France vers 1992. *« Le mouvement doit partir de la base, des entreprises. Mais si on ne cesse de dire que rien n'avance, le doute va effectivement s'insinuer »*, a-t-il prévenu. *« La voix de l'Europe est presque inaudible*, a protesté quant à elle Mme Lalumière, ancien ministre socialiste des affaires européennes. *Que faites-vous pour renforcer l'expression politique de l'Europe ? »*

M. Michel Debré, lui, n'a pas désarmé. Il a, au fil de son intervention, brocardé les thuriféraires de l'Europe — *« une auberge espagnole »* — au moment où la France *« est confrontée à une guerre politique et économique impitoyable. (...) Elle devient la lanterne rouge de l'Europe. »* M. Debré a affirmé que, compte tenu de l'état actuel de la France, elle était incapable de faire face au marché unique : *« A l'intérieur de l'Europe, les dés sont pipés par des partenaires qui se moquent des règlements. »* Il a également reproché à ceux qui criaient *« l'Europe ! l'Europe ! »* de croire que *« l'incantation »* résoudrait les problèmes de la France. S'agissant de la proposition de M. Laurent Fabius d'étendre la dissuasion nucléaire française au territoire de l'Allemagne fédérale, M. Debré l'a rejetée catégoriquement, estimant que la dissuasion nucléaire ne pouvait être que *« nationale »*.

« Un marché de dupes »

Tout en souhaitant bien marquer la solidarité de la France avec la RFA en affichant *« l'unité de l'espace stratégique »* commun aux deux pays, M. Jean-François Deniau (UDF-Cher) a également écarté la proposition Fabius. Il s'est retrouvé, en outre, sur la même position que M. Alain Peyrefitte (RPR-Seine-et-Marne) pour affirmer que M. Gorbatchev pratiquait en ce moment ce que les joueurs d'échecs appellent le gambit : c'est-à-dire le fait d'offrir un pion à l'adversaire pour s'assurer le contrôle d'une position stratégique favorable à terme.

Cette position, M. Peyrefitte l'a développée en prenant à partie M. Raimond : *« L'option zéro est un marché de dupes. La grande négociation Est-Ouest sur le désarmement risque de déboucher silencieusement vers une sorte de nouveau Yalta que les Américains et les Soviétiques concluraient sur le dos de l'Europe (...). Nous souhaiterions que le gouvernement, loin de s'en tenir à l'affirmation statique de sa position reprenne l'initiative et formule des propositions précises sur la sécurité européenne qui obligent l'Union soviétique à montrer clairement qu'elle est prête à certains renoncements pour faire la preuve de sa sincérité. »*

Les deux présidents de groupe aujourd'hui officiellement candidats à l'élection présidentielle, MM. Le Pen et Lajoinie, ont exprimé bien sûr des positions diamétralement opposées. M. Le Pen a dénoncé la menace soviétique, appelant la jeunesse à œuvrer pour permettre *« aux compatriotes de l'Est de retrouver leur indépendance »*. M. Lajoinie a appelé la France à cesser de prendre avec des pincettes les propositions de M. Gorbatchev : *« Malheureusement, elle apparaît aux yeux du monde entier comme se plaçant à la pointe de forces qui s'opposent au désarmement. »*

« Ne confondons pas morale et politique, a demandé quant à lui M. Le Pen. *Au nom de la morale et des droits de l'homme, l'Occident a abandonné de nombreux pays au communisme et à l'intégrisme plutôt que de soutenir des régimes certes imparfaits. »* Le président du Front national a demandé au gouvernement de ne pas *« récidiver »* avec l'Afrique du Sud. Le ministre des affaires étrangères a affirmé, à propos de ce pays, que le gouvernement poursuivrait sans relâche son effort jusqu'à la libération du jeune coopérant français, M. Pierre-André Albertini, condamné à quatre ans de prison.

PIERRE SERVENT.

Les Arméniens se mobilisent pour obtenir de l'Assemblée européenne la reconnaissance du génocide de 1915

La communauté arménienne est en émoi. Six années d'efforts de quelques représentants socialistes et d'un régionaliste belge, avec l'appui des communistes, vont aboutir à ce que l'Assemblée européenne soit saisie en séance plénière, le 18 juin prochain, de la question arménienne, c'est-à-dire du refus de la Turquie de reconnaître le génocide perpétré sous l'autorité du gouvernement Jeunes-Turcs d'Enver Pacha, en 1915, contre ce peuple.

Après la brèche ouverte dans le silence des instances internationales par le rapport de la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, en août 1985, qui classait les massacres de 1915 parmi les génocides, les Arméniens vont-ils remporter une victoire plus décisive si la Turquie, candidate à la CEE, se voit opposer par les représentants des Douze, entre autres conditions préalables, celle de se mettre en règle avec son passé ?

Rien n'est moins sûr. Si elle a franchi les étapes du travail en commission, la résolution présentée sur le rapport de M. Jaak Vandemeulebroucke, membre du groupe Arc-en-ciel de l'Assemblée européenne, a été sérieusement édulcorée, le terme de « génocide » ayant été remplacé, dans le texte, par ceux de *« tragédie »* et d'*« injustice »*, sur la base d'amendements présentés par des socialistes allemands. Il est vrai que, depuis la position prise le 22 avril par le bureau exécutif du PS français, lequel est intervenu auprès de ses homologues européens, les deux représentants socialistes les plus attachés à cette question, MM. Henri Saby (France) et Ernest Glinne (Belgique), ont obtenu, le jeudi 4 juin, l'accord de l'ensemble du groupe sur quatre amendements qui visent à réintroduire la notion de génocide dans la résolution.

Soutenu par les socialistes et par les communistes, le retour au texte initial de la résolution l'est aussi par les représentants grecs et par certains membres d'autres groupes de l'Assemblée. Hommage a été rendu, au cours d'une réunion qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes, jeudi soir, à Paris, à M. Pierre Vanlerenberghe, chef de la délégation des représentants du CDS au sein du groupe PPE, ainsi qu'à M. Alfred Coste-Floret, qui siège parmi les représentants du RPR au groupe des démocrates européens, et à M. Alain Marleix, responsable du RPR. *« Il est très important*, a dit M. Glinne, *de ne pas considérer le problème en termes d'affrontement entre la gauche de l'Assemblée et le centre ou la droite, ni comme une expression du différend gréco-turc. »*

En revanche, l'attitude de Mme Simone Veil, présidente du groupe libéral, a été dénoncée par le porte-parole du Comité de défense de la cause arménienne (CDCA, proche du Parti socialiste arménien), M. Ara Krikorian, et par celui de Solidarité franco-arménienne (SFA), M. Christian Der Stépanian. Les Arméniens espéraient de Mme Veil, victime des persécutions antijuives de la dernière guerre, son soutien à l'Assemblée européenne, mais l'ancienne présidente de cette instance estime que celle-ci ne doit pas être appelée à trancher de questions de cet ordre, sous peine d'être dévoyée de sa fonction.

M. Der Stépanian a critiqué aussi la position du gouvernement français qui, par la voix de M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a refusé de prendre à son compte la qualification de génocide et d'exiger la reconnaissance de celui-ci par la Turquie.

Il s'agit pourtant, a dit le cinéaste Henri Verneuil, qui présidait la réunion, de la seule *« sépulture morale »* que leurs descendants dispersés à travers le monde, au nombre de trois cent mille en France, puissent apporter aux victimes des massacres de 1915. A côté de MM. Glinne et Saby, ainsi que de M. Pierre Pranchère (PCF), M. Paul Thibaud, directeur d'*Esprit*, et l'écrivain Alain Finkielkraut, auteur, notamment, d'une étude sur la négation « révisionniste » du génocide juif, ont assuré les Arméniens de leur solidarité. Le 18 juin, à Strasbourg, le CDCA et SFA organiseront une manifestation pour appuyer la revendication arménienne auprès des représentants européens, qui ont tous reçu, déjà, une lettre du chanteur Charles Aznavour.

PATRICK JARREAU.

Devant les élus du RPR

M. Jacques Chirac s'inquiète de l'apparition de diplomaties régionales

La région doit être *« une collectivité territoriale à vocation déterminée et à responsabilités limitées »*. Deux cents conseillers régionaux du RPR, sur les quelque quatre cents élus le 16 mars 1986, qui étaient réunis pour la première fois, le samedi 13 juin à Paris, à l'initiative de M. Jacques Toubon, secrétaire général du mouvement, ont défendu leur conception régionale, ainsi résumée par M. Didier Julia, délégué national chargé des affaires régionales.

Sans remettre en cause l'existence de quatre niveaux d'administration, M. Jacques Chirac a d'abord réaffirmé que les régions ne devaient pas *« exercer une compétence tutélaire sur les collectivités locales traditionnelles, départements et communes »* et a mis en garde les élus contre *« le risque de multiplication inutile des échelons de gestion »*. Selon M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, *« la région doit prolonger l'action de l'Etat en matière d'aménagement de l'espace et d'environnement économique »* et demeurer un *« échelon incitatif disposant d'un budget d'investissement »*.

Cette conception n'aboutit pas pour autant à *« se défausser »* des problèmes de gestion sur les départements qui disposent déjà d'*« une tradition de gestion du patrimoine »*, a précisé M. Paul Violet, adjoint au maire de Paris, avant d'ajouter : *« La compétence de la région doit être exclusive »* afin d'éviter *« la dissolution des responsabilités »* entre les différentes collectivités locales.

« Je dis casse-cou... »

Enfin, M. Chirac a mis en garde les élus régionaux contre *« les initiatives un peu incontrôlées »* qui conduisent certaines régions à *« prendre des contacts avec d'autres régions d'Europe ou du monde »*. *« La diplomatie est un métier*, a-t-il souligné. *Il faut faire attention qu'ici ou là il n'y ait pas de bavure. Certaines régions multiplient aujourd'hui, parce que c'est amusant, les contacts. (...) Je dis casse-cou. Cela donne à notre politique étrangère une image totalement brouillée et nous met dans une situation de faiblesse préjudiciable aux intérêts nationaux »*.

Le premier ministre a conclu en souhaitant qu'aucune initiative ne soit prise sur ce sujet, sans être concertée avec le Quai d'Orsay.

Politique

à l'Assemblée nationale

POINT DE VUE

La double clé franco-allemande

par
Jean-Pierre Chevènement
Membre du bureau exécutif du PS, animateur
de Socialisme et République

L'ALLEMAGNE bouge. Les Français feraient bien de s'en aviser. La « double option zéro » exerce sur l'âme allemande un ébranlement dont les effets commencent à se faire sentir, par ondes successives.

En acceptant de supprimer, par priorité, les fusées à portée intermédiaire, dont la destination n'est pas, par principe, le territoire allemand, et en laissant subsister les autres, les Etats-Unis ne font qu'appliquer la règle non écrite qui depuis quarante ans régit le condominium des deux superpuissances : éviter à tout prix une confrontation directe entre elles. Mais le gouvernement américain est également cohérent avec l'évolution de sa propre doctrine, qui consiste à retarder autant que possible l'emploi des armes nucléaires. Ce faisant, il rappelle aussi implicitement à l'Allemagne son rôle d' « objet » dans les relations Est-Ouest.

L'approbation donnée du bout des lèvres par le gouvernement allemand à la « double option zéro » manifeste sa crainte d'aller à l'encontre des vues américaines et plus encore à contre-courant de l'opinion publique allemande.

Côte à côte ou dos à dos ?

Celle-ci salue naturellement toute réduction des armements comme un pas vers la détente, condition de l'avenir d'une Allemange étendue comme une vaste Suède au cœur de l'Europe, pont entre l'Est et l'Ouest. Qui ne le comprendrait ? Le rêve d'un nouveau « Drang nach Osten », pacifique cette fois-ci, et qui, en prime, apporterait à l'Allemagne, sous une forme encore mal définie, sa réunification, est aujourd'hui plus fascinant pour l'âme allemande que le « mythe américain ».

— Ce fantasme nourrit le rêve d'une dénucléarisation de l'Europe.

A la double option zéro, l'opinion allemande répond ainsi par une double indécision : elle s'interroge à la fois sur la réalité de la menace soviétique et sur la fiabilité de la protection nucléaire américaine.

De cette double indécision découle cependant, comme on pouvait le prévoir, un fait positif : la revalorisation de l'alliance française du point de vue de l'Allemagne. Ceux qui sont convaincus qu'il n'y a de défense possible de l'Europe que nucléaire souhaitent l'extension de la garantie française au territoire de la République fédérale. L'accroissement de l'engagement conventionnel de la France est — bien sûr — unanimement souhaité. L'ancien chancelier Helmut Schmidt va plus loin encore : il dessine le schéma d'un système de défense ouest-européen autonome, se substituant à l'actuelle structure de l'OTAN et placé sous commandement français.

Dans le même ordre d'idée, j'ai été frappé de voir la sensibilité d'un homme comme Oskar Lafontaine à l'idée d'une défense européenne autonome fondée non pas sur un concept de bataille, potentiellement nucléaire, comme dans la doctrine américaine, mais sur un concept de dissuasion, seul conforme à l'intérêt européen et allemand, car seul de nature à préserver la paix sur le continent.

Une hirondelle pourtant ne fait pas le printemps.

Nul ne peut oublier que, jusqu'à présent, la France et l'Allemagne ont fondé leur défense sur des principes opposés et qu'il existe en Europe de l'Ouest deux systèmes indépendants : celui de l'OTAN d'une part, le système français de l'autre. L'élaboration d'un concept européen de défense autonome implique donc une transition. Elle sera longue et difficile.

Osons le dire : la France et l'Allemagne, en maints domaines, marchent plutôt dos à dos que côte à côte. Malgré l'éclat des sommets et les gestes hautement symboliques comme celui accompli par F. Mitterrand, saisissant à Verdun la main du chancelier Kohl, les avancées de la coopération franco-allemande (Airbus, par exemple) sont loin de compenser les évolutions divergentes en matière d'économie, de culture, d'opinion publique.

Depuis bientôt dix ans, notre intégration au système monétaire européen — qui n'est qu'une zone mark élargie — a exercé sur l'économie française un puissant effet déflationniste. Notre production industrielle a stagné loin derrière celle de l'Allemagne. Notre commerce extérieur est de plus en plus déséquilibré (le déficit à l'égard de l'Allemagne représente chaque année un point de PNB). La faiblesse récurrente du franc à l'égard du mark pousse nos taux d'intérêt vers le haut, freinant ainsi la modernisation. Bien plus, pour l'avenir, notre capacité de croissance est plafonnée par une croissance de l'Allemagne, qui n'a même pas besoin d'être forte pour réduire le chômage dans ce pays en raison de l'évolution démographique qu'il connaît. Que dire enfin de l'horizon 1992, celui du « marché unique », qui, s'il se résume au démantèlement des législations nationales et à l'ouverture aux produits américains et japonais — comme tout, hélas ! le laisse prévoir, — créera entre la France et l'Allemangne un « grand écart » lourd de dangers ?

Nos opinions publiques suivent des chemins divergents, qu'il s'agisse de sécurité ou de technologie. Les « grands projets » qui restent populaires en France suscitent plus de méfiance en Allemagne : je ne pense pas seulement au nucléaire mais aussi à l'espace.

Bref, la réconciliation franco-allemande a été un tel succès dans le passé que l'autosatisfaction risque de nous dissimuler le vrai danger : la montée de l'indifférence, mélange d'ignorance et de vague condescendance réciproques.

∴

Bref, l'alliance franco-allemande ne peut se maintenir qu'en s'approfondissant. Le moment est donc venu d'une initiative française destinée à sceller la communauté de destin entre les deux peuples.

Il s'agit de fonder sur des bases solides à la fois la défense ouest-européenne et la sécurité sur notre continent. A l'époque des satellites, des fusées, des avions supersoniques et des armes nucléaires, la France et l'Allemange, mariées de toute éternité par les liens indissolubles de la géographie, sont sur le même bateau. Il est temps que les Européens pensent à assurer par eux-mêmes leur propre défense. Ils en ont les moyens. Seule la volonté leur fait encore défaut. La vraie vocation de la force nucléaire stratégique française est de garantir la paix et la stabilité en Europe. La paix passe par la dissuasion, et nos intérêts vitaux ne s'arrêtent pas sur le Rhin.

Voilà un principe qui, à l'occasion de la campagne présidentielle, mériterait d'être ratifié par le suffrage universel.

Encore faut-il bien entendu que les conditions de cet engagement soient réunies :

— que l'Allemagne le souhaite ;

— que le lien entre une dissuasion, par nature défensive, et la sécurité européenne soit clairement établi ;

— que, si la France enfin doit accroître son engagement conventionnel en Allemagne, cela se fasse dans un cadre franco-allemand : le traité de l'Elysée, par exemple, et non au sein d'une structure de commandement « atlantique », de plus en plus obsolète.

Un rôle de locomotive

Les Etats-Unis sont réticents : mais n'est-il pas temps d'édifier le second pilier de notre alliance ? Et peut-on demander aux Européens de supporter la charge de leur défense s'ils n'en assument pas la responsabilité ?

L'Union soviétique aussi verra sans doute d'un mauvais œil le resserrement du couple franco-allemand. Mais préférerait-elle voir la France devenir une simple tête de pont américaine plutôt que l'Europe s'autonomiser progressivement ?

La France tient aujourd'hui la clé de tout progrès réel vers une défense européenne autonome. Elle doit savoir s'en servir.

Encore faudrait-il que l'Allemagne accepte, elle aussi, de jouer son rôle « européen » dans le domaine où elle-même détient la clé, celui de l'économie, en jouant le rôle de locomotive principale de la croissance européenne et en acceptant de reconnaître l'ECU comme monnaie de réserve internationale.

Une véritable initiative européonne de croissance est aujourd'hui nécessaire. Sans la double clé franco-allemande, la fusée européenne restera clouée au sol.

Le compte à rebours a commencé.

Seule une puissante impulsion politique pourra faire que, dans notre Europe déclinante, le pessimisme de l'intelligence recule devant l'optimisme de la volonté. Qui ne voit que l'élection présidentielle de 1988 peut être l'occasion de ce sursaut ?

● « L'enjeu européen ». — M. Chevènement a participé au début du mois à un colloque organisé à Hambourg par le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine, l'Institut français des relations internationales, l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg et la Société allemande de politique extérieure. Sous le titre « l'Enjeu européen », ce colloque a permis à des chercheurs et des hommes politiques de France et de RFA de confronter leurs points de vue sur l'évolution des relations entre les deux pays ; la politique de défense et de sécurité y a tenu une grande place.



Société

Le procès Barbie devant la cour d'assises du Rhône

La confusion des peines, « sujet de méditation »

LYON
de notre envoyé spécial

Le procès de Klaus Barbie est entré, mercredi 17 juin, dans sa phase finale. Il ne s'agit plus, selon la place qu'on y occupe, que de présenter à la cour et aux jurés, dans un exposé le plus convaincant possible, ce qu'on a retenu de tout ce qui s'est dit depuis le 11 mai et qui soit de nature à convaincre, soit pour les parties civiles et le ministère public, de la culpabilité, soit, pour la défense, de l'innocence, puisque Mᵉ Jacques Vergès entend toujours plaider l'acquittement.

Cette phase n'en sera pas moins longue et n'ira pas sans redites, les avocats représentant les parties civiles, après avoir vainement tenté de s'accorder pour que seuls quelques-uns s'expriment au nom de l'ensemble, étant finalement trente-neuf à prendre la parole. Certes, chacun d'eux doit traiter de la partie du dossier qui le concerne, Mᵉˢ Serge Klarsfeld et Charles Libman ayant en charge, mercredi, la rafle des enfants d'Izieu, mais chacun aussi entendra exprimer sa réflexion sur la signification à donner de ce procès, sur les questions de droit qu'il soulève, puisqu'il s'agit d'une première juridique, sur sa dimension historique.

La difficile unité des parties civiles, déjà constatée selon leur nature, associations juives d'une part, associations de résistants, de l'autre, risque encore d'être à l'épreuve. Une fois entendues ces plaidoiries, qui se succéderont jusqu'au soir du 26 juin, ce sera, les 29 et 30 juin, le réquisitoire du procureur général, M. Pierre Truche, suivi, à partir du 1ᵉʳ juillet, de la plaidoirie de Mᵉ Vergès, qui, elle aussi, est prévue pour deux journées.

Mais déjà, mardi 16 juin, l'avocat de Klaus Barbie a présenté, à l'occasion de ce que l'on appellera une journée de transition et qui fut brève, ce qu'il a appelé *« un sujet de méditation »* pour ses adversaires et aussi pour la cour et le jury. Il a donc annoncé qu'il entendait, par des conclusion écrites, demander que, dans l'éventualité d'une déclaration de culpabilité de son client, suivie d'une peine, cette peine soit confondue avec celle qui avait été prononcée contre Klaus Barbie le 25 novembre 1954 par le tribunal militaire de Lyon : celui-ci l'avait alors condamné à mort par contumace après l'avoir déclaré coupable de crimes de guerre.

Cela revient à soutenir que, même condamné à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises du Rhône, pour crimes contre l'humanité, Klaus Barbie devrait être libéré aussitôt, sa condamnation ne pouvant être, de toute façon, qu'inférieure à la peine de mort qui lui fut infligée par contumace, et se trouvant ainsi automatiquement *« absorbée »* par la peine la plus forte.

La condamnation de 1954

Encore faut-il pour cela admettre que la condamnation de 1954, prescrite depuis le 29 novembre 1974, peut être considérée comme ayant été exécutée. Pour Mᵉ Vergès, qui invoque différents arrêts de la Cour de cassation sur le sujet, il ne saurait y avoir de doute.

« Quelle que soit, a-t-il soutenu, *la peine que vous prononceriez au terme de votre délibération, vous vous trouverez dans un cas de confusion de peines obligatoire. La première, celle de 1954, absorbe automatiquement la vôtre qui, de ce fait ne pourrait être exécutée. On m'objectera,* ajouta-t-il, *qu'aujourd'hui, ce ne sont pas des crimes de guerre prescrits qui sont reprochés, mais des crimes contre l'humanité, imprescriptibles et entraînant une peine, elle aussi imprescriptible. Je réponds que la loi française de 1964, qui a constaté l'imprescriptibilité par nature des crimes contre l'humanité, ne parle absolument pas de l'imprescriptibilité de la peine. Et si l'on entend se référer au jugement rendu à Nuremberg en 1947, ma position se trouve renforcée. A Nuremberg, on jugeait vingt et un dignitaires nazis pour crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Mais ceux qui ont été déclarés coupables de plusieurs de ces trois crimes, différents par leur nature, n'ont pourtant jamais été condamnés qu'à une peine unique et non à plusieurs... »*

Mᵉ Vergès devait conclure : *« Je sais très bien que la question que je soulève peut paraître prématurée et que la cour ne saurait y répondre avant d'avoir délibéré sur le fond de ce procès. J'ai pensé pourtant qu'il était plus convenable que je la présente avant que plaident les parties civiles et que s'exprime le procureur général, afin que chacun puisse dès maintenant réfléchir à cette éventualité. »*

Invité à donner son avis sur ce sujet attendu, car Mᵉ Vergès avait déjà fait connaître ses intentions depuis quelques jours, le procureur général, M. Truche, s'adressa d'abord aux jurés et entreprit de leur expliquer très simplement ce qu'était en droit commun la confusion des peines.

« On arrête quelqu'un, exposa-t-il, *en flagrant délit pour un vol à main armée. On le condamne à dix ans de réclusion criminelle. Pendant cette détention, on découvre qu'il a commis aussi un vol simple, qui était resté ignoré et, pour cela, un tribunal correctionnel lui inflige trois ans de prison. La question est simple : doit-il rester en prison dix ans plus trois ans ? Notre législation dit que non. Il ne subira que la plus forte de ces deux peines, soit dix ans. Transposons maintenant le cas à Klaus Barbie. Il a été condamné à mort par contumace, peine effectivement prescrite aujourd'hui. Pour d'autres faits, dont on a découvert l'existence, il encourt devant vous une autre sanction, obligatoirement aussi forte que la précédente puisque la peine de mort a été entre-temps abolie.*

» Et l'on vient nous dire, ajoute M. Truche, *que, même condamné par vous, il devrait être libéré puisque sa peine ne peut qu'être inférieure à celle de 1954. Mais cela ne pourra être décidé qu'une fois que vous aurez répondu vous-mêmes affirmativement aux questions de culpabilité et, de ce fait, prononcé une sanction. Moi, je m'en tiens à ma logique. Lorsque je vous aurai exposé dans mon réquisitoire pourquoi je l'estime coupable et que je vous aurai proposé la peine qui me paraîtra s'imposer, je vous expliquerai aussi pourquoi cette peine ne doit pas être confondue avec celle de 1954. »*

« Au nom de toutes les parties civiles

Ce *« pourquoi »*, Mᵉ Alain Jacubowiez, *« au nom, je pense, de toutes les parties civiles »*, l'a exposé sans attendre. Il le fit précéder de deux remarques. *« N'oubliez pas,* dit-il pour commencer, *que l'accusé que vous avez à juger est encore absent aujourd'hui, au motif qu'il conteste votre droit de le juger. Et pourtant, le voilà qui vient invoquer en sa faveur cette législation française qui ne le concernerait pas. En outre, on peut se demander si, en admettant l'éventualité d'une condamnation, comme le fait son avocat, nous n'assistons pas au consentement d'une sorte d'aveu de culpabilité. »*

Pour le reste, Mᵉ Jacubowiez reconnaît bien volontiers que la peine de mort par contumace, prononcée en 1954, est aujourd'hui prescrite par le délai de vingt ans. Mais cette prescription ne vaut pas à son avis exécution. Et, surtout, la peine qui sera éventuellement prononcée par la cour d'assises du Rhône sera obligatoirement, elle, une peine imprescriptible, puisqu'elle sanctionnera des crimes contre l'humanité déclarés eux-mêmes imprescriptibles. Comment dès lors une peine imprescriptible pourrait-elle être considérée comme moins forte qu'une peine prescriptible, celle de 1954, fût-elle la peine de mort ?

Quant à Mᵉ Ugo Ranucci, il allait encore plus loin en rappelant la position prise par la Cour de cassation dans l'affaire Paul Touvier, ce milicien condamné à mort par contumace et que le président Georges Pompidou avait fait bénéficier d'une grâce partielle. La prescription avait joué ; là aussi, jamais la chambre criminelle ne considéra par la suite que la loi de 1964, constatant l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, avait rétroactivement rendu imprescriptibles les faits reprochés à Touvier.

« Il serait impensable, devait dire Mᵉ Ranucci, *que celui qui, comme Barbie, a réussi pendant quarante ans à échapper à la justice, soit mieux traité que d'autres. Une peine prononcée pour un crime contre l'humanité ne saurait faire l'objet d'une confusion. Ce serait anéantir la volonté exprimée par la communauté internationale. »*

A ces propos, contraires comme il sied à tout intermède dans le cadre d'un procès, le président André Cerdini a fait savoir que la cour répondrait *« en temps opportun »*, ce qui signifie que cette question de la confusion des peines sera ajoutée à la longue liste de toutes celles auxquelles il faudra répondre le jour de la délibération.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Dans la file d'attente devant le palais de justice

La mémoire et la rancune

LYON
de notre correspondant régional

« Ça n'intéresse pas les gens... Les Lyonnais ne se sentent pas concernés... » : les auteurs de ces fortes formules ne sont sans doute pas venus traîner leurs oreilles dans la file d'attente, quotidienne, sage, canalisée par un service d'ordre et des barrières métalliques qui débordent devant le palais de justice, juste assez sévère pour décourager des manifestants révisionnistes, juste assez débonnaire pour assurer sans incident le bon ordre des rotations des candidats spectateurs à l'intérieur de la salle d'audience.

Jeunes ou vieux, actifs ou retraités, lycéens ou enseignants : l'intérêt pour l'histoire permet toutes les cohabitations. Dans la file d'attente, on essaie de grappiller des nouvelles auprès des porteurs de badges, journalistes ou invités des parties civiles... On se moque du temps. Celui qui passe et celui qui lasse. Ni la — rare — chaleur ni la pluie n'ont fait reculer les patients et les impatients.

« Le procès m'intéresse. Pendant la guerre, j'étais engagé dans l'aviation maritime. Alors, moi, je ne sais pas ce qui s'est passé à Lyon pendant ce temps. Donc, je viens pour apprendre » : ce retraité de soixante-six ans a gardé *« tous les journaux depuis le début du procès »*. Sous son bras, un paquet contient un journal jauni de 1940 évoquant *« Lyon sous la botte »*. Il aurait bien voulu le montrer aux jurés...

« Moi, je viens pour venger nos pauvres petits qui ont été tués », cette Lorraine *« patriote à cent pour cent »* voulait, ce jour-là (c'était un jour *« avec »* Barbie), *voir à quoi* il *ressemble »*. Elle a sans doute fait partie de celles et de ceux qui ont murmuré dans la salle au moment de l'un des assauts défensifs de Mᵉ Vergès. On n'oublie pas le bombardement de Toul pendant *« sept jours et sept nuits »* pas plus que l'époque où il fallait dire *« Heil Hitler »* pour *« avoir un bol de riz »*... Elle, c'est sûr, ne pardonnera jamais : *« Je leur en veux. »*

Sa voisine, une Lyonnaise de soixante-deux ans, qui avait quatorze ans pendant l'occupation et qui a *« toujours été protégée par ses parents »* — est surtout venue pour *« voir un procès »*, et elle s'estime *« moins rancunière »*... D'ailleurs, au cours d'une audience précédente, elle a trouvé que, vraiment, *« ça traîne un peu en longueur... »*

Vertus pédagogiques

Mais ses divergences s'estompent dès qu'il s'agit d'évoquer les vertus pédagogiques d'un procès dont personne, dans les rangs du public, ne paraît discuter l'opportunité : *« Pour les jeunes, c'est très utile. »*

Les jeunes. Ils sont très nombreux. Attentifs. Silencieux. Souvent *« assommés »*, *« bouleversés »*, au moins *« impressionnés »* par les témoignages des victimes, vieilles dames dignes ou rescapés handicapés. Sabine, seize ans, et Myriam, dix-sept ans, sont venues spécialement, le 9 juin, de l'école juive Yabné de Paris. Elles sont un peu déçues par les témoignages dits *« d'intérêt général »* (*le Monde* du 11 juin) : *« C'est barbant »*, dit Myriam. Sabine, elle, juge Jacques Vergès très sévèrement. Avec sa camarade, elles réorganisent la partie civile, tentent d'imaginer l'avocat idéal qui *« saurait répondre à Vergès... »*.

Le défenseur de Barbie fascine aussi Frédéric, dix-neuf ans, étudiant en droit à Lyon-III, peut-être bientôt avocat : *« Vergès s'attaque à un procès joué d'avance. Je veux voir comment il fait, avec trente avocats contre lui. »* Il a suivi toutes les audiences. Parce qu'il ne limite pas son intérêt à la technique de la défense. Il prépare un mémoire sur les crimes contre l'humanité et avoue que les témoignages des victimes sont *« plus que touchants — poignants »*. Même si, pour lui, ce procès n'est pas le *« lieu exact »* pour parler de la Résistance. *« Ici, on juge d'abord un homme... »*

A portée du câble qui suspend la passerelle du palais de justice, des nostalgiques barbouilleurs nocturnes ont déjà jugé : *« Libérez Barbie, libérez les innocents »*, ont-ils écrit sur les murs, avec, pour faire bonne mesure, la reproduction d'un casque allemand et d'une croix gammée. Le *« procès de la mémoire »* aura-t-il raison des amnésiques ?

CLAUDE RÉGENT.

Deux semaines après son arrestation

M. Jean-Dominique Fratoni au Paraguay

M. Jean-Dominique Fratoni a quitté Curaçao dans la soirée du lundi 15 juin pour le Paraguay après des escales à Caracas et à Buenos-Aires, à la suite de l'accord du Paraguay pour recevoir l'ancien président-directeur général du casino Ruhl à Nice.

M. Fratoni avait été arrêté en Suisse, il y a où il a été détenu pendant quelques jours dans l'attente de l'autorisation paraguayenne.

Les clés de Mauzac

Il ne faut pas manquer d'audace, cette attitude qui mène le courage et la provocation, pour vouloir attirer l'attention sur les tristes prisons françaises en filmant la plus honorable d'entre elles. C'est ce que vient d'oser Carole Roussopoulos en réalisant un document de vingt-cinq minutes sur le centre de détention de Mauzac.

Situé en Dordogne, ce centre est né d'une idée (on pourrait dire un coup de cœur) de l'ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, M. Myryam Ezratty, que ratifia l'ancien garde des sceaux, M. Robert Badinter. De cette idée est né le seul exemple d'un établissement répondant à peu près au principe qu'énonça en son temps M. Giscard d'Estaing : *« La prison, c'est la détention et rien d'autre. »*

Chacun y trouve son compte et la plupart le reconnaissent, à visage découvert, devant la caméra de Ned Burgess. *« On arrive facilement à engager une conversation et à la tenir. Un surveillant, ce n'est plus un porte-clés »*, dit l'un d'eux. Pour autant, dit un autre : *« Les gens ici ne viennent pas en vacances. C'est vraiment la prison. »*

Cela pour répondre aux comparaisons idiotes avec le Club Méditerranée, parce qu'il est composé de petits pavillons abritant chacun une douzaine de détenus, qui y pratiquent une forme d'autodiscipline.
Dans la journée, tous circulent librement en ayant dans la poche la clé de leur cellule. Ce qui fait dire à l'un d'eux : *« On a la possibilité de s'isoler. »*

Club ou pas, ça marche, et même, pour ce qui concerne la construction, à un moindre prix qu'un établissement traditionnel, puisque chaque « place » est revenue à 325 000 francs, contre 400 000 à 450 000 francs d'ordinaire.

« Pour [re]*faire des hommes, il faut des Mauzac »*, remarque un autre détenu. Cependant qu'un troisième souligne qu'ailleurs *« on est assisté en permanence »*. Ce qui, évidemment, ne prépare pas du tout à une entrée dans la vie normale.

A Mauzac, rien de tel. *« Nous sommes soumis à un compte de gestion »*, dit l'un des prisonniers affectés à l'exploitation agricole de la prison.

Ce changement d'état d'esprit (et non pas de législation) est bien traduit par un détenu transféré ici, qui confesse avoir *« eu le vertige »* en arrivant à Mauzac, au point, dit il, qu'*« il a fallu que je prenne des médicaments »*.

Par chance, le document a plu au ministre de la justice, qui souhaite l'acheter pour le présenter aux maires de France. Son intérêt rejoint celui de la Ligue des droits de l'homme et de la Fédération protestante, qui ont décidé de patronner cette enquête.

En revanche, les chaînes de télévision ne s'empressent pas. Sans doute parce qu'elles ont l'équivalent en stock et qu'elle vont le programmer bientôt...

PHILIPPE BOUCHER.

★ La distribution est assurée par Vidéo Out, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris. Tél. : 45-40-82-32. La cassette est vendue 600 francs et louée 250 francs.

A la cour d'assises de Paris

La naïveté coupable de M. Bourdiol

Devenu agent de renseignement de l'URSS *« par candeur »* selon les psychiatres, *« par vanité »* pour l'avocat général, l'ingénieur Pierre Bourdiol, soixante ans, a été condamné, mardi 16 juin, à cinq ans de prison dont trois avec sursis. Il n'a pas fallu plus d'un quart d'heure de délibération à la cour d'assises de Paris, présidée par M. Xavier Versini et composée uniquement de magistrats professionnels, pour prononcer une peine couvrant exactement les deux ans de détention provisoire subis par l'ingénieur après son arrestation (*le Monde* du 17 juin).

Accusé d'*« intelligence avec des agents d'une puissance étrangère de nature à nuire aux intérêts économiques essentiels de la France »*, M. Bourdiol risquait une peine de vingt ans de détention, mais l'ingénieur n'était pas de ceux qui agissent par idéal ou par esprit de lucre. Son seul souci était de faire comprendre à ses interlocuteurs que leur régime n'était qu'une mauvaise déviation de la révolution de 1917.

Pendant plus de dix ans, il a rencontré, deux ou trois fois par an, des agents du KGB — qu'il prenait pour d'honnêtes fonctionnaires d'une délégation commerciale — afin de leur remettre des documents techniques de semi-conducteurs obtenus au Salon des composants électroniques. Spécialiste incontesté des transistors et circuits intégrés destinés à équiper certains missiles civils et militaires, son choix pouvait avoir aidé les techniciens russes à faire le tri parmi les meilleurs composants électroniques.

« Des Bourdiol, il y en a des centaines dans l'Hexagone, des milliers dans le monde. Ce sont les renseignements qu'ils fournissent qui, mis bout à bout, renseignent l'URSS », avait déclaré l'avocat général Guilloux en s'élevant contre ce *« sabotage de l'économie du pays »*. Toutefois, le magistrat, dans une attitude rare en cour d'assises, n'avait pas demandé de sanctions précises.

Pour Mᵉ Henri Leclerc, M. Bourdiol s'était seulement *« piqué au jeu de la discussion politique »* et s'il avait fait preuve de *« légèreté »* il n'avait pas pour autant *« mis en péril l'économie française »*. D'ailleurs, par un curieux paradoxe, quelques mois après son arrestation, un fabricant français livrait, clés en main, une usine de semi-conducteurs à l'URSS.

Naïf M. Bourdiol ? Sans doute, puisque ses dernières paroles ont été pour affirmer à la cour : *« Je n'avais pas conscience d'apporter une aide à un régime que je n'aime pas. »*

MAURICE PEYROT.

A la Cour de cassation

La révision du procès d'Yves Ponthieu

M. Albin Chalandon, ministre de la justice, a demandé au procureur général de la Cour de cassation de se saisir du dossier de demande en révision du procès d'Yves Ponthieu, condamné en avril 1983 par les assises de l'Ain à vingt ans de réclusion criminelle pour le viol et le meurtre d'une infirmière, le 16 juillet 1981, Monique Soubeyran.

Econome à l'hôpital d'Hauteville (Ain), Yves Ponthieu avait reconnu son crime devant les policiers, puis devant le juge d'instruction, avant de se rétracter. Depuis cinq ans et demi, il a toujours affirmé son innocence. Dès 1983, plusieurs comités de soutien et une association pour *« la recherche de la vérité dans l'affaire Ponthieu »*, s'étaient constitués.

Une lettre de M. Jérôme Dupuis

A la suite des informations publiées dans le Monde *du 21 mai, M. Jérôme Dupuis, ancien directeur du cabinet de M. Christian Pierret, nous demande de publier la mise au point suivante :*

J'ai investi mon épargne personnelle dans la société C informatique en considérant que la création d'entreprises de services était utile à l'économie de la région de Saint-Dié. Nous considérons, avec Christian Pierret, que le rôle d'élu ou de responsable politique est aussi de montrer concrètement la voie de la consolidation et de la création d'entreprises par l'investissement dans son économie locale.

Cette société, qui certes travaillait pour la CIPA, devait élargir son chiffre d'affaires à d'autres entreprises de la région lorraine, comme elle l'a d'ailleurs engagé dès le premier semestre 1986.

J'étais actionnaire de cette société à hauteur de 38 % sans en être administrateur, ni exercer un quelconque pouvoir de gestion. Je n'ai, à ce titre, reçu de cette société, ni salaire ni remboursement de notes de frais ni dividendes. Comment peut-on faire croire à l'absence de volonté politique délibérée dans cette affaire en inculpant un simple porteur de parts sociales dans une SA, si ce n'est pour tenter de faire croire, par des procédés imaginaires que j'aurais pu être au courant de pratiques que l'on prétend actuellement frauduleuses des dirigeants de cette société.

Il est à rappeler que celle-ci, après six mois d'activité, avait créé huit emplois. L'objectif en trois ans était de trente-deux.

La prime d'aménagement du territoire a été attribuée à hauteur du tiers de la somme totale au vu des investissements réalisés et des emplois par la DATAR, après visa du préfet des Vosges et après instruction des pouvoirs publics concernés.

Dès lors, l'insinuation sur la destination de cette aide relève du fantasme et révèle le climat dans lequel se déroule cette enquête.

En effet, nous sommes confrontés à un véritable complot politique qui tend à vouloir tordre les faits dans un certain sens.

Les procédés utilisés sont inqualifiables dès lors que l'on vous indique que la cible est Christian Pierret et que vous êtes le fusible qu'il s'agit de faire sauter par tous les moyens.

Enfin, je tiens à dire qu'en aucun cas, je n'ai déclaré que les rapports, études, conseils et travaux de la société Idex auraient été réalisés de toute pièce *a posteriori*.

La nature politique de cette affaire est claire et mon inculpation n'a comme objet que d'attaquer directement Christian Pierret : député des Vosges, ancien rapporteur général du budget, président des élus socialistes de Lorraine et des Vosges, conseiller régional, conseiller général.

Je suis aujourd'hui une des victimes de ce complot politique délibérément monté contre mon mouvement politique, le Parti socialiste.

● **Précision.** — Dans notre information (*le Monde* du 27 mai) signalant l'interdiction à la vente des *Annales d'histoire révisionniste* nous avons omis de signaler que la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) figurait parmi les associations demanderesses. C'est d'ailleurs la LICRA qui est à l'origine de la première demande d'interdiction visant cette publication comme nous l'avions indiqué dans nos éditions du 14 mai.

Société

L'assassinat d'un dirigeant anti-indépendantiste après le voyage de M. Pasqua

Le gouvernement veut « mettre à la raison » les responsables du terrorisme en Corse

(Suite de la première page.)

Les tueurs, embusqués derrière une haie de lauriers, après avoir tiré plusieurs coups de feu, ont immédiatement pris la fuite malgré la présence de deux policiers à quelques dizaines de mètres du lieu du crime. Le docteur Max Simeoni, conseiller à l'Assemblée régionale de Corse et dirigeant autonomiste, qui assistait au débat, s'est précipité pour donner les premiers soins au docteur Lafay. En vain.

L'assassinat a été revendiqué, mercredi à l'aube, par un inconnu se réclamant de l'ex-FLNC et, déjà, chacun parlait ici de *« défi de l'ex-FLNC »* au gouvernement et au ministre de l'intérieur. Pour M. Joël Thoraval, préfet de région, *« une étape supplémentaire venait d'être franchie »*. Mais, vers 9 heures, l'ex-FLNC démentait formellement la revendication.

« Laissez faire ces comiques ! »

Jean-Paul Lafay, vétérinaire à Corte, père de deux enfants, avait créé, il y a trois ans, l'Association d'aide aux victimes du terrorisme dont il était président. C'est d'ailleurs à ce titre qu'il intervenait dans le débat organisé par FR3, comme il l'avait précédemment fait au colloque tenu début juin à Bastia sur le thème « Racisme et violence », avec la participation de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme.

Jean-Paul Lafay ne mâchait pas ses mots contre les nationalistes ; il avait d'ailleurs été plastiqué à plusieurs reprises et même blessé par balle, au mois de décembre 1982 ; l'enquête n'a jamais pu faire une totale clarté sur cette agression. Malgré ces attaques et son relatif isolement, le docteur Lafay avait continué son activité de vétérinaire dans les fermes du Cortenais.

L'assassinat du vétérinaire a été commis à la fin d'une journée particulièrement tendue. Dès mardi matin, devant l'Assemblée régionale, le discours de M. Pasqua avait été perturbé par la sortie des élus nationalistes. Au moment où le ministre déclarait vouloir remplir son *« devoir d'assurer la sécurité publique »* et appelait *« la population à coopérer avec la police »*, les trois conseillers régionaux de l'ex-MCA (Mouvement corse pour l'autodétermination) quittaient la salle, bâillon sur la bouche et menottes aux poignets en signe de protestation. *« Laissez faire ces comiques ! »*, lançait M. Pasqua. Peu après, les trois élus autonomistes s'en allaient, silencieux, une affiche à la main : *« Non à la démocratie du SAC et à ses barbouzes ! » « On va enfin pouvoir travailler »*, devait conclure M. Pasqua.

Dès la fin de l'intervention à l'Assemblée régionale, le service d'ordre quittait les lieux. Mais une vingtaine de représentants de la force publique se trouvaient confrontées, devant l'entrée, à une trentaine de militants nationalistes déterminés, hurlant *« FLN »* (il s'agit du FLNC). Les injures fusaient. M. Pascal Arrighi, dirigeant du Front national, était traité de *« vrai petit Mussolini »*. Les manifestants quittaient les lieux avant l'arrivée des renforts.

18 h 30, place des Palmiers, devant l'hôtel de ville, c'est le moment du discours public de M. Pasqua. Sous les frondaisons de la place, deux mille personnes applaudissent l'arrivée du ministre de l'intérieur. Banderoles au nom de la CFR (l'association pour la Corse française et républicaine, créée en janvier 1984 contre l'indépendantisme). Dès les premiers mots du maire d'Ajaccio, M. Charles d'Ornano, des sifflets se mêlent aux applaudissements. Le maire hausse le ton. Sifflements, cornes de brume et pétards vont *crescendo*. Le service d'ordre intervient pour faire taire les trublions, qui ne se dispersent que pour mieux poursuivre leurs harcèlements.

Quand, enfin, M. Pasqua prend la parole, les applaudissements crépitent. Mais le brouhaha devient rapidement tel que les mots ne sont plus audibles. Les partisans du « FLN » lancent des gaz lacrymogènes. Le service d'ordre, les gardes mobiles, les CRS, appréhendent les plus virulents. Un CRS et plusieurs manifestants sont blessés. Dès la fin de son discours, M. Pasqua part en trombe pour l'aéroport afin de regagner Paris.

Douze personnes interpellées lors des incidents de mardi sont toujours en garde à vue au commissariat d'Ajaccio. Parmi elles, deux jeunes femmes, l'abbé Mondoloni, un prêtre proche des nationalistes d'une petite commune non loin de Ponte-Leccia, interpellé en fin d'après-midi devant les grilles d'un commissariat – et M. Jean-Baptiste Rotily-Forcioli, enseignant et militant, qui fut jadis condamné comme membre du FLNC par la Cour de sûreté de l'Etat.

DANIELLE ROUARD.

A Ajaccio

« Ici, tous les Français sont chez eux » déclare le ministre de l'intérieur

« Ici, tous les Français sont chez eux, comme sont chez eux les Corses qui vivent à Paris, Marseille, Basse-Terre ou Papeete, dans tous les lieux où flotte le drapeau français », a déclaré M. Charles Pasqua en préambule de son discours sur la place des Palmiers à Ajaccio. *« Je suis venu pour mieux comprendre la nature de l'inquiétude de la Corse et de son malaise, lui apporter au nom de notre patrie la France le témoignage de la nécessaire et irremplaçable solidarité nationale »*, a-t-il ajouté. M. Pasqua a aussi précisé que *« les Corses du continent* – dont il fait partie, étant né à Grasse – *sont restés corses autant et mieux que ceux qui, sans pudeur, veulent* [leur] *donner des leçons »*.

« Ce terrorisme, a souligné M. Pasqua, *est accouplé à la forme de gangstérisme la plus lâche, celle qui s'en prend la nuit à des femmes et des enfants, aux fonctionnaires qui enseignent ou protègent les plus faibles, les plus isolés. »* Impassible, alors que se succédaient les incidents, Charles Pasqua a ensuite longuement évoqué les perspectives économiques de la Corse *« dans la grande Europe de 1992 »*, ses atouts et ses handicaps. *« Qui mieux que la Corse*, a dit le ministre, *pourrait dans l'avenir devenir le trait d'union entre l'Europe du Sud, le Maghreb et l'Afrique, le nouveau centre de rencontres de toutes les civilisations de la Méditerranée et le creuset où se forgera la coopération de demain ? » « Dans cette ville où est né l'empereur*, a conclu M. Pasqua, *je tiens à dire que la Corse n'a jamais été aussi grande que lorsqu'elle a donné à la France ses meilleurs fils. »* Aussitôt le discours terminé, M. Pasqua a entonné *l'Ajaccienne* puis *la Marseillaise*.

A Paris

Le président de la Fédération des travailleurs du Kurdistan est tué par un inconnu

M. Husseyin Akadunduz, vingt-sept ans, de nationalité turque, président de la Fédération des travailleurs du Kurdistan, a été tué de plusieurs balles tirées par un inconnu, dans l'après-midi du mardi 16 juin, boulevard de Strasbourg à Paris 10e.

Pour les policiers, il s'agirait d'« un règlement de comptes », comme il s'en produit fréquemment dans ce quartier de Paris où vit une communauté turque et kurde et où des rixes, souvent sanglantes, se produisent régulièrement entre les différents tendances et mouvements d'extrême gauche.

La Fédération des travailleurs du Kurdistan, d'obédience communiste, est proche du Parti socialiste du Kurdistan turc (en turc TSKP), une des nombreuses tendances du mouvement communiste turc et kurde. Cette fédération et ce parti sont violemment opposés au Parti communiste kurde (PKK) qu'ils jugent d'un « nationalisme » outrancié, selon des responsables de l'Institut kurde de Paris.

La catastrophe de Luz-Ardiden (six morts, une centaine de blessés)

Un rapport qui se fait attendre

TARBES
de notre correspondant

Le dossier de la catastrophe de Luz-Ardiden reste toujours secret, le service de l'équipement des Hautes-Pyrénées n'ayant pas encore rendu public le rapport réalisé par le Bureau départemental des appareils et remontées mécaniques, sur les causes de la catastrophe du télésiège de Luz-Ardiden (six morts, une centaine de blessés). Le ministre chargé des transports, M. Jacques Douffiagues s'était engagé à le faire lors de sa visite dans la station haute-pyrénéenne, le lendemain du 1er mars 1987. Sur place, le ministre avait déclaré : *« Il ne fait nul doute que les responsables auront à se justifier. »*

Selon le rapport du BDRAM, le constructeur du télésiège, la société grenobloise Montaz Mautino se serait, en premier lieu, « trompée » dans ses calculs de la conception du télésiège quatre places, qui acheminait sur ses nacelles jusqu'à deux cents skieurs, de 1 700 mètres à 2 350 mètres, au sommet de la Caperette. Deuxième élément : l'entreprise du génie civil, commanditée pour la réalisation des socles en béton des pylônes, la Société de bâtiments de travaux publics de Montagne, dirigée par M. Praidessus, dont le siège est à Luz-Saint-Sauveur, serait responsable d'erreurs de montage sur le socle du pylône d'arrivée : n'ayant pas réussi à décrypter les notes « illisibles » fournies par le constructeur, le socle du pylône incriminé qui a cédé le 1er mars, n'aurait pas résisté en raison de malfaçons dans la préparation du béton...

Enfin, l'administration elle-même est jugée responsable, puisque l'arrêté de construction a été signé le 19 décembre 1986, alors que les travaux ont été exécutés plus de deux mois auparavant, le 4 septembre... L'autorisation de mise en service a été délivrée le 7 février 1987, et les techniciens du BDARM des Hautes-Pyrénées n'auraient visité l'installation que quelques jours plus tôt.

Le rapport n'épargne même pas le maître d'ouvrage, le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) de Luz-Ardiden, qui a, semble-t-il, voulu accélérer – par souci de rentabilité – la mise en service de ce télésiège, celle-ci ayant été retardée par un premier incident d'une rupture de poulie en décembre. Quant au rapport judiciaire, les trois experts désignés par un juge d'instruction de Tarbes, doivent le rendre cette semaine, mais couvert par le secret de l'instruction, il ne sera pas connu du public avant le procès.

Aujourd'hui, trente parties civiles dont le SIVOM de Luz-Ardiden se sont constituées auprès du magistrat-instructeur. Quant à la compagnie d'assurances, la Llyods, elle a assigné tous les intervenants en référé et a nommé trois experts pour une bataille juridique qui s'annonce longue. Mais la montagne et la fatalité ne resteront pas les seules accusées de la mort de six personnes, et des blessures d'une centaine d'autres.

JEAN-JACQUES ROLLAT.

Société

Réunis en congrès à Saint-Jean-de-Monts

Les protecteurs de la nature séduits par la gestion locale

SAINT-JEAN-DE-MONTS
de notre envoyé spécial

Pour son dix-huitième congrès axé sur les communes et l'environnement, la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN) avait choisi un lieu symbolique : le littoral vendéen. La Vendée, dont les deux tiers de la côte sont protégés par un cordon dunaire fragile, a été le théâtre d'affrontements multiples entre maires bâtisseurs – pour ne pas dire bétonneurs – et associations de défense du littoral.

Les protecteurs de la nature y luttent aussi contre les projets de drainage du marais intérieur, dont ils estiment qu'il est vital pour l'équilibre du plateau continental. C'est, en effet, dans les anciens marais salants que sont produits les micro-organismes qui nourrissent la mer, et donc huîtres, moules et poissons.

Les maires présents au congrès – dont un Espagnol et plusieurs Belges – ont confirmé à quel point il est difficile pour des élus de ne pas céder au réflexe bâtisseur à tout va, ce que M. Léon Gendre, maire (RPR) de La Flotte-en-Ré, appelle le « *capitalisme communal* ». « *Chaque commune*, a-t-il rappelé, *a intérêt à construire au maximum pour augmenter ses revenus* ». On peut aussi donner dans la démagogie, comme l'a rappelé M. Jacques Floch, maire (PS) de Rezé, dans la banlieue de Nantes : « *Un maire a intérêt à faire deux terrains de foot plutôt qu'un réseau d'assainissement.* » Et lorsque M. Gendre explique que « *la clé de tout, c'est la maîtrise du foncier* », le maire de Sommeval (Aube) observe qu'il est difficile de faire respecter un POS (plan d'occupation des sols) : « *Quand les bulldozers arrivent sur un terrain déclaré non constructible et que le propriétaire dit : « Je suis chez moi » il n'y a plus que le recours en justice...* »

Les élus à fibre « environnementaliste » – ils existent – comptent donc sur les associations pour les aider à sauvegarder le patrimoine naturel. Et les responsables de la FFSPN comptent sur ces élus pour les aider à mettre en place un réseau qu'ils ont baptisé « *mille communes pour l'environnement européen* », à l'occasion de l'Année européenne de l'environnement.

Une manifestation antinucléaire

Même si elles ne sont encore qu'une douzaine, ces communes montrent l'exemple. Liège, la métropole wallonne (200 000 habitants), a mis en place, sous l'impulsion de ses trois élus écologistes, une commission environnement de vingt membres qui intervient à tout propos et emporte souvent la décision du conseil d'échevinat. Une petite ville comme Saint-Gilles-Croix-de-Vie (6 500 habitants) a pu sauver ses dunes parce que son maire, principal de collège, épaulé par les associations et un adjoint dévoué, a mis les enfants des écoles au travail et fait replanter des centaines de milliers d'oyats pour fixer le sable. Preuve que des municipalités, petites ou grandes, peuvent s'associer aux « écolos » pour gérer leur environnement.

Ce n'est pas M. Alain Carignon, le ministre de l'environnement, qui va s'en plaindre. Lui-même n'a-t-il pas associé la FFSPN au plan de restauration du Rhin après l'accident de Sandoz ? « *N'hésitez pas à venir me voir,* leur a-t-il lancé au congrès de Saint-Jean-de-Monts. *Les portes de mon cabinet vous seront toujours ouvertes.* » A cet égard, le président de la Fédération, Pierre Delacroix, a rendu hommage à la « sincérité » et au « courage » du ministre dont la politique de « transparence » a plu lors des multiples accidents (Sandoz, Creys-Malville) ou polémiques (Nogent-sur-Seine) surgis dernièrement.

Ce qui n'empêche pas la FFSPN – une « première » pour cette prudente fédération – d'appeler à la manifestation antinucléaire du 20 juin à Paris. C'est que localement, dans les associations, Tchernobyl a réveillé des ardeurs souvent assoupies, au point que les premières « communes pour l'environnement européen » sont parfois aussi des localités qui se sont déclarées « dénucléarisées » comme Lutterbach (Haut-Rhin) ou Arganda-del-Rey (Espagne).

Ayant fait la paix avec les élus de bonne volonté, les protecteurs de la nature se concentrent sur leur nouvel adversaire : l'énergie nucléaire (1). Au moment précis où les Verts, conduits par Antoine Waechter – discrètement présent au congrès – se tournent vers la gestion écologique. Une convergence qui n'est pas seulement électorale.

ROGER CANS.

(1) Le prix Gentiane – les félicitations de la FFSPN – a été décerné à la CRIIRAD (Commission régionale indépendante d'information sur les radiations nucléaires), créée en 1986 à Montélimar. Le prix Chardon – le blâme – a été attribué à TSO (Thierry Sabine Organisation).

La fête de SOS-Racisme sera partiellement financée par la Cinq

La fête de SOS-Racisme, qui doit avoir lieu sur l'esplanade du château de Vincennes dans la nuit du 20 au 21 juin, sera financée aux deux tiers (2 millions sur 3 millions de francs) par la cinquième chaîne de télévision et par la société de production européenne de M. Silvio Berlusconi.

Le million restant doit être collecté grâce à des ventes de vignettes et d'espaces publicitaires. « *Pour la première fois cette année,* a expliqué M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, *nous n'aurons pas de subventions publiques. Nous n'avons pas reçu de subsides du secrétariat aux droits de l'homme ou du ministère des affaires sociales, comme l'an dernier à la Bastille et l'année précédente à la Concorde.* »

Les images de cette fête de l'« Europe en couleurs », précédée, le vendredi 19 juin, d'une journée d'études sur « la démocratie du mélange », seront diffusées en France et dans différents pays d'Europe à la mi-juillet. Interrogé sur sa coopération avec la chaîne de MM. Berlusconi et Hersant, Harlem Désir a expliqué que la Cinq offrait les conditions financières les plus intéressantes et la diffusion la plus large.

Pour deux lièvres

SOS-Racisme dénonce la peine de quinze jours de prison ferme infligée à deux ressortissant turcs par le tribunal de grande instance de Moulins. Les deux bûcherons répondaient du braconnage de deux lièvres, commis en novembre dernier sur les terres d'un grand propriétaire du Bourbonnais. Le procureur de la République, avait requis quinze jours de prison avec sursis. – *(Corresp.)*

Au Sénat

La réforme des tribunaux de commerce est adoptée

Deux heures auront suffi au Sénat, le mardi 16 juin, pour examiner et voter après l'avoir modifié le projet de loi modifiant les conditions d'exercice du mandat des juges consulaires ainsi que les modes d'élection des délégués consulaires et des membres des chambres de commerce et d'industrie.

Les communistes se sont abstenus. En revanche, les socialistes dont quelques amendements ont été approuvés avec le soutien de M. Marcel Rudloff (Un. cent., Bas-Rhin), rapporteur de la commission des lois et ce contre l'avis du gouvernement, ont voté avec la majorité pour cette réforme.

Le texte présenté par M. Albin Chalandon au conseil des ministres du 22 avril *(le Monde* du 24 avril) est le fruit d'une réflexion qui avait en son temps fait l'objet de deux projets de loi (en 1919 et en 1985) non examinés d'ailleurs. Nul ne conteste leur caractère d'exception aux juridictions qui traitent du commerce. Reste que depuis la mise au point du code du commerce en 1807 et les textes pris pour son application, aucune réforme d'ensemble de la juridiction commerciale n'a été réalisée. Seul un décret de 1961, qui avait institué un double degré pour l'élection des juges consulaires, avait subi une douzaine de modifications rendues nécessaires par l'évolution du droit des sociétés.

Nul ne conteste non plus, devant l'augmentation sensible des défaillances d'entreprises, la nécessité d'aménager le régime de ces juridictions. Il s'agit d'abord comme l'a dit M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice, de remédier à un « *grave inconvénient* » du système actuel : l'essentiel des dispositions régissant le fonctionnement des tribunaux de commerce se trouve dans une série de décrets. Il était important de donner un fondement juridique plus assuré au système, mieux même « *une assise législative* » comme le précise M. Rudloff. Le concensus n'exclut pas les regrets : ainsi M. Germain Authié (PS, Ariège) aurait souhaité une modification plus « *révolutionnaire* » avec l'adjonction de juges professionnels et une révision de la carte des tribunaux de commerce. Sur ce dernier point, M. Chalandon se déclare ouvert aux adaptations qui nécessiteraient créations, suppressions ou fusions de ces tribunaux.

M. Chalandon ne s'occupe pas de ce que les modifications du code de l'organisation judiciaire qu'il prépare soient elles-mêmes retouchées à la demande de M. Rudloff. Ainsi n'est pas retenue l'exigence de deux années d'ancienneté pour les juges consulaires chargés de procéder aux liquidations judiciaires. En revanche, il n'était pas favorable à ce que soit limitée à trois mois la période pendant laquelle le président sortant reste en fonction avant l'installation de son successeur, comme le demandait M. Félix Ciccolini (PS, Bouches-du-Rhône) en accord avec M. Rudloff.

M. Chalandon était tout aussi opposé à ce que la commission des lois précise que dans le cadre de l'interdiction du vote plural (pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie, les électeurs disposent d'autant de voix qu'ils ont de qualités pour être électeurs), pour l'élection des délégués consulaires, chaque électeur aura une seule voix dans le ressort du tribunal. Les socialistes ont souhaité, mais en vain, le remboursement des frais de déplacement pour les magistrats consulaires et non pour les seuls juges consulaires.

Quant à M. Paul Girod (Gauche dém., Aisne) il a réintroduit dans le texte une limite d'âge minimum (trente ans) d'éligibilité des juges des tribunaux de commerce, la limite supérieure est maintenue à soixante dix ans.

A. Ch.

HISTOIRE

Le millénaire capétien de la France

Quelques-unes des manifestations...

Amiens (jusqu'en septembre). – Le spectacle son et lumière de la cathédrale, dont le texte a été écrit sous la supervision de l'ancien recteur Robert Mallet, a lieu quatre jours par semaine (durée 45 minutes, prix d'entrée de 20 à 40 francs, versions anglaise et allemande, tél. 22-91-66-00).

Paris (jusqu'en octobre). – Exposition sur le sacre des rois de France. Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, tél. 1-42-77-11-30.

Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et université de Nancy (juin-septembre) : colloque sur la France de l'an mil, tenu à Paris, Senlis, Auxerre, Barcelone et Metz. Tél. 83-98-55-36.

Compiègne (mai-juillet) : exposition Mille ans de technologie. Tél. 44-20-99-77.

Senlis : exposition au musée municipal sur « Les premiers Capétiens de Hugues Capet à Saint Louis » (septembre-novembre). Tél. 44-53-06-40.

Noyon : reconstitution d'un marché médiéval (20-21 juin) ; tournoi olympique d'archerie (21 juin) ; représentation du *Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de la Halle (24 juin). Tél. : 44-44-02-97).

Lyon : (juin-septembre) : exposition « Lyon et les Capétiens ».

Orléans : (novembre-décembre) : exposition « Les premiers Capétiens » à la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier.

Paris (début 1988) : exposition à l'hôtel de ville sur les chefs de la dynastie capétienne et leurs épouses depuis Hugues Capet.

Beaucoup d'autres manifestations sont prévues à Paris et en province. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Comité du millénaire (M. Jean Favier, Archives nationales, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris) ou auprès de l'Association du millénaire (M. Patrick Vermeulen, 9, rue Mansart, 78000 Versailles).

Le millénaire capétien dans *le Monde*. Nous avons publié dans nos éditions datées du 2 janvier des « bonnes feuilles » de l'ouvrage du comte de Paris. *L'avenir dure longtemps*, avant sa parution. Dans nos éditions datées 6 avril, à l'occasion du début des manifestations marquant l'« année capétienne », nous avons publié des articles de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et Yvonne Rebeyrol consacrés respectivement à la signification historique du millénaire et à Hugues Capet.

La concierge et les délateurs

Quelque trois cents Parisiens, membres de professions libérales, ont reçu au mois de février dernier une lettre dont l'intitulé, rédigé dans un français très soigné, commençait ainsi : « *Vous avez un nom qui fleure bon la France. En citoyen conscient et responsable, vous êtes inscrit sur les listes électorales. C'est pourquoi nous vous avons contacté.* »

Suivait une présentation de l'association France propre, auteur de la missive, « *groupe de simples citoyens français de souche* », dont le rôle consistait à « *ouvrir les yeux des élus sur l'état de décadence où des années de permissivité à outrance ont plongé notre beau pays* ».

Pour ce faire, l'association se proposait d'établir « *un livre blanc des négligences, des abus et des turpitudes* », et demandait le concours des destinataires de la lettre.

Il s'agissait tout bonnement d'une incitation à la délation des voisins et des collègues de travail, qu'il soient homosexuels, usent de stupéfiants, reçoivent chez eux des étrangers ou fassent preuve de « *comportements déviants* ».

Le 20 février, *Libération* faisait des gorges chaudes du fait que l'adresse de l'association France propre n'était autre que celle de Pierre Charpy, membre du conseil politique du RPR et éditorialiste à *la Lettre de la Nation.*

Le lendemain, *Libération* publiait un rectificatif indiquant que le texte de la France propre était l'œuvre de Gilles Charpy, fils de Pierre et journaliste indépendant, qui réalisait une enquête sur la façon dont les membres de classes sociales « sensibles » réagissaient à la délation, cela pour le compte du journal satirique *l'Echo des savanes.*

Gilles Charpy, furieux, a dû abandonner son projet. De Livre blanc et d'association France propre, il n'était plus question.

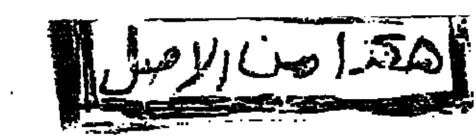
Insultes et admonestations

C'est du moins ce que croyait le journaliste. Car la malheureuse concierge du 20, rue Mirabeau, domicile fictif de l'association, continue, elle, d'en entendre parler : coups de téléphone inquisiteurs, visites de curieux, convocations aux PTT, puis au commissariat, et des lettres, encore des lettres, toujours des lettres à l'adresse de la France propre, en provenance de Paris et de la province.

C'est elle que les PTT admonestent pour n'être pas venue chercher des plis recommandés, c'est à elle que la police demande des comptes au sujet d'une association qui n'a pas déposé de statuts, c'est elle qu'on insulte lorsqu'elle se défend, pour protéger Gilles et Pierre Charpy, de connaître les véritables auteurs de la campagne de délation.

Et ce n'est pas fini. Car, pour le malheur de cette fidèle concierge, la missive continue de circuler, sous forme de photocopies que des personnes bien intentionnées distribuent au hasard dans les boîtes aux lettres, jusqu'en province ! Bien malgré lui, Gilles Charpy a lancé là une boule de neige qui n'est pas près de s'arrêter. Au grand dam de la concierge.

ISABEL PARENTHOËN.



Le Monde

EDUCATION

On respire à Albert-Camus

IL n'était pas rare, voilà encore quatre ou cinq ans, que des enfants « triplent » ou même « quadruplent » leur cours préparatoire à l'école Albert-Camus de Caen. Pour un élève sur trois, le redoublement était la règle. L'équation « ne sait pas lire = redoublant », dogme non écrit de la première année d'école élémentaire, fonctionnait à plein, sans déranger personne. Ni les instituteurs, sûrs de leur bon droit, ni les parents des HLM environnants, qui ne sont pas du genre à secouer l'école. Fatalité scolaire d'un quartier pauvre avec ses blocs d'habitation délabrés et ses ordures sur les pelouses... Et ses élèves de douze ans qui peuplent des classes de « perfectionnement » parce qu'ils n'ont pas su lire à sept ans.

« Quand on a vu au bout de quatre ans de CP que certains élèves ne savaient toujours pas lire, on s'est posé des questions. On ne pouvait plus travailler comme cela », dit aujourd'hui une institutrice. Ces questions, Mme Claudine Chotteau se les posait depuis longtemps.

Après vingt-trois ans d'enseignement en cours préparatoire et une expérience de conseillère pédagogique, elle a décidé de s'attaquer au scandale des redoublements de CP à répétition, lorsque, en 1984, elle a pris ses fonctions d'inspectrice départementale dans la circonscription scolaire de Caen sud.

Redoublements diminués de moitié

Dire qu'un miracle s'est produit depuis lors heurterait la modestie de cette militante des pédagogies modernes, coauteur de l'étude sur la continuité des apprentissages. Et pourtant, à la dernière rentrée, le taux de redoublement a presque diminué de moitié. La quatrième classe de perfectionnement réclamée par les instituteurs n'a pas ouvert, et la troisième, qui n'accueille plus que quatre élèves, va être fermée. Le secret de ces transformations semble résider dans la remobilisation de l'équipe enseignante, grâce à une nouvelle organisation inspirée de l'idée de « continuité pédagogique ».

Depuis 1985, les institutrices de CP suivent leurs élèves en CE 1. Les enfants qui, sans savoir vraiment lire, sont « au bord » de la lecture passent désormais dans la classe supérieure au lieu de repartir de zéro, en redoublant avec une autre institutrice. En CE 1, la maîtresse connaît le niveau de chaque enfant et peut s'appuyer sur ce qui a été déjà acquis, en tenant compte de la maturation des vacances. Elle peut aussi réunir en petits groupes les élèves les plus faibles, pendant que les autres sont confiés à une institutrice « volante », nommée dans le cadre de la « zone prioritaire ».

L'école a gagné en sérénité : les enfants fréquentent désormais la classe correspondant à leur âge, au lieu de se retrouver à huit ou neuf ans avec des petits débarquant de la maternelle. Les instituteurs n'ont plus la crainte d'envoyer au collègue de la classe supérieure des enfants ne sachant pas lire correctement. *« Si un élève est tangent, je me dis que je pourrai le rattraper et je le fais passer »,* explique M. Fabrice Remeur. *« Nous ferons ainsi moins d'exclus, moins d'aigris à l'égard de l'école »,* ajoute l'une de ses collègues, Mme Colette Lefrançois.

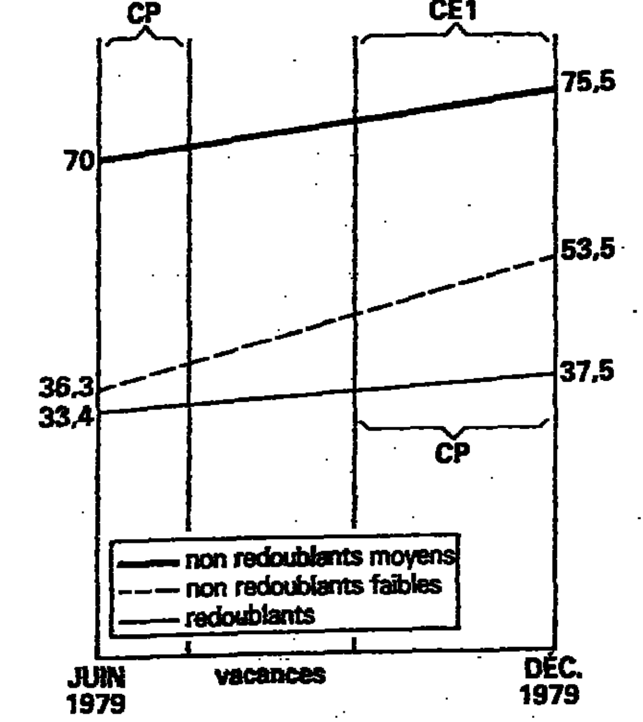
La nouvelle structure n'a pas suffi à balayer tous les obstacles comme par enchantement. Le redoublement lui-même n'a pas été banni, mais il n'est décidé que dans les cas extrêmes, et ne concerne plus que deux ou trois élèves par classe. Selon les instituteurs, la partie est loin d'être gagnée. *« On ne fait que déplacer le problème,* constate l'un d'eux. *Les élèves qui auraient redoublé le CP vont redoubler en CE 1, toujours pour la même raison : la lecture. »*

C'est pourquoi cette réorganisation s'est accompagnée de l'introduction d'une nouvelle pédagogie de la lecture. On a banni le B-A-BA des manuels traditionnels, les mots ânonnés sur des phrases stupides, uniquement construites pour faire répéter les syllabes. Les élèves travaillent désormais sur de l'écrit « vrai » : livres et journaux d'enfants, recettes de cuisine, publicité... C'est en cherchant à comprendre le sens des mots placés dans un contexte intéressant qu'ils découvrent les mécanismes de la combinaison des lettres et donc la lecture. *« Dans un CP traditionnel, un élève qui n'a pas compris que T et I font TI en novembre est considéré comme perdu pour le reste de l'année,* constate Claudine Chotteau. *Si on lui apprend d'abord à reconnaître certains mots et à les réutiliser, il peut continuer de progresser jusqu'à ce qu'il ait compris le mécanisme de la lecture, jusqu'à ce que la mayonnaise prenne. »*

Doucement mais sûrement, l'école Albert-Camus change. Une bibliothèque vient d'ouvrir. Les institutrices sont moins pressées qu'auparavant de demander leur mutation, bien que cette école *« ne soit pas un cadeau »,* comme l'observe l'une d'elles. Dehors, les HLM de La Guérinière, en cours de réhabilitation, s'habillent de couleurs nouvelles.

Ph. B.

Les performances en français des redoublants et des non-redoublants



Les résultats en français des élèves faibles admis au CE1 s'améliorent, alors que ceux des redoublants du cours préparatoire stagnent.

Tout se joue à sept ans

Les élèves qui redoublent le cours préparatoire n'ont pratiquement aucune chance d'entrer au lycée. Un remède : pouvoir apprendre à lire en deux ans.

TOUT se joue entre six et sept ans, à l'âge du cours préparatoire. « Tout », c'est-à-dire le succès ou l'échec scolaire, et peut-être la réussite ou les difficultés de la vie d'adulte. Les statistiques l'indiquent avec brutalité : 10 % des élèves redoublent le cours préparatoire. Or la quasi-totalité d'entre eux n'entreront jamais au lycée. Le redoublement du CP est une épreuve dont on ne se remet pas.

« Des mécanismes irréversibles et cumulatifs apparaissent dès le cours préparatoire et probablement avant », écrit M. Claude Seibel, responsable de département à l'INSEE et coauteur d'une étude sur l'évaluation de l'enseignement à l'école primaire, réalisée par le ministère de l'éducation nationale (1). Comment envisager sérieusement l'accès de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat si on ne prend pas le mal à la racine au cours préparatoire.

En 1979, le service des statistiques de l'éducation nationale dirigé alors par Claude Seibel avait analysé l'évolution des performances de 1 100 élèves de CP. Ses premières conclusions, publiées en 1983, révélaient qu'à niveau faible égal au CP, les enfants admis dans la classe supérieure (le CE 1) progressaient beaucoup plus rapidement que leurs camarades redoublants. Les aptitudes de ces derniers stagnent, voire régressent dans les premiers mois de leur second CP. Les différences sociales, perceptibles dès l'origine dans les performances scolaires, ne font que s'amplifier du fait de la décision de redoublement. L'appartenance à une catégorie socioprofessionnelle défavorisée apparaît nettement comme un facteur de redoublement, alors que, de façon surprenante, le fait d'être dans une classe aux effectifs plus lourds que la moyenne n'a pas d'incidence.

L'exploitation affinée de cette même enquête vient de donner lieu à une nouvelle étude (2), rendue publique lors du colloque « Réussir à l'école » que viennent d'organiser la Ligue de l'enseignement et l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP). Ce travail a permis d'analyser l'évolution des performances des élèves dans quarante-cinq compétences (vingt-neuf en mathématiques et seize en français). Pour les connaissances les plus complexes — comme la dictée ou l'orthographe, — l'effondrement des redoublants au début de leur second CP est spectaculaire, tandis que les élèves faibles qui ont néanmoins été admis en CE 1 « décollent » *(voir schéma).*

Les mêmes tendances s'observent pour tous les tests de français et presque tous ceux de maths. Les redoublants, noyés dans une classe de débutants, piétinent ou régressent. Ils ne sont plus sollicités par l'enseignant, qui considère qu'ils repartent de zéro, notamment en lecture, et qui n'exploite guère les acquis de la première année de CP. L'enquête met aussi en lumière les quelques connaissances (organisation dans l'espace notamment) où sa maturation naturelle et une stimulation scolaire permettent à l'enfant d'améliorer sa performance.

Continuité pédagogique

Ainsi peut être dressée une typologie complète et dynamique des modes d'acquisition des connaissances dans les premiers mois de la scolarité obligatoire, au moment où doivent être maîtrisés les langages — notamment l'écriture — qui fondent l'institution scolaire.

Le remède au redoublement apparaît implicitement : c'est l'idée d'une « continuité pédagogique » entre les classes de CP et de CE 1 (et même dès la dernière année de maternelle) consistant à accueillir en CE 1 la plupart des élèves jugés faibles en fin de CP. A condition que l'instituteur se mobilise pour solliciter les aptitudes dont on sait, grâce à l'enquête, qu'elles sont sur le point d'éclore. Ce schéma suppose un fonctionnement très collectif de l'équipe des maîtres, ou même un suivi des élèves par le même enseignant pendant les deux années cruciales *(voir notre reportage).*

Si, malgré tout, un redoublement doit intervenir en CP, la décision peut désormais être prise en fonction des critères plus précis, lorsqu'on estime par exemple que le niveau atteint par un élève est trop bas pour pouvoir bénéficier d'un passage dans la classe supérieure. Mais elle doit rester exceptionnelle. *« Quitte à redoubler,* explique M. Seibel, *il vaut mieux le faire au CE 1 qu'au CP, où l'enfant est au milieu du gué pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. »* Il n'est pas question pour lui d'interdire le redoublement, mais plutôt de *« faire découvrir aux partenaires de l'école son caractère ségrégatif ».*

« Il faut à tout prix faire baisser (...) le taux de redoublement du cours préparatoire », écrit de son côté Mme Francine Best, directrice de l'INRP (3), qui propose d'axer sur ce thème pendant un an l'ensemble des actions de formation continue proposées aux maîtres du primaire et d'inciter les instituteurs à modifier l'organisation de leurs classes, dans le sens de la « continuité ». Des propositions qui, précise-t-elle, *« n'engendrent ni dépenses supplémentaires de formation (...) ni moyens en postes d'instituteurs mais des efforts de convergence importants dans les écoles normales ».*

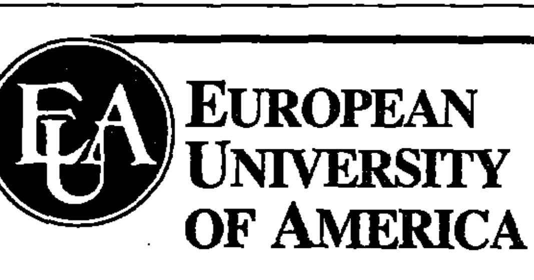
Mais les idées simples sont parfois les plus dérangeantes et donc peu susceptibles d'être écoutées. Le temps presse pourtant : c'est maintenant que les bacheliers de l'an 2000 rentrent au cours préparatoire.

PHILIPPE BERNARD.

(1) L'évaluation de l'enseignement à l'école élémentaire, publiée dans *Education et formation,* revue du service des statistiques du ministère de l'éducation nationale en 1983.

(2) CP-CE 1. De la continuité des apprentissages, etude publiée par la direction des écoles et le service des statistiques de l'éducation nationale.

(3) *Courrier de l'Association pour favoriser une école efficace,* BP 54, 69672 Bron Cedex.



Education

A Angoulême

Référendum sur les classes du samedi

ANGOULÊME
de notre correspondant

Elèves et enseignants, personnel de service et parents d'élèves, plus de dix mille usagers ont voté le 15 juin dans une cinquantaine d'établissements scolaires publics d'Angoulême. Objet de ce référendum : le transfert au mercredi matin de la classe du samedi. Par cette expérience de démocratie directe, l'équipe municipale de M. Jean-Michel Boucheron (PS) espérait clarifier un débat où les bons arguments ne manquent pas de part et d'autre.

Globalement, 60 % des votants sont partisans de la suppression des cours du samedi matin, avec une participation au scrutin significative (56 %). Mais les résultats sont assez contrastés. Dans les écoles maternelles et primaires, le « oui » à la suppression des cours du samedi matin est beaucoup plus net : 63,5 %, malgré les réticences des instituteurs (six sur dix ont voté contre). Dans les collèges, les résultats sont moins nets : 51 % de votes pour la suppression des cours du samedi, approuvée notamment par trois enseignants sur cinq.

Le résultat global a paru suffisamment clair au maire d'Angoulême, qui a transmis à l'inspecteur d'académie un avis favorable au transfert de la classe du samedi matin pour les écoles primaires.

Quatre écoles de commerce créent un concours commun

Quatre écoles de commerce de statuts différents ont décidé de créer dès 1988 un concours d'entrée commun : l'EDHEC (Ecole des hautes études commerciales du Nord), à Lille, qui est privée, l'ICN (Institut commercial de Nancy) établissement public rattaché à l'université de Nancy-II et les ESCAE (Ecoles supérieures de commerce), de Rouen et de Reims, qui dépendent des chambres de commerce et qui étaient jusqu'à présent intégrées au réseau des ESCAE (qui ont un concours national commun).

Ces quatre établissements entendent ainsi apparaître comme un groupe intermédiaire, entre les quatre « grandes » (HEC, ESSEC, ESCP Paris et ESC Lyon), et l'ensemble des ESCAE. Ils veulent avoir une vocation européenne affichée et *« privilégier l'indépendance d'esprit plutôt que les connaissances scolaires et comptables »*. La partie commune portera sur les épreuves écrites (mathématiques, philosophie, histoire-géographie et langues), chaque établissement conservant le choix de ses coefficients et son oral spécifique sur lequel repose sa personnalité propre.

Sports

FOOTBALL : la Norvège bat la France (2-0)

Le naufrage d'une équipe fantôme

L'équipe de France de football, championne d'Europe en 1984, ne défendra pas son titre l'été prochain en RFA. Après une série de mauvais résultats depuis l'automne dernier, les joueurs français ont perdu leur dernière chance de qualification pour la phase finale en s'inclinant (2 à 0) à Oslo contre la Norvège, le mardi 16 juin, dès le premier match de l'« après Platini ».

OSLO
de notre envoyé spécial

C'était le 16 juin 1986. La cité olympique de Mexico servait de cadre grandiose aux ambitions d'une équipe de France conquérante qui éliminait l'Italie, encore détentrice de la Coupe du monde, avant de se mesurer au Brésil en quarts de finale. Il y a juste un an. Une éternité pour les footballeurs français, tombés de très haut après avoir quitté les hauts plateaux mexicains.

Mardi 16 juin 1987, c'est à l'Ullevaal Stadion d'Oslo, devant huit mille spectateurs et sous la pluie, que l'équipe de France, championne d'Europe, a été prématurément déchue en livrant l'un des matches les plus tristes de son histoire. Dans un cadre désuet, avec ses bancs de bois, curieusement masqué de l'extérieur par une façade ultramoderne abritant des commerces, mais surtout sur une pelouse martyrisée par l'hiver et propice aux guet-apens tendus par la petite horde de Vikings. L'Argentine et le Danemark s'y étaient inclinés juste avant de jouer les terreurs au Mundial. L'Italie venait d'y être tenue en échec (0-0) le 28 mai. Au cours des deux dernières saisons, seule l'URSS, avec beaucoup de réussite, était sortie victorieuse (1-0) de l'embuscade le 3 juin dernier.

Henri Michel, directeur technique et sélectionneur, redoutait d'autant plus ce déplacement qu'il ne dispose plus de ses lieutenants et de ses vieux grognards de la campagne mexicaine. Maxime Bossis, Alain Giresse, Dominique Rocheteau et quelques autres ont renoncé à la sélection. Patrick Battiston et Luis Fernandez, blessés, ont dû déclarer forfait. Parmi les vingt-deux « Mexicains », seuls Joël Bats, Manuel Amoros, Jean-Marc Ferreri, Yannick Stopyra et Jean Tigana, qui étrennait ses nouveaux galons de capitaine, étaient du voyage d'Oslo avec Michel Platini... dans la tribune présidentielle.

Bleus de gala et bleus de travail

Pour l'équipe de France, le test norvégien n'était certes pas le premier match sans Michel Platini, qui avait manqué vingt-six rendez-vous depuis ses débuts en septembre 1976, mais bien le premier de l'« après-Platini ». Une nuance d'importance. Jusqu'ici, les remplaçants occasionnels du numéro 10 français avaient toujours pu compter, pour les épauler, sur des joueurs de grande expérience. Ces intérims ne s'étaient pas trop mal passés, puisque l'équipe de France avait remporté quinze victoires pour cinq résultats nuls et six défaites.

Mais désormais Henri Michel doit résoudre le problème de la succession de l'incomparable meneur de jeu et buteur de la sélection alors qu'il n'a pas encore réussi à régler le remplacement d'Alain Giresse, l'autre joyau de son ancien milieu de terrain offensif, malgré un grand nombre d'appelés passés en revue depuis le début des éliminatoires du championnat d'Europe.

En Norvège, le sélectionneur comptait sur un déclic provoqué par l'annonce de la retraite de Michel Platini. *« Il appartient désormais à cette jeune génération de se prendre en charge, d'affirmer sa personnalité, de montrer qu'elle forme un groupe uni et solidaire »*, disait-il. En un mot, il convenait pour un temps de laisser aux vestiaires les maillots bleus de gala pour revêtir les bleus de travail.

Il misait beaucoup sur l'épanouissement de Gérald Passi, le Toulousain de père congolais, révélé un soir d'octobre dernier en marquant trois buts à Dassaiev, le gardien du Spartak de Moscou, en Coupe d'Europe. Le jeune international n'a pas la vision instantanée de Michel Platini ni sa précision dans les longues ouvertures, mais il semblait le plus susceptible d'alterner jeu court et jeu long. Il pouvait, de plus, rééquilibrer le milieu de terrain français, privé de gaucher depuis le retrait de Bernard Genghini, et être dangereux sur les coups francs sifflés à droite face aux buts. Or, sans avoir franchement démérité, il a souffert de la comparaison avec Hallvar Thoresen, l'omniprésent meneur de jeu du PSV Eindoven et de l'équipe norvégienne.

L'état du terrain, l'ardeur manifestée par les footballeurs scandinaves, ont certes nui au développement du jeu, plus technique, des Français. Mais ils n'expliquent pas le manque de mobilité, de spontanéité de Jean Tigana et de ses partenaires, ni surtout leurs tâtonnements et leurs fautes grossières dans leur organisation. Par deux fois, la défense française a stoppé son action en croyant au hors-jeu, laissant successivement Per Edmund Mordt (soixante-douzième minute) et Jorn Andersen (quatre-vingtième minute) partir seuls pour aller battre Joël Bats.

« C'est la meilleure chose qui pouvait arriver aujourd'hui disait sans rire Michel Platini à la fin du match. *Avec ces deux buts, le championnat d'Europe est terminé et Henri Michel va pouvoir préparer son équipe pour la prochaine Coupe du monde. »* On doute toutefois d'avoir vu à Oslo les jeunes joueurs d'une nouvelle génération comparable à celle qui vient de prendre sa retraite.

GÉRARD ALBOUY.

Mardi noir

Ce fut un mardi noir pour le football français. A la défaite en Norvège s'est ajoutée la déroute de l'équipe olympique battue à Malmoe par la Suède (4-2). Cette rencontre avait bien commencé pour les tricolores dans ce match du groupe C des éliminatoires du tournoi pour les Jeux olympiques de Séoul. Deux buts de Patrick Cubaynes et Denis Roux assuraient l'avantage des Français en fin de première mi-temps. Mais la fatigue jointe à des maladresses et à des mésententes entre les défenseurs et le gardien ont aidé les Suédois à renverser la situation.

En même temps que le rêve du Championnat d'Europe celui des JO de 1988 s'éloigne aussi. Ces deux revers signifient pour la France l'élimination pratiquement assurée dans deux compétitions où elle était tenante du titre.

● **TENNIS : tournoi de Wimbledon.** — Le tirage au sort effectué mardi 16 juin au siège du club britannique, a désigné l'Australien Brad Drewett (90e joueur mondial) comme adversaire de Yannick Noah au premier tour du tournoi sur herbe, qui commence lundi 22 juin. Henri Leconte rencontrera le jeune Américain André Agassi (60e), alors que John McEnroe a fait savoir qu'il déclarait forfait à cause d'une blessure.

EN BREF

● **Nouvelle sortie dans l'espace pour les Soviétiques.** — Les deux cosmonautes soviétiques, Iouri Romanenko et Alexandre Laveikhine, qui occupent depuis le 8 février la station orbitale Mir, ont effectué une troisième sortie dans l'espace, mardi 16 juin. Les deux hommes sont restés trois heures quinze minutes dans l'espace pour monter un nouveau panneau solaire, achevant ainsi l'opération qu'ils avaient commencée lors de leur précédente sortie, le 12 juin (*le Monde* du 16 juin).

● **Un CAP-10 s'abîme dans la Loire : deux disparus.** — Un avion d'entraînement CAP-10 de la base aérienne de Salon-de-Provence, qui volait à basse altitude en raison du mauvais temps, s'est abîmé, mardi 16 juin, dans la Loire, près de La Charité-sur-Loire (Nièvre). Les deux occupants ont disparu dans les eaux boueuses du fleuve. Il semble que le CAP-10 ait heurté une ligne à haute tension. L'identité des deux aviateurs n'a pas encore été révélée.

Religions

Des précisions sur le mariage religieux de Mme Eric de Rothschild

La conversion et le mariage religieux, le 3 juillet 1985, de Mme Eric de Rothschild avaient divisé la communauté juive de France. Sur cet épisode, rappelé à propos de l'élection du nouveau grand rabbin (*le Monde* du 16 juin), M. Jacob Kaplan, ancien grand rabbin de France, nous écrit que la conversion de Mme de Rothschild a été décidée par le grand rabbin de Rabat, *« dont personne ne conteste l'autorité en matière de droits religieux. Cette conversion au judaïsme a rendu possible le mariage religieux, que j'ai moi-même célébré à Paris »*.

Président du consistoire israélite de Paris, M. Emile Touati nous rappelle, pour sa part, qu'il n'est *« jamais intervenu, ni directement ni indirectement, dans le processus de cette conversion »* et qu'il s'était *« contenté d'admettre la compétence, hors du territoire français, des légitimes autorités rabbiniques étrangères et de respecter la caution à ce sujet du grand rabbin Kaplan »*.

Circulation

A Paris

Des élus dans les embarras

M. Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire de Paris, a annoncé, lundi 16 juin, la création du *« comité d'études municipal sur la circulation »*. M. Tibéri, qui préside ce comité, a précisé qu'il serait fait appel à la *« réflexion des différents usagers de la voie publique »*, ainsi qu'à l'expérience des élus, pour tenter d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans la capitale.

Comment mieux circuler sans porter atteinte à l'environnement, alors que la création de places de stationnement et les travaux de voirie sont de plus en plus coûteux pour la municipalité ? Une première réponse devrait être apportée avant la fin de l'année.

Un cadre de travail a été défini qui ne prend pas en compte la récente proposition de M. Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF), adjoint au maire, d'interdire le cœur de la capitale au stationnement, ni celle, draconienne, de l'UDF-Paris qui visait à étendre le stationnement payant à l'ensemble de la Ville, aires de livraisons comprises, avec des tarifs tenant compte de l'offre et de la demande.

Selon les experts les difficultés et l'anarchie de la circulation et du stationnement ont pour cause essentielle le trop grand nombre de véhicules entrant — sortant — dans Paris (220 000 chaque jour). D'autre part, les possibilités de stationnement offertes par les parcs publics, hors voirie, n'ont été accrues, au cours de ces dernières années, que de 22 000 places, dans les secteurs les plus sensibles. Le stationnement payant (60 000 places), présenté il y a plus de quinze ans comme la panacée n'a pas totalement répondu aux espérances des techniciens de la circulation. Enfin l'espace public à Paris est limité.

Les prochains grands travaux de voirie qui vont être lancés par la mairie sont en effet situés, soit aux portes de la capitale, soit le long de la Seine. Il s'agit notamment de la construction d'un pont entre les secteurs de la gare de Lyon et de la gare d'Austerlitz, du doublement du pont de Bercy (douzième arrondissement), de la création d'infrastructures dans la zone de rénovation des terrains Citroën (quinzième arrondissement) et de l'aménagement du quai Henri-IV qui poursuivra, alors, la voie Georges Pompidou.

J. P.



La Société des Lecteurs du Monde

vous invite à participer au développement du Monde

Le secteur de la communication est en profonde mutation. Le Monde se doit donc de saisir toutes les chances nouvelles de développement. Dès la fin de l'année prochaine, il mettra en service une nouvelle imprimerie — l'une des plus modernes d'Europe, — ce qui lui permettra de diversifier sa production et d'accroître ses possibilités tant rédactionnelles que publicitaires. Il trouvera aussi sa place dans le paysage audiovisuel français et européen en créant un département audiovisuel.

Constituée il y a deux ans, la Société des Lecteurs du Monde s'est donné pour mission d'accompagner Le Monde dans son développement en consolidant son indépendance, et notamment son indépendance financière. Elle entend l'aider aujourd'hui à relever le défi de la modernisation.

Elle procède actuellement à une augmentation de capital pour fournir au Monde une partie des ressources nécessaires à cette entreprise et l'aider à bâtir un grand groupe de communication moderne.

Note d'information
de la Commission des Opérations en Bourse
et dossier de souscription
sur simple demande
en nous renvoyant le coupon ci-dessous

La note COB est parue dans le Monde daté 5 Juin 1987. La notice légale a été publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 1er juin 1987.

SOCIETE DES LECTEURS DU MONDE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Si vous êtes déjà actionnaire, utilisez le mandat que vous avez reçu par courrier séparé.

DEMANDE D'INFORMATION

Veuillez me faire parvenir par retour de courrier et sans engagement de ma part le dossier complet sur l'augmentation de capital de la Société des Lecteurs du Monde.

Nom ______________________ Prénom ______________________

Adresse ____

______________________ Code postal ____________ Localité ______________________

Bulletin à renvoyer à : Société des Lecteurs du Monde, 7, rue des Italiens, 75009 PARIS.

VISA DE LA COMMISSION DES OPERATIONS DE BOURSE

Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU : RÉMUNÉRATION ANNUELLE **400 000 F +.**

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

La dynamique du succès conduit ce groupe agro-alimentaire européen à renforcer ses équipes. Son projet : être le leader européen sur un marché très porteur de biens de grande consommation. Il recherche un homme de challenge, qui sera son futur :

Directeur Commercial

Paris - Réf. 445 B

Réaliser des objectifs ambitieux : lancer de nouveaux produits aux marques déjà renommées, animer et fédérer des équipes de vente motivées, gérer votre centre de profit, assurer la rentabilité des investissements commerciaux croissants, progresser, réussir et accroître vos responsabilités, tel est le challenge qui vous est proposé.

Nous recherchons un leader de formation supérieure, âgé d'au moins 30 ans, rompu à l'animation d'équipes de vente dans des entreprises performantes, connaissant parfaitement la grande distribution.

La rémunération motivante, comprend un fixe de 400 KF minimum. Discrétion totale assurée.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + CV + photo + prétentions, en indiquant la référence du poste à :



103, RUE LA BOÉTIE 75008 PARIS

La filiale française d'un important groupe américain de haute technologie et leader sur son marché recherche son :

Directeur Financier

Sud-Ouest **FF 450.000 + +**

Le candidat sélectionné supervisera les fonctions suivantes : comptabilités générale et analytique, reporting, trésorerie, contrôle de crédit, gestion des stocks et audit interne.
De plus, cette personne sera une personne-clé du Directoire et aura à diriger une équipe très importante.
Ce profil ne peut correspondre qu'à un candidat occupant déjà un poste de direction financière dans une grande société internationale - de préférence américaine - et rompu à des méthodes de travail rigoureuses. La maîtrise parfaite de la langue anglaise est essentielle.
Adresser un CV + n° de tél + rém. actuelle à Ivor N Alex à Michael Page Finance, 19 av. George V, 75008 Paris, sous réf INA/902.

A.R.P.

MP
Michael Page Finance
Spécialiste en recrutement financier
Paris.Londres.Bruxelles.New-York.Sydney

X, ECP, MINES, HEC...
Conseil de haut niveau et aussi manager

Un des premiers cabinets conseil en France et en Europe dont les domaines d'intervention sont diversifiés, renforce son équipe de conseil de Direction générale pour assurer son expansion et pour étoffer ses structures futures de direction.

Ce cabinet souhaite intégrer et faire évoluer rapidement un candidat de tout premier plan, capable de réaliser d'emblée des missions de haut niveau et d'assumer des responsabilités de développement commercial et d'animation d'équipes pluridisciplinaires.
Outre une formation Grande Ecole, il aura 7 à 10 ans d'expérience professionnelle, soit comme conseil en stratégie et management dans un grand cabinet, soit comme manager d'un centre de profits, soit comme membre de l'équipe de direction d'un groupe en exerçant des fonctions larges dans un domaine central : stratégies, plan, gestion, finance, marketing, ressources humaines, politique industrielle.

La réussite dans ce poste et le développement prévu implique une compréhension intime du fonctionnement de l'entreprise, une culture internationale, de réelles motivations pour être performant dans un métier de conseil et la capacité d'y entreprendre de nouvelles activités. Connaissance de l'anglais indispensable.
Poste à Paris.
Ordre de grandeur de rémunération : **500.000 F +**

Ecrire sous réf. AL 486 AMD
Discrétion absolue
Membre de Syntec
71, rue d'Auteuil
75016 Paris

etap

PUBLIPANEL

Directeur financier
Arabie Saoudite

Etablissement permanent saoudien d'un grand groupe industriel français, cette société, chargée de la coordination des activités locales et du suivi de contrats, connaît un très fort développement et réalise un chiffre d'affaires de 500 millions de francs par an. Pour bien gérer cette croissance et renforcer l'équipe de direction, elle crée le poste de directeur financier. Rattaché au directeur de la filiale, il sera responsable d'un service de six personnes et assurera la globalité de la fonction. Il mettra en place la comptabilité générale, élaborera puis assurera le contrôle budgétaire et sera responsable de la trésorerie ainsi que des relations bancaires. Il participera également de façon très active au montage de nouvelles affaires et entretiendra des relations étroites avec les milieux financiers locaux. Ce poste, basé à Riyad, s'adresse à un candidat de formation grande école de gestion ou ingénieur + MBA, possédant environ dix ans d'expérience dans une fonction de directeur financier. L'expérience de l'expatriation est souhaitée. La pratique courante de l'anglais est indispensable, la connaissance de l'arabe un atout. La rémunération et les avantages liés à l'expatriation sauront motiver un candidat de valeur. Après quatre ou cinq ans dans cette fonction, des perspectives d'évolution au sein du groupe sont envisagées. Ecrire à A. DAVID en précisant la référence A/D2861MD. (PA Minitel 36.14 code PA)

PA

PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

Président Directeur Général

PARIS **1.000.000 F±**

Notre client, un important groupe multinational, désire s'adjoindre la collaboration d'un homme de haut niveau, dirigeant confirmé et entreprenant, qui aura l'entière responsabilité de l'ensemble des activités en France et à l'étranger de cette entreprise à forte rentabilité. Le candidat idéal aura une formation supérieure, Ingénieur ou Grande Ecole de Commerce et sera totalement bilingue français-anglais. L'homme que nous recherchons, habitué à travailler dans un contexte international aura une expérience particulièrement réussie dans une fonction similaire. Une carrière essentiellement axée marketing et commercial et des qualités de leader seront des points déterminants dans le choix de ce dirigeant de très haut niveau.

Adresser dossier de candidature, C.V., et téléphone personnel, sous réf. 6965 au journal "Le Monde" publicité - 5 rue de Monttessuy - 75007 Paris, qui transmettra.

Directeur Général Financier

Capitale d'Afrique francophone

Au sein d'une **importante entreprise de production et de distribution électrique,** il a en charge la direction financière, en relation permanente avec différents organismes internationaux, et la direction de la distribution incluant la gestion de la clientèle. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion, il a également une responsabilité globale et solidaire dans la conduite de l'entreprise et joue un rôle de Conseil auprès du Président pour ce qui concerne la stratégie de l'entreprise, son organisation et le contrôle de son activité.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur ou de gestion, et de préférence également expert-comptable, il a déjà exercé d'importantes responsabilités opérationnelles dans la fonction financière et l'organisation. Une première expérience de l'Afrique et une parfaite maîtrise de l'anglais sont indispensables. Une expérience du conseil et/ou du secteur seraient des atouts supplémentaires.

Merci d'adresser votre C.V. et lettre manuscrite et prétentions, sous référence GO17/MSD à Danièle FOSSAT, SEMA-SELECTION, 16, rue Barbès 92126 MONTROUGE.

SM SEMA•SELECTION
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

---

directeur général
MEDICO-CHIRURGICAL **BANLIEUE OUEST**

Notre groupe **implanté dans le monde entier**, fabrique du matériel médico-chirurgical qui s'est imposé par sa qualité. Nos clients sont les établissements hospitaliers, les cliniques, les laboratoires d'analyses. Nous recherchons le directeur général de notre filiale française.

Gestionnaire rigoureux, leader naturel, vous connaissez l'univers de la santé et plus particulièrement, celui de l'**hôpital.** Vous avez l'habitude des **entreprises multinationales.** De formation supérieure, vous êtes prêt pour un nouveau challenge car vous êtes **très ambitieux.**

Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre dossier en précisant votre niveau de rémunération souhaité, à notre Conseil qui vous assure de sa totale confidentialité. Réf. GP 21.

COGEPLAN
Conseil en recherche de Cadres et de Dirigeants
2, rue Louis David - 75016 PARIS.
COGEPLAN

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Organisation et Publicité

---

patisfrance

Société de FABRICATION et de DISTRIBUTION d'AVANTS-PRODUITS destinées aux BOULANGERS-PATISSIERS. C.A. 530 MF - Effectif 500 personnes - 3 Usines de fabrication - 10 Succursales de Vente/Distribution - 90 Vendeurs - recherche son

directeur commercial

Faisant partie du Comité de Direction, il assurera la responsabilité de l'ensemble de l'activité commerciale : Marketing, Promotion, Direction des Ventes et Distribution. Il participera par ailleurs étroitement aux activités de développement et de diversification des produits et des marchés, ainsi qu'aux opérations de relations publiques visant à établir une meilleure communication avec les utilisateurs.

Ce poste de réflexion et d'action conviendrait à un DIPLOME GRANDE ECOLE COMMERCIALE, 35 ans minimum, ayant une solide expérience de l'organisation d'un service commercial, de l'animation et de la formation d'une équipe de ventes, ainsi que de l'élaboration d'études et d'analyses permettant de définir une stratégie marketing performante. La connaissance des produits alimentaires serait un atout.

Les dossiers de candidatures - sous Réf. 3359 M, à préciser sur l'enveloppe - seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Votre savoir-faire pour distribuer notre style

10 milliards de francs et 900 points de vente dans le monde, notre Groupe accélère son développement et souhaite vous confier l'expansion de ses 30 magasins français.

DIRECTEUR DES OPERATIONS COMMERCIALES

Reportant au D.G., vous prendrez en main la progression des ventes sur nos magasins, ainsi que l'accroissement de leur contribution. Associé à notre Devenir, vous assurerez d'autre part l'ouverture des nouvelles unités.

Diplômé d'études supérieures, c'est autant à votre expérience du management qu'à celle de la Distribution que vous devez votre réussite actuelle. En vous offrant une équipe de 500 personnes dont 30 cadres, dans un secteur très porteur, votre avenir peut ainsi rejoindre le nôtre.

Merci d'adresser votre dossier complet (C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions), sous la réf. O/DOC/LM, à notre Conseil Didier LESUEUR qui vous garantit une totale discrétion.

Raymond Poulain Consultants
74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

MEDIA PA

Prestigieuse Société Internationale

PROVINCE

400.000 F +

Responsable de Marque France et International H/F

Son rôle consistera à optimiser la pénétration de la marque (produits textiles) par une stratégie marketing adaptée aux marchés et aux pays, et donner ainsi les impulsions des nouvelles tendances au niveau des collections.

Expérience de plusieurs années comme Chef de Produit ou Chef de Groupe dans une société particulièrement reconnue pour la qualité de son marketing (textile ou biens de consommation, alimentaire exclu).

Très bonne connaissance des réseaux de distribution.

Formation supérieure HEC, ESSEC, Sup de Co ou équivalent et parfaite maîtrise de l'anglais impératifs.

De 35 ans env., le candidat devra être un **professionnel du marketing** alliant rigueur et sens de la mode.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo, prétentions et téléphone privé (joindre enveloppe pour une réponse plus rapide), sous référence 07/2 M à

MRI conseil
Danièle Chapuis
13, rue Madeleine Michelis, 92522 Neuilly.

CURRICULUM

DIRECTEUR FINANCIER

PARIS **FF 450 000 +**

Un important groupe international recherche le Directeur Financier de sa filiale française. Sous l'autorité du Président Directeur Général, il aura l'entière responsabilité des Services Comptables (comptabilité générale et analytique, systèmes et procédures) et Informatique. Il assurera le Reporting, la fonction Finance/Trésorerie et les relations avec les banques. Le poste s'adresse à un professionnel confirmé, âgé d'environ 35/45 ans, de formation supérieure, parlant couramment anglais. Le candidat retenu devra justifier d'une expérience similaire acquise au sein d'entreprises réputées pour employer les méthodes de gestion les plus modernes. Nous recherchons une personnalité affirmée, un homme habitué à négocier avec les banques, sachant communiquer et capable de s'imposer par ses qualités humaines et ses compétences professionnelles.
Adresser rapidement une lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle sous réf. CF/06 à notre Conseil

Patrick BRUNETEAU
PB International Management
8, rue Georges-Ville, 75116 Paris.

Hay Management Consultants

HAY RECRUTE :

HAY MANAGEMENT CONSULTANTS (Stratégie, Organisation, Communication, Ressources Humaines), premier Consultant International en Gestion des Ressources Humaines et membre du Groupe SAATCHI, première affaire mondiale en Publicité, connaît depuis plusieurs années une très forte croissance (40 % d'augmentation de son chiffre d'affaires annuel).

Dans ce contexte dynamique, nous offrons plusieurs possibilités de carrières, dans l'un ou l'autre de nos départements (ou filiales), à des éléments de valeur ayant à la base une formation solide (X, Centrale, HEC...) et bilingues, français-anglais de préférence.

1 directeur de département (Réf. DD)
Paris

et plusieurs consultants seniors
Paris-Lyon (Réf. CS)

Ces postes sont à pourvoir au 1[er] octobre 1987.
Nous souhaitons rencontrer des candidats compétents et autonomes, motivés par notre métier, ayant déjà une bonne maîtrise de leur spécialité... soit en tant que Directeur des Ressources Humaines et/ou de la gestion des cadres au sein de grands groupes internationaux, soit comme « Managers » ou Consultants de haut niveau.
Les dossiers (sous la référence choisie) avec C.V., photo, rémunération actuelle, seront traités en toute confidentialité.

Sonia Lipszyc
13, RUE ALPHONSE DE NEUVILLE - 75017 PARIS

MEDIA PA

INTERNATIONAL

DEMANDES D'EMPLOIS

représentations offres

OFFRES D'EMPLOIS

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

L'AGENDA

Alarme

Séjours linguistiques

Bijoux

Enseignement

Piano

Stages

Vacances

Tourisme

Loisirs

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

Entre CHATELET et PT-NEUF ds imm. XIXe s. ravalé, beau 78 m² dble séj. + 2 ch., 1 600 000 F Tél. : 42-33-12-29 matin.

2e arrdt

SÉLECTION DOLÉAC Près Mº D'ABOUKIR BEAU 2 P. 25 m², tt cft, 5e ét. 330 000 F, 42-33-12-29.

3e arrdt

MARAIS

Imm. rénové, beau liv. + 2 chbres 75 m², refait neuf, soleil. GARBI – 45-67-22-88.

RUE BEAUBOURG QUARTIER DE L'HORLOGE pptaire vend dans bel imm. pier. de t., 6e ét., asc., vue dég. APPT BOURGEOIS DE STAND. digicief, interphone, liv., salon, 2 chbres, 2 s. de bns, w.-c. séparés, cuis. aménagée, 2 balc. entièrement refait neuf. BELLES PRESTATIONS pour visite et renseign. 47-70-12-16, hres bur.

ARTS ET MÉTIERS Imm. pierre de taille, charmant 2 P., état impeccable, 6e ét., asc. 42-72-40-19.

MARAIS

Joli studio tt cft, kitchenette équipée, bains, wc, mezzanine, belle haut., caractère, charme.

C.I.G.I. - 45-48-72-36

4e arrdt

Ile St-Louis, dupl., charm. except., chem., soleil, 4 pces 49 + 21 m² 1950000 F. T. 45-48-33-92.

CENTRE POMPIDOU

DANS HOTEL PART. XVIIe DUPLEX 115 m². CARACTÈRE. 3.000.000 F. AMI, 47-42-90-22.

CŒUR MARAIS RÉNOVATION EN COURS spl. 3 Pces, bains, 2 w.-c., cuisine équipée, soleil.

CIGI, 45-48-72-36.

S. place, jeudi 18, 14 à 17 h. 14, RUE QUINCAMPOIX imm. stand. beau studio, s.bns, w.-c., cuis. asc. C.I.G.I.

5e arrdt

BD SAINT-GERMAIN 4 PCES, bel imm. pierre de T. 3e ét. parfait état, soleil. LITTRE – 45-44-44-45.

JUSSIEU Vue s/place, petit studio, cft. 1er ét., libre 30 juin 1988, 260 000 F. 45-44-17-06.

FLEURUS

SPÉCIALISTE RIVE GAUCHE

Fleurus, studio	300 000
Panthéon, studio	500 000
Cherche-Midi, 2 P.	595 000
N.-D-des-Champs, 45m²	690 000
Rennes 3/4 pces	1 500 000
St-Michel, 83 m²	1 580 000
Fleurus, 5 P., 150 m²	3 650 000
Assas, 5 P., 5e ét.	4 300 000

Rech. appts ttes surfaces.

12, rue Notre-Dame-des-Champs (6e) Sortie Mº St-Placide

45-44-22-36.

CARDINAL-LEMOINE

REFAIT NEUF GD 2 P. tt cft, 2e ét., asc., caractère.

C.I.G.I. - 45-48-72-36

PORT ROYAL dans bel imm. pierre de t. 4 pièces, 75 m², bon plan. LITTRÉ - 45-44-44-45

GOBELINS VRAI 3 PIÈCES BON PLAN 1 150 000 F

F. FAURE 45-44-17-06

5e arrdt

PANTHÉON EXCEPTIONNEL ds verdure 5, 6 P., TERRASSE, box, MEL 43-25-32-56.

CARDINAL LEMOINE 2 p. duplex, 43 m², cuis., bains, cheminée, 680 000 F. C.M.A. 42-28-81-81.

6e arrdt

ODÉON PRÈS SEINE Studio tt cft équipé, 1er étage. 240 000 F.

F. FAURE 45-44-17-06.

ASSAS/RENNES

Bel imm. 5 pièces, balc., soleil, état impec. FLEURUS 45-44-22-36.

GD STUDIO PRÈS QUAIS VOLUME 690.000 F

F. FAURE - 45-44-17-06

LUXEMBOURG STUDIO 21 m² 6e ét., balc. 380 000 F.
ST-GERMAIN, studio 25 m², 3e ét., soleil. 540 000 F.
ODÉON, studio 30 m², 2e ét., beaux volumes.
R. BONAPARTE, studio 30 m², 5e ét., caractère, calme.
LUXEMBOURG, STUDIO 35 m², 6e ét. asc., terrasse.
R. SEINE, 2 P. 43 m² + terrasse, parfait état.
ST-SULPICE, PIED-à-terre duplex 33 m², luxueux.

AGENCE LITTRÉ

41, RUE MADAME, 75006 45-44-44-45

SÈVRES-BABYLONE

Ds même imm., plusieurs studios, différents étages. 47-42-14-02.

S/pl. jeudi 18, de 14 à 17 h, 4 bis, R. DU CHERCHE-MIDI, petit 2 p., tt cft, calme, soleil, ét. élevé, asc. CIGI.

MABILLON

2 P. 56 m²	1 300 000 F
100 m²	2 100 000 F
125 m²	2 625 000 F

IVA. 45-24-21-20.

7e arrdt

VARENNE – Exceptionnel séjour + chambre + serv. park. 4 m ht ss/plafond. FLEURUS 45-44-22-36.

LATOUR-MAUBOURG 2 P. charme 730 000 F.

F. FAURE 45-44-17-06.

VANEAU

Superbe volume 80 m², sur verdure, luxueusement aménagé. 2 000 000 F. GARBI 45-67-22-88.

SAINTS-PÈRES

PRÈS SEINE SUP. VOLUME 116 m², liv., 2 chbres, bur. PARFAIT ÉTAT BEAUCOUP DE CHARME, 42-72-40-19.

PALAIS D'ORSAY

3/4 pièces. ALAIN BIRN 42-67-85-30.

8e arrdt

Mº LIÈGE-EUROPE PIERRE DE TAILLE

5 PIÈCES

cuis., s. bains, wc, asc., chauff. électrique. Prix 1.800.000 F.

MGN - 43-87-71-55

38, bd Batignolles, Paris 17e.

MADELEINE-ST-AUGUSTIN

LUXE RÉCENT 4 P., 98 m², park. 3.400.000 F. STUDIO 28 m², park. 900.000 F. A.M.I. - 47-42-80-22

ST-PHILIPPE-DU-ROULE

réhabilitation totale de qualité ascens. Belles prestations. STUDIO, 2, 3, 4 P. DUPLEX entièrement équipés neuf de 35 m² à 125 m² DABENTRY : 42-96-12-93.

RUE TRONCHET STUDIO cuis., bains, 6e, asc. 400 000 F. 45-26-99-04.

9e arrdt

HAVRE-CAUMARTIN

3 PIÈCES très bon imm. 750 000 F à débattre.

43-97-16-96

10e arrdt

ERLANGER, 294 m², balc. 7 m² ; TROCADERO, 47 m², balc. 5 m² ; RAFFET, 2/3 P., 67 m², 1 500 000 F ; CŒUR AUTEUIL, 3 P., 75 m² ; MUETTE, 2 pièces, 52 m², 1 100 000 F ; BD AUTEUIL, 2 P. 88 m², terr. 90 m², box.

NEVEU 47-43-96-96.

11e arrdt

PLACE VOLTAIRE dans imm. cft reste un 2 p. occupé loi 48, 1er étage

Tél. : 45-62-41-28.

12e arrdt

Mº BASTILLE

BEL IMM. RÉNOVÉ, ASCS. DIFFÉRENTS 2 PIÈCES. entièrement équipés neuf, dep. 515 000 F, calme, soleil. Direct. pptaire : 42-96-12-93.

NATION PICPUS 1er étage, clair, calme, beau 2 pièces, ent. rén. 465 000 F. Sur pl. ce jour. 16/18 h 30, 11, rue du Rendez-vous.

14e arrdt

RUE D'ALESIA Imm. pierre de t. 1er étage. PPTAIRE VEND BEL APPT 3 P. cuis. amén. bains, w.-c. séparés, entièr. refait neuf. Belles prestations. Digiclef, interphone pour renseignements et visite.

47-70-12-16 H.B.

RUE DU COUÉDIC, 3e étage sans asc. PPTAIRE VEND CHARMANT STUDIO caractère, refait neuf, poutres apparentes, cuis. amén., bains, w.-c. Pour renseignements et visites : 47-70-12-16 HB.

RASPAIL IMM. RÉC. BEAU SÉJOUR + CHAMBRE 73 m² SOLEIL 42-72-40-19.

ALESIA

Imm. pierre de t. Magnifique séjour, 2 chbres, tt cft.

Tél. 47-41-14-02.

Dans maison individuelle, 120 m² en triplex, verdure, calme, terrasse 50 m², 2 825 000 F. 45-35-14-40.

15e arrdt

COMMERCE (au métro) beau living d'angle + chbre tt conf. Parfait état – 895 000 F. Exclusivité Bardot. T. 47-05-45-55.

PTE VERSAILLES. Imm. réc. 3e ét., asc. STUDIO 25 m² + 4 m² loggia. chff. cl. Bon état. PRIX 350.000 F.

ÉCHO IMMOBILIER

193, rue Lecourbe, Paris 15e Tél. 45-30-00-52

MONTPARNASSE

3 immeubles : neuf ou rénové STANDING. SOLEIL. CALME

2,3,4,5/6 P., BALCON

ou TERRASSES. Fbles charges, excellent rapport qualité-prix, de 40 à 160 m², parking poss. DABENTRY 42-96-12-93.

16e arrdt

R. NICOLO, 135 m² + 30 m² loggia 4/5 pces, 3 bains + parkg IMMEUBLE RÉCENT, ét. neuf. I.S.I.S. 46-04-39-39.

EXELMANS. Bon imm. brique, clair, asc. 3-4 P., 2 chbres, sal. de bains, wc indép., bel. cuis. Bon état. Prix 1.600.000 F.

ÉCHO IMMOBILIER

193, rue Lecourbe, Paris 15e Tél. 45-30-00-52

FRANCE-CONSEIL

176, QUAI LOUIS-BLÉRIOT 2 p. 50 m² pierre de t., asc., VUE S/SEINE, travaux, soleil, charme. 840 000 F.

Mº JASMIN, récent standing 80 m² dont RECEPT. 40 m² sans vis-à-vis, balc., bon plan s/rue et jard. 1 750 000 F.

TROCADÉRO, récent standing 92 m² + gd balcon + box, liv. 35 m², 2 chbres, gde cuis. Bon plan. 2 650 000 F.

PR. JANSON, récent standing 135 m² + balcons + park. s/rue et jard. 3 chbres, 2 bns, gde cuis. + office. 3 900 000 F.

48-28-00-75

VILLA SAID (AV. FOCH) dans hôtel part. 90 m² environ séjour avec mezzanine, ensoleillé, calme, 40-24-29-98.

AVENUE RAPHAEL

88 m² dans imm. grd stand.

ALAIN BIRN 42-67-85-30.

RUE CHALGRIN

Beau 2/3 pcs. ALAIN BIRN 42-67-85-30.

17e arrdt

SQ. BATIGNOLLES (près) 3 pièces cuis., bains, w.-c. Pierre-de-taille, 660 000 F

MGN 43-87-71-55

38, bd Batignolles – Paris 17e.

MÉTRO BROCHANT 2 P. PRINCIP. TT CFT chauffage individuel PRIX : 450 000 F. 47-66-73-78.

18e arrdt

RUE DE BOUCRY

Récent 3 P. 65 m² + loggias, 6e étage, asc., parking ss-sol, 685 000 F C.M.A. 42-82-81-81.

19e arrdt

Av. Secrétan, pptaire vend dans imm. pierre de t., 1er étage, appt 3 P., belle entrée, cuis., bains, w.-c. séparés en cours de rénovation, digiclef, interphone. Pour renseignements et visites :

47-70-12-16 HB.

MÉTRO CRIMÉE STUDIO TT CONFORT PLACEMENT IDÉAL PRIX : 150 000 F. 42-67-69-27.

20e arrdt

GAMBETTA dans passage privé soleil calme, verdure, terrasse loft 212 m² atelier + habitation. 42-72-40-19.

91 – Essonne

12 km PARIS – IGNY Vallée de la Bièvre, lux., neuf, 190 m² plus s/sol, récept. 90 m² Piscine chauffée. 710 m² paysagé. Px 1 900 000 F. Téléphone : 45-50-98-28.

92 Hauts-de-Seine

ASNIÈRES PRÈS MAIRIE OCCUPÉS, LOI QUILLIOT 3 STUDIOS Prix : 645 000 F Téléphone : 42-67-69-27.

LA CELLE-VAUCRESSON MAGNIFIQUE APPT 220 m², 8 P. dont réception 75 m², dernier étage, TERRASSE 25 m². VUE DÉGAGÉE, box 2 voitures. Px 2 200 000 F. 47-41-79-79.

ASNIÈRES

PRÈS MAIRIE, PPTAIRE VD DANS BEL IMM. 1930 ASC.

12 LOGTS 350 m²

Loi 48, rapport annuel 76 000. Px 1 500 000 F. 47-66-73-78

BOULOGNE

RHIN et DANUBE RÉCENT
– Chbre indép. dches, w-c 320 000 F.
– 2 pces 48 m² + loggia, park. 840 000 F.
– 3/4 pces 87 m² + balc. park. 1 500 000 F.

A.M.I. - 47-42-80-22

ISSY-LES-MOUL. Imm. 1972 7e asc. 5 pces. Salon, s.-à-m., 3 chbres, cuis. équip., tt cft. bon état, cave, box dble. PRIX : 1 040 000 F

ECHO IMMOBILIER

193, r. Lecourbe, Paris-15e. TEL. : 45-30-00-52

CLAMART

OCCUPÉ, loi Méhaignerie. 3 PIÈCES PRINCIPALES, DBLE SÉJOUR, CONFORT, PRIX : 360 000 F. 42-67-69-27.

SÉLECTION DOLÉAC BOULOGNE, 5' Mº Pt-Sèvres Imm. récent jard. séj. dble, 1 chbre, s. bains, cuis. 2e ét. asc. 70 m² + terrasse, 10 m², park., cave, 1 050 000 F 42-33-12-29.

ST-CLOUD VAL-D'OR appt stand. 82 m² + 10m² loggia, cuis. équip. séj. 2 chbres, cave, 1 400 000 F. 47-41-79-79.

NEUILLY (près Madrid)

Beau 2 P. tt cft, terrasse, soleil. 1 250 000 F. Tél. 47-05-45-55.

NEUILLY

2 pièces, cuis., s.-de-bns. ALAIN BIRN 42-67-85-30.

93 Seine-Saint-Denis

LES LILAS

très bon imm., bel appt 3 P., gde cuis. équipée, s. bains, w.-c., chf ctr., balc., 2 parkgs, bx aménagements, 640 000 F

MUTUELLE IMMOBILIÈRE DES LILAS 43-62-09-37.

LES LILAS

résidence gd stand. superbe appt séj. dble, 2 chbres, cuis. équipée, s. bains, s. d'eau, 2 w.-c., gds balcons, box, 1 100 000 F, frais de notaire réduits, M.I.L. 43-62-09-37.

LES LILAS petite résidence, bel appt 3 P. entrée, gde cuis. s. bns, w.- c., chf ctr. gd balc., bon état général, px 660 000 F, MUTUELLE IMMOBILIERE DES LILAS, 43-62-09-37.

94 Val-de-Marne

ALFORTVILLE CENTRE

Récent 2 P. 48 m² + balcon, parking, 2e ét. asc. 480 000 F, C.M.A. 42-28-81-81.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN

(400 m), vue superbe, résidentiel, 10e et dernier étage.

2 P. 54 m² + balc.	320 000.
4 P. 85 m² + balc.	550 000.
6 P. 139 m² + balc.	820 000.

Propriétaire : 42-60-29-61.

Province

CSE SUCCESSION

MONTPELLIER

A VENDRE

Société anonyme immobilière

61 APPARTEMENTS

Ecr. s/nº 8.671 LE MONDE PUBLICITÉ 5, r. de Monttessuy, 75007 Paris.

AVIGNON CENTRE

Proche PALAIS des PAPES BEAU 3 PIÈCES 570 000 F Tél. : (16-90) 82-55-08

COURSEULLES S/MER

à 500 mètres des PLAGES DE SABLE FIN DANS BEAU MANOIR. PROPRIÉTAIRE VEND 1 GD STUDIO DE 52 m² TOUT CONFT, CHEMINÉE, BOISERIE, POUTRES APPAR. 280 000 F - 47-66-73-78 ou (16-31) 65-09-44.

appartements achats

MALESHERBES 73
45-22-05-96
ACHÈTE COMPTANT HOTEL PARTICULIER APPARTEMENTS BUREAUX - LOCAUX USINES - TERRAINS

F.-FAURE 45-44-17-06

recherche diverses surfaces avec ou sans travaux. Paiement comptant chez notaire.

Recherche 1 à 3 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

EMBASSY SERVICE

8, av. de Messine, Paris rech. à l'achat ou en location BEAUX APPARTS DANS QUARTIERS RÉSIDENTIELS Tél. : 45-62-16-40.

Recherche 2 à 4 p. Paris préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

manoirs

SUPERBE MANOIR BOURBONNAIS XVIIIe s., Paris 300 km, tt cft, écuries, logt de service, dépendances, tt groupé parc clos 1,5 ha, limite forêt 15 000 ha, parfait pour cheval, 1 200 000 F. M. Pezet expert 03500 Saulcet, 70-45-35-70.

pavillons

RIS-ORANGIS quartier pavillonnaire, calme, près centre et gare PAVILLON 83, const. TRAD. cuisine équipée séparée par aquarium sur séjour double de 45 m² avec cheminée à récupération de chaleur, 4 chambres mezzanine, 2 s. de bns, 2 w-c. sur sous-sol total avec buanderie, garage 2 voitures, terrasse 36 m², sur 684 m² terrain clos. Tél. : 69-43-27-93 après 18 heures.

St-Michel-sur-Orge PAVILLON TRADITIONNEL sur 550 m², façade 22 m, garage, dépendances, nombreux arbres d'agrément, ensoleillé, calme. Belle cuisine, salon-séjour (cheminée), salle de bain, w.-c. 1er étage, belle chambre, cabinet de toilette, w.-c., chauf. gaz. Possibilité d'agrandir, Prix : 750 000 F. T. : 60-16-04-22, après 18 h.

locations non meublées offres

Paris

RUE DE L'UNIVERSITÉ IMM. récent dble liv. + 1 chbre, ref. neuf 6 400 + ch. 40-24-29-98.

NATION 3 PIÈCES tt confort, 3 998 F ch. comp.

43-97-19-87.

PR. CTRE BAGNEUX

BEAU 4 PIÈCES parfait état : 4 100 F, ch. comp., 47-66-04-17.

Mº MARCADET-POISSONNIERS

STUDIO 22 m²

kitchen. équipée bains, 2 200 F c.c., 47-66-04-17.

PRÈS BD ST-GERMAIN

HABIT. PROFESSIONNELLE 3 P., 80 m², 6 500 F + 700 ch.

47-66-04-17.

Mº BOURSE, STUDIO 25 m² kitchen. + bns, 2 900 F + ch.

« MALESHERBES 73 »
45-22-05-96.

PROX. BUTTES CHAUMONT MAISON INDIV. séjour 3 chbres, parfait état 8 500 F. ch. compr. : 47-66-04-17.

28, R. DU CHAMP-DE-MARS STUDIO 31 m², 3 300 F + ch. s/pl. jeudi 11 h à 12 h.

17e PORTE MAILLOT

BEAU 6 P., 167 m², PARKING 14 800 F net, 47-42-80-22.

CONVENTION STUDIO STAND., imm. récent balcon, 3 565 F ch. compr. Tél. : 43-97-19-87.

WAGRAM ÉTOILE

STUDIO 30 m²	3 500 F + ch.
STUDIO 40 m²	4 000 F + ch.
2 PCES 47 m²	5 200 F + ch.

Cuis. équipée, loggia, park. GRAND STANDING

ISIS : 45-04-39-39.

Dans bel imm. ancien, 3e ét. sans asc., 2 p. cft, parf. état, 2 500 F + ch. 800 F chff. compr. Tél. matin Ségéco : 45-22-89-92.

PARC MONCEAU, immeuble pierre de t., salon, salle à manger, 2 chbres, 120 m² environ, 12 000 + ch., 40-24-29-98.

ETOILE FOCH STUDIO équip. av. terr. ensol., ét. élev., 2 800 + ch., 40-24-29-98.

7/9 RUE, PLICHON IMMEUBLE RÉCENT STAND. 3 PIÈCES 64 m², park., 4 800 F + ch., CE JOUR 14 h à 15 h.

134, QUAI LOUIS-BLÉRIOT 3 PCES 72 m², 5 400 F + ch. CE JOUR 11 h à 12 h.

26, AV. MONTAIGNE TRÈS GD STANDING

SUPERBE APPT 2 PIÈCES 97 m², 5e ét., 14 550 F + ch. Mercredi 16 h à 17 h.

PRÈS PLACE DE MEXICO Immeuble bourgeois BEAU 5 PIÈCES, TT CFT 2 sanitaires, placards, 15 545 F net, 42-67-82-94.

Région parisienne

COURBEVOIE, GD 3 P. tt cft, park., 4e ét., asc., 4 500 F + ch. JACAR – 45-63-60-20.

CLAMART CENTRE. Imm. réc., gd liv. + 3 chbres, ref. neuf, calme, 5 500 F + ch. – 40-24-29-98.

NEUILLY

récent RUE CHARLES-LAFFITTE 3/4 p., 88 m² + jard. privé + chbre de serv., 13 110 net. PRÈS PORTE MAILLOT 3 p., 82 m² + loggia + parking 10 500 net. AMI 47-42-80-22.

NEUILLY-CHEZY, 4e étage double-living, 2 chbres, park. 6 500 + charges + reprise justifiée. 42-25-38-38.

NEUILLY SABLONS Vue s/BOIS de BOULOGNE gd stand., SUPERBE LIVING, 4 CHBRES, 2 SANITAIRES 15 000 + ch., 42-67-82-94.

CLICHY TRÈS BEAU STUDIO IMM. BOURGEOIS TT CFT 2 499 F. CH. COMP. 43-97-19-87.

Province

Près CANNES – GRASSE Vie de village, calme, campagne, soleil. appt 4/5 pces rénovées 4 500 F/mois + bail. DUMUR 29, rue Guénégaud. Paris 6e.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE

LOCAT.-VENTE-GESTION, 5 rue Berryer, 75008 Paris rech. APPTS vides ou meublés pour sa clientèle. Loyer garanti.

Tél. 42-89-12-52

EMBASSY SERVICE

8, av. de Messine, Paris, rech. en location ou à l'achat BEAUX APPTS DANS QUARTIERS RÉSIDENTIELS Tél. : 45-62-78-99.

Collaboratrice du journal, statut cadre, sérieuses références, recherche location, minimum 65 m². Arrond. : 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 14. Loyer maximum : 4000 F. c.c. Tél. au journal : 45-55-91-82, poste 4336 ; domicile : 43-26-87-61.

locations meublées offres

Paris

Paris (5e). Studio meublé à louer 36 m² : chambre, séjour, cuisine équipée, salle de bains, entrée, w.-c. Libre juillet et août. Téléph. le soir : 43-31-16-99.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE

rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

immeubles

ACHÈTE COMPTANT IMMEUBLES, HABITATION, BUREAUX, LOCAUX CCIAUX – PARIS ou PROCHE BANL. Ecrire JACAR, 3, r. Washington 75008 PARIS ou 45-63-82-96.

ACHÈTE COMPTANT IMMEUBLES PARIS

ET PROCHE BANLIEUE

J. MESTAT & Cie

140, BD HAUSSMANN (8e)

TÉL. 45-62-41-28

FRANCE CONSEIL

RECHERCHE IMMEUBLES bien placés, libres ou occupés, habitation ou bureaux pour investiss. institut.

48-28-00-75.

CLAMART CENTRE

pptaire VEND IMMEUBLE brique, bon état, rez-de-ch. + 3 étages 355 m² utiles + 93 m² libres s/terr. 505 m², écr. MAZET, 104, r. Réaumur, 75002, réf. 78215 qui trans.

hôtels particuliers

BATIGNOLLES HOTEL PARTICULIER DANS OASIS DE VERDURE 300 m² HABITABLES, ASC. PARKING, ÉTAT NEUF.

MGN : 43-87-71-55.

maisons individuelles

PRÈS DE MELUN (77), part vd maison indiv, récente, tt conf., 5 pces, grenier, cuis. équip., séj. avec chem. sur 250 m², prox. écoles comm. 460 000 F. Tél. : 60-66-95-87.

Particulier vend 16e siècle CADEROUSSE à 5 km ORANGE 9 Pièces, jardin fleuri, nº 6 du Docteur-Guérin (magasin). Mme Juliette GUERICOLAS, 630 000 F. TRÈS JOLIE MAISON en pierres apparentes, visites tous les jours. Tél. : 16-90-51-90-47.

LES LILAS

Proche centre MAISON RURALE briques. 3 P. entrée, cuis., bains, w.-c., chf centr. ind. gaz, très bon état. PRIX 610 000 F.

M.I.L. 43-62-09-37.

Au cœur de la forêt landaise

VIEILLE-SAINT-GIRONS

A 5 mn de la mer. votre maison sur un ter. de 1 000 m². T3 à part. de 238 000 F, clé en main. Ecr. SO.CO.PIT, av. de la Gare 40100 DAX. T. (16) 58-90-00-98.

Prox. MONTMARTRE pptaire VEND MAISON entièrement REFAITE PAR ARCHITECTE REZ-DE-CH. + 2 niveaux, entrée, grille av. ouverture électrique + porte blindée. REZ-DE-CHAUSSÉE : atelier d'artiste av. jardin intérieur, chaufferie, w.-c. séparés. 1er étage : dble living, cuisine aménagée, w.-c. 2e étage : 2 chbres, gde s. de bns avec w.-c., surveillance par caméra + interphone, belles prestations, pos. parkg. Pour renseign. et visite 47-70-12-16, heures bur.

SARTHE 135 000

190 km PARIS, PROX. GARE pptaire vend dans village maison 3 pièces s/terr. 1500 m² bordé par rivière, crédit 90 % possible, 47-66-73-78.

pavillons

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE Pavillon tradit. sur 550 m², façade 22 m, garage, dépendance, nbreux arbres d'agrément, ensoleillé, calme. Belle cuisine, salon-séjour (cheminée) s.-de-bns, w.c. 1er ét. : belle chambre, cabinet de toilette, w.-c., chauffage gaz. Possib. d'agrandir. Px : 750 000 F. Tél. 60-16-04-22, apr. 18 h.

RIS-ORANGIS Quartier pavillonnaire, calme, près centre et gare PAVILLON 83, const. TRAD. cuisine équipée séparée par aquarium sur séjour double de 45 m² avec cheminée à récupération de chaleur, 4 chambres mezzanine, 2 s. de bns, 2 w-c. sur sous-sol total, avec buanderie, garage 2 voitures, terrasse 36 m², sur 684 m² terrain clos. Tél. : 69-43-27-93 après 18 heures.

MAIRIE ISSY (près), s/environ 435 m² terrain, Pav. s/3 nivx. 5 chbres, s. bns, s. eau, w.-c. indép., cuis., gar., abri jard., ss-sol total, très bon état PRIX : 2 350 000 F.

ECHO IMMOBILIER

193, rue Lecourbe, Paris 15e, Tél. : 45-30-00-52.

locaux industriels

Locations

ENTREPOT

A LOUER GENNEVILLIERS (92) BONNEUIL (94) Quai routier, Fer, Douane Bureaux d'accompagnement sur zone gardiennée Cellules de 600 à 2 500 m² Prix net de charges et sans commission d'intermédiaire Tél. (1) 45-78-61-92, p. 480 PORT AUTONOME DE PARIS Service commercial.

fonds de commerce

Ventes

ALGER, centre ville Affaire exceptionnelle vd BAR RESTAURANT fond + murs au choix. Renseig. : 19-213-81-51-43, ap. 20 h.

RIVOLI, EMPLACT Nº 1 Belle bout. Prêt-à-porter agencement neuf 80 m², loyer 6 500 F. Prix : 1 900 000 F. Tél. : 42-33-12-29 le matin.

8e URGENT – VEND LIBRAIRIE, PRESSE 45 m². C.A. 1 750 000. Px : 600 000 F + stock. 42-33-12-29, matin.

villas

Nîmes - Montpellier, mer. vd maison pier. rénov. s/700 m² clos murs, 200 m² hab., séj. 50 m², 5 ch., plac., gar. 1 200 000 F. 16-66-36-28-98/16-66-88-08-63.

fermettes

Vend, sud Deux-Sèvres (15 mn autoroute, A. 10, 60 km de la côte) fermette partiellement rénovée, 300 m² à restaurer, terrain possible jusqu'à 6 ha d'un seul tenant, proximité forêt. Prix à débattre. Ecrire : Goyer Eric, Carville-le-Vert, 79170 Brioux/Boutonne.

propriétés

ALLIER, gde maison de maître sur 2 niv., 8 pces très bon état, poutres, cheminées anciennes, cft, gdes dépendances, domine les environs, parc 8000 m². T. poss. Px : 540 000 F. Doc.-photo, M. Pezet, mandataire. 03500 Saulcet. Tél. 70-45-35-70.

Haute-Provence, 1000 m d'alt., part. vd sup. mais. anc., pierr., 230 m² hab., séj. 79 m², 5 chbres, gd cft, ter. 960 m². Px 1 550 000 F. T. (16) 92-54-12-16.

LA CELLE-ST-CLOUD Maison de famille 163 m² 6 P. dont salon 29 m², salle à manger 19 m², jardin 400 m². Px 1 660 000 F. 47-41-79-79.

LA GARENNE-COLOMBES 5' NEUILLY, maison de charme cft feutré boiseries, dble fenêtre. 8 P. dont récept. 60 m² + pav. gardiens. IMPECCABLE 60 m². gar. 2 voitures, jardin 1 000 m², prox. piscine, tennis. PX 4 600 000 F. 47-41-79-79.

RAMBOUILLET (10 km sud), cuis., séj. 2 chem., 3 chbres, s. bains, w.-c., chf. cent. fuel, 800 m² clos : 530 000 F.

EPERNON

PROPRIÉTÉ XVIIe Cuis., séj., pout., chem., 4 chbres, s. de bains, w.-c., cave, chf. cent. fuel, 500 m² clos av. puits, gar., gren. amén. en at. d'artiste. BEAUCOUP DE CACHET : 842 000 F

IMMO 106, 37-83-73-73.

ENTRÉE D'EPERNON 28320 33, RUE DE LA MADELEINE.

MOUX, 10 km SAULIEU s/1 ha vaste demeure rebâtie fin 19e, parfait état, s/2 étages, 2 dble récept., 10 p., 3 s. de bns, dches, chf cent., 2 maisons de gardien, 1 000 000 F. VESTA : 47-30-30-65.

40 km de Paris, prox. futur Disneyland, très belle prop, sur 11 hect. traversée par rivière, actuellement élevage chevaux trotteurs, maison principale 408 m² sur 3 niv. + très grd s.-sol + grd garage + maison de gardien, 90 m² avec garage et box + 18 box et locaux divers. Nbreuses possib. d'am., possib. division. Accès par 2 rues. Tél. : 43-41-26-52.

maisons de campagne

14 km d'Auxerre ANCIENNE FERME

de caractère, sur 4 000 m², belle cave voûtée, nombreuses dépendances – 250 000 F.

RUFFINI IMMOBILIER AUXERRE – 86-52-49-78.

domaines

COSTA-BRAVA (Espagne). Palais XVe s. 3.400 m² cons. Apte expositions art, hôtel, etc. A vendre. Tél. 343-3027682.

viagers

LIBRE DE SUITE

Gd 2 poss, tt cft 50 m², 4e ét. imm. moderne, pr. rue Lafayette 290 000 cpt + 3 000 – 72 – 78 ans Cruz – 42-66-19-00.

Libre près forêt Compiègne, belle propriété sur parc 3 500 m², agréable maison bourgeoise, 8 p., tt cft, état impeccable, piscine, dép., 400 000 + rente 12 000 F. LODEL 43-55-00-44.

bureaux

Locations

COLLINE SAINT-CLOUD 345 m² RÉNOVÉS

PARKINGS, ARCHIVES

PASSIM. 42-25-38-38

ETOILE CARNOT 305 m² RÉNOVÉS

PASSIM. 42-25-38-38

BD HAUSSMANN 420 m² PRESTIGE

PASSIM. 42-25-38-38

MONTROUGE

Imm. indépendant rénové

800 m², 550 000 F

PARKINGS, ARCHIVES

PASSIM. 42-25-38-38

78 – 92 – 94

A PARTIR DE 135 m² Prix net de charges et sans commission d'intermédiaire. Tél. (1) 45-78-61-92, p. 480. PORT AUTONOME DE PARIS.

AVENUE HOCHE

PRÈS ÉTOILE

320 m² indép. en duplex. IMM. ANCIEN GD STAND.

2 200 F le m²

ISIS, 45-04-39-39.

SÉLECT. BANLIEUE VESTA

BOULOGNE 160 m²

récent, calme, park., rest. d'entrep., 7/8 bureaux : 188 000 F + ch. 24 600 F an.

RUEIL BOUGIVAL

dans petit imm. récent 3 étages, excellent état, park., 1 300 m² divis. surface minimum 120 m², de 700 à 800 F m² par an + charges 200 F. Autres surfaces disponibles à la location sans reprise ni cession de 100 à 1 000 m² à LEVALLOIS, COURBEVOIE, SARTROUVILLE, RIS-ORANGIS. VESTA. 47-30-30-65.

Domiciliation depuis 80 F/ms, av. des Ch.-Elysées (Etoile). Rue St-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris 15e, 21 bis, rue de Toul, Paris 12e. Constit. SARL, 1 500 F/HT. INTER DOM – 43-40-68-50.

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + Bureaux neufs Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES Champs-Elysées 47-23-55-47 Nation 43-41-81-81

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.

43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compét. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

DOMICILIATIONS

Forum des Halles. Bureaux, constitution de sociétés, télex, secrétariat. ACCESS - 40-26-15-12.

locaux commerciaux

Ventes

Part. vd superbe affaire. SUPER MARCHÉ, bon chiffre d'affaires situé à Anfa-Plage à Casablanca (Maroc). Ecrire sous le nº 8.670 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ACHÈTE COMPTANT LOCAUX CCIAUX LIBRES ou OCCUPÉS PARIS-PROCHE BANLIEUE 45-63-82-96 ou Ecr. JACAR 3, r. Washington, 75008 Paris.

Locations

SURVILLIERS RN 17

A. 1 après Roissy activité - dépôt - commerce

« MALESHERBES 73 »

Tél. : 45-22-05-96

8e CHAMPS-ELYSÉES

EXCEPTIONNEL très grand stand. 305 m² SAGGEL VENDOME 45-22-38-00

1er MONT THABOR

2 lots 120 m² environ 5e et 6e étages Px 2 500 F le m² par an SAGGEL VENDOME 45-22-38-00

93 MARNE-LA-VALLÉE

LE VENDOME 2e Tranche 7.500 m², lots à partir de 400 m². Livraison FIN 1987. SAGGEL VENDOME 45-22-38-00

16e AV. KLÉBER

320 m², 10 bureaux rénovés LIBRES IMMÉDIATEMENT SAGGEL VENDOME 45-22-38-00

9e R. JULES-LEFEBVRE

220 m², 7 burx disponibles immédiatement BON ÉTAT GÉNÉRAL SAGGEL VENDOME 45-22-38-00

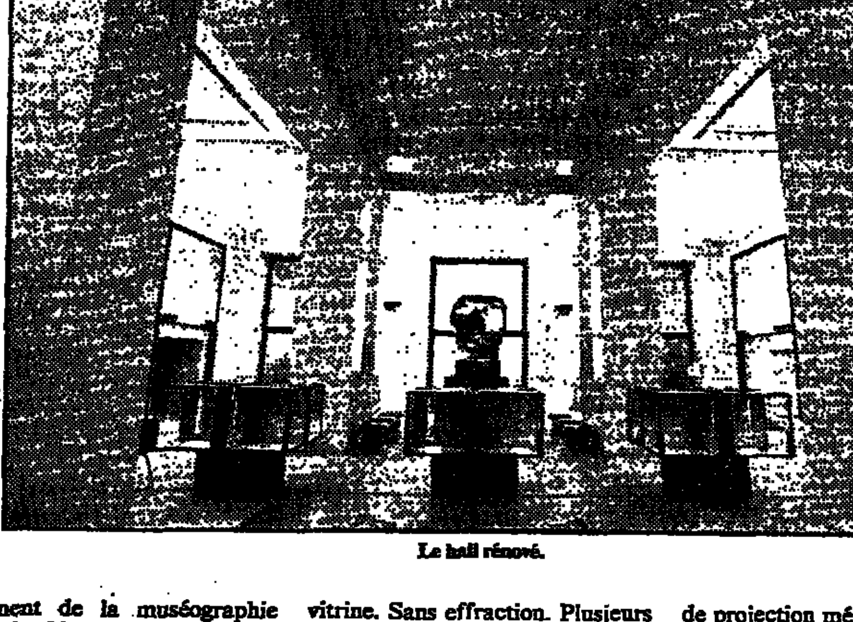
Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La rénovation du musée de l'Homme

Un paradis en perdition ?

Logé dans un bâtiment construit pour l'Exposition universelle de 1937, le musée de l'Homme était, à son ouverture, un an plus tard, un modèle de muséographie et la vitrine d'une ethnologie française florissante. Il a aujourd'hui besoin d'une rénovation complète. Jacques Chirac inaugure, le 18 juin, l'exposition « Chefs-d'œuvre du musée de l'Homme » installée dans son hall, refait à neuf. Les travaux devraient reprendre dès la fin de l'année.



PHILIPPE BACHELIER

Le hall rénové.

SI le premier ministre est un familier du musée de l'Homme, il sera sans doute surpris en inaugurant son nouveau hall – 400 mètres carrés – rénové de fond en comble. L'espace semble avoir doublé. Les cloisons qui le découpaient ont disparu en même temps que ses divers parasites : caisses, panneaux, étalages... Les murs revêtus de stucs rose vénitien sont éclairés par des appliques monumentales, placées sur des pilastres. Solitaire, au fond de cette avant-scène, sobrement meublée, une tête monolithique de l'île de Pâques accueille les visiteurs. Sa physionomie est constamment animée par un jeu de projecteurs.

Les services indispensables, librairie, vestiaire, information, ont été encastrés dans les parois, aux quatre coins du hall. Leurs entrées sont marquées par des portiques dont l'élément supérieur, en glace dépolie, diffuse une lumière proche de celle du jour. Pour agrandir ces sortes de loges, les architectes Philippe Noir et Christine de Vichet ont utilisés certains volumes « morts » qui ponctuent mystérieusement le bâtiment. Construit rapidement pour l'exposition universelle de 1937 par Carlu, Boileau et Azéma, et surtout traité comme un décor, son aménagement intérieur a été négligé. Aussi, des espaces non aménagés subsistent çà et là. Des images projetées sur un écran placé entre les deux volées du grand escalier doivent donner aux curieux une idée des collections qui les attendent là-haut.

Là-haut, hélas ! rien n'a encore changé. Les salles témoignent fidèlement de la muséographie des années 30.

Les vitrines métalliques grises se succèdent, alignées le long d'interminables galeries. Des inscriptions désuètes notent toujours l'existence d'un Soudan occidental ou d'une côte française des Somalis. Le gardiennage est encore plus endormi que partout ailleurs. Les vols font partie de la chronique du musée. Il y a quelque temps, dans la section américaine, une rarissime peau de bison peinte – 2 mètres sur 2, – don d'une nation indienne à Louis XVI, est décrochée d'un mur. Personne ne l'a jamais revue. Plus récemment des bijoux baoulés en or disparaissent d'une vitrine. Sans effraction. Plusieurs semaines sont nécessaires pour que la disparition soit signalée. Les larcins sont également nombreux dans les réserves. Un collectionneur américain signala, un jour, la vente prochaine à New-York d'un objet faisant partie des collections du musée. La pièce avait été subtilisée plusieurs années auparavant sans même qu'on s'en aperçoive.

Mais le contraire serait étonnant. Comment s'y reconnaître dans ce dédale surencombré où le moindre espace est sauvagement occupé par l'une des trois cents personnes qui y travaillent ? Les collections s'entassent où elles peuvent et débordent des armoires. Le bureau du cinéaste Jean Rouch relève de l'abri préhistorique : un réduit sans fenêtre qu'il partage avec sa secrétaire, croulant littéralement sous une documentation mal contenue par des étagères de fortune. La salle de projection mérite la visite. Les sièges ont été fabriqués par quelqu'un qui ignore vraisemblablement tout de la menuiserie. Et l'insonorisation de la salle est assurée par des boîtes à œufs qui sont collées au plafond. Une monteuse travaille courageusement sous un escalier où sont entassées des dizaines de bobines de films. Au grand désespoir des services de sécurité qui menacent régulièrement de fermer les lieux.

L'éducation nationale, le ministère de tutelle, ne donne pratiquement rien au musée. Son budget de fonctionnement – aux deux tiers dévoré par les frais de chauffage – est alimenté par les entrées : 350 000 par an. *« Il devrait y en avoir plus d'un million »*, s'exclame Henry de Lumley, directeur du laboratoire de préhistoire et coordinateur des services communs. Depuis plusieurs années, il tient tout prêt un ambitieux plan de rénovation de l'établissement. Il estime le montant des travaux nécessaires à 200 millions de francs. *« Ce n'est rien à côté d'Orsay, qui a coûté 1 milliard 300 millions, et trois fois rien à côté de la Cité des sciences »*, explique-t-il. En 1986, la Mission des quatre musées (1) lui a permis de programmer la réfection du hall du musée – 3,6 millions de francs.

Les pièces les plus remarquables de chaque département y seront temporairement exposées. Histoire de montrer qu'il s'agit là d'un hors d'œuvre. Dès octobre 1988, Henry de Lumley voudrait ouvrir au public une nouvelle galerie, introduction à l'ensemble du musée. L'homme y serait défini grâce à toutes les disciplines représentées dans la maison : de la paléontologie à l'ethnologie. Trois salles d'expositions temporaires devraient être prêtes et la salle de cinéma totalement réaménagée. Enfin des mezzanines accueilleraient différents services publics et techniques aujourd'hui asphyxiés. Ces travaux, répartis sur deux ans, sont estimés à 50 millions de francs.

La suite des opérations n'est pas chiffrée avec exactitude, mais le programme est encore plus ambitieux. Les galeries dans leur ensemble doivent être rénovées. L'entresolement et la récupération des fameux « vides » feraient gagner 6 000 mètres carrés environ. Ce n'est pas suffisant, estime Henry de Lumley. Alors il faut creuser. 20 000 mètres carrés de réserves doivent pouvoir se déployer sous les jardins du Trocadéro et une salle de conférence de 600 places sous le parking. Un restaurant pourra être installé sur le toit. On y accédera par un ascenseur rapide. Et les dizaines de milliers de badauds qui monteront admirer le panorama seront obligés de traverser les salles du musée pour regagner la sortie. C'est bien le diable si nombre d'entre eux ne s'attardent pas, fascinés par la magie des dioramas animés et musicaux qui présenteront, à grand renfort de vidéo, toutes les cultures du monde.

Et si l'on reproche à Henry de Lumley ses conceptions muséographiques par trop spectaculaires, il se retranche derrière Paul Rivet, l'illustre fondateur du musée.

EMMANUEL DE ROUX.

(Lire la suite page 24.)

(1) La Mission des quatre musées est chargée de la rénovation de quatre établissements dont la tutelle est confiée au ministère de l'éducation nationale. Il s'agit du Muséum national d'histoire naturelle, du musée de l'Homme (compté à part bien que faisant partie intégrante du Muséum), du Palais de la découverte et du Musée national des techniques du Conservatoire des arts et métiers.

Richesse, misère...



PHILIPPE BACHELIER

Henry de Lumley.

DE par son appartenance au Muséum national d'histoire naturelle, le musée de l'Homme a, parmi ses tâches essentielles, la conservation de ses collections, qui font partie du patrimoine national et même mondial, la recherche et son corollaire : l'enseignement spécialisé de haut niveau.

La richesse exceptionnelle et la variété infinie des collections sont telles qu'en dresser l'inventaire aurait sûrement fait mourir de surmenage Jacques Prévert et son raton laveur. Les galeries, magasins, bureaux, resserres, couloirs, caves et recoins du musée de l'Homme contiennent plus d'un million d'« objets » souvent uniques et irremplaçables.

Certains des 35 000 crânes et des centaines de squelettes appartenaient à des groupes humains aujourd'hui disparus (tels les Guanches des Canaries, que l'on pense être issus directement des Cro-Magnons, et les aborigènes de Tasmanie). Il a aussi, entre autres, les restes osseux de l'homme de Tautavel (le plus vieux crâne d'Europe), des Néandertaliens de La Chapelle-aux-Saints et de La Ferrassie, des crânes récents déformés volontairement notamment en Amérique précolombienne et aussi jusqu'au vingtième siècle en Europe, France comprise, des centaines de spécimens affectés de très graves malformations congénitales portant la trace de maladies rarissimes.

Les outils préhistoriques se comptent par centaines de milliers. Les pierres taillées sont déjà belles par leurs formes simples et fonctionnelles. Mais que dire de la Vénus de Lespugue – une silhouette féminine stéatopyge sculptée dans l'ivoire de mammouth il y a 25 000 ans – et du propulseur (l'arme qui a précédé l'arc) devenu œuvre d'art par les deux bouquetins sculptés qui s'y affrontent depuis 15 000 ans ?

Certains des 400 000 objets ethnologiques du musée de l'Homme doivent leur présence sur la colline de Chaillot à nos rois : à François Ier, on doit le manteau de plumes des Indiens Tupinamba, rapporté d'Amazonie par André Thévet et déposé dans le « cabinet des curiosités » ; à Louis XVI, la série de peaux de bisons et de cerfs peintes au Canada, entrées au « cabinet royal » pour servir à l'éducation de jeunes princes.

Bref, les costumes s'entassent par milliers dans les placards, les 7 000 instruments de musique garnissent des dizaines d'étagères, de gros objets encombrent des coins de couloir, comme l'énorme tambour de bois à fente du Congo. Outils et meubles, ustensiles et broderies, parures et jouets, chaussures et armes ont été casés un peu partout. La conservation de tous ces trésors se fait dans des conditions déplorables : variations de température et d'humidité, poussières, mites et autres insectes risquent de détériorer les objets. L'étuve indispensable à l'élimination des parasites est hors service depuis longtemps. Le musée de l'Homme doit faire appel aux services de désinfection de la Ville de Paris.

De même, le musée manque cruellement d'équipements et de techniciens. Les fichiers de son merveilleux patrimoine ne sont pas informatisés. Il n'y a pas de laboratoire moderne d'analyses et de restauration. Le laboratoire de palynologie (études des pollens fossiles) existe certes, mais dans des locaux insalubres et dépourvus des conditions nécessaires à la sécurité.

Pourtant tous ces objets méritent déjà les plus grands soins pour leur rareté et (ou) leur beauté. Et surtout, ils sont la base indispensable du travail de quelque 75 chercheurs et 75 ingénieurs ou techniciens relevant directement du musée de l'Homme ou appartenant au Centre national de la recherche scientifique et alors « hébergés » à Chaillot (1).

Des outils utilisés encore il y a peu de temps peuvent renseigner sur les usages d'objets préhistoriques. Telles fouilles archéologiques dans des îles d'Océanie ont été fructueusement guidées par les traditions orales qui ont été collectées par les ethnologues et qui, à titre de réciprocité, ont été confirmées par les travaux des archéologues. Des peuplements ont été élucidés par le recoupement de données anthropologiques, préhistoriques et ethnologiques.

Aller travailler sur le terrain est indispensable au travail des chercheurs. Mais les missions sont forcément peu nombreuses : les crédits qui leur sont consacrés sont de l'ordre de 150 000 francs par an. De même, le budget annuel réservé aux achats n'excède pas 250 000 francs, soit le prix hors taxes d'un très beau feu d'artifice...

Puisque nous parlons argent, il faut préciser qu'en 1987 le budget total du musée de l'Homme (salaires non compris) est de 4,75 millions de francs, dont 300 000 francs viennent du ministère de l'éducation nationale au titre de ses musées. A ce budget étriqué, il faut ajouter la subvention donnée, au titre de la recherche, par le ministère de l'éducation nationale : soit 573 000 francs pour les trois chaires du musée de l'Homme.

L'enseignement de haut niveau, qui fait partie des tâches du Muséum et donc du musée de l'Homme, est dispensé, d'habitude, à l'Institut de paléontologie humaine (« annexe » édifiée en 1913 dans le XIIIe arrondissement, dans diverses universités parisiennes ou à l'Ecole pratique des hautes études. On est loin des temps où Marcel Mauss, André Leroi-Gourhan ou Claude Lévi-Strauss faisaient leurs cours au musée de l'Homme et formaient sur place les générations des futurs chercheurs.

Y. R.

(1) Il y a aussi les chercheurs étrangers qui viennent travailler quelques mois ou quelques années au musée de l'Homme.

MUSÉE DE L'HOMME

Du Jardin du roi au Trocadéro

Le musée de l'Homme fête cette année son demi-siècle d'existence officielle. Son acte de naissance, en réalité beaucoup plus ancien, lui attribue un âge respectable : trois cent cinquante-deux ans.

LE musée de l'Homme, créé en 1937, s'est installé un an plus tard dans les locaux – incommodes – du palais de Chaillot. Mais il est, en fait, beaucoup plus ancien que ne le laisse supposer sa date de naissance officielle : il est issu, en ligne directe, du Jardin royal des plantes médicinales (actuellement le Jardin des plantes), organisé en 1635 par un édit de Louis XIII pour acclimater des plantes utiles à la santé, certes, mais aussi pour dispenser, hors de l'Université, un enseignement moins théorique et plus spécialisé que celui donné alors à la Sorbonne.

Un des premiers « démonstrateurs et opérateurs des opérations pharmaceutiques » – c'est le titre – nommés au Jardin royal fut Marin Cureau de La Chambre, docteur en médecine de la faculté de Montpellier. Après quelques mois seulement, Cureau de La Chambre aurait été chargé, par ordonnance royale, de faire *« la démonstration oculaire et manuelle de toutes et chacune des opérations de chirurgie, de quelque nature qu'elles puissent être* (1) ». M. le démonstrateur faisait en outre de l'anthropologie deux siècles avant que le terme apparaisse dans la langue française : dans son ouvrage *les Caractère des passions*, une illustration représente un savant chenu mesurant un buste devant une étagère supportant d'autres bustes de différents types humains...

Dès ses débuts, l'enseignement dispensé au Jardin royal a ainsi été centré sur l'anatomie humaine. Mais c'est seulement en 1718 que le titre de « démonstrateur... » fut remplacé par celui de « professeur en anatomie et chirurgie ». Il faut d'ailleurs noter que, pendant trois siècles, tous les successeurs de Cureau de La Chambre furent des docteurs en médecine très réputés en anatomie et que leurs cours attiraient un très nombreux public – français et étranger, médecins ou femmes du monde, – concurrençant ainsi la faculté de médecine de Paris.

Professeur de 1777 jusqu'à sa mort en 1832, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, Antoine Portal participa à la transformation, en 1793, du Jardin royal en Muséum national d'histoire naturelle et à celle de la chaire d'anatomie et de chirurgie en chaire d'anatomie humaine. Dans le même temps, Bernard de Lacépède, pourtant titulaire de la chaire d'erpétologie (la science des serpents), faisait, en 1800 et 1801, un cours sur l'histoire naturelle de l'homme. Ce qui permit en 1833 à Pierre Flourens, successeur d'Antoine Portal, d'intituler son cours « anatomie et histoire naturelle de l'homme », titre qui fut donné en 1853 à la chaire par Etienne Serres, successeur de Flourens... jusqu'à ce qu'en 1855 apparaisse enfin, avec la nomination du nouveau titulaire, Armand de Quatrefages, le nom de chaire d'anthropologie, qui fut conservé jusqu'en 1936.

Il s'agissait de beaucoup plus que d'un simple changement de nom. Dans le terme « anthropologie », Quatrefages élargissait pleinement l'étude de l'homme. Il y mettait, bien sûr, l'anatomie et la physiologie, mais aussi *« les manifestations de l'intelligence (...), les mœurs, les industries et les arts (...), les langues et les croyances religieuses* (1) », lui-même se consacrant plus particulièrement à ce que nous appelons aujourd'hui l'anthropologie physique. Pour lui, il n'y avait qu'une espèce humaine, au sein de laquelle l'influence du milieu avait fait apparaître des formes variées et des aspects différents. Cette façon fort juste d'envisager l'unicité et la variabilité de l'espèce humaine est assez surprenante, car Quatrefages n'a jamais admis la théorie de l'évolution publiée par Darwin en 1859.

Depuis la création du Jardin royal puis du Muséum, les professeurs successifs d'anatomie humaine – que nous ne pouvons citer tous – ont constitué patiemment les collections de crânes, d'os et autres restes indispensables à leurs études. En 1855, on en était à 3 500 objets entassés dans plusieurs petits bâtiments du Jardin des plantes : en 1892, à la mort de Quatrefages, à 22 000, parmi lesquels figuraient – déjà – d'importantes séries préhistoriques ; en 1907, à près de 50 000. Brillamment secondé par Ernest Hamy, l'aide-naturaliste qui lui succédera, et par René Verneau (qui succédera à Hamy), Quatrefages avait réussi à enrichir considérablement et à classer les collections. Hamy, en particulier, avait suscité de très nombreux dons et achats en expliquant aux voyageurs prêts à partir ce qu'il était utile pour l'anthropologie de rapporter des pays qu'ils allaient explorer ou visiter.

Hamy sentait le besoin de créer des collections d'ethnologie qui, selon lui, étaient le complément indispensable de celles d'anthropologie et de préhistoire. En 1877, il obtenait la création d'un musée d'ethnographie qui regrouperait, dans une partie du palais du Trocadéro, les objets dispersés dans une demi-douzaine de musées et au Muséum. Hamy était directeur du nouveau musée et le resta lorsqu'il prit la chaire d'anthropologie du Muséum en 1892. Mais il s'agissait d'une simple « union personnelle », et ce système persista jusqu'en 1928 : cette année-là seulement le musée d'ethnographie fut officiellement rattaché à la chaire d'anthropologie du Muséum.

Le palais du Trocadéro n'était pas du tout fait pour abriter un musée, et d'autant moins que les baies de certaines galeries n'étaient même pas vitrées. Pourtant, les collections du musée d'ethnographie ne cessaient de s'enrichir : 6 000 pièces à l'inauguration de 1880 ; 100 000 en 1920, et, parallèlement, l'Etat était de plus en plus chiche de crédits : 8 500 francs par an en 1880, 3 500 francs en 1920 ! On comprend que, malgré le dévouement sans limite et les bricolages habiles du très rare personnel, des membres de la Société des amis du musée du Trocadéro (créée en 1914) et de chercheurs bénévoles, nombre de pièces furent perdues (volées ou irrémédiablement abîmées).


PHILIPPE BACHELIER

Rencontre dans une salle d'ethnologie européenne.

Nommé à la chaire d'anthropologie du Muséum quelques mois après le rattachement du musée du Trocadéro, Paul Rivet réagit avec énergie. Il obtint des crédits du Parlement, du ministère de la marine, de la Société des amis du musée du Trocadéro, du Muséum (toujours à court d'argent lui aussi), et, le dévouement bénévole aidant toujours, il transforma en quatre ans le musée d'ethnographie, où étaient alors réunis 150 000 objets. Rivet avait obtenu que des collections venant notamment du Louvre et du ministère de la marine rejoignent celles du musée d'ethnographie. Il organisa, avec Marcel Mauss, Lucien Lévy-Bruhl et Marcel Cohen, le premier enseignement de l'ethnologie jamais dispensé en France et fut à l'origine du développement remarquable de cette discipline.

Les progrès étaient donc considérables, mais la situation ne facilitait pas le travail : les collections d'anthropologie physique et de préhistoire ainsi que le laboratoire étaient entassés au Jardin des plantes, les collections d'ethnologie sur la colline de Chaillot. Conseiller général de la Seine en 1935, Paul Rivet sut et put profiter de l'occasion fournie par l'Exposition universelle qui se préparait à Paris pour 1937. Il obtint en 1936 qu'une partie du palais de Chaillot remplaçant le palais du Trocadéro fût affectée à un nouveau musée de l'homme, où seraient regroupées avec leurs collections les trois grandes disciplines – anthropologie physique, préhistoire et ethnologie – étudiant l'homme sous tous ses aspects. Il modifia le nom de sa chaire en « chaire d'ethnologie des hommes actuels et des hommes fossiles ». Ce n'était donc pas du tout une rupture avec le Muséum. Celui-ci restait – et est encore – la maison mère, le musée de l'Homme en étant une annexe consacrée à l'histoire naturelle de l'homme.

Le domaine couvert par cette chaire étant gigantesque, la chaire fut subdivisée en deux d'abord par la création de la chaire de préhistoire (1962), puis en trois par celle de la chaire d'ethnologie (1970), la chaire initiale reprenant son nom ancien d'anthropologie. Trois chaires, donc, mais un seul sujet : l'homme.

YVONNE REBEYROL.

(1) Cité dans sa leçon inaugurale du 27 mai 1943 par Henri Valois, qui prenait ainsi possession de la chaire d'ethnologie des hommes actuels et des hommes fossiles du Muséum national d'histoire naturelle.

Un paradis en perdition

(Suite de la page 23.)

Paul Rivet qui, en 1948, écrivait : *« Animer les choses mortes, vidées du contenu émotionnel que la vie communiquait, est la tâche la plus délicate et la plus ardue qui incombe à un conservateur. Il peut y arriver par des notices claires, avenantes, rédigées sans pédantisme, en langage simple, par des photographies, par des appareils de vues stéréoscopiques, par le moyen très coûteux de dioramas, par des auditions musicales appropriées, et enfin par le cinéma.* » Le rêve de Paul Rivet est aujourd'hui réalisable. *« Nous pouvons faire ici un grand musée audiovisuel des sciences de l'homme »*, affirme Henry de Lumley.

Mais les obstacles ne manquent pas. Le premier est évidemment financier. La Rue du Rivoli a déjà en travers de la gorge les « grands travaux élyséens ». Quand on lui parle musée, le grand argentier voit rouge. Même si on lui fait remarquer qu'il s'agit, ici, de pédagogie pure. Ensuite, la structure de l'établissement peut compliquer la bonne marche du projet. La direction du musée de l'Homme est tricéphale. Il existe là trois chaires, trois laboratoires à la tête desquels sont nommés trois professeurs qui ont la charge de veiller sur les collections de leur département. Les violons de ces honorables scientifiques ont parfois du mal à s'accorder. La dissonance peut même dégénérer en conflit. Une guérilla larvée qui empoisonna le début de la décennie a conduit la direction du Muséum à nommer Henry de Lumley « coordinateur des parties communes ». Mais les collections relèvent-elles des parties communes ? Déjà la conception de la nouvelle galerie introductive est contestée. Arrivera-t-on à se mettre d'accord sur une conception générale du musée ? L'aspect esthétique des objets sera-t-il mis en valeur ou continuera-t-il à être nié comme le veut la tradition de l'ethnologie française ? Le découpage actuel des salles sera-t-il maintenu ? Autant de questions qui devront avoir des réponses uniques pour que l'ambitieux programme d'Henry de Lumley puisse voir le jour. Sans doute est-il sur un certain nombre de points discutable et amendable. Il a l'avantage de l'existence et de la cohérence.

C'est le seul aujourd'hui qui puisse débarrasser une institution, seulement vieille d'un demi-siècle, de son linceul de poussière.

EMMANUEL DE ROUX.

EXPOSITIONS

Festivals d'été à travers la France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE

– *Vieira da Silva et Arpad Szenas*(Musée Granet. Juillet-septembre).

– *Le retour au mur : Michelle de Launay* (Musée des Tapisseries. Jusqu'au 22 décembre).

– *Peter Klasen. Peintures, 1960-1987* (Présence contemporaine. Du 12 juillet au 30 août).

ANTIBES

– *Hartung et les débuts de l'abstraction* (Musée Picasso. Juillet-septembre).

ARLES

– *Jean Le Gac : Un artiste dans mon genre* (Eglise Saint-Martin du Méjan. Jusqu'au 31 juillet).

AVIGNON

– *Gilles Aillaud, Edouard Arroyo et le théâtre* (Grande chapelle du palais des Papes. Jusqu'au 30 août).

CAGNES-SUR-MER

– *Festival international de la peinture.* (Château-musée. Du 3 juillet au 30 septembre).

CANNES

– *Mario Prassinos. Rétrospective 1950-1970* (La Malmaison. Du 12 juillet au 21 septembre).

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

– *Otto Dix. Rétrospective* (Hôtel Donadeï de Campredon. Du 4 juillet au 18 octobre).

MARSEILLE

– *Le Corbusier et la Méditerranée* (Centre de la Vieille Charité. Du 27 juin au 27 septembre).

– *Louis Souttar* (Musée Cantini. Du 11 juillet au 27 septembre).

NICE

– *Giambattista Tiepolo* (Musée Matisse. Du 3 juillet au 30 septembre).

– *Marc Chagall. Œuvre gravé* (Musée national message biblique Marc Chagall. Du 5 juillet au 5 octobre).

– *Claudio Parmiggiani : A lume spento* (Villa Arson. Du 5 juillet au 13 septembre).

– *Karel Appel.* Jusqu'au 15 juillet. – *Les Haniwas de Shibayama, sculptures de l'âge du fer au Japon.* Du 24 juillet à fin octobre (Galerie des Ponchettes).

SAINT-PAUL-DE-VENCE

– *Jacques Prévert* (Fondation Maeght. Juillet-septembre).

SAINT-REMY-DE-PROVENCE

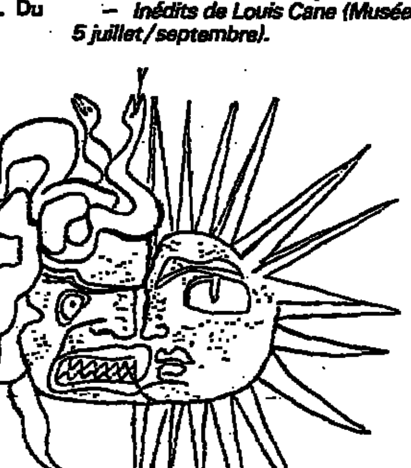
– *Mario Prassinos : Arbres et forêts* (Fondation Mario Prassinos. Hôtel de Sade. Jusqu'au 2 novembre).

SISTERON

– *Madeleine Grenier, 1929-1982. Peintures* (Bibliothèque municipale. Du 23 juillet au 23 août).

TOULON

– *Inédits de Louis Cane (Musée. 5 juillet/septembre).*



Le Corbusier à Marseille.

Ben à Labège.

– *Settle style : douze peintres du nord-ouest des Etats-Unis.* (Tour narbonnaises. du 1er juillet au 31 août.)

CASES-DE-PÈNE

– *68-86 : Made in France.* (Château de Jau. D 19 juin au 15 septembre.)

CASTRES

– *Picasso chez Goya.* (Musée Goya. D 26 juin au 29 août.)

FIGEAC

– *En 1990, trente ans de peinture derrière soie : Bioulès, Buraglio, Buren, Kermarrec, Nouyrit, Poli, Rouan, Viallat.* (Salle Balène. du 10 juillet au 20 août.)

LABÈGE-INNOPOLE

– *La vérité par Ben.* (Centre régional d'art contemporain. Du 4 juillet au 6 septembre.

MONTAUBAN

– *Ecrivains-artistes ou Artistes écrivains : œuvres d'Henri Michaux, Camille Bryen, Robert Lapoujade, Jean Dubuffet.* (Musée Ingres, fin juin-début septembre.)

PERPIGNAN

– *Soulages.* (Musée Hyacinthe Rigaud, du 15 juillet au 15 septembre.)

SOUILLAC

– *En 1990, trente ans de peinture derrière soi.* (Voir Figeac. L'Abbaye. Du 10 juilelt aua 20 août.)

TOULOUSE

– *Karel Appel : l'œuvre sur papier.* (Musée des Augustins. Jusqu'au 31 août.)

Nord - Pas-de-Calais - Picardie

BEAUVAIS

– *Les chasseurs de la Préhistoire en Picardie* (Musée départemental de l'Oise. Du 6 juillet au 27 août).

CALAIS

– *Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes.* Jusqu'au 15 septembre – *Présence Panchounette : banlieue sud, expression d'Afrique.* Du 3 juillet au 15 septembre (Musée des Beaux-arts).

CHAUNY

– *La Louisiane francophone autour d'une famille : les Pecquet du Bellay de Verton.* (Musée national de la coopération franco-américaine, du 21 juin au 28 septembre).

DUNKERQUE

– *Castelli : peinture et photographie* (Musée d'art contemporain. Jusqu'au 20 septembre)..

LILLE

– *Turin 1965-1987 : arte povera, l'art pauvre dans les collections publiques françaises* (Musée de l'hôspice Comtesse. Jusqu'au 30 août).

MARCQ-EN-BARŒUL

– *Jules Paressant* (Fondation Septentrion. Jusqu'au 2 août et du 30 août au 11 octobre).

SAINT-MICHEL EN THIERACHE

– *L'art la ferme : Ackling, Batho, Le Gac, Leisgen, Morellet, etc.* (Musée. Du 20 juin au 6 juin au 6 septembre).

TOURCOING

– *Antonio Semeraro. 1967-1987* (Musée des Beaux-arts. Jusqu'au 31 octobre).

Rhône-Alpes

BOURG-EN-BRESSE

– *Georges Noël : New York Paris, 1976-1987.* Musée de Brou. Du 29 juin au 30 août.

GRENOBLE

– *César Domela : 65 ans d'abstraction* – *John Armleder : hommage à Domela.* Musée. Du 20 juin au 7 septembre.

– *Jean-Luc Vilmouth.* Centre national d'art contemporain. Du 11 juillet au 13 septembre.

LYON

– *Alan Charlton* – *Rob Scholte.* Musée Saint-Pierre. Du 10 juillet au 7 septembre.

ROMANS

– *Elisabeth Ballet, Jacqueline Dauriac, Juan Munoz, Panamarenko.* Musée. Du 23 juin au 30 août.

SAINT-ANTOINE L'ABBAYE

– *Trésors du Petit Palais de Genève* – *Hommage à F. K. Gotsch, 1900-1984, le dauphin des expressionnistes.* Musée Jean Vinay. Jusqu'au 13 septembre.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

– *Sculpture anglaise contemporaine.* Association Angle. Jusqu'au 31 août.

LA TRONCHE

– *Poésie-peinture autour de Saint-John Perse.* Musée Hébert. Jusqu'au 30 août.

Bourgogne

AVALLON

– *Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre.* Salle Saint-Pierre ; collégiale Saint-Lazare. Du 21 juin au 14 septembre.

BOURBON-LANCY

– *Toute la lumière est loin d'être faite sur chacune des situations éclairées : Christian Boltanski et Michel Verjux.* Musée municipal. Du 4 juillet au 15 septembre.

DIJON

– *L'art du conte dans les majoliques.* Musée des Beaux-Arts. Jusqu'au 17 août.

– *La science au service de l'art.* Musée Magnin. Jusqu'au 15 novembre.

MAILLOT-SENS

– *Peintures populaires éthiopiennes.* Le Temps de voir. Du 20 juin au 6 juillet et du 25 juillet au 30 septembre.

NEVERS

– *Quatre siècles de faïences françaises* (Maison de la culture. Jusqu'au 3 août).

TANLAY

– *Victor Brauner : peintures, aquarelles, dessins* – *Formes rituelles II* – *Bohn, Courtin, Kalinowski, Morel, Pons. Arts primitifs* (Château. Jusqu'au 27 septembre).

Languedoc - Roussillon - Midi-Pyrénées

AGDE

– *Collages et reliefs.* (Espace Molière. Du 27 juillet au 29 août.)

ALBI

– *Rodin : sculptures et aquarelles.* (Musée Toulouse-Lautrec. Du 20 juin au 6 spetembre.)

BEAULIEU (Ginals)

– *Nouvelles tapisseries, broderies, sculptures textiles et tentures de fête.* (Abbaye. Jusqu'au 13 septembre.)

CARCASSONE

– *François Bricq : séquences-interférences-reflets.* (Musée des Beaux-Arts. Du 24 juin aua 31 août.)

– *Chypre, la vie quotidienne sous les rois Lusignan.* (Musée des Beaux-Arts, tour du Tréseau. Du 1er juillet au 31 août.)

Ile-de-France

EVRY

– *Pierre Tual : plis, contre-plis* (Jardins du conseil général. Jusqu'au 31 août).

FONTAINEBLEAU

– *Ambroise Dubois,* à l'occasion d'acquisitions récentes. (Château, jusqu'au 15 août).

JOUY-EN-JOSAS

– *Hommage à Ferrari* (Fondation Cartier. Jusqu'au 26 juillet).

NEUILLY-SUR-SEINE

– *Autour de Gugging* (musée de l'Aracine, château Guérin. Jusqu'au 13 septembre).

GUIRY-EN-VEXIN (Vigny).

– *La médecine, de la préhistoire au Moyen Age* (Musée archéologique départemental du Val-d'Oise. Jusqu'au 2 août).

PONTOISE

– *Œuvres sur papier du musée de Pontoise : Dessins et gravures du vingtième siècle* (musée Tavet-Delacour. Jusqu'au 13 septembre).

– *Maximilien Luce, 1858-1941 : Peintures néo-impressionnistes* (musée Picasso. Jusqu'au 13 septembre).

Normandie - Bretagne

CAEN

– *Symbolique et botanique : le sens caché des tableaux de fleurs au dix-septième siècle* (Musée des beaux-arts. Du 9 juillet au 26 octobre).

– *Les châteaux normands. de Guillaume le Conquérant à Richard Cœur de Lion* (Eglise Saint-Georges du château. Jusqu'au 31 août).

GRANVILLE

– *Christian Dior, « L'autre lui-même »* (musée Richard-Anacréon. Jusqu'au 21 septembre).

LE HAVRE

– *Autels et retables* (Prieuré de Graville. Jusqu'au 6 septembre.

LOCMINÉ

– *Keith Sonnier* (Centre d'art contemporain, domaine de Kerguehennec. Jusqu'au 30 août).

MORLAIX

– *Jean Deyrolle, 1911-1967 : Peintures Paul Serusier, 1864-1967 : Rétrospective* (musée des Jacobins. Du 3 juillet au 6 octobre).

PONT-AVEN

– *Rétrospective Emile Jourdan* (Musée municipal. Jusqu'au 1er octobre).

RENNES

– *Première idée : œuvres préparatoires/œuvres inachevées, de la Renaissance à nos jours* (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 14 septembre).

SAINTE-GAUBURGE-EN-SAINT-CYR-LA-ROSIERE

– *La piété populaire dans le Perche, de Sainte-Apolline à Saint-Sébastien* (Musée départemental des arts et traditions populaires. Jusqu'au 1er novembre).

TROUVILLE

– *L'art et les biscuits, la publicité de la manufacture Lefèvre-Utile de 1880 à 1920* (Musée, villa Montebello. Du 18 juillet au 28 septembre).

VERNON

– *L'oiseau dans les collections du musée* (Musée municipal A.G. Poulain. Du 20 juin au 30 septembre).

Alsace - Franche-Comté

COLMAR

– *Alberto Magnelli.* (Musée d'Unterlinden. Jusqu'au 27 septembre.)

GUEBWILLER

– *Hommage à Pierre Levy.* (Musée du Florival. A partir du 5 juillet.)

MONTBÉLIARD

– *César : les championnes.* (Centre d'art contemporain. Jusqu'au 8 novembre.)

MULHOUSE

– *Helmut Middendorf : Peintures récentes.* (Musée des Beaux-Arts. Jusqu'au 2 août.)

STRASBOURG

– *Le Corbusier et l'esprit nouveau.* (Ancienne Douane. Du 10 juillet au 13 septembre).

– *Le millénaire de la dynastie capétienne, 987-1987.* Jusqu'au 31 juillet – *Fouilles récentes. Nordhouse : rites funéraires de l'âge du bronze et du fer.* Jusqu'au 31 décembre (Musée archéologique, palais Rohan).

Champagne – Ardennes – Lorraine

CHARLEVILLE-MEZIÈRES

– *Patrick Baillet : Peinture, toile sur chassis et support souple* (Musée Rimbaud. Du 3 juillet au 13 septembre).

ÉPERNAY

– *Christian Lapie* (Celliers et caves du champagne de Castellane. Jusqu'au 30 août).

LUNÉVILLE

– *Alfred Renaudin. 1866-1944* (Château. Du 20 juin au 30 septembre).

NANCY

– *L'Illustration journal universel : un siècle de vie française* (Musée des Beaux-arts. Jusqu'au 31 août).

REIMS

– *Vis-à-vis : huit artistes, huit écrivains* (Musée Saint-Denis. Jusqu'à fin septembre).

VAL-DE-VESLE

– *Gloria Friedmann* (ancienne église de Courmebois. Du 26 juin au 30 septembre).

Pays de la Loire

ANGERS

– *Gleb : Peintures, tapisseries, pafilages* (Musée Jean Lurçat. Jusqu'au 30 août).

FONTEVRAULT

– *Lili Dujourie et Jean Munoz : sculptures* (Abbaye royale de Fontevraud. Du 28 juin au 30 août).

LE MANS

– *Yvette Cauquil Prince, tapisseries (Abbaye de l'Epau. Eté).*

NANTES

– *L'histoire des biscuiteries de Nantes du XIXe siècle à nos jours* (château des ducs de Bretagne, du 20 juin au 30 avril 1988).

– *Des monnaies dans la « Grave » : le trésor de la Garonne* (Musée Dobrée, jusqu'au 31 octobre).

LES SABLES D'OLONNE

– *Glen Baxter ; Alberto Savinio : Dessins* (Musée de l'abbaye Sainte-Croix. Du 21 juin au 27 septembre).

Poitou - Charentes - Aquitaine

MÉDOC : Des châteaux pour l'art contemporain (juin-août)

– Larose Trintaudon : *John Armleder ;* Prieuré Lichine : *Christos Tzivelos ;* Lanessan : *Jean-Pierre Bertrand ;* Pichon-Longueville-Baron : *Hubert Duprat ;* Relais de Margaux : *Edward Allington ;* Lascombes : *Gilberto Zorio* (à partir du 19 juin) ; Loudenne : *Jean-Michel Meurice* (à partir du 19 juin) ; Siran : *Zush* (à partir du 20 juin) ; Giscours : *Richard Deacon* (à partir du 20 juin) ; Lynch-Bages : *Sarkis* (à partir du 21 juin) ; Leoville-Barton : *Bruno Carbonnet* (à partir du 21 juin) ; Chasse-Spleen : *Braco Dimitrijevic* (à partir du 22 juin) ; Marquis de Terme : *Présence Panchounette* (à partir du 24 juin) ; Marquis d'Alesma : *Bertrand Lavier* (à partir du 24 juin) ; Dillon : *Eric Dietman* (à partir du 25 juin) ; Liversan : *Pierre Mercier* (à partir du 26 juin).

BORDEAUX

– *Mario Merz.* Entrepôt Lainé. Jusqu'au 13 septembre.

– *Italie : histoire d'une collection ; peintures italiennes XVIe-XVIIIe siècle au musée des Beaux-Arts.* Galerie des Beaux-Arts. Jusqu'au 1er septembre.

OLÉRON

– *Trésors archéologiques des profondeurs : vingt ans de recherche.* Citadelle du château. Jusqu'au 11 novembre.

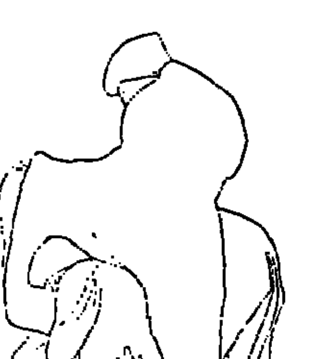
POITIERS

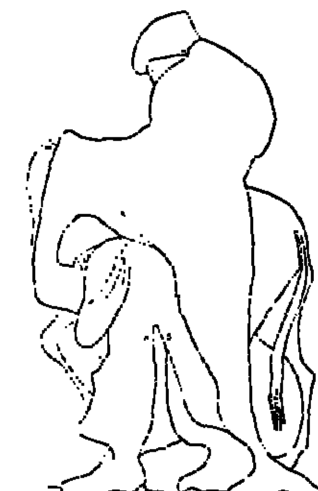
– *Romaine Brooks (1874-1970).* Musée Sainte-Croix. Jusqu'à fin septembre.

LA ROCHELLE

– *Christian Jaccard : Mille et un objets (1971-1986).* Maison de la culture. Du 18 juillet au 20 septembre.

– *Yo Marchand : Peintures, estampes.* Salle de l'Oratoire. Du 26 juin au 6 septembre.





Romaine Brooks à Poitiers.

Centre - Limousin - Auvergne

AUBUSSON

– *Le Corbusier, l'œuvre tissé.* Musée départemental de la tapisserie. Du 28 juin au 7 septembre.

BEAUGENCY

– *John Storrs.* Musée de l'Orléanais. Jusqu'à fin septembre.

BELLAC

– *Vieira da Silva : l'estampe.* Maison des Vicaires. Du 19 juin au 31 août.

BOURGES

– *Pierre Hémery : sculptures et dessins récents.* Maison de la cuture. Jusqu'au 31 août.

LA CELLE-SOUS-GOUZON

– *Paul Poiret.* Centre culturel la Forge. Du 14 juillet au 15 août.

CHARTRES

– *Vlaminck : Le peintre et la critique.* Musée des Beaux-Arts. Du 26 juin au 28 octobre.

– *Le vitrail belge contemporain.* Centre international du vitrail, Grenier de Loëns. Jusqu'au 30 septembre.

CHATEAUROUX

– *Quatrième biennale de céramique.* Les Cordeliers. Jusqu'au 31 août.

ISSOIRE

– *Matta : œuvres récentes.* Centre culturel N. Pomel. Du 24 juin au 13 septembre.

ORLÉANS

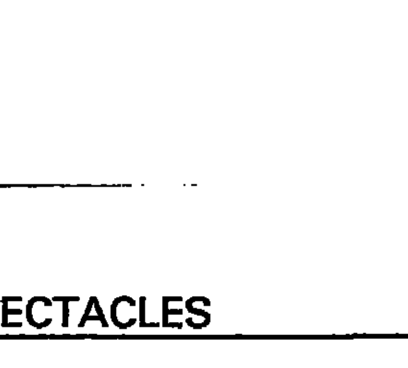
– *Lucien Fleury : œuvres 1972-1986.* Musée des Beaux-Arts. Jusqu'au 31 août.

LE PUY-EN-VELAY

– *Quatre siècles d'horlogerie française à poids.* Musée Crozatier. Jusqu'en septembre.

ROCHECHOUART

– *Le regard du dormeur : œuvres de Garouste, Klossowski, Polke, Richter, Rouan et Warhol.* Musée départemental d'art contemporain, château. Du 25 juin au 20 septembre.



THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES JEANNE, Théâtre Grévin (42-46-84-47), 20 h et 21 h 45 (17).

PASSAGÈRE, Roseau Théâtre (42-72-31-41), 18 h 30 (17).

LE MISANTHROPE, Roseau Théâtre (42-72-41-31), 15 h (17).

LA PASSION DE JOB, Essaïon (42-78-61-73), 20 h 30 (17).

L'ÉPROUVETTE, Potinière (42-61-44-16), 20 h 30 (19).

LA FIN ET LA MANIÈRE, Lucernaire (45-44-57-34), 22 h 30 (23).

QUI HURLE DANS LA NUIT, Tristan-Bernard (45-22-08-40), 21 h (23).

FINIE LA COMEDIE, (47-45-64-69), 21 h (15).

HAMLET OU LES ADIEUX AU THEATRE, Bastille, (43-57-42-14), 19 h 30 (16).

INVENTAIRE, Centre Pompidou, (42-77-12-33), 20 h 30 (10).

MACBETH, Théâtre de la Phalène, (48-06-71-74), 20 h (13).

QUATRE LITRES BLUES, Cartoucherie, (43-28-36-36), 21 h (11).

LES RETROUVAILLES, Château-Rouge, (42-52-44-94), 21 h (11).

HORS PARIS

CAEN, *Cendrillon*, d'après Perrault et Prokofiev, mise en scène et chorégraphie : Maguy Marin/Ballet de l'Opéra de Lyon, Théâtre Municipal, (31-86-55-52), 11 et 12 juin.

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), samedi 19 h 30 et mardi 20 h : Jules César.

SALLE FAVART (42-96-06-11), relâche jusqu'au 23 juin inclus.

COMÉDIE-FRANÇAISE, Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), relâche.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), (lun., mar.) 20 h 30, dim. à 15 h : la Ronde.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), (lun.) 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot.

TEP (43-64-80-80), (dim., lun.) à 20 h 30 ; (jeu.) à 19 h, Fragment d'une pièce en train de s'écrire.

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar.) : Débats-Rencontres ; mer : Pour Mircea Eliade; 15 h : projections; 17 h, Eliade : « La redécouverte du sacré »; 19 h, Conférence : « Croyances et religions » par F. Tristan; 21 h : table ronde, « Eliade : l'écriture et le temps », prés. E. Ionesco, modér. C.-H. Rocquet; Centre d'information CCI, RDC à 18 h : Carte blanche : ville contemporaine « Santiago Calatrava »; animation : P. Noviant; salle Jean-Renoir, à 14 h 30, Sindbad le marin, d'après les Mille et Une Nuits, raconté par M. Coulet; jeudi, à 18 h 30 : Conférence-musée, avec L. Gowing (en anglais) ; 21 h, littérature de RDA : « Ecriture féminine »; salle d'actualité, RDC, à 18 h 30 : Ecrire en RDA; vendredi : Pour Mircea Eliade, à 15 h et 17 h : Audiovisuel; 19 h : Conférence : « Eliade et la culture profane »; 21 h, table ronde : « Eliade, l'historien et philosophe des religions ». Cinéma/Vidéo : Cycle du cinéma brésilien, se reporter à la rubrique Cinémas/Cinémathèque; Vidéo-Information : à 13 h : La torche : Hawaï en Bretagne, de Ph. Lallet; à 16 h : Idomeneo, de Mozart; à 19 h : Le baiser de Tosca, de D. Schmid; Cinéma du Musée : à 15 h et 18 h : Dans le cadre de l'exposition « L'époque, la mode, la morale, la passion », mer. : Pour Hans Haacke; jeu. : Pour Simon Hantaï et Keith Haring; ven. : Pour Jorg Immendorff; sam. : Pour D. Judd, A. Kie Fer et J. Kounellis; J. Kounellis; dim. : Pour Barbara Kruger; Concerts/Spectacles : salle Pleyel, mer. à 20 h 30 : Concert à deux orchestres, œuvres de B. Bartok, L. Berio (Ensemble intercontemporain/Orchestre de Paris) ; lun. : salle J.-Renoir : Festival de théâtre pour les jeunes : à 14 h 30, « Vendredi ou la vie sauvage »; 16 h, « Iles intérieures », vidéogramme.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), le 22 à 18 h 30 : l'Œuvre pour piano : « Vlado Perlemuter » (Ravel) ; le 23 à 18 h 30 : Le directeur de théâtre (Mozart), Orchestre national de Cannes-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), (lun., ven.) 20 h 45 ; sam., dim. 14 h 30 ; mer., jeu., 18 h 30 : Ballet de Hambourg, John Neumeier.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), (dim.) 20 h : Tango chéri ; dim., Porte ouverte au mime (entrée libre); 22 h 30 : « Suzanne Lenglen », la Diva du tennis.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), Afrique-s à Paris. Festival de musiques, danses, rituels ; 17 et 18, à 20 h 30 : Gabon (danses de la forêt et de la savane) ; 19 et 20, à 20 h 30 : Zambie (danses des Luvale-s, des Tonga-s, des Kaonde-s, des Lozi-s et des Lupala-s, rituels masqués des Makishi-s) ; 21, à 17 h et 22, à 20 h 30 : Mali (Griottes, Tata Bembo Kouyaté et Oumou Kouyaté); 23, à 20 h 30 : Guinée (le Bembeya Jazz national et le groupe de Fode Youla dit « Fode Marseille »).

ATALANTE (46-06-11-90) (D. soir), 20 h 30 : Ce qui est resté d'un Rembrandt déchiré en petits carrés bien réguliers, et foutus aux chiottes.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14) (D.), 19 h 30 : Hamlet ou les Adieux au théâtre.

BOUFFES - PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet (dern. le 19).

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-99-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Les Heures blanches. Tempête (43-28-36-36), mer., ven. 21 h, sam. 21 h 15, dim. 16 h 45 : la Sente étroite du bout du monde-akihai ; mar., jeu. 21 h, sam. 19 h 30, dim. 15 h : Pas/Comédie ; jeu., ven., sam. 20 h 30, dim 16 h : 4 litres blues

CHATEAU ROUGE (42-52-44-94), 21 h, les 18, 19, 20 23 : Les retrouvailles.

CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30, jeu 14 h 30 : les Caprices de Marianne (dern. le 20).

CITHEA (43-57-93-26), les 18, 19, 20 à 21 h : Un amour.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Celluloïd.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., L., Mar.), 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), (Mer. D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Une grande famille.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D., L.), 20 h 15 : Pas d'entracte pour Hamlet ; (L.) dim. 19 h, 22 h 15 : Verdun-Plage.

DIX-HEURES (42-64-35-90) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Maman.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients (dern. le 21).

ESCALIER D'OR (voir Th. subventionnés).

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70) (D., L.), 21 h : En ce palais obscur.

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-79-06-18) (D. soir, L., Mar., Mer.), 20 h 30, dim. 16 h : les Criminels (dern. le 21).

ASSOCIATION FRANCE-URSS (45-01-59-00) (S. soir, D., L.), 19 h, sam 15 h 30 : Vladimir Maïakovski tragédie.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 22 h 30 : Théâtre interdit.

ESSAION (42-78-46-42) (D.), 19 h : le Chemin d'Anna Bargeton (dern. le 21) : 18 h 30 : Récits aigres doux.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-79-81-96) (D., L., Mar.), 20 h : Macbeth (dern. le 20).

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 21 h : Au secours, tout va bien.

FORTUNE (43-56-76-34), 21 h, le 18 : Ça licencie chez Boudin frère.

GAITÉ - MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Perfectionniste.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : I Do ! I Do !

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-13-02-42), les 19, 20, 21 à 20 h 30 : L'île aux topies ; le 21, 22 h : Mort de l'île. Espace Nord, 21 h 30, le 20, 20 h : Transit chevalier.

GUICHET - MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : l'Inconnu ; 21 h : Méfie-toi Phélès.

GYMNASE (42-46-79-79) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Famille Hernandez (dern. le 20).

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) (D. soir), 21 h, dim. 16 h : M. Jolivet.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h : Moi zéro magnifique ; 22 h 30 : La fin et la manière (à partir du 23) ; II : 20 h : Le Petit Prince ; 21 h 25 : Architruc.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 30 : Mess.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h : Kean.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double mixte (dern. le 20).

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONNAIE DE PARIS, 20 h 30 : la Mégère apprivoisée.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ? (dern. le 21)

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45, sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : Coup de crayon.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 : l'Eprouvette (à partir du 19).

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles (prolongations).

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Femmes savantes.

SAINT - GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, le 23 à 17 h, dim. 15 h : les Seins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L.), 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93) (D, L), 20 h 30 : Feydeau/Musset (dern. le 20).

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

STUDIO DES URSULINES (43-26-19-09) (D.), 20 h 45 : Taxi.

TAC STUDIO (43-73-74-47) (D., L., Mar.), 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), mer., jeu., ven., sam. 22 h : l'Écume des jours ; mer., jeu., ven., sam. 20 h : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h (L.), dim. 22 h : C'est ce soir ou jamais ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), mer., jeu. 20 h 30 : le Scorpion.

TH. DU MARAIS (46-66-02-74) (D.), 20 h 30 : Nuits câlines.

TH 13 (45-88-16-30) (D. soir L.), 20 h 30, dim. 15 h : A Pied (dern. le 19).

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Petite salle, les 17, 18, 19, 20, 23 à 21 h : Marion ; Maison internationale de théâtre, (D., L.), 21 h : Récital Petique F. Amaurial. Grande salle, les 22, 23 à 20 h 30 : Gagaku ; du 19 au 23, 18 h 30 : L'Ogre de Barbarie.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88), mar., jeu., sam. 20 h 30 : Antigone ; mer., ven. 20 h 30 : Electre ; ven., sam. 18 h 30 : Deux larmes pour un sourire.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 20 h 30 : Nous, Théo et Vincent Van Gogh ; 22 h 30 : Le Horla.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (L.), 18 h 30 : Autour de Mortin. (D, L) 21 h : Qui hurle dans la nuit ? (à partir du 23).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (L.), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; dim, lun, 22 h 15 : 22 h 15 : Fou comme Fourcade ; (D) 22 h 15, lun, 20 30 : Le monde du show bizz au pays de Star Trek; lun, 22 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D), L 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres : 22 h 30 : Last Lunch - Dernier service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), L 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Nos amis les flics ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h 15 Délire pour une femme presque seule.

CITHEA (43-57-99-26), le 17 h à 14 h 30 : Gom et le professeur Tringlinglin.

LE GRENIER (43-80-68-01) (Mar., D., L.), 22 h : Dieu s'est levé de bonne humeur.

PETIT CASINO (42-78-36-50), (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L.), 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset (dern. le 20).

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 18 h 30 : La vie est un grand toboggan ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

En région parisienne

ASNIÈRE/OISE, abbaye de Royaumont (30-35-30-16), le 21 à 17 h 30 : spectacle médiéval.

ANTONY, place de l'Hôtel-de-Ville, le 20 à 17 h : Harmonie municipale, dir. M. Naulais.

AUBERVILLIERS, salle Renaudie (48-57-57-72), le 18 à 20 h 30 : les ablettes, Moda, 091 ; Théâtre de la Commune, le 18 à 20 h 30 : M. Portal.

BAGNEUX, terrain Sueur, les 17, 18, 19, 20 à 21 h 30 : Le chapiteau de corde.

BEAUCHAMPS, (39-60-49-61), le 21 à 17 h : Coco jazz big band et Donna jazz quintet ; salle des fêtes (39-60-49-61), le 23 à 20 h 45 : Chœurs de l'université de Mexico. dir. : G. Saldivar, L. Campos.

BOBIGNY, MC 93 (48-31-11-45), le 17 à 21 h : Eastern spaghetti, le 23 à 21 h : J. Norman.

BOULOGNE-BILLANCOURT, Adagio (48-25-80-80), le 19 à 21 h : G. Leroux ; trio TBB (46-03-60-44), le 17 à 20 h 30 : L. Marcus, B. Duyfjes ; les 18, 19 à 20 h 30 : J. Rivoire.

CHAMPIGNY/MARNE, Parc départemental du plateau (47-06-17-76), le 19 à 20 h 30 : Hallali Romee, dir. P. Méfano.

CHATENAY-MALABRY, théâtre de l'Ecole centrale (46-60-32-91), le 18 à 21 h : Annibal ; le 19 à 19 h : Crispin ; le 20 à 20 h 30 : Intégrale.

CHEVILLY-LA-RUE, Parc départemental, le 20 à 21 h : Gazolinn.

CHOISY-LE-ROY, CMAC (48-90-89-79), le 20 à 20 h 30 : l'Heure de danse du conservatoire.

CLICHY-LA-GARENNE, place des Martyrs, les 19, 20, 21 à 18 h 30 : Parfum d'amnesium ; les 20, 21 à 22 h : Paroles de danseurs.

COLOMBES, salle du Centre administratif, le 19 à 20 h 45 : Récital flute-piano (Prokoviev, Poulenc, Schubert).

LEVALLOIS-PERRET, petit théâtre (47-48-18-71) (D., L.), 20 h 30 : Coiffeur messieurs.

LIVRY-GARGAN, parc du château (43-83-90-39), ven., sam. à 22 h 30 : Livry chante la marquise de Sévigné.

MARLY-LE-ROI, (39-58-74-87), les 20, 21 à partir de 8 h : Fête des chevaux de Marly.

MONTROUGE, Discothèque (46-56-52-52), le 18 à 20 h 30 : Trio P. Deschepper, Quartet Belghoul.

NANTERRE, théâtre des Amandiers, (47-21-18-81), les 17, 18, 19 à 21 h : le 20 à 15 h : C'est dimanche.

PALAISEAU, Point Gamma (43-36-09-26), le 20 à 20 h 30 : Sixun.

SAINT-CHERON, Orangerie du château de Baville, le 21 à 15 h 30, 16 h 30, 18 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Musique des XVII[e] et XVIII[e]).

SAINT-DENIS, TGP (42-43-17-17), les 17, 18 à 20 h 30 : Wim Vandekeybus ; le 22 à 20 h 30 : Zimmermann ; Basilique : les 20, 21 à 20 h 30 : Liszt, Faust symphonie (Orchestre national et chœur de Radio France), dir. J. Nagano.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, salle G. Philipe, le 21 à 17 h 30 : Orchestre national d'Ile-de-France, dir. J. Mercier.

SAINT-MAURICE, parc de l'Hôpital, le 20 à 16 h 30 : Orchestre national de l'Ile-de-France, dir. J. Mercier.

SAINT-OUEN, Eglise, le 19 à 20 h 30 : Ensemble instrumental Andonia, dir. M. Borusiac (Bach, Mozart).

SAMOIS, (64-24-60-01), le 20 à 17 h : J.P.B. Quartet, trio S. Krieff, M. Maria Quartet, B. Reinhardt, C. Escoude, Manu Dibango, Lavelle, M. et H. Ferre, C. Baker, J.-P. Laubry Quintet, M. Moindron (5[e] Festival Django Reinhardt) ; le 21 à 14 h : Blue River jazz band, P. Saussois, S. Roussin, V. Ginappe, R. Urtreger, H. Singer, H. Singer, S. Distel Quintet, Bireli Lagrene...

SAMOIS-SUR-SEINE, Ile du Berceau, le 20 à 17 h et le 21 à 14 h : Festival Django Reinhardt.

LES ULIS, CC (69-07-65-53), le 20 à 15 h et 20 h 30 : Danse.

VERSAILLES, théâtre (39-50-36-22), les 17, 19, 23 à 21 h : Polyeucte ; les 22 à 21 h : Bérénice ; les 18, 20 à 21 h : le Cid ; Salon d'Hercukle ; le 17 à 21 h : Camerata de Versailles, dir. A. de Closel (Haydn, Mozart, Tchaïkovsky) ; le 18 à 21 h : Récital à deux clavecins (Lulli, Danglebert, Couperin) ; Chapelle royale : le 19 à 21 h : J.-P. Collard, A. Dumay, F. Lodeon (Brahms, Schubert) ; Eglise Notre-Dame : le 17 à 21 h : Le barbier de Séville.

VILLE-D'AVRAY (47-50-44-28), château, le 17 à 21 h : P. Penassou, J. Robin, M. Moulin ; le 18 à 21 h : B. Eidi, J.-F. Gardeil ; le 19 à 21 h : P. Bocquillon, D. Vidal, J. Vandeville, C. Hugonnard-Roche ; le 21 à 17 h : Atelier de musique de Ville d'Avray, dir. J.-L. Petit ; le 22 à 21 h : L. Sibourd ; Le Colombier, le 21 à 21 h : Atelier de musique de Ville-d'Avray, dir. J.-L. Petit ; le 23 à 21 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.

VILLEJUIF, théâtre Romain-Rolland, le 21 à 15 h : le Médecin volant ; à 18 h : le Chat botté.

VINCENNES, château, le 23 à 20 h 30, 21 h 15 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl.

Les festivals

PRINTEMPS DU THÉATRE A PARIS

Chaillot, le 23 à 20 h 30 : LEURRE H. Bazaclan : les 17, 18, 19, 20, 22, 23 à 21 h : CHESTERFIELD. La Cigale : jusqu'au 21, à 21 h, le dim. à 15 h : LE FILS. Grande Halle de La Villette : 17, 18, 19 à 21 h 30, le 20 à 20 h : LA VERSION DÉFINITIVE. Théâtre de la Bastille, les 17, 18, 19, 20, 22, 23 à 20 h : NEL SIGNO ; les 17, 18, 19, 20, 22, 23 à 21 h : LES ADIEUX AU THÉATRE. Théâtre du Petit-Rond-Point, les 17, 18, 19, 20, 22, 23 à 21 h : MARION.

FESTIVAL DU MARAIS

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, les 17, 19, 20 à 20 h 30, le 18 à 22 h : MOUSTACHOS ET TILBURINA OU LA GRANDE ARMADA ; les 17, 18, 19, 20 à 19 h, les 22, 23 à 22 h, les 18, 19 à 14 h 30 et les 17, 20 à 15 h : LES TRIBULATIONS D'UN CHINOIS EN CHINE. Centre Wallonie-Bruxelles, les 18, 19, 20, 23 à 20 h 30 : JACQUES ET SON MAITRE. Eglise Saint-Merri, le 17 à 21 h 15 : C. Giardelli, M. Giardelli, J.-L. Charbonnier (Bach, Telemann), le 23 : Ensemble baroque de Limoges (Schutz, Biber, Monteverdi), TLP Dejazet, les 22, 23 à 20 h 30 : VERA CONSTANZO.

FESTIVAL DE LA BUTTE MONTMARTRE

Arènes de Montmartre, 21 h 30 : LES TRAINS SANS GARE (Dern. le 20). Eglise Saint-Pierre, les 17, 18, 19 à 20 h : TERESADA. Square Willette, les 22, 23 à 21 h 30 : LE CHANT DES LEMURES.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accrochabitation.

Opérettes Comédies musicales

MOGADOR (42-85-28-80) (Dim. soir, L.), 20 h 30, dim 16 h : Cabaret.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h : la Fugue du bac (dern. le 20).

Opéras

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-13-33) les 17, 19, 20 à 20 h 30, les 20, 21 à 15 h : Boris Godounov.

Le music-hall

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) le 18 à 20 h 30 : Padmavothi.

CINQ DIAMANTS (45-70-84-29) le 17 à 21 h : P. Meije ; le 18 : Annkrist.

ESCALIER D'OR (voir th. subventionnés).

FIAP (45-89-89-15) le 18 à 20 h 30 : Al Maquam.

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) (D. soir) le 16 à 21 h : Marc Jolivet (relâche le 19. Le 23 à 18 h 30).

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42) les 17, 18 à 20 h 30 : Gabon. Les 19, 20 : Zambie. Les 21, 22 à 17 h et 20 h 30 : Mali. Le 23 à 20 h 30 : Guinée.

LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43) les 18, 19 à 21 h 30 : J.-L. Blairc. Le 23 : P. Cany.

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : Grand Music-Hall du Portugal. Le 23 : Grand Music-Hall de Grèce.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (42-33-58-37) (D. soir, L.) 22 h : ven. et sam. à 24 h : Sexteto Tango, lun. à 22 h : Gomina ; dim. 22 h : Camaleon + le 18 à 19 h : Brode Tango.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), les 17, 18, 19 à 22 h : Ovny Sophie, les 17, 18, 19 à 20 h : Storie ; les 18, 19, 20 à 18 h 30 : Bambino, Bambino ; les 22, 23 à 18 h 30 : Drôle d'été à l'Ambassador Hôtel ; les 22, 23 à 20 h : The Magic Life of Stories ; les 22, 23 à 22 h : Composition pour une voix nue.

ESCALIER D'OR (voir th. subventionnés).

PALAIS DES GLACES (46-06-49-93) (L.) 19 h : Oripando Flamenco (dern. le 19).

SALLE ADYAR (45-51-85-12), le 20 à 16 h : Kshanma Rau.

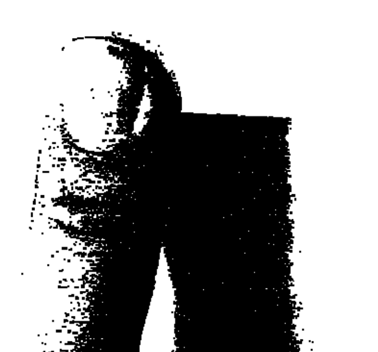
18-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir) le 16 à 20 h 30 : Athmosphère, Dintjan (dern. le 21).

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) les 18, 19, 20 à 20 h 45, les 18, 21 à 17 h : Suzanne au bain.

THÉATRE DU JARDIN (47-47-77-86) (V.) à 20 h 30 : Promenade au cœur des choses.

THÉATRE DE PARIS (48-74-19-75) le 21 à 20 h 30 : le Spectacle.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 17 JUIN

16 h, Soupçons, de P. Billon ; 19 h, le Lit à colonnes, de R. Tual ; 21 h, Dr Broadway, de A. Mann (v.o.).

JEUDI 18 JUIN

16 h, Pot-Bouille, de J. Duvivier ; 19 h, le Baron Fantôme, de S. Poligny ; 21 h, Moonlight in Havana, de A. Mann (v.o.).

VENDREDI 19 JUIN

16 h, La nuit est mon royaume, de G. Lacombe ; 19 h, Lettres d'amour de C. Autant-Lara ; 21 h 15, My Best Gal, de A. Mann (v.o.).

SAMEDI 20 JUIN

15 h, Il suffit d'une fois, de A. Feix ; 17 h, Sylvie et le Fantôme, de C. Autant-Lara ; 19 h , Le silence est d'or, de R. Clair ; la Cinémathèque de la danse : 21 h, Nuit de la comédie musicale égyptienne et de la danse orientale : Danse sur le sable ; Monstre (extraits), de S. Abou Seif ; C'est toi mon amour, de Y. Chahine ; la Sangsue, de S. Abou Seif ; Dananir, de A. Badrakhan ; Madame la diablesse, de A. Badrakhan ; Un verre une cigarette, de N. Moustafa ; et de nombreux autres films.

DIMANCHE 21 JUIN

15 h, Capitaine Blomet, de A. Feix ; 17 h, Pour une nuit d'amour, de E.T. Greville ; 19 h, la Valse de Paris, de M. Achard ; 21 h, Strangers in the night, de A. Mann (v.o.).

LUNDI 22 JUIN

Relâche.

MARDI 23 JUIN

16 h, Messieurs les ronds de cuir, de H. Diamant Berger ; 19 h, le Grand Alibi, de A. Hitchcok (v.o) ; 21 h 15, la Cible vivante, de A. Mann (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 17 JUIN

15 h, le Fils prodigue, de L. Trenker ; 17 h, Timour et sa brigade, de A. Razoumny ; 19 h, cinéma sud-africain : This we can do for justice and peace, de K. Harris ; Sales Talk, de W. Kentridge et Vetkoek, de W. Kentridge.

JEUDI 18 JUIN

15 h, la Débâcle, de B. Barnet ; 17 h, Cette nuit et toujours, de V. Saville ; 19 h, cinéma sud-africain : And now we have no land, de P. Serfontein ; Sharpeville Spirit, de E. Proctor ; Reasonable Men, de R. Aronstam et N. Cohen, et South African Male, de R. Aronstam et N. Cohen.

VENDREDI 19 JUIN

15 h, la Montre brisée, de V. Sjöström ; 17 h 15, Tout va bien France, de J.-L. Godard ; 19 h 15, Annecy : les films primés en 1987.

SAMEDI 20 JUIN

15 h, Annecy : programme de sept films du cinéaste R. Raamat ; 17 h, Annecy : programme de douze films du cinéaste H. Kulev ; 19 h, Annecy : programme de sept films du réalisateur québecois F. Back ; 21 h, Annecy : les films primés en 1987.

DIMANCHE 21 JUIN

15 h, Annecy : programme de films expérimentaux du réalisateur japonais K. Tanaami et programme de six courts films silencieux d'animation abstraite, de D. Grant ; 17 h, Annecy : programme de dix films britanniques, de D. Hand ; 19 h, Annecy : les films primés en 1987 ; 21 h, Annecy : les films primés en 1987.

LUNDI 22 JUIN

15 h, Papa longues jambes, de M. Neilan ; 17, la Vallée France, de B. Schroeder ; 19 h 15, On murmure dans la ville, de J.-L. Mankiewicz (Vostf).

MARDI 23 JUIN

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien.

MERCREDI 17 JUIN

14 h 30, Nem Sansao nem Dalila, de Carlos Manga ; 17 h 30, Bonitinha mas ordinaria, de J.-P. de Carvalho ; 20 h 30, A Morte Comanda o Cangaço, de Carlos Coimbra.

JEUDI 18 JUIN

14 h 30, Ainda Agarro Esta Vizinha, de Pedro Carlos Rovai ; 17 h 30, Uma aventura aos Quarenta, de Silveira Sampaio ; 20 h 30, Amei un bicheiro, de Jorge Ileli et Paulo Wanderley.

VENDREDI 19 JUIN

14 h 30, Nadando em Dinheiro, d'Abilio Pereira de Almeida et Carlos Thiré ; 17 h 30, Ladroes de cinema, de Fernando Cony Campos ; 20 h 30, Quarup ; terra dos Indios, de Zelito Viana.

SAMEDI 20 JUIN

14 h 30, Joana Angélica, de Walter Lima junior et Wilsinho Galiléia, de Joao Batista de Andrade ; 17 h 30 : Subterraneos do Futebol, de Mauricio Capovilla et A Grande Cidade, de Carlos Diegues ; 20 h 30, O Canto do Mar, d'Alberto Cavalcanti.

DIMANCHE 21 JUIN

14 h 30, Animando, de Marcos Magalhaes et Matar ou Correr, de Carlos Manga ; 17 h 30, Mulher de verdade, d'Alberto Cavalcanti ; 20 h 30, Tenda dos Milagres (la Boutique aux miracles), de Nelson Pereira dos Santos.

LUNDI 22 JUIN

14 h 30, Metido a Bacana, de J.-B. Tanko ; 17 h 30, Nada sera como antes, Nada ?, de Renato Tapajos et Iao, de Geraldo Sarno ; 20 h 30, Lucio Flavio, o Passageiro da Agonia, d'Hector Babenco.

MARDI 23 JUIN

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ARIA (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

ATTENTION BANDITS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BACKLASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit, v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS Nº 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUISSON ARDENT (Fr.) : 14-Juillet Montparnasse, 6e (43-26-58-00).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LA CHAMBRE DE MARIAGE (Turc, v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88).

CŒURS CROISÉS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. s.p.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

GOLDEN CHILD (A., v.f.) : Rex, 2e (43-36-83-93).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

HISTOIRES FANTASTIQUES (A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOTEL DE FRANCE (Fr.) : Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (45-62-45-76).

LA JEUNE FILLE XIAO XIAO (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES LETTRES D'UN HOMME MORT (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

MANNEQUIN (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30). UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 4e (42-72-87-30).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEE-WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.o. et v.f. : Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40)) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50)) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01).

PIERRE ET DJEMILA (Fr.) Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (Esp., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

REBEL (A., v.f.) : Hollywood Bd, 9e (47-70-10-41).

LE RETOUR DE JEAN MAURICE (Fr.) Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA RUE (*) (A., v.o.) : Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-72-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

SABINE KLEIST, 7 ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA STORIA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

SWEET COUNTRY (Grec, v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) (H. sp.).

THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.,) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-36-48-18) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

UN HOMME AMOUREUX (Fr., v.angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).









CINEMA

LES FILMS NOUVEAUX

ALADDIN. Film italien de B. Corbucci, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

FREDDY 3, LES GRIFFES DU CAUCHEMAR (*). Film américain de Chuck Russel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; VF : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HANOI HILTON. Film américain de L. Chetwynd, v.o. : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; VF : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MON BEL AMOUR, MA DECHIRURE (**). (Interdit aux moins de 13 ans.) Film français de J. Pinheiro. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (45-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nations, 12 (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POULE ET FRITES. Film français de L. Rego. Forum Orient 1er (42-33-42-26) Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TANDEM. Film français de P. Leconte. Forum Horizon, 1er ((45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (43-26-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47.48.06.06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TIN MEN, LES FILOUS. Film américain de B. Levinson. v.o. Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; VF : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-52-37).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

ON NE VIT QUE DEUX FOIS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

PARTITION INACHEVÉE POUR PIANO MÉCANIQUE (Sov., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90). H. sp.

PAT AND MIKE (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (43-25-72-07).

POUR QUI SONNE LE GLAS ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SHOAH (Fr.), 1re partie, Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TASIO (Esp., v.o.), Latina, 4e (42-87-47-86).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.), (Lubitsch) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.), Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16).

ZELIG (A.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

Les grandes reprises

LES ANGES DU PÉCHÉ (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'ASSASSIN HABITE AU 21 (Fr.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-08-57-57) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEN HUR (A, v.o.) Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97), à partir du 20 ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) : v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 14e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50).

BLOW UP (Brit., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES 101 DALMATIENS (A.) (v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TETE (Bostw., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'EXTRAVAGANT Mr. DEEDS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

EVE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

GILDA (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-56).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'INNOCENT (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LUDWIG (VISCONTI) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36). H. sp.

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (*) : Cinoches St-Germain, 6e (43-66-10-82) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

Les festivals

W. ALLEN (v.o), St-Lambert, 15e (45-32-91-68), en alternance : Broadway Danny Rose ; Prends l'oseille et tire-toi ; Tombe les filles et tais-toi.

CARNE, St-Lambert, 15e (45-32-91-68), en alternance : les Visiteurs du soir ; les Enfants du paradis ; les Portes de la nuit.

COMEDIES MUSICALES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81), mer. Amanda ; jeu. Holyday in ; ven. Parade de printemps ; sam. Top Hat ; dim. Cover Girl ; lun. Gay Divorcee ; mar. la Grande Farandole.

L. BUNUEL (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 14 h : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; sam. 22 h 10 : Nazarin ; dim. 20 h : El ; lun. 18 h : Tristana ; lun. 20 h : Los Olvidados.

CINÉMA ET PEINTURE, Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70), jeu. 20 h 30 : l'Hypothèse du tableau volé ; Murs, murs ; Picasso, un film.

COURTS METRAGES, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 20 h 30.

GODARD, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 20 h 20 : Sauve qui peut (la vie) ; jeu. 14 h : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; ven. 22 h : Pierrot le Fou ; sam. 12 h : Je vous salue Marie ; lun. 18 h : Masculin, féminin.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ET DE LA JEUNESSE, UGC-Ermitage, 8e (45-63-16-16), jusqu'au 22.

L. JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34), en alternance : mer. Hôtel du Nord ; jeu. Topaze ; ven. Knock ; sam. Entrée des artistes ; dim. Quai des Orfèvres ; lun. Volpone ; mar. les Bas-Fonds.

B. KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer. : Ma vache et moi, Collège ; sam. : Steamboat Bill Junior, la Croisière du navigator ; dim. : le Mecano de la General, les Trois Ages.

F. LANG (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 11 h 40 : les Espions ; jeu., dim. 18 h : le Testament du Docteur Mabuse.

FESTIVAL MUSICAL, (v.o.), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; L : mar. : Sid and Nancy ; Stormy Weather.

PROMOTION DU CINEMA, (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer., jeu. Jeux d'artifice ; ven., sam. Crimes du cœur ; dim. mar. That's Life.

ROHMER Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 15 h 40 : Perceval le Gallois ; ven. 20 h : la Marquise d'O ; sam. 20h 30 : Pauline à la plage ; dim. 12 h 10 : le Beau Mariage.

SEMAINE DU FILM D'OPÉRA (v.o.) Studio Bastille, 11e (43-44-94-01), mer. 19 h 30 : Ariane à Naxos ; ven. 19 h 30 : Lulu ; sam. 19 h 30 : les Noces de Figaro ; dim. Lucio Silla ; 17 h 30 : l'Or du Rhin ; 21 h : le Cinéma et ses divas.

TARKOVSKY, (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 15 h 40 : Stalker ; sam. 17 h 20 : Andrei Roublev ; dim. 21 h 40 : Solaris ; lun. 21 h 50 : Nosthalgia ; mar. 15 h 20 : l'Enfance d'Ivan.

Les séances spéciales

L'ANNÉE DERNIÈRE A MARIENBAD (Fr.) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34), 12 h.

APOCALYPSE NOW (*) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 21 h 45.

ASCENSEUR POUR L'ECHAFAUD (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), sam., dim. 14 h 50.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mer. 21 h 30, sam. 17 h 30, lun. 17 h 45.

EXCALIBUR (brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer. 16 h, dim. 14 h.

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS 2 FOIS (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), dim. 21 h 40.

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), ven. 18 h 20.

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 18 h 15.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 14 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45, sam. 0 h 15.

RAGTIME (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 17 h 20.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer., sam., dim. 14 h.

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 20 ; Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), lun. 20 h 15.

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), dim. 14 h, mar. 20 h.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 17 JUIN

Pleyel, Orchestre de Paris, Ensemble intercontemporain, BBC Singers (Bartok, Berio).

Basilique Sainte-Clotilde, 20 h 45 : Orchestre philharmonique de France, dir. : R. Gousseau (Haendel).

Gaveau, 20 h 30 : A. Ali Khan (sarod), S.A. Khan (tabla).

Radio-France, INA-GRM, 20 h 30 : Jaffrenou, Teruggi, Lejeune.

Radio-France, grand auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir : G. Amy, F. Vassar (Berio, Penderecki, Jolas, Holler).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 20 h 30 : Chorale du CNRS : œuvres de la Renaissance.

Elysée-Montmartre, 20 h 30 : M. De Alonso.

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre philharmonique du Val-de-Marne (Mozart).

Auditorium des Halles, 15 h : La Camerata de France (Vivaldi, Mozart).

JEUDI 18

Studio-bastille, 20 h : R. Crespin.

Eglise des Dominicains, 20 h 30 : H. Schauerte (orgue), Kammerchor Schmallenberg (Langlais).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : A. Ebi (piano) (Chopin, Ravel).

Eglise Saint-Jacques du Haut-Pas, 21 h : Académie baroque de Paris, Chœur Varenne, Ensemble de cuivres Résonances (Monteverdi, Purcell).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : Chœur d'enfants de France, Chœur des Petits Chanteurs du Marais (Menegali, Martini, Monteverdi, Langlais).

Auditorium des Halles, 18 h 30 : Groupe vocal de France, dir. : H. Farge (Encina, Flecha, Villa-Lobos).

Basilique Sainte-Clotilde, 20 h 45 : voir le 17.

Lucernaire, 18 h 30 : M. Peyregne, R. Maldonado, R. Seguela-Lebeau (Brahms, Grieg, Bartok).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble I Delettenti.

Elysée-Montmartre, 20 h 30 : voir le 17.

Auditorium des Halles, 12 h 30 : voir le 17.

VENDREDI 19

Studio Regard du Cygne, 20 h 30 : H. Muzalas (piano) (Hadjidakis, Liszt, Collet), M. Imbert (flûte), K. Weiss (clavecin) (Soler, Hotteterre).

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antiqua de Paris (musique française du XVIIe siècle).

Pleyel, 20 h 30 : J.-P. Rampal et ses amis (Bach, Mozart, Kulhau).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Orchestre de chambre B. Calmel, Chœur Arpeggione (Vivaldi).

Musée de Cluny, 17 h 30 : La Camerata de Paris.

Elysée-Montmartre, 20 h 30 : voir le 17.

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : voir le 18.

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 18.

SAMEDI 20

Cirque d'hiver, 19 h 30 : Nuit du piano avec M. A. Estrella, D. Varsano, C. Ivaldi, N. Lee.

Eglise de la Trinité, 20 h 30 : O. Messiaen (orgue) (improvisations).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Académie de l'orchestre, dir : J. S. Bereau (Bach, Roussel, Bach).

Salle Cortot, 20 h 30 : L. Cabasso, L. Korcia, O. Yaguchi (Prokofiev, Bartok, Ravel, Strauss).

Studio Regard du Cygne, 20 h 30 : B. Schlosberg (guitare) (Ayala, Brouwer, Piazzola), C. Joly (piano) (Lully, d'Indy).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Duo Syrinx (Telemann, Gluck, Tedesco).

18 Théâtre, 16 h 30 : Trio G. Comentale (Schubert, Roussel, Beethoven).

Elysée-Montmartre, 14 h 30 et 20 h 30 : voir le 17.

Lucernaire, 18 h 30 : voir le 18.

Musée de Cluny, 17 h 30 : voir le 19.

DIMANCHE 21

Fête de la musique.

Eglise des Dominicains, 18 h : J. Kauffmann (orgue) (Bach, Pachelbel, Widor, Vierne).

Eglise Saint-Roch, 17 h : Ensemble vocal J. P. Loré (Polyphonies sacrées).

Notre-Dame 17 h 45 : O. Pierre (orgue) (Widor).

FIAP, 20 h 30 : B. Bladou (piano) (Beethoven, Schumann, Liszt, Prokofiev).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 19 h : Atelier du Centre polyphonique de Paris, Ensemble Caillat, de Chizy, Cantar e Sonar (Semisy, Janequin, Certon, Boni, Regnard).

Studio Regard du Cygne, 20 h 30 : P. Coutelen (violon) (Hindemith).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : A. Riquebourg (harpe) (Paradisi, Posse, Gœffroy, Roussel).

Musée de Cluny, 17 h : voir le 19.

LUNDI 22

Pleyel, 20 h 30 : C. Arran (piano) (Beethoven, Liszt).

Eglise Saint-Séverin, 20 h 30 : S. Ciaravolo (orgue) (Buxtehude).

Comédie des Champs-Elysées, 20 h : Concert Stravinski (Mavra) par les Membres de l'Orchestre de Paris.

Galerie Colbert de la BN, 12 h 30 : *Rodrigue et Chimène*, opéra de Debussy.

Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble Mosaïques (Durante, Pergolèse, C.P.E. Bach).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, Chorale Arpeggione de Gagny (Mozart).

Lucernaire, 18 h 30 : C. Connolly (piano, voix).

Studio Regard du Cygne, 20 h 30 : L. Causse (violon), B. Harlé (piano), J.L. Manca (accordéon) (Paganini, Kreisler, Saint-Saëns).

MARDI 23

Eglise Saint-Séverin, 21 h : J.M. Gamard, M. A. Malaquin (violoncelles), M. Frasca-Colombier, L. Paugam (violons) (Saint-Saëns, Schumann, Vivaldi).

C.C. suédois, 20 h 30 : H. Antoni (piano) (Mozart, Sinding, Ravel, Welin).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : V. Briel (piano) (Mozart, Beethoven, Schumann).

Auditorium des Halles, 21 h : S. Garcia (violon), A. Constantin (piano) (Mozart, Beethoven, Debussy).

Studio Regard du Cygne, 20 h 30 : C. Le Bris, F. Paul (harpes) (Martini, Escosa, Fibich).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Jeune Philharmonie du Val-de-Marne, B. Soustrot (trompette) (Vivaldi, Bach, Marcello).

Eglise de la Madeleine, 18 h 30 : Chœurs et Ensemble instrumental de la Madeleine (Haendel).

Eglise Saint-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Hommage à L. Boulanger : Sikora, Colleney, Charron).

Jazz, pop, rock, folk

BERCY, POPB (43-41-72-04), le 17 à 20 h 30 : Prince.

CANTHARIDE (30-44-14-81), le 20 à 20 h 30 : Irish Music.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : J.-L. Parodi Quartet (dern. le 22), le 23 : M. Saury.

CIRQUE D'HIVER le 19 à 22 h : Nuit Zaïre, Franco.

CITHEA (43-57-99-26), le 17 à 20 h : N. Stark Heroïca, le 18 à 19 h 30 : Jeunesses Maboules, Balam Balam, le 19 à 19 h 30 : Sty Band, Stiky Doll, le 20 à 19 h 30 : B. Soubirous et les Apparitions, les Rouquins, le 23 à 19 h 30 : Touching Home.

DUNOIS (48-87-89-64), le 18 à 21 h : F. Tusques, N. Maghie, le 19 : F. Couturier, J.-P. Celea, D. Pifarely, F. Laizeau, le 20 : J. Sicard, M. Godard, J.-F. Canape, P. Gritz.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 20 h 30, le 17 : Chance Orchestra, le 22 : Rido de Bayonne, le 19 : Tremplin, le 20 : FM Band, le 23 : Secret Talk, les 18 et 20 à 22 h : H. Cavelier.

GALERIE DE NESLE (43-25-11-28), 20 h 30 : les 19 et 20, Haydee Alba.

KISS (48-87-89-64), le 17 : Soirée France-Inter, 0 h : Pela.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Nana Vasconcelos (dern. le 20), le 23 : Hannibal Marvin Peterson.

MECENE (42-77-40-23), 21 h 30, les 17 et 18, le 22 à 22 h 30 : Tao, V. Bucher Trio, les 19, 20 et 21 à 21 h 30 : Rythm and Blues des Iles, à 23 h : C. Monthole.

MERIDIEN (47-58-12-30), le 21 à 22 h : Dédé Saint-Prix, Avan Van.

NEW MORNING (45-23-51-41), le 17 à 21 h 30 : M. Helias, T. Berne, le 18 : Traitement spécial, le 19 : Mingus Dynastie, le 20 : Pajano Canzani y Atlantico, le 23 : L. Perico Ortiz.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), mer. 22 h : Lee Kontz ; jeu. : Lee Konitz + M. Solal ; ven. : Quintet de Paris ; sam. : X. Cobo Quintet ; lun. : Y. Julien Big Band ; mar. : L. Trio.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h, mer. : G. Laffitte ; jeu. : G. Laffitte ; ven. : P. de Preissac Quintet ; sam. : J.-P. Gelineau ; lun. : Tin Pan Stompers ; mar. : C. Luter Sextet.

PARC DE LA VILLETTE (42-40-27-28), le 19 à 20 h 30, le 20 à 14 h 30 et 18 h, le 21 à 16 h : P. Sinclair, le 21 à 15 h : Azimut.

REX CLUB (42-36-83-98), le 18 à 22 h : It's Immaterial ; GRAND REX, le 19 à 20 h 30 : J. Mc Laughlin, P. de Lucia.

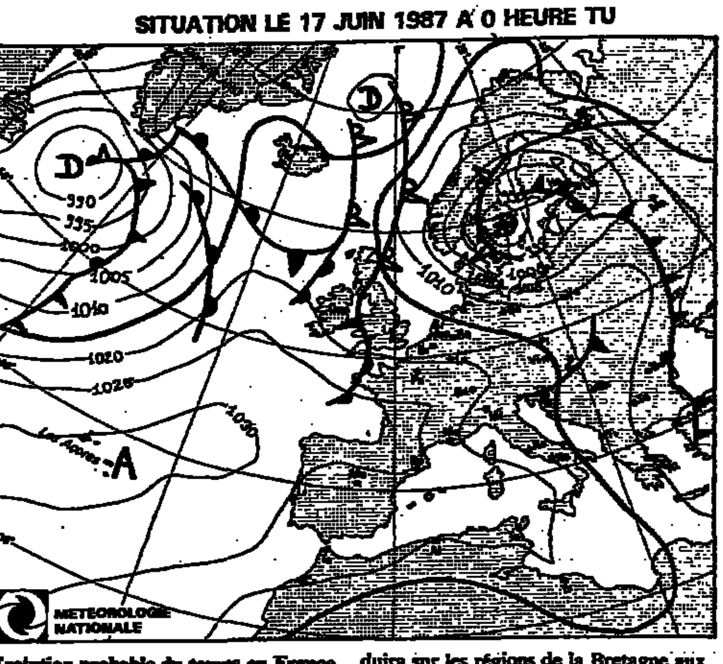
SUNSET (42-61-46-60) (D.), 23 h : Trio Persi, Jafet, Coccarelli.

ZEBRE les 17, 18 et 19 à 20 h 30 : Corto, P. Laviosa, le 21 : Teatro Aleph.

Informations

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 17 JUIN 1987 A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 17 juin à 0 h TU et le jeudi 18 juin à 24 h TU.

Les vents de nord-ouest continueront à advecter des masses d'air humide sur le pays. De ce fait, les nuages seront encore abondants mais ils ne seront accompagnés que de faibles pluies.

Jeudi : sur les régions proches de la Méditerranée, la journée sera bien ensoleillée. Le mistral et la tramontane souffleront modérément.

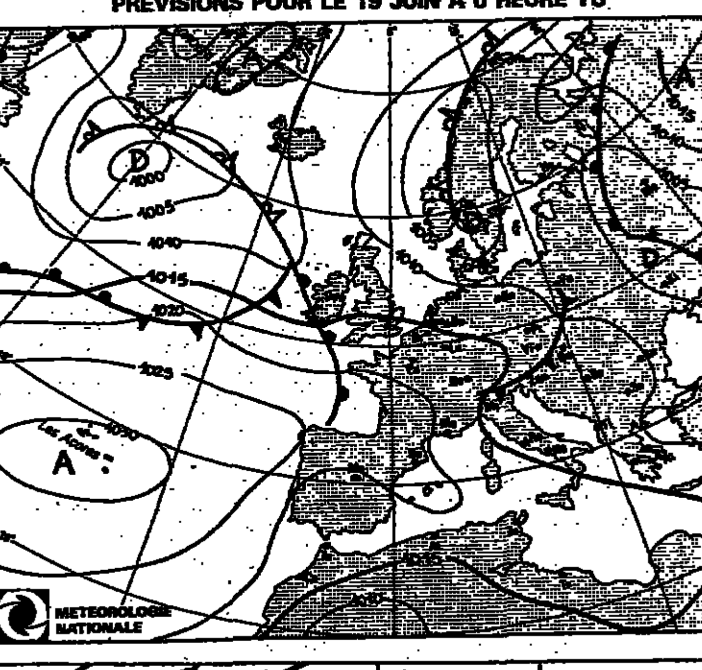
Sur le reste du pays, la matinée sera très nuageuse. De la Bretagne à la Normandie, au Bassin parisien, à l'Alsace, au nord des Alpes, à l'Auvergne, au Limousin et aux Charentes, ces nuages seront accompagnés de faibles pluies éparses. Dans l'après-midi, quelques éclaircies apparaîtront et les ondées se raréfieront. Toutefois, en soirée, une nouvelle aggravation pluvieuse se produira sur les régions de la Bretagne aux Charentes.

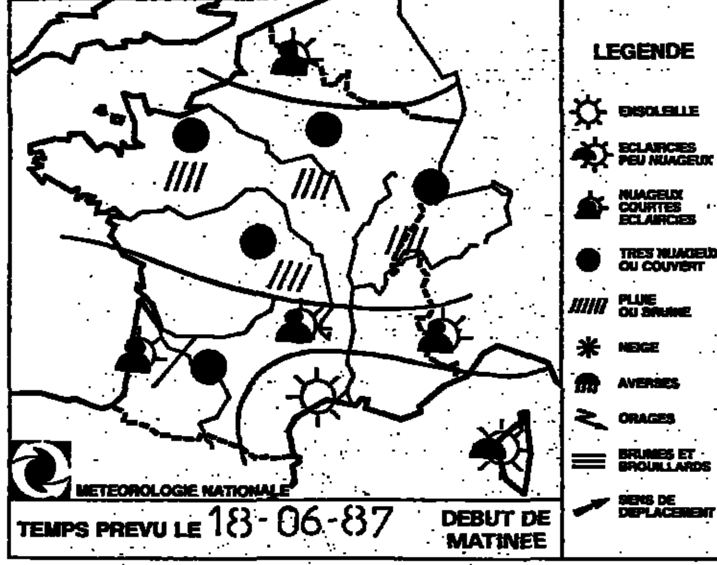
Les températures minimales seront comprises entre 13 et 15 degrés près de la Méditerranée, entre 9 et 11 degrés sur le reste du pays. Les maximales iront de 15 à 20 degrés du nord au sud, jusqu'à 23 degrés sur les régions méditerranéennes.

Amélioration du temps à partir de dimanche

A partir de dimanche 21 juin, les pressions élevées éloigneront les perturbations pluvieuses de notre pays. Les nuages pourront encore affecter les régions les plus au nord, mais sans donner de pluies significatives. L'ensoleillement sera important sur toutes les autres régions, et les températures seront en nette hausses sur tout le pays, rejoignant les moyennes de saison, et même les dépassant parfois sur la moitié nord.

PRÉVISIONS POUR LE 19 JUIN A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 16-6 à 6 heures TU et le 17-6-1987 à 6 heures TU — le 16-6-1987

FRANCE			
AJACCIO	21	11	D
BIARRITZ	17	10	N
BORDEAUX	18	8	A
BOURGES	16	8	C
BREST	15	10	P
CAEN	15	7	A
CHERBOURG	15	8	P
CLERMONT-FERR.	16	8	C
DIJON	15	7	P
GRENOBLE St-M-H	18	10	C
LILLE	15	8	P
LIMOGES	15	7	N
LYON	16	10	C
MARSEILLE-MAR.	22	13	D
NANCY	15	9	C
NANTES	18	9	P
NICE	24	14	D
PARIS-MONTS.	16	9	D
PAU	15	7	D
PERPIGNAN	23	14	N
RENNES	17	9	P
ST-ÉTIENNE	15	6	N
STRASBOURG	14	9	P
TOURS	16	8	C
TOULOUSE	17	9	N
POINTE-À-P.	31	24	A

ÉTRANGER			
ALGER	26	15	D
AMSTERDAM	15	5	P
ATHÈNES	31	25	D
BANGKOK	32	27	C
BARCELONE	23	14	C
BELGRADE	28	10	N
BERLIN	13	9	N
BRUXELLES	15	7	N
LE CAIRE	33	23	D
COPENHAGUE	14	9	A
DAKAR	29	26	N
DELHI	39	28	D
DJERBA	25	22	D
GENÈVE	15	9	P
HONGKONG	28	25	O
ISTANBUL	31	23	D
JÉRUSALEM	26	17	D
LISBONNE	24	14	N
LONDRES	17	9	P
LOS ANGELES	21	13	D
LUXEMBOURG	12	7	C
MADRID	23	10	D
MARRAKECH	34	19	D
MEXICO	24	13	B
MILAN	24	11	D
MONTRÉAL	27	11	D
MOSCOU	26	20	N
NAIROBI	21	14	C
NEW-YORK	35	20	D
OSLO	14	10	P
PALMA-DE-MAL.	28	14	D
PÉKIN	30	20	D
RIO-DE-JANEIRO	24	20	P
ROME	23	12	D
SINGAPOUR	31	27	A
STOCKHOLM	11	8	P
SYDNEY	14	12	A
TOKYO	27	19	D
TUNIS	26	18	D
VARSOVIE	16	11	C
VENISE	24	12	D
VIENNE	17	10	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

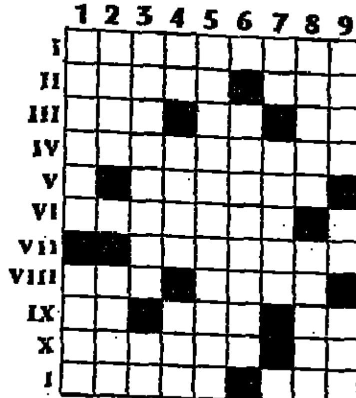
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

« Services »

Communication

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4508



HORIZONTALEMENT

I. Façon habituelle de dire tout le bien qu'on pense de soi et tout le mal qu'on pense des autres. – II. Manière acrobatique d'apprivoiser une noble conquête. Peut qualifier l'amant mais jamais le mari. – III Roi. Note. Participe passé. – IV. Vers plus voraces que lyriques malgré leur désinence poétique. – V. Col raide. – VI. Mettre en sécurité les produits de la fauche. – VII. Combine. – VIII. Du mou dans la ficelle. Nom hébreu ou Britannique de renom. – IX. New-look. Radical conciliant. Interjection. – X. Côtoie les religieuses particulièrement le jour du Seigneur. Ne se fait pas par enthousiasme. – XI. Se met en boule quand on la pelote. Tire parti.

VERTICALEMENT

1. N'a qu'un sein, mais deux mamelles. Produit des colonies. – 2. Critère de fraîcheur. Fils du Soleil. – 3. Les cérémonies de ses adeptes n'exigent pas une tenue décente. En toute humilité. – 4. Négation. Bien que continent, a toujours connu l'Amour. Faune champêtre. – 5. Manufacture de fils et soies. – 6. Idole prise sous le feu d'un œil noir et d'un regard bovin. – 7. Peut être complètement « embouteillé ». Morceau pouvant être pris au bar. – 8. Couteau de plage. Des gens les obligent à travailler en leur donnant des claques. – 9. Prêts pour la représentation. Personnel. Dame qui se retrouve aussitôt sur le pavé quand on la laisse tomber.

Solution du problème n° 4507

Horizontalement

I. Raclement. – II. Aboulique. – III. Dan. – IV. Intensité. – V. Odin. Uvéa. – VI. Loges. Ont. – VII. ONU. Arqué. – VIII. Iglou (graphie admise) – IX. Taise. – X. Ebènes. – XI. Su. Tsé-tsé.

Verticalement

1. Radiologues. – 2. Abandon. Bu. – 3. Contiguïté. – 4. Lu. ENE (îles). Gant. – 5. Elan. Salies. – 6. Mi. Su. Rosse. – 7. Equivoque. – 8. Nu. Tenu (Ténu). Us. – 9. Tête-à-tête.

GUY BROUTY.

VIVRE A PARIS

Défilé des drags le dimanche 21 juin

Le défilé des drags (calèches), organisé par la mairie du seizième arrondissement et la Société des steeple-chases de France aura lieu le dimanche 21 juin. Plus de vingt attelages, partant à 14 heures du haut de l'avenue Foch se rendront à l'hippodrome d'Auteuil en passant par l'avenue Poincaré, la place du Trocadéro, la chaussée de la Muette, la rue du Ranelagh, la porte de Passy et l'allée des Fortifications.

Avant le départ de la course du tiercé, un attelage composé de seize chevaux sera présenté au public.

Jean Roucas sur Antenne 2

Antenne 2 comble les trous de sa grille et de son organigramme. Après les nominations de Mme Sylvie Genevoix et de M. Albert Emsalem, deux nouvelles recrues font à leur tour leur entrée dans la chaîne. Jean Roucas, créateur du « Bébête show », de « Cocoricocoboy », animera chaque mois, à partir de la fin septembre, une émission de variétés à 20 h 30, « Cadet Roucas ». Celle-ci, selon Antenne 2, sera fondée *« sur toutes les sources comiques que peut offrir le cinéma »* : parodies de films, erreurs de montage, avant-première exclusive ou scoops...

D'autre part, Pierre Serra devient chef du service de politique étrangère de la chaîne, en remplacement d'Edouard Lor, qui vient d'annoncer son départ pour la Cinq.

Enfin, Patrick Broders est nommé directeur de la communication. Agé de quarante ans, il a effectué jusqu'ici toute sa carrière dans la publicité, notamment à l'agence de publicité franco-américaine Young et Rubicam. Il aura pour adjointe, Mme Brigitte Schmit, actuelle chef du service de presse d'Antenne 2.

A RTL

M. Philippe Labro prêche la concertation

A la suite de la motion de défiance envers les deux co-directeurs de la rédaction votée par quarante-neuf des quatre-vingts journalistes de RTL (*le Monde* du 17 juin), M. Philippe Labro, directeur général des programmes, à la sortie d'une réunion du comité d'entreprise, a précisé : *« J'ai réitéré ma confiance entière dans la rédaction et ses dirigeants, chiffres des sondages à l'appui. »* Il existe, a indiqué M. Labro, *« une certaine contradiction entre le texte de la motion et les excellents résultats de l'information, plus performants que jamais »*. Les journalistes auteurs de la motion en question avaient écrit que *« la structure mise en place à la tête de la rédaction n'avait pas fait ses preuves »*.

« J'accepte le droit à l'expression », a encore déclaré le directeur général des programmes de RTL, en précisant que *« le comité d'entreprise avait dénoncé unanimement que l'on mette sur la place publique des problèmes que nous avons toujours eu l'habitude de régler à l'intérieur de la maison »*. *« Nous tiendrons compte de la vraie interrogation posée par cette affaire ; il y a des problèmes, nous y répondrons au sein des institutions de concertation »*, a-t-il conclu.

● **« News On Sunday » mis en faillite.** – La direction du journal de gauche britannique, *News On Sunday*, lancé en avril dernier, a annoncé, mardi 16 juin, la mise en faillite de l'hebdomadaire. Le titre enregistrait de lourdes pertes (estimées à plus de 1,3 million de francs par semaine). La diffusion du journal était tombée à 230 000 exemplaires, alors que l'objectif se situait à 800 000. Un groupe d'actionnaires du *News On Sunday* va toutefois proposer un plan financier pour tenter de sauver le journal.

● **150 000 exemplaires supplémentaires de « Playboy » mis en vente dans les kiosques.** – Le numéro de juillet de *Playboy*, mensuel du groupe de presse ouest-allemand Bauer, présentant sur huit pages des photos dénudées de l'ex-Mme Le Pen en tenue de soubrette, accompagnées d'un texte de l'écrivain Roger Peyrefitte, s'est vendu, en moins d'une semaine, à 250 000 exemplaires au lieu de 170 000 d'habitude. Devant ce succès, la mise en vente d'une nouvelle série de 150 000 exemplaires a été décidée par la direction. Mme Le Pen a indiqué qu'en s'exhibant dans *Playboy* elle exerçait son *« droit de réponse »* à l'encontre de son ex-mari, qui *« tient essentiellement à ce que je fasse des ménages pour subsister »*.

La 5, M 6 et les télévisions locales

Bataille de fréquences

Un conseil interministériel s'est réuni le lundi 15 juin sur la question de l'extension des réseaux de la 5 et de M 6. Un dossier réputé urgent pour les deux chaînes, qui préparent la rentrée de septembre. Un enjeu de poids également pour les artisans des télévisions locales, désormais très inquiètes des visées « expansionnistes » des deux réseaux et mécontentes de passer encore une fois au second plan.

La CNCL doit toutefois publier de façon imminente les règles et obligations incombant aux télévisions locales. Celles-ci se verraient ainsi contraintes de consacrer aux arts et spectacles vivants 10 % de leur programme propre. Un pourcentage de leurs recettes devrait aussi aller à la promotion et à la production de semblables événements. Enfin, la durée minimum du programme quotidien d'une station locale indépendante est fixée à deux heures (une heure pour une chaîne affiliée à un réseau), la longueur d'une « fenêtre » locale ne pouvant être inférieure à vingt minutes.

Des règles attendues par toutes les télévisions (réseaux et stations locales) qui attendent encore de connaître le calendrier de la CNCL pour les premiers appels d'offres.

Elles ont agi très vite. L'aîné – la 5 – ouvrant la voie, la plus jeune – M6 – s'y faufilant. Complices temporaires, malgré leur vocation d'ennemies. Elles ont battu le fer pendant qu'il était chaud, le doigt pointé vers les régions de France où elles ne sont pas reçues, obsédées par la rentrée de septembre. Et, en quelques semaines, la France entière a compris qu'il ne tenait qu'à peu de chose que la 5 et M 6 puissent être visibles par tous. Enfin, entend-on partout, quel gouvernement aurait à cœur de réserver à une poignée de privilégiés les grandes rencontres de foot et la suite de *Dallas*, plébiscitée depuis sept ans par l'ensemble des Français ? Et quelle CNCL observerait sans ciller Collaro, Sébastien, Sabatier distribuer devant un parterre dégarni gags, sourires et confettis, quand les foules, pour les voir, se pressaient à d'autres portillons ?

Pour la première fois à propos de télévision, un sentiment d'injustice ou d'inégalité devant un service s'est fait jour, et les élus s'en sont promptement faits l'écho. Des lettres arrivent de partout sur les bureaux de TDF (*« Encore la faute de vos installations défectueuses ! »*), de la CNCL (*« C'est bien la peine de créer de nouvelles chaînes pour appauvrir les seules qu'on puisse recevoir ! »*), du ministère de la culture et même de Matignon. La pression est croissante, le lobby insistant et le pouvoir – la présidentielle approchent – ne peut ignorer la question. *« Il y a demande pressante de l'opinion et nous devons y répondre,* estime le président de la CNCL. *Chacun, dans sa province, a fait l'expérience de ce sentiment de frustration. »*

« A vocation nationale »

Joli coup ! Chapeau ! Car, pour défendre le principe d'extension de leur réseau, les responsables de la 5 ont aussi joué sur d'autres tableaux. Premier argument : l'urgence économique. En créant une sixième chaîne généraliste, affirme l'état-major Hersant, la CNCL a déséquilibré le paysage, obligé la 5 à se battre contre TF 1 et à réaliser des investissements colossaux. Encore faut-il qu'elle puisse lutter à armes égales sur le marché publicitaire donc sur un terrain comparable à celui de sa rivale. A la CNCL, finalement responsable, d'assumer donc les conséquences de ses décisions initiales. Deuxième argument (clamé beaucoup moins fort, pour ne pas inquiéter les annonceurs) : la mauvaise qualité d'un réseau, jugé aujourd'hui moins performant que prévu. Des zones d'ombre ou des déficiences d'installation perturbent, dit-on, la diffusion. A la CNCL, une fois encore, de payer ce manque à gagner de téléspectateurs en autorisant réémetteurs divers...

Obligées de faire connaître avec précision leurs exigences en matière de couverture et leurs souhaits immédiats, la 5 et M 6 ont déposé chacune auprès de la CNCL une liste de demandes précises concernant des sites différents : là, une augmentation des puissances ; là, un nouvel émetteur ; là enfin, une nouvelle fréquence. La CNCL se trouve au pied du mur, chargée de définir la procédure qu'il convient d'appliquer et pressée de trancher. Tâche aisée, sans doute, pour ce qui est de l'amélioration du réseau existant. Beaucoup moins pour ce qui relève de son extension. Car au-delà de quel seuil peut-on parler d'extension ? Et quelle légitimité pour l'octroi prioritaire de nouvelles fréquences ? *« Simple*, répond tranquillement le directeur de la 5, M. Philippe Ramond. *A la vieille 5, réseau multivilles a succédé la nouvelle 5, à laquelle la loi attribue un réseau dit « à vocation nationale ». Un terme utilisé également dans l'appel d'offres, repris et explicité dans les auditions privées et publiques, et développé dans notre dossier. En accueillant favorablement nos demandes, la CNCL ne fera que satisfaire très naturellement la volonté du législateur. »*

Plus discrète, M 6 bénéficie du débat soulevé par la 5 et revendique une vocation et un traitement identiques. *« Nous sommes candidats à toute fréquence susceptible d'étendre notre réseau »*, déclare vivement M. Nicolas de Tavernost, directeur général adjoint de M6, pour lequel il ne fait pas de doute que les réseaux, et notamment M 6 (« rééquilibrage » oblige !), sont *« prioritaires »*.

Prioritaires... Voilà bien ce qui inquiète les artisans des télévisions locales. S'il n'est plus de seuil limitant les réseaux, quelle place restera-t-il à celles qui patientent depuis longtemps en attendant leur heure ? Vont-elles être oubliées, sacrifiées sur l'autel de la 5 et de M6 ? *« Voilà des mois que des projets attendent*, explique M. Christian Debois-Frogé. *Que la CNCL accorde les fréquences restantes à la 5 ou M6, et tous les plans s'écroulent. Le paysage est figé, verrouillé. Les régions perdent tout espoir d'expression. La concentration est totale. »* Ils sont nombreux, en effet – des centaines, – ceux qui ont déjà déposé des dossiers de présentation avant même le lancement des premiers appels d'offres. *« Des projets sympathiques*, juge M. Michel Benoist, le commissaire chargé de ce dossier. *Mais la plupart de ces propositions s'intégreraient parfaitement dans les décrochages et fenêtres que s'apprêtent à offrir les réseaux nationaux. »* Quelques-uns, sans doute, s'en contenteront, « enracinant » par une ou deux séquences régionales quotidiennes le programme des réseaux. D'autres pas. *« Les situations doivent être étudiées cas par cas*, déclare Pierre Crisole au nom de la RATV, ce rassemblement d'investisseurs et de professionnels de l'image qui montre à travers la France différents projets. *Certaines télévisions régionales comptent sur deux à quatre heures de programmes quotidiens, mais il leur faut dans tous les cas une présence significative (soixante à quatre-vingt-dix minutes) dans les plages de grande écoute. C'est la seule façon de les faire exister et de rendre viable leur entreprise. Il est temps de combattre le préjugé de la non-rentabilité des télévisions locales. Les Etats-Unis, le Canada et l'Italie prouvent le contraire et les principaux acteurs économiques des régions (banques, industriels, assurances...) ne s'y sont pas trompés. »*

Même discours du côté de Lucie SA, la société de production que dirige André Campana, qui travaille aussi pour différents projets. *« Toutes les régions ont les moyens de financer leur télévision de proximité. Cela demande simplement une approche nouvelle – beaucoup plus directe – de la communication commerciale. »* Enfin, renchérit Christian Debois-Frogé qui, après Canal portes du soleil en Haute-Savoie, s'apprête à lancer une télévision saisonnière à Deauville, *« les réseaux ne semblent pas avoir encore identifié leurs interlocuteurs en matière de télévision régionale. Ils seront surpris. Car les investisseurs sont à la fois nombreux et puissants »*. Une condition, cependant à la réunion des fonds permettant, la mise en œuvre des projets : l'octroi des fréquences aux sociétés exploitantes. *« Ce sont les sociétés locales qui doivent en avoir la propriété*, dit un financier, *à charge pour elles de se tourner vers les réseaux pour négocier une affiliation ou un contrat de programme »*.

Si la CNCL semble plutôt favorable à un système de partage de fréquence et de double autorisation (l'une pour la station locale, l'autre pour le réseau), investisseurs (banques, CGE, etc.) et artisans espèrent d'elle une politique volontariste en matière de communication locale. *« Après l'octroi des réseaux nationaux, c'est un deuxième tour de scrutin pour la CNCL*, déclare André Campana. *Et l'enjeu des télévisions locales dépasse largement les préoccupations de la 5 et de M6. On ne peut plus contourner la demande de communication directe qui émane des régions. C'est à la fois un enjeu économique, social et culturel. »*

De la place pour les télévisions locales ? Evidemment, dit-on à la CNCL. *« Bien sûr »*, clament également les réseaux. Et Philippe Ramond assure : *« Il y a des fréquences en France pour tout le monde. A la CNCL d'organiser les paysages et d'avoir une politique « haussmanienne ». Elle en a le pouvoir. Il lui faut maintenant un courage politique et une volonté de bâtisseur. »*

ANNICK COJEAN.

Après la vente d'une part de son capital aux réseaux câblés

M. Ted Turner risque de perdre le contrôle de son groupe

Rude année pour M. Ted Turner. En moins de douze mois, l'enfant chéri des médias américains a perdu 25 millions de dollars dans l'organisation des Jeux olympiques américano-soviétiques (Goodwill Games), vu sa maison ravagée par un incendie, divorcé d'avec son épouse et subi une enquête fiscale. Aujourd'hui, il risque fort de perdre le contrôle de son empire, Turner Broadcasting System (TBS).

Tout, pourtant, semblait sourire à ce séduisant quinquagénaire, présenté comme l'un des plus audacieux entrepreneurs des Etats-Unis. N'avait-il pas réussi en vingt ans une ascension fulgurante en transformant une petite société d'affichage en groupe international de communication ? N'avait-il pas révolutionné le marché du câble en transmettant par satellite à tous les réseaux américains les programmes de sa station locale d'Atlanta, puis en franchissant les frontières avec Cable News Network, la première chaîne consacrée vingt-quatre heures sur vingt-quatre à l'information ?

Une carrière politique ?

Son premier échec, Ted Turner le connaît il y a deux ans, lorsqu'il tente une OPA sur la chaîne nationale CBS pour 5,4 milliards de dollars. Les propriétaires de CBS repoussent l'assaut en rachetant une large part de leur capital. Frustré, M. Turner se rabat sur les célèbres studios de cinéma Metro Goldwyn Mayer et United Artists. Pour 1,4 milliard de dollars, le patron de TBS se paye un fantastique catalogue de films qu'il compte diffuser sur ses chaînes après les avoir « colonisé » électroniquement.

Mais les finances de TBS digèrent mal l'opération. Ted Turner est obligé de revendre United Artists à son propriétaire, M. Kirk Kerkorian. Pour garder MGM, le millionnaire d'Atlanta procède à une augmentation de capital sous forme d'actions préférentielles, lesquelles – ironie du sort – seront en grande partie achetées par le même Kirk Kerkorian.

Le piège se referme au début de cette année. Les résultats de TBS sont mauvais : 187 millions de dollars de pertes sur un chiffre d'affaires de 557 millions et, 1,3 milliard de dettes à long terme. Ted Turner est placé devant une douloureuse alternative : rembourser M. Kerkorian ou convertir les actions préférentielles en actions ordinaires, ce qui lui ferait perdre le contrôle de son groupe. Il choisit la première solution.

Pour trouver l'argent, le propriétaire de TBS lance une nouvelle augmentation de capital. Il cède 37 % de son groupe à un consortium de réseaux câblés qui lui apportent 562 millions de dollars. Mais les nouveaux actionnaires de TBS, dirigés par le puissant groupe Time Inc., ont imposé des conditions draconiennes : sept sièges sur quinze au comité directeur et une majorité de douze voix pour prendre toute décision importante. De plus, si M. Ted Turner ne parvient pas à résoudre ses problèmes d'endettement d'ici un an, Time Inc. et ses partenaires prendront le contrôle de TBS.

La grande majorité des analystes de Wall Street est persuadée que M. Ted Turner ne va pas tarder à jeter l'éponge. Ses amis suggèrent que sa grande notoriété pourrait servir de tremplin à une nouvelle carrière dans la politique. Avec un profil original : M. Turner prône à la fois un conservatisme rigoureux et le rapprochement avec l'Union soviétique. Mais l'hypothèse fait sourire les milieux politiques américains : la vie privée tumultueuse de M. Turner constitue, par les temps qui courent, un lourd handicap.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le versement de 2,2 millions de francs décidé par M. Chirac

Le sort du « Matin de Paris » se jouera le jeudi 18 juin

Outre son caractère historique, le jeudi 18 juin sera pour *le Matin de Paris* un jour à marquer d'une pierre blanche ou noire. C'est ce jour-là, en effet, que le tribunal de commerce de Paris décidera de la mise en liquidation du quotidien de gauche, en dépôt de bilan depuis le 6 mai, ou délivrera un *satisfecit* aux dix salariés qui se font fort de réunir divers industriels et financiers susceptibles d'apporter au *Matin* les capitaux qui lui font défaut, et de fédérer une société de lecteurs, actionnaires du journal.

Si l'ambiance au *Matin* n'est pas à l'euphorie, l'anxiété s'est quelque peu réduite. La journée du mardi 16 juin n'y est pas étrangère. Le tribunal de commerce de Paris, ce jour-là, a choisi de reporter au 18 juin son ultime décision. Trois éléments l'y ont poussé : la parution du *Matin* assurée par l'ensemble de la rédaction; la collecte par le groupe des « dix » – qui compte d'ailleurs un onzième membre en la personne de M. Guy Konopnicki, chroniqueur au *Matin de Paris* et au mensuel *Globe* – de 1,5 million de francs auprès de banques et surtout le geste de M. Jacques Chirac.

Le premier ministre est en effet intervenu personnellement mardi, quelques heures avant que le tribunal de commerce ne se réunisse, afin de faire débloquer 2,2 millions de francs. Cette somme, versée au *Matin* par le ministère de l'économie et des finances, était due au journal au titre des « aides exceptionnelles à la presse » réservées aux quotidiens à faibles ressources publicitaires dont la diffusion est inférieure à 150 000 exemplaires (*la Croix, le Matin, l'Humanité, Présent*) en 1987. *Le Matin* avait déjà demandé le versement de cette somme – fixé en août, – mais le ministère de la culture et de la communication n'avait pu faire plier le ministère de l'économie et des finances.

Le quotidien de gauche n'est pas en effet en accord avec la loi, puisqu'il lui reste à payer environ 3 millions de francs de cotisations sociales. Informé, le premier ministre, M. Jacques Chirac, a décidé de passer outre. L'un de ses conseillers a avisé le tribunal de commerce du versement dans la matinée. M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, a ensuite déclaré, que ce versement à un quotidien de gauche *« ne [lui] pose aucun problème politique ou personnel. Je ne me suis pas senti le droit de refuser une aide au* Matin ». Au ministère de la culture et de la communication, on estime que le geste de M. Jacques Chirac est le résultat *« de l'action du gouvernement dans son ensemble et de son premier ministre »*.

A l'Elysée, on juge que *« l'affaire est de la seule compétence du premier ministre, qui a réussi là un double coup politique et médiatique »*.

Mais les 4 millions de francs rassemblés par *le Matin de Paris* lui permettront de « tenir » quelques jours au plus. Les « dix » discutent donc *« tous azimuts »* avec d'éventuels partenaires capables de participer à une nouvelle société éditrice, locataire-gérante du *Matin de Paris*. Parmi les industriels intéressés, le nom de M. Michel-Edouard Leclerc (groupe Edouard Leclerc) est fréquemment cité. Le verdict du 18 juin dira si les « dix » ont réussi leur entreprise de sauvetage du *Matin*. Le jour même des pages appelant à sauver *le Matin* paraîtront dans plusieurs quotidiens.

YVES-MARIE LABÉ.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 17 juin

TF 1

20.35 Feuilleton : Dallas. La menace. 21.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir. Le pion et la licorne. ▶ 22.20 Documentaire : Histoires vécues. Appelez-moi madame, de Françoise Romand. 23.15 Journal. 23.25 Magazine : Premier plan. D'Alain Bévérini. Actualité cinématographique.

A 2

▶ 20.30 Téléfilm : Les fortifs. De Marco Pico. Avec Christine Dejoux, Hélène Surgère, Paul Crauchet. *La vie d'une ville de la banlieue parisienne sous l'Occupation.*

22.15 Magazine : Sexy folies. Justin des Martigues ; Stars sexy : Caroline Loeb, Élie Medeiros, Buzy et Agathe ; Les passantes ; Topless ; Interview hard : Herbert Léonard ; Madame France ; Cocktail explosif. 23.10 Journal. 23.25 Série : Soleils de minuit. Etats-Unis : L'Amérique dans tous ses états.

FR 3

20.35 Variétés : Embarquement immédiat. De Gilbert et Maritie Carpentier. Johnny Hallyday en Irlande. Avec Carmel, Alain Souchon, Corinne Charby, Charlotte Gainsbourg, Julien Clerc, The Stranglers, Alison Moyet, Swing out sister, The Pogues. 21.55 Magazine : Thalassa. Emission de Georges Pernoud. 22.45 Journal. 23.15 Cinéma : les Enragés ■ Film français de Pierre William Glenn (1984). Avec Fanny Ardant, François Cluzet, Jean-Roger Milo, Marie-Christine Rousseau.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Grease 2 □ Film américain de Patricia Birch (1982). Avec Maxwell Caufield, Michelle Pfeiffer, Adrian Zmed. 22.45 Flash d'informations. 22.55 Cinéma : Intérieurs ■■■ Film américain de Woody Allen (1978). Avec Kristin Griffith, Mary Beth Hurt, Richard Jordan, Diane Keaton (v.o.). 0.15 Cinéma : Emmanuelle IV □ Film français de Francis Leroi (1983). Avec Sylvia Kristel, Mia Nygren, Patrick Bauchan, Deborah Power. 1.50 Série : Rawhide.

LA 5

20.30 Téléfilm : La chute de la maison Usher. 22.20 Série : Mike Hammer. 23.15 Série : Mission impossible. 0.10 Série : Laurel et Hardy. 0.45 Série : Kung-fu. 1.40 Série : Mike Hammer. 2.35 Série : Hôtel.

M 6

20.30 Série : Les routes du paradis. L'ange gardien. 21.20 Série : Dynastie. 22.10 Magazine : Oh ! Cinéma (rediff.). 22.40 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Musique : 6 Nuit. De 0.00 à 0.50, flashes d'informations et musique.

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invité : Gérard Granel ; Portrait : Jean-Paul Gibbert ; Reportage : Bernard Noël. 21.00 Musique : Ecouter et comprendre. Emission de l'INA/GRM. 22.30 Nuits magnétiques. Les gens... tout de même ; Les piscines. 2. The bigger splash. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : Shaar, de Xenakis ; Living Ballade, de Jolas ; De natura sonoris II, de Penderecki ; Cinq pièces pour orchestre, op. 16, de Schönberg, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Gilbert Amy. 23.00 Les soirées de France-Musique ; à 23.10, Jazz-club, en direct du Petit-Opportun.

Jeudi 18 juin

TF 1

14.50 Feuilleton : Cœur de diamant. 15.20 Quarté à Vincennes. 15.35 Ravi de vous voir. Pourquoi j'aime cette ville ; peintures et dessins des écrivains du dix-neuvième siècle ; Chacun a une histoire à raconter ; Jeu : La balance. 16.00 Flash d'informations. 16.02 Série : La quatrième dimension. L'homme qui hurle. 16.30 Ravi de vous voir (suite). 17.00 Variétés : La chance aux chansons. Emission de Pascal Sevran. Avec Jacqueline Bolland, Pierre Guillermain, Carlo Nell, Martin Irazoqui, Monique Tarbes. 17.30 La vie des Botes. 18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit. 18.25 Mini-journal, pour les jeunes. De Patrice Drevet. 18.45 Jeu : La roue de la fortune. 19.10 Feuilleton : Santa Barbara. 19.40 Cocoricocoboy. 20.00 Journal. 20.30 Série : Columbo. Au-delà de la folie. 21.45 Magazine : Infovision D'Alain Denvers, Roger Pic, Maurice Albert, Jacques Decornoy et Bernard Laine. La vérité sur Action directe. 23.00 Journal. 23.20 Magazine : C'est à lire. Emission de Luce Perrot. Avec Philippe Adler et Lionel Chouchon. 23.35 RFE. Montargis le district.

A 2

13.45 Feuilleton : Femmes en blanc (3ᵉ épisode). 14.35 Magazine : Ligne directe. Emission de Jacques Pradel et Dominique Verdeilhan. Enquête : l'échec scolaire. 3. L'orientation et l'échec scolaire dans le secondaire. 15.35 Feuilleton : Rue Carnot. 16.05 C'est encore mieux l'après-midi. Emission présentée par Christophe Dechavanne. Avec Canada, Juliette Chouchans, Luna Parker, Marc Seberg, Alexis Zad. 17.35 Récré A2 : Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Judo Boy. 18.05 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Magazine : C'est la vie. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.25 D'accord, pas d'accord. ▶ 20.30 Cinéma : Benjamin ou les mémoires d'un puceau ■■ Film français de Michel Deville (1967). Avec Michèle Morgan, Michel Piccoli, Pierre Clementi, Catherine Deneuve, Francine Bergé. 22.10 Magazine : Résistances. Présenté par Noël Mamère. L'urgence dans tous ses états. 23.15 Journal. 23.30 Histoires courtes. Et Dieu créa la prise, d'Arthur de Plouhinec et Marc Jolivet ; Une fille, d'Henri Herré.

FR 3

14.00 Magazine : Thalassa (rediff.). 14.30 Magazine : Pare-chocs (rediff.). 15.00 Emissions régionales. 16.00 Documentaire : Les villes aux trésors. Colmar. 16.53 Jazz off. 17.00 Feuilleton : Madame et son fantôme. 17.25 Dessin animé : Lucky Luke. 17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien. 18.00 Dessin animé : Il était une fois l'espace. 18.30 Feuilleton : Cap danger. 18.57 Juste ciel, petit horoscope. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.15 à 19.35, actualités régionales. 19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.35 Téléfilm : L'homme en fuite. De Donald Siegel. Avec Henry Fonda, Michael Parks, Anne Baxter, Sal Mineo. *Chasse à l'homme dans une petite ville du sud-ouest des Etats-Unis.* 22.10 Journal. 22.35 Magazine : Montagne (rediff.). 23.05 Prélude à la nuit. Prière, de Bloch, interprétée par André Navarra, violoncelle, et Erica Kilcher, piano.

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Pourvu que ce soit une fille ■ Film italien de Mario Monicelli (1985). Avec Catherine Deneuve, Liv Ullmann, Giuliana De Sio, Philippe Noiret, Bernard Blier. 15.55 Cinéma : Footloose □ Film américain d'Herbert Ross (1983). Avec Kewin Bacon, Lori Singer, John Lithgow, Diane Wiest, Christopher Penn. 17.35 Série : Flash Gordon. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Jeu : Maxitête. 18.10 Jeu : La gueule de l'emploi. 18.40 Top 50. 19.10 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog show. 20.05 Starquizz. 20.35 Cinéma : Justice de flic ■ Film français de Michel Gérard (1985). Avec Maurice Risch, Clémentine Célarié, Jean-Marc Maurel, Franck Dubosc. 22.00 Flash d'informations. 22.10 Cinéma : les Bidasses au pensionnat □ Film français de Michel Vocoret (1978). Avec Jean-Marc Thibault, Jacques Jouanneau, Jacques Chazot. 23.40 Téléfilm : Déchirée entre deux amours. 1.15 Cinéma : Feu sur le gang ■ Film américain de Gordon Douglas (1951). Avec James Cagney, Phyllis Thaxter, Raymond Massey, James Gleason (v.o.).

LA 5

14.00 Série : Mike Hammer (rediff.). 14.55 Série : Kung-fu. 15.50 Série : Jaimie (rediff.). 16.45 Dessin animé : Les Schtroumpfs. 17.15 Dessin animé : Robotech. 17.40 Dessin animé : Cathy, la petite fermière. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.35 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Wonder Woman. 20.30 Cinéma : le Conformiste ■■■ Film italien de Bertolucci (1970). Avec J.-L. Trintignant, D. Sanda. 22.30 Série : Mike Hammer. 23.25 Série : Mission impossible. 0.20 Série : Laurel et Hardy. 0.55 Série : Kung-fu. 1.50 Série : Mike Hammer. 2.45 Série : Hôtel.

M 6

14.00 A.M. Magazine. Invité : Dave. 15.45 Jeu : Mégaventure. 16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. Enfin chez soi (2ᵉ partie). 18.30 Série : Végas. Coucou vous êtes mort (2ᵉ partie). 19.30 Journal. 19.55 Jeu : Six'appel. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons. 20.30 Cinéma : le Jour et l'Heure ■■■ Film français de René Clément (1962). Avec Simone Signoret, Stuart Whitman, Pierre Dux, Geneviève Page, Michel Piccoli. 22.05 Série : Falcon Crest. L'extorqueur. 22.55 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 23.45 Musique : 6 Nuit. De 0.00 à 0.50, flashes d'informations et musique.

FRANCE-CULTURE

20.30 La création du monde, d'André de Richaud. 21.30 Musiques : Eclectismes. Musiques innovatrices. 22.30 Nuits magnétiques. Les gens... tout de même : Les piscines : 3. Récits, rêves et cauchemars. 0.10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 avril en l'église Saint-Thomas-d'Aquin) : Suite en sol mineur, de Muffat ; Capriccio stravagante, de Farina ; Concerto pour violon en ré majeur, RV 208, de Vivaldi ; Concerto pour flûte à bec et viole de gambe, de Telemann ; Concerto pour violon en la mineur BWV 1041, de Bach, par l'Ensemble baroque de Limoges, dir. Jaap Schröder et Jean-Michel Hasler. 23.00 Nuits parallèles. Radio amateur.

Audience TV du 16 juin 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	52.1	Football 23.7	Actual. région. 12.9	Actual. région. 5.7	Zénith. 3.1	Laurel et Hardy 4.6	Vegas 2.1
19 h 45	50.5	Flash ou pub 23.7	Théâtre Bouvard 16.0	Actual. région. 3.6	Zénith 1.0	K 2000 6.2	Journal 0.0
20 h 16	64.9	Football 27.8	Journal 24.2	La classe 7.7	Starquizz 0.5	K 2000 4.6	Filles et garçons 0.5
20 h 55	64.9	Journal 10.8	Complot 24.7	Queimada 7.2	James Bond 6.7	Réservé dames 10.3	Les sables... 6.7
22 h 08	64.4	Les cavaliers 7.7	Complot 27.3	Queimada 6.7	James Bond 6.7	Réservé dames 9.8	Les sables... 7.2
22 h 44	33.5	Scienc. ou pub 8.2	Ciné, ciné 10.3	Soir 3 5.7	Pourvu que... 1.5	Mike Hammer 7.7	Brigade nuit 2.1

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153 reçoivent la 5 et 115 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

Le Carnet du Monde

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mˡˡᵉ Loraine DONNEDIEU de VABRES,

fille de M. Jacques Donnedieu de Vabres (†), et de Mᵐᵉ, née Jacqueline Bos,

avec

M. Jean-Pascal TRANIÉ,

fils de M. Jean Tranié, et de Mᵐᵉ, née Pascale Duchateau.

Mariages

— M. et Mᵐᵉ Jean-Maurice PIETTRE, M. et Mᵐᵉ Camille CABANA, sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Marie-Eve et Pierre,

en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, le samedi 20 juin 1987, à midi.

185, avenue Achille-Peretti,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

— Oran. Paris.

Mᵐᵉ Raoul Azra,
née Claire Eblagon,
son épouse,
Jean-Pierre Azra,
son fils,
Jean-Luc, Marc Azra
et Alain Triganon,
ses petits-fils,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Raoul AZRA,
ancien président
des photographes de l'Oranie.

L'inhumation aura lieu au nouveau cimetière du Raincy, le jeudi 18 juin à 17 heures.

— Mᵐᵉ Henri Badower,
son épouse,
Le docteur Gérard et Annie Badower,
Patricia et Daniel Vauthier,
ses enfants,
Sophie, David, Dany,
ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Henri BADOWER,
membre de l'Amicale des déportés d'Auschwitz,

survenu le 14 juin 1987, dans sa soixante-sixième année.

50, avenue de Verdun,
92270 Bois-Colombes.

— La Société psychanalytique de Paris a la tristesse d'annoncer le décès, survenu le jeudi 11 juin 1987, de

Mᵐᵉ Odette CHEVALIER,

qui fut pendant huit ans directrice administrative de l'Institut de psychanalyse auquel elle s'est dévouée de 1956 à 1986.

La Société psychanalytique de Paris présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.

— Mᵐᵉ Christian Delaballe,
son épouse,
M. Jean-Christian Delaballe,
M. Thierry Delaballe,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian DELABALLE,
préfet honoraire,
ancien directeur général
de l'Office national des forêts,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le dimanche 14 juin 1987, dans sa soixante-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu, le vendredi 19 juin, à 13 heures, au temple réformé de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris (16ᵉ).

L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Saint-Germain-en-Laye, 80, rue Léon-Desoyer, dans le caveau de famille.

138, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.
45, rue de Varenne,
75007 Paris.
17, rue Copernic,
75116 Paris.

[Né le 27 octobre 1914 à Paris, docteur en droit, diplômé de Sciences-Po, Christian Delaballe entre en 1935 dans le corps préfectoral comme chef de cabinet du préfet de la Manche. Prisonnier de guerre évadé, il occupe ensuite divers postes territoriaux avant d'être en 1953 préfet du Gers, en 1956 préfet de Mostaganem et en 1959 directeur du cabinet de M. Maurice Bokanowski, secrétaire d'Etat à l'intérieur. Préfet de l'Oise puis secrétaire d'Etat aux affaires algériennes en 1960, M. Delaballe, après avoir été directeur général des études et des affaires générales au ministère de l'agriculture, dirige de 1965 à 1974 l'Office national des forêts, puis le parc national de Port-Cros et jusqu'en 1980, il préside le FORMA (Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles). Il a été jusqu'en 1984 PDG du GERSAR (Groupement d'études et de réalisation des sociétés d'aménagement régional).]

— Le président du conseil d'administration,
Le directeur général et le personnel de l'Office national des forêts
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Christian DELABALLE,
premier directeur général
de l'Office national des forêts
(1966-1974).

2, avenue de Saint-Mandé,
75012 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, le 14 juin 1987, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à Argelès-Gazost, de

Mᵐᵉ Germaine DELPRAT
(Rose Matet),
mère de Mᵉ Henri Douzon,
avocat à la Cour.

Elle a été inhumée dans l'intimité au cimetière de Cauterets.

— Mᵐᵉ Michel Godard,
son épouse,
Sophie et Adrien,
ses enfants,
M. et Mᵐᵉ Yves Godard,
ses parents,
M. et Mᵐᵉ Robert Diethrich
et leurs enfants,
Le docteur et Mᵐᵉ Jacques Godard
et leurs enfants,
ses frère, sœur, beau-frère et belle-sœur,
Mᵐᵉ Théodore Sandman,
sa belle-mère,
M. et Mᵐᵉ Marc Sandman
et leurs enfants,
M. Didier Sandman,
ses beaux-frères et belle-sœur,
Les familles Aubert, Godard et Barry,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel GODARD,

survenu à Paris, le 14 juin 1987, à l'âge de quarante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 19 juin 1987, à 14 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, 75005 Paris, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Rambouillet, dans le caveau de famille.

32, boulevard Ornano,
75018 Paris.

— La société Sourian & Cᵉ a le regret de faire part du décès de

M. Michel GODARD,

directeur de la division
Equipements industriels
et de Tecalemit équipements SA,
survenu à Paris, le 14 juin 1987.

— M. Jean Joire,
Le docteur et Mᵐᵉ Pierre Joire
et leurs enfants,
Le docteur Jean-Eric Joire,
M. et Mᵐᵉ Dominique Ferrand
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Robert Roux
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Jean JOIRE,
née Suzanne Roux,

survenu à Paris, le 15 juin 1987.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 19 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 15-17, rue Ampère, Paris (17ᵉ), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité familiale.

12, rue Saint-Marceaux,
75017 Paris.

— Le docteur Michel Delarue fait part du décès de

M. Daniel Loiseau,
dit **Jacques JOSSELIN,**
survenu le 13 juin 1987, dans sa quarante-quatrième année,

Le service religieux a été célébré, mercredi 17 juin, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7ᵉ), suivi de l'inhumation au cimetière du Pouliguen (Loire-Atlantique).

— On nous prie de faire part du décès de

Mᵐᵉ Julien MARIE,
née Berthe de Saulty.

De la part de
Yves Marie,
Catherine Chayette,
Caroline Mathieu,
ses enfants,
Partrick, David et Sylvie,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
L'inhumation et le service religieux ont été célébrés au cimetière marin de Varengeville-sur-Mer, le mardi 16 juin, dans la stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La cérémonie religieuse des obsèques de

Christophe MARQUET de VASSELOT,

sera célébrée le vendredi 19 juin 1987, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris (5ᵉ).

— Le neveu, la famille et ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Mᵐᵉ Marjanna RABINOWICZ,
née Birencwajg,

survenu le 13 juin, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

— Le directeur et les membres du conseil de l'Unité de formation et de recherche de sciences économiques de l'université de Paris-X (Nanterre),
Tous ses collègues, étudiants et amis
ont le regret de faire part du décès de

M. Vassil VASSILEV,
maître de conférences
de sciences économiques.

Les obsèques ont été célébrées, le lundi 15 juin 1987, à 10 h 30, au cimetière du Vésinet.

Remerciements

— La famille de

Louise ALCAN

remercie tous ceux et toutes celles qui ont marqué leur amitié, leur fidélité à Louise à l'occasion de sa disparition.

« L'hommage chaleureux de ses anciens camarades de combat et de déportation groupés autour de leurs associations, de leurs dirigeants, de leurs drapeaux aurait profondément touché Louise. »

Soutenances de thèses

— École des hautes études en sciences sociales. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, Institut d'études politiques, amphithéâtre Albert-Sorel, 27, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris. Mᵐᵉ Danièle Hervieu-Léger : « Religion, utopie, communauté : christianisme et modernité ».

— Université Paris-I. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, CNRS Meudon. Mᵐᵉ Régine Simon-Coinçon : « Le rôle des paléoaltérations et des paléoformes dans des socles : l'exemple du Rouergue (Massif Central français) ».

— Université Paris-IV. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, 46, rue Saint-Jacques, escalier A. M. Louis Blin : « L'Algérie du Sahara au Sahel. Route transsaharienne, économie pétrolière et construction de l'Etat ».

— Université Paris-X, Nanterre. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, salle C 24. M. Jean-Michel Maulpoix : « La notion du lyrisme : définition et modalités (1829-1913) ».

— Université Toulouse-II. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, amphithéâtre 6 (rue B), 5, allées Antonio-Machado, Toulouse. M. Jean-François Chosson : « L'institutionnalisation de l'utopie : de l'éducation populaire à la mise en place d'un service public d'éducation permanente au ministère de l'agriculture (1965-1985) ».

— Université Toulouse-II. — Le jeudi 18 juin, à 14 h 30, salle du Château, 5, allées Antonio-Machado, Toulouse. Mᵐᵉ Marie-Thérèse Simon-Strowski, épouse Camus : « Les débuts de la sculpture à Poitiers et dans la région ».

— Université Paris-IV, Sorbonne. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif. M. François Jourdain : « Le choix des tonalités chez J.-S. Bach ».

— Institut d'études politiques de Paris. — Le jeudi 18 juin, à 14 heures, 30, rue Saint-Guillaume, salle Siegfried. M. Lucien Jaume : « Le discours jacobin et la politique moderne ».

— Université Paris-II. — Le jeudi 18 juin, à 9 h 30, salle des Conseils. Mˡˡᵉ Zinovia Stavridi : « La présidence des organes délibérants des Nations unies. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ».

LETTRES

Quand Max Gallo corrige François Léotard

Romancier dans la tradition de Guy des Cars, historien dans la veine de Gaston Lenôtre, directeur de journal avisé — les journalistes du *Matin* s'en souviennent encore, — Max Gallo, rappelait Bernard Frank, cumule en matière de littérature et de presse les qualités que l'on prêtait aux « officiers de santé » — ni officier, ni médecin.

Il reste, en revanche, furieusement pédagogue. Jamais à court d'une leçon. Le nouveau délégué à la culture du Parti socialiste avait fustigé, naguère, les intellectuels coupables de n'avoir pas rallié assez vite le nouveau pouvoir en place.

Avec une ironie mordante digne de Georgius, l'immortel auteur du *Lycée Papillon*, il s'adresse maintenant à François Léotard. La brochure du ministre de la culture, bilan d'une année d'exercice, est retournée à la presse, zébrée des annotations du zélé délégué.

La copie du locataire de la rue de Valois est loin d'être parfaite. Mais fallait-il pour autant la confier à un potache en mal de facétie ? L'élève Gallo a encore des progrès à faire dans le domaine de la communication. Il aurait pu demander quelques conseils à Jack Lang, orfèvre en la matière.

E. de R.

Economie

La limitation du droit de grève

La commission des affaires sociales du Sénat favorable à l'extension de l'amendement Lamassoure au secteur public

Lors de la réunion du groupe UDF de l'Assemblée nationale le mardi 16 juin, les députés ont marqué leur opposition à l'extension aux entreprises publiques de la règle du trentième indivisible (qui consiste à retirer le trentième du traitement mensuel en cas de grève inférieure à une journée) que M. Lamassoure veut voir appliquer aux fonctionnaires. Pourtant, le matin même, en recevant quelques journalistes, M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, s'était montré *« nettement favorable »* à une telle extension, qu'il jugeait même *« très probable »*. C'était également l'avis qui prévalait dans l'entourage du premier ministre où l'on affirmait que *« ce serait une injustice de ne pas faire la même chose pour le secteur public »*. En fin de journée, toutefois, sur France-Inter, M. de Charette reconnaissait que la position du gouvernement n'était pas encore arrêtée.

La commission des affaires sociales du Sénat réunie mardi a examiné l'ensemble du projet de loi portant diverses modifications d'ordre social. Sur la petite vingtaine d'amendements adoptés figure celui proposé par M. Jean Chérioux (RPR, Paris) qui étend le système du trentième indivisible à tout le personnel des entreprises publiques à statut. Cette modification apportée à l'amendement de M. Lamassoure a recueilli l'approbation de l'ensemble des commissaires de la majorité. Toutefois M. Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine), président de la commission, était absent lors de cette réunion. Il n'a donc pas fait part à ses collègues de ses réticences à l'égard de cette initiative. D'autre part, la commission a jugé inopportune la reprise d'une partie de la proposition de loi de M. Fourcade relative à la réglementation du droit de grève dans le service public, qui se propose de fixer une procédure de médiation préalable avant tout préavis de grève.

Au cours d'une conférence de presse, qui se tenait le même jour, Mme Hélène Luc, présidente du groupe communiste au Sénat, a annoncé que son groupe défendra *« deux motions de procédure »* (motion d'irrecevabilité et question préalable) sur le projet de loi DMOS dont la discussion par les sénateurs devrait débuter le lundi 22 juin. M. Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) a indiqué que ses amis avaient l'intention de défendre *« plus de trois cents amendements »* sur ce texte de quatre-vingt-dix-sept articles qui est *« un modèle du genre*, a dit Mme Luc, *car il s'est vu adjoindre un nombre d'articles équivalent à ceux existants »*.

Enfin, le ministre des transports, M. Jacques Douffiagues, a durci mardi son attitude face aux personnels de la navigation aérienne qui se trouvent dans leur neuvième semaine de grève perlée et qui provoquent chaque matin d'importantes perturbations dans le trafic aérien pour obtenir une intégration de leurs primes dans le calcul de leur retraite. Il a déclaré qu'il retirait ses ultimes propositions d'améliorations de fin de carrière (1 000 F de plus pour un contrôleur acceptant de partir à cinquante-sept ans et demi au lieu de cinquante-cinq ans). Il a annoncé qu'il allait étudier un renforcement des règles du service minimum que doivent assurer les « aiguilleurs du ciel » et qu'il mettait à l'étude la création d'un établissement public industriel et commercial de la navigation aérienne pour sortir du carcan de la fonction publique qui interdit de satisfaire les demandes des contrôleurs actuellement fonctionnaires.

Du SNCTA (autonome) à FO en passant par la CFDT et la CGT, tous les syndicats ont jugé inacceptable ce *« coup de force »* et ont déposé un nouveau préavis de grève, pour la dixième semaine consécutive, du lundi 22 au vendredi 26 juin inclus de 6 h 30 à 9 heures chaque matin.

Un conflit traité avec légèreté

LE gouvernement n'a pas su traiter convenablement la grève des contrôleurs aériens. Au départ, son discours et son attitude semblaient parfaitement cohérents. Les revendications qui lui étaient présentées n'étaient pas démesurées ; après tout, il est normal qu'un contrôleur aérien trouve injuste de voir disparaître de sa feuille de salaire (15 000 F en fin de carrière) la moitié de son revenu au moment où il part à la retraite, les primes (30 % des rémunérations) n'étant pas prises en compte. Le gouvernement répondit donc que les règles de la fonction publique interdisaient d'intégrer des primes dans les salaires, sauf pour les personnels encourant des risques physiques. Il proposa de créer un établissement public plus souple de ce point de vue. Refus des syndicats, si l'on en croit la direction de l'aviation civile. Et M. Douffiagues de broder sur le thème des syndicats irresponsables *« qui veulent le beurre et l'argent du beurre, les garanties de la fonction publique et les avantages du privé »*.

En y regardant de plus près et en écoutant les protagonistes de ce conflit, on est sidéré de la somme d'erreurs et d'approximations qu'il a générées. Car il n'est pas exact de dire que tous les syndicats étaient contre la création d'un établissement public : le SNCTA, qui représente plus de la moitié des « aiguilleurs du ciel », déclare n'avoir aucun *a priori*, mais qu'on ne lui a présenté que des ébauches vagues et inexploitables de projet d'établissement. Le directeur général de l'aviation civile, M. Daniel Tennenbaum, lui-même, reconnaît que le projet élaboré par ses services ne permettait pas de régler la question de l'intégration des primes. On est stupéfait d'une telle légèreté. Voulait-on vraiment parvenir à un accord avec les grévistes ?

Aujourd'hui, M. Douffiagues, profitant de l'impopularité de la paralysie quotidienne du trafic aérien, charge sabre au clair. On ne voit pas en quoi cette tentative de passage en force pourrait permettre de trouver une issue au conflit. Le renforcement du service minimum ? Les contrôleurs aériens sont, d'ores et déjà, obligés dans le cadre du service minimum d'assurer des vols sanitaires, des vols gouvernementaux, des vols vers la Corse et la traversée de l'espace aérien français par les avions étrangers. Ils estiment qu'en période de grève ils acheminent la moitié du trafic aérien. Peut-on aggraver ces obligations sans porter atteinte au droit de grève lui-même ?

Le ministre enfin met sur le même plan la limitation de l'exercice du droit de grève et l'étude de la création d'un établissement, qui sera forcément ressentie comme une mesure répressive par les principaux intéressés. Il condamne ainsi la seule sortie honorable.

La fin d'un conflit aussi coûteux et pourrissant ne sera sûrement pas atteinte avec de telles déclarations belliqueuses, mais par un processus sérieux de médiation ou d'arbitrage dont on semble, au sein de la majorité, commencer à comprendre l'urgence.

ALAIN FAUJAS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une loi pour la construction du pont « de Honfleur »

L'Assemblée nationale, le mardi 16 juin, a adopté, en première lecture, une proposition de loi de M. Jean Allard (app. UDF, Seine-Maritime) réglant les conditions financières de la construction d'un nouveau pont sur l'estuaire de la Seine ; les députés socialistes et communistes se sont abstenus.

Ce pont dit d'abord *« de Honfleur »*, puis aujourd'hui *« de Normandie »*, est l'objet de discours, de promesses, d'études en tout genre, d'empoignades, depuis plus de dix ans, sur les deux rives de la Seine.

Les responsables bas et haut normands paraissent maintenant — enfin — d'accord. La mise en chantier de l'ouvrage pourrait commencer dès septembre 1988 et son ouverture est prévue au deuxième semestre 1992.

L'assemblée générale du patronat

La nouvelle équipe dirigeante du CNPF regarde vers l'horizon 1992

Avant d'exhorter, à l'issue de l'assemblée générale du mardi 16 juin, les chefs d'entreprise *« à refuser le fatalisme du déclin »*, M. François Perigot, président du CNPF, avait laissé chacun de ses cinq vice-présidents exécutifs rendre compte des activités dont ils ont la responsabilité dans l'organisation patronale depuis six mois. M. Michel Maury-Laribière, président de la commission de l'action territoriale, a déclaré que *« la solidarité et l'union patronale sur le terrain étaient nécessaires et qu'il fallait aboutir à une meilleure symbiose avec les chambres de commerce qui sont composées, le plus souvent, des mêmes hommes et qui défendent des idées similaires »*. Quant à la décentralisation, *« elle peut être une chance pour les entreprises. Elle ne doit pas être un risque »* par le biais d'une fiscalité accrue.

Selon M. Pierre Guillen, qui a en charge la commission sociale, des négociations de branches devront être ouvertes pour aménager les conventions collectives afin de tenir compte de l'évolution législative récente. Il a plaidé pour un redéploiement de la politique contractuelle *« au plus près des réalités »* et il a prononcé un vigoureux plaidoyer en faveur de tous les mécanismes de formation professionnelle.

Président de la commission de la compétitivité internationale, M. Claude-Noël Martin a indiqué que le CNPF avait développé des actions pour obtenir un traitement fiscal compétitif des investissements à l'étranger, *« afin notamment de restaurer notre position dans le secteur des grands équipements »*. M. Martin évalue à 200 milliards de francs par an l'*« hémorragie en capacités d'entreprendre* [sic] *des entreprises françaises »*.

Quant à la conjoncture, M. Jacques Lallement, président de la commission économique, a noté que *« la croissance n'était pas au rendez-vous et qu'un ralentissement général affectait l'économie de tous les pays »*. Il est impératif donc de stimuler l'activité, de poursuivre la libération de l'économie, d'étendre la rigueur financière aux collectivités locales et aux organismes de prévoyance sociale.

« Nous avons rassemblé trente chefs d'entreprise de tailles et de secteurs très divers qui composent la commission « Progrès des entreprises », a indiqué pour sa part M. Pierre Bellon, en charge de ce secteur. *N'attendons pas la croissance, faisons-là*, a-t-il lancé. *Le succès de chacune de nos entreprises dépendra de notre courage, de notre ambition et de notre compétence. »*

Clôturant l'assemblée générale, M. Perigot a remarqué que *« la France avait dû faire succéder la rigueur à la relance. Aussi a-t-elle raté le train de la reprise mondiale de ces dernières années. Notre histoire économique est celle des rendez-vous manqués et nous abordons le retournement de l'économie mondiale avec plus de handicaps que les autres pays »*. L'échéance de 1992 peut constituer un projet d'envergure pour les entreprises à condition de réformer le système fiscal, social et éducatif notamment qui fabrique des chômeurs *« et aux carences duquel seules les entreprises sont capables de remédier »*.

L'Europe ! l'Europe ! l'Europe !

M. FRANÇOIS PERIGOT a voulu, devant ses pairs, tenir un langage de gagneur. Il les a bousculés, et, au-delà d'eux, il a invité tous les hommes politiques — *« tous ceux qui ont le souci du redressement du pays »* — à glorifier les vertus du travail et de l'initiative. *« Le thème du déclin français est en train de devenir une mode. Cette résignation est insupportable. »*

Le nouveau président du CNPF a sans doute été discret depuis six mois, mais, pour sa première grand-messe, qu'il a concélébrée entouré de ses cinq vice-présidents exécutifs, auxquels s'était joint M. Guy Brana, administrateur trésorier, il a mis les bouchées doubles et a employé un langage direct, entièrement nourri de compétitivité, de modernisation, de réformes, de pragmatisme, de réalisme aussi. *« L'Europe de 1992 va représenter une rupture profonde, et si les handicaps des entreprises françaises restent lourds, des motifs d'espérance réapparaissent. Dans l'ensemble, les chefs d'entreprise font bien leur métier. »*

M. Perigot n'a pas défini la hiérarchie des critères qui constituent le métier d'entrepreneur (réalisation des profits, création d'emplois, formation des jeunes), mais, en tout cas, il a dit aux patrons ce qu'ils ne devaient pas faire : *« Nous n'avons pas à épouser les heurs et malheurs du monde politique. »* A l'adage de son prédécesseur, *« sans compromis, sans compromission »* vis-à-vis des pouvoirs publics, il préfère le slogan : sans complaisance, sans concession.

Sans retard, non plus. Car, si la France a perdu trente ans avant d'accéder à des libertés, dont nos concurrents jouissent depuis longtemps, le temps presse d'ici à 1992, qui est l'échéance vérité. Après le cri répété d'Yvon Gattaz : *« Les charges, les charges, les charges ! »*, voilà maintenant : *« L'Europe, l'Europe, l'Europe ! »* Et l'amateur de régates d'user d'une belle métaphore maritime : *« Mettons la France en état de veille technologique. »*

Vis-à-vis du gouvernement, M. Perigot délivre une appréciation nuancée : *« satisfaisant »* mais *« peut mieux faire »*. Bravo pour la lutte contre l'inflation, la libération des prix, la maîtrise des salaires. Mais la méfiance de M. Balladur pour la relance de l'investissement irrite le CNPF. Réactiver sans tarder l'économie, c'est, pour le patronat, autoriser les entreprises nationales à investir, continuer les grands projets d'équipement, réviser les règles fiscales de l'amortissement et du règlement de la TVA, encourager la recherche, abaisser le coût du crédit pour les PME.

Voilà des options qui ne choqueraient certainement pas M. Barre.

Le programme et les incantations de M. Perigot ne manquent pas de vigueur. Mais les troupes seront-elles convaincues d'aller de l'avant ? *« La politique n'est pas ce que l'on désire, c'est ce que l'on fait »*, selon le mot fameux d'André Malraux. L'économie et les affaires aussi.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Prudence sociale

S'il a été question de politique sociale pendant l'assemblée du patronat, celle-ci n'apparaît pas comme une priorité, du moins explicitement annoncée. Prudence, prudence... Des intentions trop clairement affirmées ou des propositions trop précises risqueraient de provoquer un débat inutile et peut-être dangereux. Mieux vaut procéder par touches allusives ou, comme se plaît à l'expliquer M. Pierre Guillen, président de la commission sociale, pratiquer *« à petits pas »*.

En filigrane, parfois avec *« un autre vocabulaire »*, le message est pourtant bien là. L'Europe tellement brandie ne doit pas conduire à la réalisation d'un espace social européen *« uniformisé »* où il ne serait pas tenu compte de la différence et de la réalité des entreprises. Parmi les six réformes de structure que la perspective du marché unique de 1992 impose, quatre ont d'ailleurs une consonance sociale. Pour y parvenir, le CNPF se fixe des objectifs qu'il formule avec beaucoup de retenue, même si tous les ingrédients y sont (SMIC annualisé, salaire individualisé, cotisations sociales, etc.).

Le seul effet de manches, M. Perigot le réserve pour la fin quand il prend ses distances avec le thème à la mode de la France paresseuse, lancé par M. Victor Scherrer dans un livre récent et repris par M. François Dalle. *« Moi, je ne pense pas que les Français soient paresseux*, s'exclama le président du CNPF. *« Le problème est celui de la motivation »*, ajouta-t-il en s'interrogeant : *« Est-ce qu'on travaille* (vraiment) *quand on travaille ? »* Quand on veut mobiliser pour l'Europe on n'accuse pas ses troupes.

A. Le.

Le XXVIIe congrès de la CGC à Versailles

L'assurance tranquille de M. Marchelli

M. Paul Marchelli aborde avec une assurance tranquille le XXVIIe congrès de la CGC, qui va se tenir du 18 au 20 juin — pour la dernière fois avant de s'aventurer en province — à Versailles. Même si le consensus n'est pas total entre eux, les 742 délégués rééliront M. Marchelli, seul candidat au poste de président, qu'il occupe depuis 1984. Au lendemain d'une déclaration commune avec le CNPF, qui reconnaît la *« responsabilité majeure du personnel d'encadrement »*, le dirigeant de la centrale des cadres couronnera sa réélection par un beau coup médiatique — du genre de ceux qu'il aime tant ! — avec l'intervention, le 20 juin au congrès de Versailles, de M. Jacques Chirac.

Satisfait, M. Marchelli l'est sans nul doute, même si la CGC continue à perdre des adhérents — ce qu'il attribue aux réductions d'emplois. Pour 1986, elle revendique 240 870 adhérents (dont 111 109 ayant acquitté leurs quatre timbres trimestriels), contre 299 068 en 1983... L'érosion est sévère, mais M. Marchelli évoque des *« signes positifs »*, comme l'arrivée de jeunes, et prévoit une *« poussée considérable »* de la CGC lors des prochaines élections prud'homales.

Mieux, le fougueux président de la CGC estime que le *« nouveau syndicalisme »*, dont il s'est fait le chantre tant à travers l'inter-congrès de 1985 que dans son livre, *les Aventuriers de l'an 2000*, est sur les rails, au point qu'il n'entend plus utiliser la formule. *« C'est un acquis pour la CGC*, dit-il, *mais cela n'a pas modifié profondément le comportement de l'adhérent de base »*. *« La première ligne de défense du syndicalisme*, rappelle-t-il en répétant un credo qu'il a encore besoin de marteler, *c'est la survie des entreprises. »*

Le bilan est pourtant en demi-teintes. Il a fallu attendre près d'un an après son élection pour que le président de la CGC modère des penchants qui l'amenaient à défendre une ligne parfois zigzagante, se laissant séduire par la « chanson » de M. Fabius en juillet 1984 avant de le qualifier un an plus tard d'*« ombre impalpable »*. Même M. Chirac, pourtant politiquement plus proche et mieux accueilli dès le départ, a dû subir le régime de la douche écossaise en se voyant accorder quelques bons points sans que sa politique économique soit jugée capable d'assurer le redressement économique. Depuis, M. Marchelli a su trouver un ton plus retenu et se montre plus mesuré tant dans ses critiques que dans ses compliments. Seul M. Gattaz, l'ancien président du CNPF, a subi en permanence les sarcasmes de M. Marchelli, lequel a surpris son monde en octobre 1986 en refusant de signer l'accord sur les licenciements économiques.

Un trouble-fête

M. Marchelli aura-t-il vraiment besoin de défendre son bilan ? Le congrès de Versailles sera principalement électif et à cet égard sans surprise. La compétition jouera surtout pour le comité exécutif, où il y aura trente-sept candidats pour trente postes à pourvoir. Pour le bureau exécutif (dix membres), quatre nouveaux candidats — Mme Cumunel, MM. Vilbenoit, Cambus et Heilbrunn — devraient être élus sans difficulté. M. Jean-Louis Mandinaud, numéro trois de la centrale, négociateur de grande qualité, ayant une image de *« gaulliste de gauche »*, qui vient d'être élu à l'unanimité à la présidence de l'APEC, va quitter ses fonctions pour prendre d'autres responsabilités à la Mutualité française, M. de Santis conservant le secrétariat général.

Les jeux paraissent donc faits. Mais M. Jean-Pierre Dufoix, cadre supérieur au Crédit foncier, président de la commission fiscale de la CGC (qui ne fonctionne plus) est venu jouer les empêcheurs de voter en rond, en se présentant à deux postes de secrétaire national, à l'économie contre M. Bordes-Pagès, et au cadre de vie contre M. Heilbrunn. N'ayant pu affronter directement M. Marchelli à la présidence (*le Monde* du 13 mai), M. Dufoix s'est même heurté à une opposition présidentielle. Le 25 mai, M. Marchelli a demandé au conseil juridictionnel de la CGC de déclarer *« nulle et de nul effet »* sa candidature *« personnelle »* au secrétariat au cadre de vie. Mais le conseil juridictionnel a jugé cette candidature recevable...

Les chances de M. Dufoix sont très limitées, mais il fera entendre au sein du congrès une petite musique d'opposition. Il dénonce en effet *« l'abus du pouvoir personnel »* d'un président qui *« a opéré la confusion entre l'image de la CGC et la sienne propre »*, le refus du débat démocratique, le *« flou »* du programme, la *« médiocrité de la pensée de la confédération »*. *« La représentativité de la CGC s'affaiblit*, affirme-t-il, *dans la mesure où elle n'attire à elle ni les jeunes ni les cadres supérieurs. »* M. Marchelli récuse le procès de M. Dufoix, qui n'est pas sans écho, tout en jugeant la pluralité de candidatures — qui *« n'est pas un exercice normal dans le syndicalisme français »* — *« insuffisante »*. *« Ce que l'on croit être ma capacité à tout ordonnancer et à tout commanditer*, ajoute-t-il, *vient du fait que le bureau est un groupe qui fonctionne bien et qui reconnaît naturellement ses dirigeants. »*

Le congrès de Versailles va également procéder — au cours d'un congrès extraordinaire à huis clos — à une réforme des statuts. Il s'agit notamment d'introduire dans le préambule l'idée que *« la participation à la gestion et aux résultats associe les deux composantes capital et travail selon le concept du partenariat »* et de changer le sigle *« CGC »* en *« CFE-CGC »* (Confédération française de l'encadrement CGC). Un amendement prévoit aussi qu'on ne pourra plus exercer *« plus de trois fois successivement les mêmes mandats »*, ce qui empêcherait M. Marchelli de se représenter, s'il le désirait, en 1993. Lors du congrès lui-même, les débats seront centrés sur le recrutement des jeunes avec leurs rapports à la CGC et leur vision des PME. Le président de la CGC, qui reconnaissait il y a deux ans que 15 % des adhérents de la CGC ont de la sympathie pour les idées du Front national et dont l'ancien attaché de presse vient de rejoindre M. Le Pen, reste serein devant une éventuelle montée au créneau de l'extrême droite. *« Il y a*, indique-t-il, *une présence du Front national dans nos organisations, mais je ne pense pas qu'elle soit plus importante que dans le pays. Nous n'avons pas l'intention de nous laisser déborder par des excités, quel que soit leur bord. »* Comme le PC, le Front national n'a pas été invité au congrès...

De M. Chirac, le 20 juin, M. Marchelli attend un discours mobilisateur dans la perspective du grand marché européen de fin 1992 — *« si à partir du 1er janvier 1993, nos entreprises ne sont plus compétitives, elles disparaîtront »* — et quelques allégements fiscaux pour les cadres. La veille, dans son programme d'orientation, le candidat président aura entonné de nouveau l'air d'une *« décadence économique »* nullement enrayée... Et aura fait des propositions pour *« se réveiller »*.

MICHEL NOBLECOURT.

Economie

La révision des baux soumis à la loi de 1948

Le locataire a deux mois pour contester l'augmentation proposée

Le montant des ressources en deçà desquelles les locataires d'appartements soumis à la loi de 1948 (catégories II B et II C) continueront à bénéficier des dispositions de cette loi (maintien dans les lieux et loyers taxés) est désormais connu. Ce montant est d'une fois et demie à deux fois le SMIC, selon la localisation (région parisienne ou province). On trouvera ci-dessous les montants exacts de ces ressources selon la composition de la famille, sachant que *« sont considérées comme occupants du logement les personnes y habitant depuis plus de six mois »* à la date de proposition du nouveau contrat. Il s'agit du revenu net imposable (la somme portée sur la déclaration de revenus) de l'année précédente. Ces chiffres font l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 16 juin.

La loi Méhaignerie, dans ses articles 25 à 35, prévoit et organise la sortie de la loi de 1948 des logements qui y étaient soumis.

– *Les logements vacants* peuvent être loués librement, sans condition de confort préalable. Le nouveau locataire aura un an pour exiger de son propriétaire la mise en conformité avec les normes de confort et d'habitabilité (décret paru au *Journal officiel* du 7 mars 1987).

– *Les logements occupés II B et II C* (y compris les II A/II B qui avaient fait problème en 1976, lors de la libération des II A) peuvent faire l'objet d'une proposition de nouveau contrat de mise à niveau avec les loyers de logements comparables : le nouveau contrat sera de huit ans, et la hausse (qui se rajoute à celle de la révision annuelle) sera répartie par huitième chaque année. Le locataire qui aura accepté ce nouveau contrat aura un an pour demander les travaux de mise aux normes de confort.

A dater de la proposition de nouveau contrat, le locataire dispose de deux mois pour faire savoir à son propriétaire qu'il est âgé de plus de soixante-cinq ans, ou qu'il est handicapé ou qu'il dispose de revenus inférieurs au seuil fixé par la réglementation. S'il a moins de soixante-cinq ans et des revenus suffisants, il dispose également de deux mois pour accepter la proposition qui lui est faite ou pour saisir la commission départementale de conciliation, s'il estime la proposition trop élevée.

Un point cependant reste à régler. Celui des travaux d'amélioration qui ont été réalisés par le locataire : leur montant doit lui être remboursé. Un décret en Conseil d'Etat (qui doit être publié au *Journal officiel* courant juillet) doit en préciser la nature et les modalités d'évaluation.

Les plafonds de ressources

	ILE-DE-FRANCE	AUTRES RÉGIONS
Personne seule	118 000	88 500
Deux personnes ...	144 000	108 000
Trois personnes ...	170 000	127 500
Quatre personnes .	196 000	147 000
Personne suppl. ...	+ 26 000	+ 19 000

(1) revenu imposable de l'année précédente, en francs.

Produits chimiques pour l'électronique

Ciba-Geigy veut prendre 2 % du marché en cinq ans

BALE
de notre envoyé spécial

Ciba-Geigy, le numéro deux de l'industrie helvétique avec un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs suisses (64,7 milliards de francs), a décidé de racheter l'intégralité du capital de Spectra Physics, le fabricant américain bien connu de lasers. Déjà actionnaire à 18,8 %, le groupe chimique propose de reprendre toutes les actions en circulation à 36,50 dollars pièce. Le coût de l'opération s'élève à 226,67 millions de dollars (1,36 milliard de francs). Le Dr Alexandre Krauer, nouveau président de Ciba-Geigy, aurait, lui, préféré attendre avant de prendre le contrôle de cette affaire. Mais, d'après lui, son groupe n'avait pas d'autre choix que de procéder ainsi, pour éviter à Spectra de tomber dans les griffes du « raider » américain Saul P. Steinberg, également actionnaire *via* Reliance Financial Corp.

De toute manière, cette acquisition viendra grossir les actifs déjà détenus par la firme chimique dans l'électronique, actifs représentés par les deux sociétés Metler et Gretag (matériels de pesage pour laboratoires). Elle se situe en outre dans le cadre de la stratégie adoptée à Bâle pour coller à cette industrie.

Ciba-Geigy se propose, en effet, d'ici aux années 90, de dépasser 100 millions de francs suisses (404 millions de francs français) pour élargir ses assises sur le créneau des produits chimiques pour l'électronique, de façon, d'ici trois à cinq ans, de doubler ses ventes (150 millions de francs suisses actuellement, soit 600 millions de francs), sur ce segment de marché et de leur faire franchir le cap des 500 millions de francs suisses (2 milliards de francs) avant 1995.

Objectif : empêcher l'Asie du Sud-Est, le Japon en particulier, de trop monter en puissance et de distancer les Occidentaux. Car le marché des produits pour l'électronique est en forte expansion (15 % en moyenne par an). La raison est simple : l'informatique, la télématique et les télécommunications avancent à pas de géant, et envahissent la vie de tous les jours.

Des produits chimiques spéciaux sont ainsi employés pour l'enrobage des composants, comme diélectriques dans les condensateurs, pour les protections microélectroniques (polyamides), pour la fabrication des puces elles-mêmes, comme substrats pour les circuits imprimés (résines epoxy), pour les produits photosensibles, pour coller, etc.

Selon la société américaine d'études de marchés Charles H. Kline, la demande globale de produits chimiques pour l'électronique, c'est-à-dire les tranches de silicium, les gaz haute pureté, les produits de gravure galvanoplastique, les solvants, portera en 1989 sur quelque 15 milliards de dollars (10 milliards en 1986). A cette échéance, les Etats-Unis seront encore les premiers consommateurs, mais toutefois en retrait, avec une demande portant sur 6 milliards de dollars (40 % du total contre 44 % en 1986). En Europe, la demande continuera de croître assez vite avec un marché évalué dans trois ans à 1,8 milliard de dollars (1,4 milliard l'an dernier). Mais elle sera inférieure à celle du Sud-Est asiatique (hors Japon), passée dans l'intervalle de 1 à 2,1 milliards de dollars.

Le Japon consommera à lui tout seul 5 milliards de dollars de produits chimiques pour l'électronique. Autrement dit, tous réunis, les pays d'Extrême-Orient seront de plus gros clients que l'Occident. Et, comme premiers fabricants de matériels électroniques, ils deviendront naturellement en bonne partie autosuffisants avec les approvisionnements que leur fournissent déjà les firmes nippones telles que Toray, Hitachi, Sumitomo Chemicals, Taiho et Toshiba.

Les bouchées doubles

Certes, la concurrence étrangère ne sera pas absente. Il faudra toujours compter avec les deux puissants groupes américains Du Pont de Nemours et Dow Chemical. Mais face au péril jaune, les entreprises européennes, essentiellement Wacker (groupe allemand Hœchst), ICI et Shipley (G-B), Rhône-Poulenc (France), Ciba-Geigy (Suisse), risquent de ne plus peser très lourd. D'où la volonté affichée de Ciba-Geigy de mettre les bouchées doubles pour relever le défi. Le groupe suisse n'envisage cependant pas d'étendre la variété de ses fabrications mais de renforcer au contraire ses capacités de production.

Il s'agit en particulier des produits destinés à l'encapsulage des composants actifs (transistors, diodes, matériels opto-électroniques) et des composants passifs (capacités, résistances, selfs), des photopolymères et des résines stratifiées pour circuits imprimés à la mise en œuvre des matériaux thermostables pour la fabrication des puces et des microprocesseurs.

Le marché mondial de ces seuls produits – avec les matériaux de base nécessaires, estime-t-on à Bale, – représente déjà 1 % du grand marché des matériels électroniques (300 milliards de dollars). Comme lui il va doubler d'ici à 1990 et tripler d'ici à 1995, pour atteindre 4,8 et 8,8 milliards de dollars. Ciba-Geigy prend le pari de capter 2 % de ce marché d'ici cinq ans. Une gageure ? Ciba-Geigy a déjà de très gros clients français comme Radiotechnique-RTC (groupe Philips), IBM-France, Bull, et compte bien conclure un contrat avec Alcatel (groupe Thomson).

Tous les défis méritent d'être relevés. Mais il y a gros à parier que les Japonais ne resteront pas les deux pieds dans le même sabot et que, à défaut d'être technologiquement supérieurs, les Européens se feront balayer. Mais en matière de chimie ces derniers ne sont-ils pas toujours passés maîtres ? A Ciba-Geigy d'en administrer la preuve.

ANDRÉ DESSOT.

La CGE cède une de ses filiales outre-Pyrénées

ATT prend pied sur le marché espagnol des télécommunications

MADRID
de notre correspondant

Après des mois de négociations émaillées de menaces de cessation de paiements, le sort de Marconi est scellé (*le Monde* du 2 juin). Le ministère de l'industrie à Madrid a annoncé, le mardi 16 juin, qu'un accord avait été atteint sur l'avenir de cette filiale espagnole d'ITT, dont la CGE (Compagnie générale d'électricité) avait héritée lors du rachat, en janvier dernier, de la division de télécommunications d'ITT qui a donné naissance à Alcatel NV.

Tout en se montrant disposés à conserver, après reconversion, l'autre filiale espagnole d'ITT, Standard Electrica, les dirigeants d'Alcatel avaient affirmé dès le départ leur intention de se défaire de Marconi, une entreprise de 1 250 salariés spécialisée dans les télécommunications militaires, qui traverse une grave crise. Cette opération leur aura finalement coûté 12 milliards de pesetas (600 millions de francs), représentés pour l'essentiel par une prise en charge des dettes.

La solution retenue consiste à répartir le personnel de Marconi en deux entreprises. La première, totalement nouvelle, sera formée à parts égales par Amper, une compagnie espagnole, et par APT, le consortium ATT-Philips, qui fait ainsi son entrée sur le marché des télécommunications au sud des Pyrénées. Cette société, qui emploiera quelque 450 personnes, se spécialisera dans le matériel de numérisation de réseaux.

Quant aux 800 autres salariés, ils seront repris provisoirement par une société espagnole de gestion, Gestiber, qui aura pour mission de procéder au « ravalement » de Marconi avant sa vente à une multinationale du secteur. Il s'agit notamment de procéder à une réduction d'effectif, qui pourrait concerner quelque 300 personnes. La « nouvelle » Marconi se consacrera au matériel de télécommunications militaires.

Cette solution ne risque-t-elle pas de se transformer en simple faux-fuyant si aucune multinationale n'accepte, finalement, de reprendre Marconi ? On le nie au ministère de l'industrie espagnol, où l'on affirme que plusieurs « prétendants » étrangers sont déjà sur les rangs, parmi lesquels Thomson, Matra et Ericsson. On souligne qu'une fois Marconi assainie, le ministère de la défense espagnol est à même de lui assurer une part de marché suffisamment attrayante pour convaincre les acquéreurs étrangers. Reste que la solution présentée aurait paru plus convaincante si elle avait inclu, dès le départ, le nom de l'acheteur définitif.

THIERRY MALINIAK.

REPÈRES

Armement

La France a assuré plus de 13 % du marché mondial en 1986

Stockholm. – Les Etats-Unis et l'URSS se sont, une nouvelle fois, partagé en 1986 plus des deux tiers des ventes d'armes dans le monde, dont le total s'est élevé à 31,46 milliards de dollars (taux de référence 1985), selon la dix-huitième édition de l'annuaire de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI).

Ce bilan annuel de l'institut indépendant financé par le gouvernement suédois, qui n'inclue pas les armes légères, précise que les Etats-Unis ont livré pour 10,462 milliards de dollars (33,3 %) et l'URSS pour 9,881 milliards (31,4 %).

La France reste le troisième vendeur d'armes avec 4,196 milliards de dollars (13,3 %) devant la Grande-Bretagne (1,947 milliards, soit 6,2 %) et la Chine (1,208 milliards, soit 3,8 %).

On trouve ensuite l'Allemagne fédérale (2,8 %), les pays du tiers-monde (2,4 %) et l'Italie (1 %).

La France a vendu 86 % du total de ses exportations d'armes au tiers-monde avec cinq clients principaux depuis 1982 : l'Irak, l'Arabie saoudite, l'Inde, l'Argentine et l'Egypte. – *(AFP.)*

[Selon les statistiques du ministère de la défense, la France a reçu en 1986 pour 25 milliards de francs de commandes militaires à l'exportation. Ce montant est ainsi réparti : 55 % pour les matériels aéronautique, 35 % pour les matériels terrestres et 10 % pour les armes navales. Deux régions dans le monde se partagent l'essentiel de ces ventes, à raison de 40 % pour l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis et de 40 % à destination du Moyen-Orient et du Maghreb.]

Finances

NatWest augmente ses provisions sur ses prêts au tiers-monde

Après les banques américaines et canadiennes, la première banque britannique, la National Westminster Bank a annoncé, mardi 16 juin à Londres, une forte augmentation de ses provisions sur ses prêts aux pays du tiers-monde. Pour le premier semestre de cette année, NatWest a constitué des provisions d'un montant de 466 millions de livres, portant sur des prêts de 2,8 milliards de livres accordés à trente-cinq pays en difficulté de paiement (d'Amérique latine essentiellement). A l'issue de cette opération, la banque aura provisionné quelque 29,8 % de ses prêts aux nations souveraines, davantage donc que les banques américaines (25 %).

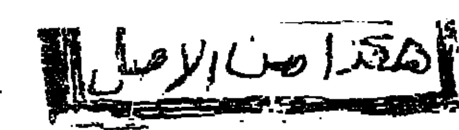
Sidérurgie

Entreprises et syndicats ouest-allemands réclament une aide de l'Etat

Les sidérurgistes ouest-allemands et le syndicat de la métallurgie, IG Metall, ont réclamé, le mardi 16 juin, une aide publique supplémentaire de 900 millions de deutschemarks (près de 3 milliards de francs) pour soutenir la restructuration de l'acier outre-Rhin.

A l'issue d'une réunion présidée par M. Helmut Kohl, le gouvernement ne s'est pas prononcé, se contentant d'indiquer qu'une décision ne pourrait être prise qu'après des négociations plus poussées pendant les dix prochains jours.





Aéronautique

Une Europe en ordre dispersé

Le casse-tête des hélicoptères

Un véritable parcours du combattant. Avec ses pièges, ses impasses et, pourquoi pas, ses champs de mines au travers desquels il faut avancer avec prudence. Au bout, la réussite, c'est-à-dire la conquête des marchés, ou l'échec, c'est-à-dire la cassure d'une certaine conception de l'Europe. Telle se présente l'aventure des hélicoptères militaires, illustrée, au Salon du Bourget, par les modèles, tous concurrentiels entre eux, que les différents constructeurs européens exposent en vol ou au sol.

Il y en a pour tous les goûts. Mais, surtout, il n'y en a aucun sur lequel l'Europe se retrouve unie, face à la compétition américaine. Qu'il s'agisse d'un hélicoptère armé pour la lutte antichars et l'appui aérien, ou d'un hélicoptère de transport de troupes et de matériels, ou encore d'un hélicoptère naval, les industriels européens vont par deux, trois ou quatre à la fois, mais jamais ensemble pour la production d'une seule et même « machine » qui satisferait les besoins de leurs armées.

La coopération reste le thème principal des discours politiques. Elle demeure, commercialement et industriellement, un vœu : au rythme où vont les projets et si, d'autre part, rien n'est tenté pour rapprocher les Européens entre eux, il y aura, au début du troisième millénaire, des gammes rivales d'hélicoptères militaires en service opérationnel dans les armées européennes. Dans le meilleur des cas, ces hélicoptères auront tout de même été conçus dans des usines européennes. Dans l'autre cas, ils auront été plus simplement achetés directement aux Etats-Unis.

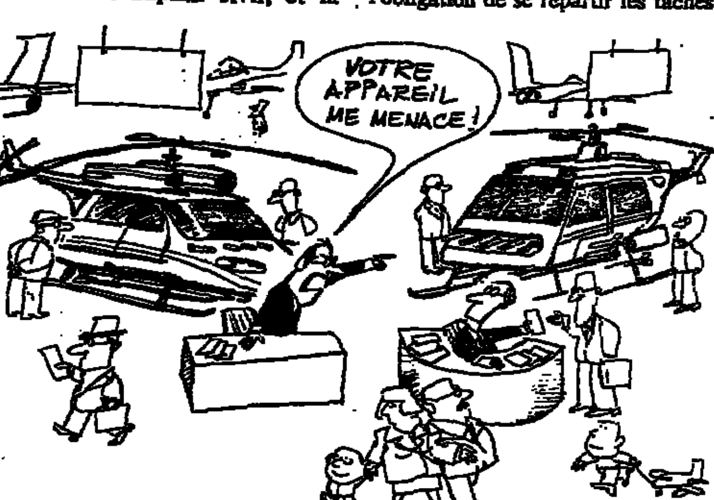
Deux exemples le démontrent : l'hélicoptère armé, pour lequel Français et Allemands de l'Ouest se retrouvent face aux Britanniques, Néerlandais, Italiens et Espagnols réunis par le même projet, et l'hélicoptère logistique, à défaut de l'appeler autrement, où Français, Italiens, Néerlandais et Allemands de l'Ouest ont toutes les chances de devoir rivaliser avec les Britanniques associés, assez curieusement, avec les Italiens. Dans de telles participations croisées et multiples, on se perd à démêler les fils d'une coopération qui se voudrait cohérente.

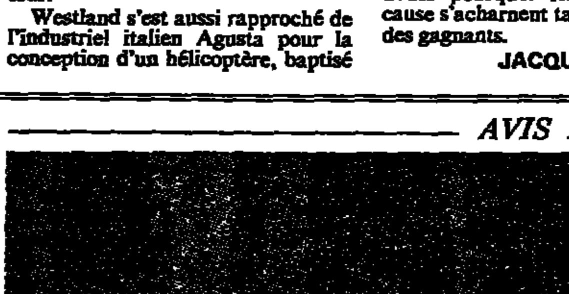
Ainsi de l'hélicoptère armé. Depuis dix ans déjà, Français et Allemands de l'Ouest tentent d'harmoniser les besoins de leurs armées de terre. Enjeu : deux cents à deux cent vingt appareils pour chaque camp. L'hélicoptère en question doit être équipé de missiles antichars (les Hot actuels, dans un premier temps, et des missiles AC-3G à plus longue portée, dits de nouvelle génération, ultérieurement) ou de missiles air-air (du modèle Mistral ou Stinger) pour des missions d'appui aérien.

L'heure de vérité

On a beaucoup tergiversé dans les états-majors, chez les industriels et dans les services officiels des deux pays concernés avant d'arriver à la définition d'un hélicoptère de base biturbine, avec l'équipage en tandem (au lieu d'être côte-à-côte) et une « visionique » (le système de tir) qui soit en haut d'un mât, et non pas dans le nez de la « machine ». Dans le même temps, les prix ont grimpé puisque l'hélicoptère a beaucoup évolué : de l'ordre de 120 millions de francs pour chaque exemplaire.

En juillet prochain, ce sera l'heure de vérité. Les ministres de la défense, qui n'acceptent pas une telle facture, ont demandé aux industriels de baisser leurs prétentions financières. Sinon, la France et l'Allemagne fédérale iront chacune pour soi : la première peut continuer à faire durer son hélicoptère Gazelle armé de missiles Hot, ou choisir le modèle Panther de l'Aérospatiale, qui est un hélicoptère polyvalent dérivé du Dauphin civil, et la





seconde s'approvisionnera auprès des Etats-Unis, qui ont développé un puissant hélicoptère de combat, l'Apache AH-64.

Face à cette aventure européenne à deux, une coalition à quatre. En effet, les Britanniques, les Néerlandais, les Espagnols et les Italiens ont lancé, en octobre dernier, le projet, dit Tonal, d'un hélicoptère armé. Trois cent cinquante « machines », au total, qui seraient dérivées d'un hélicoptère, l'A 129 Mangusta, mis au point, à partir de 1978, par les Italiens pour les seuls besoins de leur armée de terre. Bimoteur lui aussi, avec un équipage en tandem, et capable de tirer des missiles antichars AC-3G, le Tonal n'a pas encore son aspect définitif. Mais il se présente comme le rival n° 1 du projet franco-allemand.

L'effondrement du marché

Avec l'hélicoptère logistique, pour le transport tactique ou pour des opérations en mer, on retombe dans le même cas de figure. D'un côté, le programme NH-90, que Français, Italiens, Néerlandais et Allemands de l'Ouest essaient de mettre sur pied. De l'autre, le projet EH-101 que les Britanniques et les Italiens voudraient bien voir triompher sur le marché européen.

Ce dossier-là est un vrai casse-tête. Au départ, c'est-à-dire en 1981, cinq pays européens, membres de l'alliance atlantique, choisissaient de faire route ensemble. Le Royaume-Uni, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale ont abouti à la conclusion qu'il leur fallait un hélicoptère de 8 à 9 tonnes de masse totale, destiné à des missions de transport tactique et à des opérations de lutte anti-sous-marine ou antisurface en mer.

Baptisé NH-90 (pour Nato Helicopter des années 90) et capable de se poser sur des frégates, cet hélicoptère biturbine devrait remplacer, pour la France, la gamme des Puma ou des Super-Puma actuels et, également, prendre à sa charge des opérations navales accomplies, aujourd'hui, par les Super-Frelon et les Lynx. La coordination indutrielle du projet a été confiée à la société française Aérospatiale. Si les livraisons commençaient en 1995, les besoins des armées de l'OTAN sont évalués à plus de sept cents « machines » et à entre mille et mille deux cents avec l'exportation, compte non tenu de la vente de versions civiles (par exemple, pour le pétrole off shore) qui sont à dériver.

En avril dernier, la Grande-Bretagne a annoncé qu'elle se retirait officiellement du projet, laissant ses quatre autres partenaires dans l'obligation de se répartir les tâches selon de nouvelles modalités. Ce qui fut fait au début de juin. Mais, dans le même temps, le constructeur britannique Westland a tenté d'accréditer l'idée qu'il pourrait continuer à participer, à titre privé, en dépit du départ du gouvernement conservateur.

Westland s'est aussi rapproché de l'industriel italien Agusta pour la conception d'un hélicoptère, baptisé EH-101, en trois versions différentes, pour le transport militaire, pour la chasse aux sous-marins et pour le travail des « pétroliers ». Beaucoup plus ambitieux, puisqu'il pèse dans les 13 à 14 tonnes, et propulsé par trois turbines, cet hélicoptère anglo-italien sera marginalement concurrent du NH-90, même si, d'autre part, la société Agusta n'envisage pas d'abandonner sa part dans le projet OTAN.

Tout donne, en réalité, à croire que, depuis son mariage avec l'entreprise américaine Sikorsky, l'industriel britannique Westland a du mal à trouver sa place dans le concert européen. La prise de contrôle de Westland par Sikorsky fit, à l'époque, grand bruit avec, notamment, la démission des ministres britanniques de la défense et du commerce du cabinet de Mme Thatcher. Mais elle crée une difficulté supplémentaire : comment Westland peut-il s'associer au développement d'un rival européen des dérivés de l'hélicoptère tactique de Sikorsky, le Black Hawk ?

Pour la décennie à venir, entre 1987 et 1996, le marché des hélicoptères militaires dans le monde (pays communistes exclus) est estimé à environ huit mille « machines », et le marché civil à quelque cinq mille. C'est, du moins, la dernière évaluation en date des constructeurs. En baisse de deux mille hélicoptères par rapport aux prévisions précédentes. Cet effondrement, attendu, du marché international explique sans doute pourquoi les industriels en cause s'acharnent tant à être du côté des gagnants.

JACQUES ISNARD.

La politique de déréglementation des transports aériens

Vers une ouverture au public du capital d'Air France

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué aux transports, a indiqué le mardi 16 juin au Salon du Bourget qu'il souhaitait voir Air France faire appel à des capitaux privés. « *Les compagnies aériennes, et notamment Air France, auront besoin de faire un important effort de financement pour renouveler leur flotte dans les prochaines années. Je souhaiterais que ce soit l'occasion d'une ouverture du capital au public*, a-t-il indiqué. *L'objectif n'est pas de privatiser Air France, mais de constituer une large association des Français à Air France.* » Cette opération pourrait intervenir dans les années 1989-1992. Actuellement, Air France est une compagnie totalement à capitaux publics. Le code de l'aviation civile fait obligation à l'Etat de détenir au moins 70 % du capital d'Air France, la participation des collectivités et des établissements publics étant limitée à 15 %, tout comme celle des capitaux privés.

Création de la compagnie charter Air Liberté

Une nouvelle compagnie charter française, commencera à transporter des touristes à partir de 1988, Air Liberté, qui a été créée par cinq partenaires : la Société lyonnaise de banque (21,5 %), la banque Rivaud (21,5 %), la Société auxiliaire d'entreprise (21,5 %), la Société de développement régional du Sud-Est (21,5 %) et le voyagiste Club Aquarius (15 %) se partagent un capital de 13 millions de francs. Les trois biréacteurs MD 83 de 169 places, achetés en leasing, transporteront, en priorité, pendant l'été, les voyageurs à forfait vers les villages-clubs du pourtour méditerranéen et, pendant l'hiver, des skieurs étrangers vers les stations de sports d'hiver des Alpes. M. Lotfi Belhassine, président du Club Aquarius, qui devient responsable d'Air Liberté, espère transporter 225 000 passagers dès la première année de fonctionnement.

● **M. Noël Forgeard entre chez Matra.** – Conseiller technique (chargé des problèmes industriels) au cabinet du premier ministre, M. Noël Forgeard devient directeur des affaires « défense et espace » chez Matra, en remplacement d'Albert Costa-de-Beauregard, décédé en mars dernier à l'âge de quarante-quatre ans. Il aura, à ses côtés, deux directeurs délégués : MM. Pierre Lafourcade (défense) et Claude Goumy (espace).

[Né le 8 décembre 1946 à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), ancien polytechnicien et ingénieur des mines, Noël Forgeard a notamment été conseiller technique au cabinet de Joël Le Theule (ministre des transports, puis ministre de la défense) entre 1978 et 1980. Il a été successivement président de la Compagnie française des aciers spéciaux (1984) et de la société Asco-Métal (1985). En mai 1986, il a été nommé conseiller technique au cabinet de Jacques Chirac.]

Agriculture

Pressions américaines, immobilisme allemand, besoins de financement

Le débat sur l'Europe verte touche cette fois à l'essentiel

LUXEMBOURG
de notre correspondant

Les ministres de l'agriculture des Douze, réunis à Luxembourg, délibéraient encore, mercredi 17 juin, des conditions dans lesquelles une partie du dossier agricole pourrait être transmis au Conseil européen. La Commission a présenté des suggestions afin de faire disparaître les préventions de certains États membres à l'égard de sa proposition d'instaurer une taxe sur les huiles végétales.

Tenir. Alors que les ministres de l'agriculture des Douze ont engagé, le lundi 15 juin, leur quatrième session marathon depuis la fin avril, tel est le maître mot pour la délégation française. On y considère que la négociation en cours est particulièrement importante pour l'avenir de la politique agricole commune (PAC), menacée tant par l'intransigeance allemande que par les menaces américaines. Dans ce débat, M. François Guillaume, le ministre français, a trois priorités, difficiles, il est vrai, à satisfaire :

1) poursuivre la réforme de la PAC dans la direction prise depuis 1984, c'est-à-dire mettre l'accent sur la compétitivité et s'efforcer de rendre l'agriculture européenne concurrentielle par l'application de prix plus bas;

2) faire disparaître les surprix et la protection dont bénéficient les agriculteurs allemands par le truchement des montants compensatoires monétaires (MCM) ;

3) assurer un meilleur financement de la PAC en instaurant une taxe sur les huiles végétales produites ou importées dans la CEE, et manifester par là même un minimum de fermeté à l'égard des Etats-Unis, qui, en menaçant d'appliquer des représailles dans le cas où les Européens adopteraient une telle taxe, interfèrent dans la gestion de l'Europe verte.

Rien n'indique pour l'instant que ces objectifs pourront être atteints. Les ministres des finances, qui, lundi, s'étaient joints à leurs collègues de l'agriculture afin, pensait-on, de leur prêcher les vertus de l'économie, se sont prudemment abstenus de donner des directives. La réunion, qui s'est alors poursuivie entre les ministres de l'agriculture seuls, a ressemblé aux précédentes : les délégations ont campé sur leurs positions.

C'est vrai en ce qui concerne la taxe sur les huiles végétales. Quatre ou cinq pays, selon les jours, y sont opposés parce qu'ils redoutent des mesures de rétorsion américaines. Ils forment une minorité de blocage. Il s'agit, dans l'ordre de fermeté, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la RFA, du Danemark et de l'Espagne. La position ainsi prise par Madrid, qui révèle l'impressionnante capacité de persuasion des Etats-Unis, même si elle peut encore changer, a étonné : *« Les Espagnols se font hara-kiri car le principal objet de la taxe est de permettre le financement du soutien accordé aux producteurs d'huile d'olive »*, a observé M. Guillaume.

Oukases ouest-allemands

S'agissant des MCM, M. Ignaz Kiechle, le ministre allemand, refuse de bouger. Il écarte l'idée de démanteler les MCM existants que la RFA comme les Pays-Bas traînent depuis des années ; mais, surtout, il n'est pas disposé à approuver des règles qui programmeraient de manière précise le démantèlement automatique sur deux ou trois ans des MCM créés en cas de nouveaux changements de parités au sein du système monétaire européen.

L'immobilisme allemand représente un danger sérieux pour ceux qui pensent, comme la France et la Commission, que les propositions qui sont sur la table forment un tout qu'il serait fâcheux de dissocier. Laisser passer l'occasion d'instaurer la taxe alors que la situation budgétaire de la CEE – il n'y a plus d'argent dans les caisses – l'impose, c'est renoncer à cause de la pression américaine.

Plier devant les oukases de M. Kiechle sur les MCM, c'est se résigner une fois pour toutes à ce que l'agriculture allemande bénéficie d'un régime plus favorable, à savoir de prix plus élevés combinés à des aides à l'exportation et à des taxes à l'importation tant que les relations de changes ne seront pas durablement stabilisées dans la Communauté, tant que le mark restera tendanciellement une monnaie plus forte que le franc ou la lire.

Au ministère de l'agriculture, à Matignon, comme à l'Elysée, on est parfaitement conscient que le débat agricole cette année est d'une nature inhabituelle, que, plus qu'à l'accoutumée, il engage l'avenir, et que, par conséquent, il serait néfaste, parce que les autres ne bougent pas, de jeter l'éponge.

Lundi, M. Marc Eyskens, le ministre belge des finances, qui présidait la réunion, a estimé qu'il serait *« miraculeux »* que le dossier agricole n'aille pas au Conseil européen.

Mais sera-t-il capable de trancher, de fournir des orientations précises aux ministres de l'agriculture ? Rien n'est moins sûr. On peut alors penser que certains pays, las d'attendre, suggèrent de décider sur les points où les positions ne sont pas trop éloignés, c'est-à-dire les ajustements de prix et les aménagements à apporter aux règlements de marché. La taxe sur les huiles passerait ainsi aux oubliettes et, l'affaire des MCM resterait sans solution. Aujourd'hui, au sein du Conseil, l'Allemagne est isolée en raison de son immobilisme. La France pourrait à son tour avoir la tâche difficile si elle s'opposait alors à une telle solution de facilité.

L'affrontement, qui s'analyse, à un tournant de la réforme de la PAC, comme une explication sur l'essentiel, pourrait être durable. Quand les proches de M. Guillaume insistent sur la nécessité de tenir, c'est qu'ils redoutent que l'écourter ne revienne à céder.

PHILIPPE LEMAITRE.

Etranger

Un geste symbolique de bonne volonté

L'usage privé de l'ECU est autorisé en RFA

Le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, l'avait laissé pressentir. L'institut d'émission ouest-allemand a finalement levé, le mardi 16 juin, son opposition à l'utilisation privée de l'unité de compte européenne (ECU) en RFA. Désormais, les Allemands pourront ouvrir des comptes ou contracter des emprunts en ECU auprès des établissements bancaires d'outre-Rhin. Après demande préalable, la facturation ou le règlement des échanges de biens et services en ECU pourront également être autorisés. Les banques, enfin, seront tenues d'inclure leurs opérations en devise européenne dans leurs réserves obligatoires auprès de la Bundesbank.

Ainsi prend fin une longue hostilité à l'extension de l'utilisation de l'ECU qui avait valu à la RFA une certaine irritation de ses partenaires européens. Panier de dix monnaies (1) créé en 1979 avec le système monétaire européen (SME), l'ECU est largement influencé par le mark, qui intervient pour 34,5 % dans sa composition. Mais il avait longtemps eu aux yeux de la majorité du conseil d'administration de la Bundesbank une tare majeure : son caractère même de panier de devises implique une sorte d'indexation. Payable en marks, l'ECU a une valeur dépendant d'autres monnaies. Or la législation bancaire allemande interdit tout avoir indexé, autrement dit toute dette dont la valeur dépend de devises autres que le mark.

Cette lecture stricte de la loi avait conduit l'institut d'émission à interdire aux résidents ouest-allemands tout endettement en ECU, et par là même la possibilité pour les banques de détenir des comptes libellés en devise européenne, limitant leur marge de liberté à la détention de titres en ECU. Pourquoi avoir changé d'attitude ? Certains soulignent, non sans regret, que le conseil d'administration de la Bundesbank s'est rallié à l'opinion, favorable à l'ECU privé, de son président, dans la mesure où une telle décision, sans véritable risque économique, permettait à la RFA de faire à bon compte un geste en faveur de l'intégration européenne.

Les atouts de l'utilisation privée de l'ECU leur semblent aussi minces, et nombreux sont ceux qui, en privé, estiment que l'ECU reste une sorte de *« nouvel instrument financier »*, peu sérieux comparé à de *« vraies »* devises, même si, depuis 1979, il a fait ses preuves, notamment en France. Une vague condescendance qui agace quelque peu les partenaires de la RFA. Voir la Bundesbank effectuer un pas, réel mais finalement symbolique compte tenu du chemin qui reste à parcourir pour perfectionner le système monétaire européen, est ressenti, notamment à Paris, comme un simple *« signal ténu »*. D'autant que, dans son communiqué, la Bundesbank précise avoir levé son opposition après avoir constaté les progrès réalisés dans la libéralisation des mouvements de capitaux au sein de la Communauté. Un retour d'ascenseur jugé bien timide par ceux qui ont œuvré en ce sens.

F. C.

(1) Les dix monnaies entrant dans la composition de l'ECU sont : le mark allemand ; le franc français ; la livre sterling (mais la Grande-Bretagne n'adhère pas au mécanisme de change du SME) ; la lire italienne, le florin néerlandais, le franc belge, le franc luxembourgeois, la couronne danoise, la livre irlandaise, la drachme grecque.

Première application des décisions du sommet de Venise

Le Club de Paris rééchelonne sur vingt ans la dette garantie du Mozambique

Une fois n'est pas coutume. Le consensus qui s'était dégagé au sommet des pays industriels à Venise (*le Monde* du 12 juin) en faveur d'un allongement à vingt ans des délais de remboursement de la dette garantie des pays les plus démunis – et les plus sérieux dans la recherche d'un assainissement de leur situation – n'a pas mis huit jours à trouver une application concrète. Le Mozambique a obtenu du Club de Paris, le mardi 17 juin, un rééchelonnement de son endettement public qui constitue une nouveauté à un double titre. L'étalement de quelque 150 millions de dollars d'échéances est, comme le souhaitaient les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Venise, porté pour la première fois à vingt ans. En outre, les créanciers publics de Maputo se sont appuyés sur la décision du Fonds monétaire international d'octroyer un prêt au titre de la *« facilité d'ajustement structurel »*, assorti de conditions sévères, et non, comme le voulait jusqu'à présent la tradition du Club de Paris, sur un crédit stand-by avec le FMI.

Une étape dans le sens d'un allégement du poids du service de la dette avait été franchie avec le Zaïre qui, le premier avait obtenu, le 19 mai, que ses remboursements soient échelonnés sur quinze ans. Le 16 juin, la Mauritanie bénéficiait à son tour de ce *« traitement exceptionnel »*. Mais c'est avec le Mozambique que le Club de Paris concrétise l'idée lancée dès le comité intérimaire du FMI, en avril dernier, par la France et, sous une forme un peu différente par la Grande-Bretagne.

Le choix du Mozambique s'explique pour des raisons politiques autant qu'économiques. Ce pays grand comme la France tente de sortir d'un chaos économique aggravé par son voisinage avec l'Afrique du Sud et la persistance d'une guérilla qui sabote régulièrement les opérations de remise en état d'une infrastructure un temps florissante. Des années de sécheresse ont fini de ruiner cette fragile nation de 13,4 millions d'habitants (*le Monde* du 27 décembre 1986) obligeant les dirigeants de Maputo à abandonner une idéologie ouvertement marxiste pour s'essayer au libéralisme économique. Code des investissements, promotion de l'agriculture privée, tentatives de privatisation de l'industrie n'ont pas suffi à remettre le pays sur ses rails. L'accord du Club de Paris prouve que les pays occidentaux ne sont pas indifférents à cette situation, à bien des égards dramatique, et entendent accompagner l'effort de la Banque mondiale – quelque 100 millions de dollars de crédits – et celui, pour l'instant encore symbolique, du FMI – 10 millions de dollars, – pour limiter le poids d'une dette insoutenable de quelque 4 milliards de dollars.

F. C.

Marchés financiers

PARIS, 17 juin ⬇

Lourd

Le temps s'est à nouveau couvert mercredi rue Vivienne. Encore très résistant la veille et dans la matinée, le marché s'est par la suite assez brutalement alourdi.

A l'ouverture, la baisse dépassait très largement 1 % et, si au fil des cotations, les écarts ont tendu un peu à se réduire, le résultat final n'en a pas moins été assez mauvais. A la clôture, l'indicateur instantané accusait une perte de 1,06 %.

Autour de la corbeille, les mines, encore assez réjouies la veille, étaient derechef déconfites. « L'indice des prix pour mai est très mauvais (+ 0,4 %-+ 0,5 %) », assurait-on en ajoutant que le déficit commercial de la France serait encore creusé. Renseignement pris, l'indice des prix, effectivement publié en fin de matinée, n'a monté que de 0,2 %, comme attendu. En revanche, rien n'a filtré pour le commerce extérieur. Serait-ce cela ?

En tout cas, en fin de matinée, « d'assez grosses ventes d'origine britannique ont été enregistrées », disait un professionnel. Nos amis d'outre-Manche ne désertent pas sans raisons. A moins que ce ne soit en prévision de la très prochaine liquidation.

De toute façon, il y a bien une explication quelque part, car, avec la fermeté du dollar, des taux d'intérêt un peu plus sages et la très belle allure de Wall Street, le marché de Paris aurait par les obligations et le MATIF n'était pas très accueillant non plus (doux euphémisme).

Notons enfin que mardi un bloc de 129 043 actions BSN a changé de main pour quelque 650 millions de francs, paraît-il pour la constitution d'un noyau dur d'actionnaires amis, en vue de faire échec à toute espèce de « raid ».

NEW-YORK, 16 juin ⬆

Record battu

Dixième séance de hausse depuis le 1er juin mardi à Wall Street. Et cette fois, un nouveau record d'altitude est tombé. Malgré quelques hésitations, l'indice des industrielles a culminé un instant à 2 415,36, pour finalement s'inscrire à 2 407,35, avec une nouvelle avance de 15,81 points. Le dernier record, établi le 6 avril dernier (2 405,54) était battu. Le bilan de la journée n'a toutefois pas été mirobolant. Sur 1 968 valeurs traitées, 827 ont progressé, 702 ont baissé et 439 n'ont pas varié. Mais le résultat est là.

« Le sentiment a changé », entendait-on autour du Big Board. Et c'était vrai. La plupart des boursiers arboraient un large sourire, qui contrastait avec les mines déconfites de ces dernières semaines. Une fois encore, le dollar a fait la différence. La communauté paraît désormais persuadée que sa baisse est terminée. D'autre part, la tendance à la détente observée sur le front des taux est rassurante.

Un professionnel affirmait toutefois que la véritable force du marché provenait des fonds placés par les entreprises à l'approche de la fin du semestre. Dans un passé récent, trop de trésoriers de sociétés avaient sous-estimé la vigueur de Wall Street et raté des occasions de bénéfices. Ils ne veulent pas se retrouver dans une pareille configuration. L'activité, cependant, est restée modérée et 157,79 millions de titres ont été échangés, contre 156,92 la veille.

VALEURS	Cours du 15 juin	Cours du 16 juin
Alcoa	53 3/8	53 1/8
Allegis (ex-UAL)	90 1/4	89 7/8
A.T.T.	26 1/2	27 1/4
Boeing	47 3/8	48
Chase Manhattan Bank	43 1/2	44 1/8
Du Pont de Nemours	114 1/8	115 3/8
Eastman Kodak	84 7/8	87
Exxon	89 1/2	89 1/2
Ford	97 1/8	98 1/8
General Electric	54 5/8	53 3/4
General Motors	83 5/8	82 7/8
Goodyear	66 3/8	67 5/8
I.B.M.	159 5/8	162 1/4
I.T.T.	59 3/4	59
Mobil Oil	49 7/8	50 1/2
Pfizer	68 3/4	70 1/4
Schlumberger	43 3/4	45
Texaco	38 3/4	38 5/8
Union Carbide	29 3/4	29 3/4
U.S.X.	31 5/8	31 3/8
Westinghouse	64 7/8	65 1/8
Xerox Corp.	78 3/4	79 7/8

CHANGES

Dollar : 6,1115 F ⬆

Après quelques ventes bénéficiaires mardi, assez logique au lendemain d'une reprise sensible, le dollar s'est montré très ferme mercredi, sur l'annonce d'une reprise de la production industrielle américaine en mai. A Paris, les taux d'intérêt ont amorcé un lent reflux.

FRANCFORT	16 juin	17 juin
Dollar (en DM)	1,8240	1,83

TOKYO	16 juin	17 juin
Dollar (en yens)	144	145

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 juin)	8-8 1/16 %
New-York (16 juin)	6 5/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	15 juin	16 juin
Valeurs françaises	103,60	103,6
Valeurs étrangères	119	119,1

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	15 juin	16 juin
Indice général	415,6	417,2

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	15 juin	16 juin
Industrielles	2 391,54	2 407,35

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	15 juin	16 juin
Industrielles	1 786,6	1 794,5
Mines d'or	388,1	388,7
Fonds d'Etat	92,04	92,28

TOKYO

	16 juin	17 juin
Nikkei Dow Jones	25 738,86	25 929,42
Indice général	2 231,13	2 241,59

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 16 juin
Nombre de contrats : 33 960

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	103,75	103,65	103,50	103,75
Précédent	103,75	103,70	103,50	–

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PEUGEOT : AUGMENTATION DE CAPITAL CLOSE. – L'augmentation de capital de Peugeot SA, lancée le 1er juin par émission à 1 700 F de 1,6915 million d'actions à bons de souscription d'action (ABSA), a été close le 15 juin. La souscription pour la part française (1,049 million d'ABSA) a été réalisée à 76,5 % par les actionnaires actuels, qui bénéficiaient d'un droit de priorité du 1er au 10 juin.

NEIMAN BIENTOT SUR LE SECOND MARCHÉ. – Mais au préalable, une restructuration financière interviendra, Paribas détenant 99 % du capital. Le groupe a dégagé, pour l'exercice 1986, un bénéfice consolidé (65,2 millions de francs), doublé en un an, pour un chiffre d'affaires accru de 6 % à 2,12 milliards de francs. Le PDG du groupe table sur une progression des ventes de 6 % à 7 % l'an et une augmentation des profits maintenant que l'affaire est redressée. Neiman réalise 31 % de son chiffre d'affaires dans la lanternerie et les projecteurs, 25 % dans les antivols et la serrurerie, 9 % dans les avertisseurs.

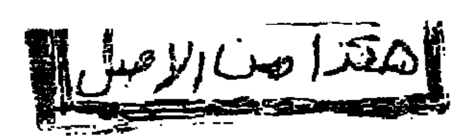
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1120	6,1140	+ 50	+ 65	+ 100	+ 125	+ 275	+ 360
$ can.	4,5561	4,5610	– 17	+ 1	– 34	– 5	– 76	+ 3
Yen (100)	4,2166	4,2209	+ 154	+ 171	+ 297	+ 324	+ 906	+ 985
DM	3,3362	3,3392	+ 113	+ 131	+ 242	+ 265	+ 719	+ 786
Florin	2,9612	2,9636	+ 66	+ 76	+ 135	+ 152	+ 436	+ 486
F.B. (100)	16,1012	16,1107	+ 174	+ 256	+ 327	+ 468	+ 948	+ 1345
F.S.	4,0163	4,0203	+ 115	+ 133	+ 257	+ 285	+ 830	+ 904
L (1 000)	4,6137	4,6178	– 87	– 48	– 167	– 114	– 465	– 351
£	9,9520	9,9414	– 72	– 29	– 131	– 66	– 296	– 122

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 5/8	6 7/8	6 15/16	7 1/16	7	7 1/8	7 1/4	7 3/8
DM	3 1/2	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	5 7/8	6 3/8	6 9/16	6 7/8	6 5/8	6 15/16	6 7/8	7 3/16
F.S.	2	2 1/2	4 5/16	4 7/16	3 15/16	4 1/16	3 13/16	3 15/16
L (1 000)	9	10	9 3/4	10 1/4	9 7/8	10 1/4	10	10 3/8
£	8 1/4	8 1/2	8 3/4	8 7/8	8 3/4	8 7/8	8 3/4	8 7/8
F. franç.	7 15/16	8 3/16	8 1/8	8 1/4	8 3/16	8 5/16	8 7/16	8 11/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

17 JUIN

Cours relevés à 14 h 55

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1923	4,5 % 1973	1920	1916	1910	− 0 52
4330	C.N.E. 3%	4257	4260	4260	+ 0 07
....	B.N.P. C.I.	548	545	545	− 0 55
1253	B.N.P. T.P.	1285	1285	1285	....
1170	C.C.F. T.P.	1115	1115	1115	....
1240	Créd. Lyon. T.P.	1257	1257	1257	....
....	Electricité T.P.	2930	2850	2850	− 2 72
2173	Renault T.P.	2005	2010	2010	+ 0 25
2380	Rhone-Poul. T.P.	2312	2314	2314	+ 0 09
1375	St-Gobain T.P.	1351	1351	1351	....
1410	Thomson T.P.	1355	1350	1350	− 0 38
475	Accor	463 50	456	456	− 1 62
....	Agence Havas	....	....	....	....
2263	Ag. Havas C. I.	508	495	495	− 2 56
700	Air Liquide	685	680	682	− 0 44
2680	Alcatel	2495	2470	2495	....
1980	Als. Superm.	2110	2070	2070 c	− 0 50
495	A.L.S.P.I.	496	490	490	− 1 21
440	Alsthom ★	411	410	410 10	− 0 21
2770	Arjom. Prioux	2610	2600	2600	− 0 38
565	Aussedat-Rey	580	580	563	− 2 93
1500	Aux. Entrepr. ★	1375	1368	1368	− 0 50
1220	Avions Dassault	1185	1155	1175	− 0 84
675	BAFP	640	643	641	+ 0 16
410	Bail-Equipem. ★	408	402	408	....
940	Bail-Investiss.	939	927	935	− 0 42
710	Cie Bancaire	709	690	689	− 2 82
570	Bazar H.-V.	537	540	521	− 2 97
530	Béghin-Say ★	537	544	536	− 0 18
815	Berger (Mé)	815	825	825	+ 1 22
728	Bic ★	712	725	706	− 0 84
1300	B.I.S.	1371	1406	1375	+ 0 29
....	Biscuit (Géné.)	....	....	....	....
2700	Bongrain S.A.	2770	2750	2750	− 0 72
1190	Bouygues	1050	1050	1050	....
133	B.P. France	107 50	103	104 80	− 2 51
4980	B.S.N.	4970	4960	4960	− 0 20
1340	Casnaud	1335	1308	1304	− 2 32
3300	Carrefour	3250	3240	3235	− 0 46
2010	Casino	1999	2000	1998	....
1420	Casino A.D.P.	1539	1539	1511	− 1 81
1110	C.C.M.C.	1205	1205	1205	....
840	Cetelem	876	882	861	− 1 60
830	Cerus	845	840	840	− 0 59
1860	C.F.A.O.	1895	1932	1935	+ 2 11
1480	C.G.I.P.	1504	1500	1496	− 0 53
1500	Chargeurs S.A.	1403	1390	1392	− 0 78
85	Chiers-Châtill.	81 50	79 80	79 80	− 2 09
1070	Ciments franç. ★	1080	1085	1050	− 2 77
620	Club Méditerr.	636	629	626	− 1 57
210	Codetel	193 50	187	187	− 3 36
370	Cofimeg	374	368	371	− 0 80
2190	Coles	2085	2070	2075	− 0 48
285	Compt. Entrepr.	242	249	248 50	+ 2 89
765	Compt. Mod.	697	680	680	− 2 44
1190	Créd. Foncier	1186	1188	1188	+ 0 17
600	Crédit F. Imm.	602	595	595	− 1 16
....	C.C.F.	128	128 90	130	+ 1 56

Le Monde

La faillite du joaillier de la place Vendôme

La triple dimension de l'affaire Chaumet

L'affaire Chaumet a désormais une triple dimension, depuis que l'inculpation — accompagnée de leur incarcération — pour *« banqueroute, abus de confiance et escroquerie »* des frères Jacques et Pierre Chaumet, propriétaires de la joaillerie en faillite, a officialisé la rumeur des milieux financiers parisiens. Elle est économique, avec les tractations pour la reprise menées par l'administrateur provisoire ; judiciaire, avec les développements, y compris à l'étranger, d'une instruction qui s'annonce longue ; politique, avec la particularité de la position du garde des sceaux, M. Albin Chalandon, qui, en l'occurrence, est à la fois juge en tant que chef hiérarchique du parquet et partie en tant que créancier privé de la maison Chaumet.

Sur le premier aspect, M. Hubert Lafont, administrateur provisoire nommé par le tribunal de commerce, avait fixé au jeudi soir 18 juin le délai de dépôt des candidatures à la reprise. Cette date-butoir pourrait être repoussée. Le groupe américain Invest Corp., propriétaire du joaillier Tiffany's, serait toujours en lice. En revanche, le groupe saoudien Hariri, spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics, serait aujourd'hui fort hésitant. L'évaluation du « trou » faite par ses conseillers dépasserait en effet les estimations les plus pessimistes : il atteindrait 2,3 milliards de francs — et non pas 1,8 milliard — pour un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 600 millions. Cependant de nouveaux candidats se mettraient sur les rangs, notamment des investisseurs d'origine anglaise.

L'instruction judiciaire s'annonce longue et difficile. L'ampleur des illégalités commises ne semble déjà faire guère de doute pour les policiers de la brigade financière. La maison Chaumet aurait joué le rôle de banque, des clients lui confiant des sommes placées ensuite sur le marché du diamant-placement. Le système fonctionnait à la confiance, sans trace écrite probante, dans un milieu où les relations commerciales sont aussi des liens sociaux.

Ces pratiques, qui auraient accru la fuite en avant de la maison Chaumet, recouvrent, selon les spécialistes, à la fois une importante évasion fiscale et des mouvements de capitaux entre la France et l'étranger. Ces placements — voilés, dit-on, sous l'apparence de dépôt de bijoux ou de pierres — permettaient d'échapper au fisc, les créanciers concernés de Chaumet étant dans ce cas autant complices que victimes. Ils auraient aussi permis des mouvements de capitaux entre la maison mère et la filiale suisse de Chaumet. Aussi les enquêteurs, sur commission rogatoire internationale, devraient-ils visiter prochainement les cinq filiales étrangères de la joaillerie.

Bijoux et pétrole

La troisième dimension vise donc M. Chalandon. Le garde des sceaux et son épouse, dont une nièce a épousé l'un des fils de Jacques Chaumet, assurent avoir eu en dépôt, chez le joaillier de la place Vendôme, un lot de bijoux et de pierres précieuses qu'ils ont voulu vendre à partir de 1985. Or M. Chalandon n'aurait reçu qu'une faible part du produit de cette transaction — sans savoir même si bijoux et pierres ont bien été vendus, — sous forme de chèques versés irrégulièrement de juin à décembre 1986, d'un montant mensuel proche de 500 000 francs.

A cette occasion (*le Monde* des 28 et 29 mai), M. Chalandon nous avait confirmé ses liens d'affaires avec M. Hubert Perrodo, notamment dans deux sociétés américaines de production pétrolière, Petrole Engineering et Kelt Energy. Il assure avoir abandonné ses responsabilités au lendemain de sa nomination comme ministre de la justice. Ses liens avec M. Perrodo datent de son passage à la présidence d'Elf Aquitaine. Aujourd'hui, des cadres d'Elf n'hésitent pas à critiquer un contrat pour la construction de plates-formes de forage, conclu début 1981 et que la direction financière du groupe aurait jugé trop profitable à une société de M. Perrodo.

Dans les milieux judiciaires et gouvernementaux, la contradiction vécue par M. Chalandon est très commentée : chef hiérarchique du parquet, il est amené à requérir contre les frères Chaumet, alors qu'il est l'une de leurs victimes comme créancier impayé. Le garde des sceaux se défend de toute intervention personnelle dans cette affaire, assurant qu'il a donné *« tout pouvoir au procureur général »*. Il ne peut pourtant empêcher qu'en raison de ce malencontreux mélange des genres chacun des gestes de la justice suscite des jugements divers. Ainsi de l'incarcération, sur réquisition du parquet, des frères Chaumet : certains policiers — qui s'attendaient à un placement sous contrôle judiciaire — y voient une fermeté personnelle du garde des sceaux afin d'éviter tout reproche de complaisance.

EDWY PLENEL

URSS

L'affaire Cessna : un troisième maréchal perd son poste

Une nouvelle tête vient de tomber à la suite de l'intrusion dans l'espace aérien soviétique du jeune pilote allemand Mathias Rust

Selon *l'Etoile rouge*, organe de l'armée rouge, de mercredi 17 juin, le maréchal de l'air Anatoli Konstantinov, responsable de la défense antiaérienne de la région de Moscou, a été relevé de ses fonctions pour insuffisances.

Agé de 64 ans, ancien pilote de chasse, le maréchal Konstantinov commandait la région de défense antiaérienne de Moscou depuis 1980, après avoir commandé la région analogue de Bakou (tout le sud du pays). Il était aussi membre suppléant du comité central du parti. Son successeur est le général Tsarkov, dont la dernière fonction connue était, en 1980, celle de chef d'Etat-major de l'aviation au sein du commandement de la défense antiaérienne.

Au dernier congrès du parti en février 1986, le général Tsarkov avait siégé en tant que délégué de la région de Sverdlovsk. *L'Etoile rouge* se borne à signaler qu'il avait pris la parole récemment au cours d'un meeting pour dénoncer les lacunes du commandement de la défense antiaérienne.

Sur le vif

Les deux font la paire

Ce qu'il est drôle, l'article du *Canard* sur le fesse-à-fesse du couple infernal ! Rebondissements dans l'affaire Le Pen, ça s'appelle. Et ça renvoie dos à dos les ex-époux en exposant côte à côte leurs quatre joues. Elle, son derrière a été mitraillé — ils ont pris plus de huit cents clichés — par les artistes de *Playboy*, paraît que c'est les rois de la retouche. Le sien, à lui, a été surpris — coucou, voilà le petit oiseau ! — par un amateur sur une plage de l'île des Pins, en Nouvelle-Calédonie.

Ce qui est farce, c'est sa réaction, à Jean-Marie. Le strip-tease de Madame, il l'a pris avec le sourire. Une nana qui enlève le haut et puis le bas, ça c'est déjà vu, ça tire pas à conséquence. Mais alors, de retrouver son gros popotin étalé dans tous les kiosques de France et de Navarre, ça, il apprécie pas. Même qu'il est drôlement colère. Il s'est fendu de tout un communiqué, invoquant le droit de la personne sur son image.

Ils sont marrants, ces politiciens. Ils savent pas quoi inventer pour qu'on parle d'eux sous les crépitements des flashes et le ronronnement des caméras. Leur vie privée, ils la livrent, clés en main, à tous les magazines friands de ce genre de commérages. Sa nouvelle copine, Le Pen l'a déjà présentée partout. Et puis, sous prétexte que c'est pas son bon profil, voilà qu'il se fâche parce qu'on dévoile ses avantages. Et qu'il menace de traîner le *Canard* en justice.

J'en étais là de mon papier, quand un copain du service politique est entré dans mon bureau pour voir ce que j'avais marqué.

Montre un peu... Tu y es pas du tout, ma pauvre chérie. T'as mis à côté de la plaque. Le procès, c'est lui qui l'a aux fesses. Le conseil des chefs canaques s'est réuni. Ça y est, c'est décidé, ils vont le poursuivre, Le Pen. Interdit, le nudisme à l'île des Pins. Tu parles d'une déculottée !

CLAUDE SARRAUTE.

Au conseil des ministres

Les intérêts des consommateurs mieux protégés

Le conseil des ministres réuni à l'Elysée mercredi 17 juin a adopté un projet de loi de M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence, relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs. Ce texte permettra aux associations de consommateurs d'exercer l'action civile devant toutes les juridictions lorsque des atteintes seront portées aux intérêts des consommateurs. Le juge pourra alors ordonner non seulement la réparation du préjudice subi sous forme de dommages et intérêts, mais également la cessation immédiate d'un état de fait illicite. Il pourra prononcer des astreintes. De même lorsque, en dehors de toute infraction pénale, l'intérêt des consommateurs est atteint, le ministère public pourra demander au juge de prononcer les mêmes mesures.

M. Arthuis a également présenté une communication sur l'opération interministérielle « Vacances 1987 », qui vise à accroître l'information et la protection des consommateurs pendant les périodes de vacances.

M. Alain Juppé, porte-parole du gouvernement, interrogé sur la réaction du gouvernement après l'attentat commis en Corse la nuit précédente a déclaré que *« le gouvernement est naturellement indigné contre un crime aussi odieux et sans aucun doute prémédité. Celui-ci toutefois ne pourra pas atteindre la détermination du gouvernement de faire respecter la loi »*.

A l'issue du conseil des ministres la plupart des membres du gouvernement se sont réunis à l'hôtel Matignon autour de M. Chirac pour une réunion, qui a duré une heure, consacrée à la préparation du budget de 1988. Au cours de celle-ci le premier ministre a souligné que *« la priorité absolue du redressement économique consiste dans la remise en ordre des finances publiques. Il n'est donc pas question de renoncer aux principes concernant la réduction du déficit et la baisse des prélèvements fiscaux. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise plus grande des dépenses de l'Etat »*.

M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances, chargé de la privatisation, a indiqué qu'un rapport récent du Fonds monétaire international apportait une caution internationale à la politique économique et financière menée par la France depuis mars 1986. Il a rappelé qu'il rendra les arbitrages budgétaires la semaine prochaine, après que M. Alain Juppé aura terminé de recevoir l'ensemble des ministres. M. Juppé a indiqué que trois priorités seraient retenues — sans hiérarchie entre elle — dans la préparation du budget de 1988 : l'aide à la recherche, notamment industrielle, l'emploi et la coopération.

Double élection à l'Académie française

L'Académie française va procéder, le jeudi 18 juin, à une double élection afin de pourvoir au remplacement de Marcel Arland et du duc de Castries, décédés.

Au premier fauteuil, M. Georges Duby, l'historien du Moyen Age, semble devoir l'emporter, étant l'unique candidat.

En revanche, à celui du duc de Castries quatre candidatures ont été enregistrées, celles de MM. François Chalais, Charles Dédéyan, Jean Elleinstein et André Frossard.

● **Jean-Paul II recevra M. Waldheim le 25 juin.** — Jean-Paul II recevra, le 25 juin prochain, le président fédéral autrichien, M. Kurt Waldheim, qui fera une visite officielle au Vatican, a annoncé, le mercredi 17 juin, le Saint-Siège.

Ce sera la première visite officielle à l'étranger de M. Waldheim, qui a été élu président le 8 juin 1986. L'ancien secrétaire général des Nations unies a été récemment accusé par des organisations juives américaines d'avoir participé à la répression nazie en Yougoslavie durant la seconde guerre mondiale, alors qu'il était officier de l'armée allemande. Les autorités américaines, quant à elles, ont placé M. Waldheim, le 27 avril dernier, sur la liste d'observation des personnes indésirables aux Etats-Unis. — *(AFP.)*

Dans le « Financial Times »

M. Balladur plaide pour une réforme du SME

Faute de progrès lors de la réunion des ministres des finances de la CEE, à Bruxelles, le lundi 15 juin, et alors que l'hypothèse d'une entrée de la livre sterling dans le mécanisme de change est à nouveau soulevée à Londres, le quotidien de la City, le *Financial Times*, publie mercredi un article de M. Edouard Balladur, le ministre français de l'économie, en faveur d'une réforme du système monétaire européen.

« Il doit être clair pour tout le monde, écrit le ministre d'Etat, *que le SME doit être perfectionné, sinon il perdra de sa substance, de sa cohésion et de son efficacité. »*

Jugeant *« favorables »* les circonstances actuelles et *« urgente »* la cause, M. Balladur s'inquiète cependant des obstacles rencontrés dans cette voie. La principale difficulté provient, à ses yeux, du refus de certains dirigeants européens d'accepter de voir limiter leur *« autonomie de décision en matière de politique économique et monétaire »*. *« Une complète autonomie n'existe plus »*, plaide le ministre français, *« notre monde est interdépendant »*.

La réforme du SME préconisée par le ministre français, cela doit signifier que les pays européens doivent *« adopter une attitude commune vis-à-vis du dollar et du yen »*, qu'ils doivent *« améliorer la cohésion de leurs politiques économiques »*, en ayant davantage recours aux indicateurs économiques et financiers pour en suivre les évolutions, et enfin *« renforcer le mécanisme de change et les moyens d'intervention des banques centrales européennes face aux mouvements spéculatifs des capitaux »*.

TF 1 sera coté sur le second marché

Les 40 % du capital de TF 1 qui seront dispersés dans le grand public seront cotés sur le second marché boursier.

Cette décision « souveraine » de la Commission des opérations en Bourse (COB) est conforme *« à nos vœux »*, explique-t-on au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation. Elle s'explique par la *« particularité du secteur audiovisuel »*, secteur où les *« prévisions sont particulièrement difficiles à faire »*.

La plupart des valeurs audiovisuelles, poursuit-on rue de Rivoli, *« sont d'ailleurs cotées sur ce marché-là »*. Enfin, la capitalisation boursière de TF 1, malgré la renommée de la société , se situera entre les septième et dixième rangs de celles des entreprises inscrites sur le second marché. TF 1 ne constituera donc nullement une anomalie.

Remarquons néanmoins que le second marché, créé en 1983 pour faciliter l'accès à la Bourse des petites et moyennes entreprises (PME), est soumis à des conditions d'accès beaucoup moins contraignantes que la cote officielle. Et les informations obligatoirement fournies aux petits actionnaires par les sociétés qui y prennent place, beaucoup moins importantes. Une facilité accordée à M. Bouygues, hostile, on le sait, au lancement de l'offre publique de vente (OPV) dès le 29 juin prochain ?

Hausse des prix de 0,2 % en mai

La hausse des prix de détail a retrouvé un cours plus modeste en mai et a atteint 0,2 % selon les chiffres provisoires communiqués, le mercredi 17 juin, par l'INSEE. La poussée de fièvre d'avril, 0,5 %, avait été dûe à la remontée des prix pétroliers, qui sont restés à peu près stables en mai, à la hausse des prix de l'automobile et à la progression trimestrielle des loyers.

L'indice de mai porte à 2 % l'augmentation des prix depuis le début de l'année et à 3,4 % sur douze mois. Le ministère de l'économie et des finances ne voit pas pour le moment de raison de réviser les objectifs gouvernementaux, une inflation de 2,4 % pour l'ensemble de 1987. Rue de Rivoli, on ne cache pas en outre une certaine satisfaction devant l'amenuisement de l'écart entre le rythme d'accroissement des prix en France et en RFA, où se confirme une lente accélération de l'inflation (0,1 % en mai, soit 0,2 % en douze mois). Cet écart a été ramené de 3,9 % en février à 3,5 % en mars, 3,4 % en avril et 3,2 % en mai.

La possibilité d'une différence ramenée à deux points d'ici à la fin de l'année ne paraît plus impossible à atteindre, ce qui constituerait une première depuis 1973. En attendant de voir les faits confirmer ces espoirs, les responsables de l'économie française sont encouragés par le fait que l'évolution des prix continue de se situer dans la moyenne, voire en-deçà de la moyenne de la *Communauté européenne* ou des pays membres de l'OCDE.

● **M. de Villiers candidat à l'élection cantonale de Montaigu (Vendée).** — M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, a annoncé, le mardi 16 juin, qu'il sera candidat, le 5 juillet, lors de l'élection cantonale partielle de Montaigu (Vendée). Il brigue ainsi la succession de Vincent Ansquer, député (RPR) de Vendée, ancien ministre, décédé le 1er juin, qui était conseiller général de ce canton depuis 1969.

Le numéro du « Monde » daté 17 juin 1987 a été tiré à 470 371 exemplaires

A B C D E F G

